

CONFÉRENCE DES NATIONS UNIES SUR LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES À BONN: 6 – 17 JUIN 2011

La Conférence des Nations Unies sur les changements climatiques s'ouvre aujourd'hui à Bonn et se poursuivra jusqu'au 17 juin 2011. La conférence englobera la 34^e session de l'Organe subsidiaire de mise en œuvre (SBI) et de l'Organe subsidiaire de conseil scientifique et technologique (SBSTA). Elle comprendra également la deuxième partie de la sixième session du Groupe de travail spécial des nouveaux engagements des Parties visées à l'Annexe I au titre du Protocole de Kyoto (AWG-KP) et la deuxième partie de la quatorzième session du Groupe de travail spécial de l'action concertée à long terme au titre de la Convention (AWG-LCA).

Le SBI aura à poursuivre l'examen des questions telles que les communications nationales, le mécanisme de financement, les pays les moins avancés (PMA), le renforcement des capacités et la technologie. En vertu des Accords de Cancun, l'ordre du jour provisoire de SBI (FCCC/SBI/2011/1) comprend également de nouveaux points proposés sur : les programmes de travail concernant les rapports des pays de l'Annexe I et des pays non visés à l'Annexe; l'adaptation; et les mesures de riposte. L'on s'attend à ce que le SBSTA poursuive l'examen de ces questions, en particulier : le programme de travail de Nairobi sur les impacts, la vulnérabilité et l'adaptation; les questions de méthodologie; la technologie; et la recherche et l'observation systématique. Son ordre du jour provisoire (FCCC/SBSTA/2011/1) contient aussi de nouveaux points proposés, notamment, le programme de travail sur l'agriculture, et les impacts des changements climatiques sur l'eau et la gestion des ressources en eau. Dans le cadre du point de l'ordre du jour sur la réduction des émissions résultant du déboisement et de la dégradation des forêts dans les pays en développement (REDD), le SBSTA devra également démarrer un nouveau programme de travail sur les questions identifiées dans la Décision 1/CP.16 qui fait partie des Accords de Cancun.

Après un consensus sur son ordre du jour (FCCC/AWGLCA/2011/5) en avril, l'on s'attend à ce que la reprise de l'AWG-LCA-14 se penche sur les questions de fond pour la première fois depuis l'adoption des Accords de Cancun en décembre dernier. La reprise de l'AWG-KP 16 devra, entre autres : poursuivre les discussions sur les questions politiques d'intérêt général au sein d'un groupe de contact établi à Bangkok.

BREF HISTORIQUE DE LA CCNUCC ET DU PROTOCOLE DE KYOTO

La réponse politique internationale aux changements climatiques a commencé par l'adoption, en 1992, de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (CCNUCC) qui définit un cadre d'action visant à

stabiliser les concentrations atmosphériques des gaz à effet de serre afin d'éviter «des interférences anthropiques dangereuses» avec le système climatique. La CCNUCC est entrée en vigueur le 21 mars 1994 et compte actuellement 195 parties.

En décembre 1997, les délégués à la troisième session de la Conférence des Parties (CdP) qui s'est tenue à Kyoto, au Japon, ont convenu d'un protocole à la CCNUCC, engageant les pays industrialisés et les pays en transition vers une économie de marché à concrétiser des objectifs de réduction des émissions. Ces pays, connus comme étant les parties visées à l'Annexe I au titre de la CCNUCC, ont accepté de réduire, entre 2008-2012 (première période d'engagement), leurs émissions globales de six gaz à effet de serre d'une moyenne de 5,2% par rapport à leurs niveaux de 1990, les chiffres particuliers variant d'un pays à l'autre. Le Protocole de Kyoto est entré en vigueur le 16 février 2005 et compte aujourd'hui 193 parties.

À la fin de 2005, les premières mesures ont été prises pour examiner les questions à long terme. La première session de la Conférence des parties siégeant en tant que Réunion des parties (CdP/RdP 1) qui s'est tenue à Montréal, Canada, a décidé de créer l'AWG-KP sur la base de l'Article 3.9 du Protocole qui donne mandat d'examiner les nouveaux engagements des parties visées à l'Annexe I, au moins sept ans avant la fin de la première période d'engagement. La CdP 11 a décidé à Montréal d'examiner la coopération à long terme au titre de la Convention, à travers une série de quatre ateliers connue sous l'appellation de «Dialogue de la Convention» qui s'est poursuivi jusqu'à la CdP 13.

FEUILLE DE ROUTE DE BALI: La CdP 13 et la CdP/RdP 3 ont eu lieu en décembre 2007 à Bali, en Indonésie. Les négociations y ont abouti à l'adoption du Plan d'action de Bali (PAB) qui a créé l'AWG-LCA, avec pour mandat de se concentrer sur les principaux éléments de la coopération à long terme, identifiés au cours du Dialogue de la Convention, à savoir: l'atténuation, l'adaptation, le financement et le transfert de technologie. La Conférence de Bali a également abouti à un accord sur un processus de deux ans, la Feuille de Route de Bali, basée sur deux «pistes» de négociations au titre de la Convention et du Protocole et qui a fixé une date butoir pour la conclusion des négociations, la CdP 15 et la CdP/RdP 5 à Copenhague, au Danemark, prévue en décembre 2009.

CONFÉRENCE DE COPENHAGUE SUR LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES: La Conférence des Nations Unies sur les changements climatiques à Copenhague, au Danemark, s'est tenue du 7 au 19 décembre 2009 et englobait la CdP 15 et la CdP/RdP 5, la 31^e session de SBI et du SBSTA, ainsi que l'AWG-KP 10 et l'AWG-LCA 8. Plus de 110 dirigeants du monde ont pris part au segment conjoint de haut niveau de la CdP et de la CdP/RdP, tenu du 16 au 18 décembre.

La conférence a été marquée par des disputes sur la transparence et sur le processus. Au cours de la réunion de haut niveau, des négociations non officielles ont eu lieu dans un groupe constitué des économies majeures et des représentants

des groupes régionaux et autres groupes de négociations. Tard dans la soirée du 18 décembre, les pourparlers ont abouti à un accord politique, «l'Accord de Copenhague», qui a ensuite été présenté à la plénière de la CdP. Au cours des 13 heures qui ont suivi, les délégués ont longuement débattu de l'Accord. Bon nombre d'entre eux ont soutenu son adoption en guise de première étape vers la sécurisation d'un «meilleur» accord dans le futur. Cependant, certains pays en développement se sont opposés à l'Accord qui selon eux, a été produit par un processus de négociations «non transparent» et «non démocratique». Finalement, la CdP a convenu de «prendre note» de l'Accord de Copenhague. Cet accord met en place un processus permettant aux parties de signifier leur appui à l'Accord et, au cours de 2010, plus de 140 pays ont manifesté leur appui. Plus de 80 pays ont également fourni des informations sur leurs objectifs de réduction des émissions et autres mesures d'atténuation.

Le dernier jour de la Conférence de Copenhague sur les changements climatiques, la CdP et la CdP/RdP ont également décidé de proroger les mandats de l'AWG-LCA et de l'AWG-KP, en leur demandant de présenter leurs résultats respectifs aux CdP 16 et CdP/RdP 6, prévues à Cancun, au Mexique.

CONFÉRENCE DE CUNCUN SUR LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES: À la suite de quatre réunions préparatoires tenues en 2010, la Conférence des Nations Unies sur les changements climatiques à Cancun, au Mexique, s'est déroulée du 29 novembre au 11 décembre 2010. Les attentes pour Cancun ont été plus modestes que pour Copenhague un an plus tôt. La plupart espéraient de voir un accord sur un «ensemble équilibré» de décisions, et quelques uns s'attendaient à un résultat juridiquement contraignant. À la fin de la conférence, les parties avaient finalisé les Accords de Cancun qui englobent des décisions en vertu des deux pistes de négociations.

Dans le cadre de la piste de négociations de la Convention, la Décision 1/CP.16 a reconnu la nécessité de réductions importantes des émissions mondiales pour atteindre l'objectif de 2°C. Les parties ont également convenu de considérer le renforcement de l'objectif mondial à long terme lors d'une révision d'ici 2015, y compris en ce qui concerne l'objectif de 1,5 °C. Elles ont pris note des objectifs de réduction des émissions et des mesures d'atténuation appropriées au niveau national (NAMA) communiquées par les pays développés et les pays en développement, respectivement (FCCC/SB/2011/INF.1 et FCCC/AWG-LCA/2011/INF.1, tous publiés après Cancun), et convenu d'en discuter lors des ateliers. La Décision 1/CP.16 a également abordé d'autres aspects de l'atténuation, tels que le dispositif de surveillance, notification et vérification (MVR); et la réduction des émissions résultant du déboisement et de la dégradation des forêts dans les pays en développement, et le rôle de la conservation, de la gestion durable des forêts et du renforcement des stocks de carbone forestiers dans les pays en développement (REDD+).

Les parties ont par ailleurs convenu d'établir plusieurs nouvelles institutions et procédures, notamment : le Cadre d'adaptation et le Comité d'adaptation adoptés à Cancun, ainsi que le Mécanisme de la technologie, qui comprend le Comité exécutif des technologies et le Centre et le Réseau des Technologies Climatiques (CRTC). Pour ce qui est des finances, la décision 1/CP.16 a créé un Fonds vert pour le climat, qui a été désigné comme la nouvelle entité opérationnelle du mécanisme de financement de la Convention et qui sera dirigé par un Conseil de 24 membres. Les parties ont convenu de mettre en place un Comité de transition chargé de la conception détaillée du Fonds, et ont établi un Comité permanent pour aider la CdP par rapport au mécanisme de financement. Elles ont également pris note de l'engagement des pays développés à fournir 30 milliards \$ US pour le financement de démarrage rapide en 2010-2012, et à mobiliser conjointement 100 milliards \$ US par an jusqu'en 2020.

Dans le cadre de la piste de négociations du Protocole, la Décision 1/CMP.6, qui fait également partie des Accords de Cancun, comprenait un accord stipulant que les travaux de l'AWG-KP devront être achevés et les résultats soumis pour adoption par la CdP/RdP dans les meilleurs délais et suffisamment tôt, afin d'éviter tout hiatus entre les première et deuxième périodes d'engagement. Cette décision exhorte les

parties de l'Annexe I à relever le niveau d'ambition de leurs objectifs de réduction des émissions, en vue de parvenir à des réductions d'émissions globales conformes à leur niveau établi dans le Quatrième rapport d'évaluation du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat. Les parties ont par ailleurs adopté la Décision 2/CMP.6 sur l'utilisation des terres, le changement d'affectation des terres et la foresterie (UTCATF).

Les mandats des deux groupes de travail spéciaux ont également été prorogés jusqu'à la Conférence des Nations Unies sur les changements climatiques qui se tiendra à Dublin, en Afrique du Sud, du 28 novembre au 9 décembre 2011.

POURPARLERS DE L'ONU SUR LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES À BANGKOK: Après Cancun, les deux groupes de travail spéciaux ont repris leurs travaux à Bangkok du 3 au 8 avril 2011. Deux ateliers pré-session ont été organisés pour examiner les objectifs de réduction d'émissions quantifiés des pays développés dans tous les secteurs de l'économie, et les mesures d'atténuation présentées par les pays en développement. Au cours la réunion, un atelier d'experts sur le nouveau Mécanisme des technologies a également été organisé.

L'AWG-LCA a consacré la session de Bangkok à l'examen des questions de procédures relatives à son ordre du jour après Cancun. À l'issue d'une semaine de négociations, un accord a été conclu sur l'ordre du jour qui constituera la base des travaux pour la reprise de l'AWG-LCA 14 à Bonn. Dans le cadre de l'AWG-KP, les parties se sont concentrées sur les questions politiques clés qui entravent les progrès dans la piste de négociations en vertu du Protocole.

FAITS MARQUANTS DE L'INTERSESSION

FORUM DES ÉCONOMIES MAJEURES SUR L'ÉNERGIE ET LE CLIMAT (MEF) : La dixième réunion des Représentants des Dirigeants des économies majeures sur l'Énergie et le climat a été organisée par la Commission Européenne à Bruxelles, en Belgique, du 26 au 27 avril 2011.

Les participants ont débattu de la manière de progresser sur les perspectives d'un résultat positif à Durban qui soit ambitieux, mais aussi pragmatique, et qui offre des opportunités pour l'Afrique.

PREMIÈRE RÉUNION DU COMITÉ DE TRANSITION POUR LA CONCEPTION DU FONDS VERT POUR LE CLIMAT: La première réunion du Comité de transition pour la conception du Fonds vert pour le climat qui a rassemblé les parties et les observateurs, a eu lieu les 28 à 29 avril à Mexico city, au Mexique. Trois ministres ont été désignés pour co-présider le Comité de transition : le ministre Mexicain des finances : Ernesto Cordero Arroyo; le ministre sud-africain de la planification : Trevor Manuel; et le secrétaire d'État norvégien au ministère des finances: Kjetil Lund.

Quatre champs de travail ont été identifiés par le Comité et seront dirigés par huit co-animateurs de champ de travail. Le premier champ de travail porte sur le champ d'application, les principes directeurs et les questions intersectorielles. Le deuxième est axé sur la gouvernance et les arrangements institutionnels. Le troisième examine les modèles opérationnels tandis que le quatrième est centré sur le suivi et l'évaluation.

GROUPE DES HUIT (G-8): Les dirigeants du G-8 se sont réunis à Deauville, en France, les 26 et 27 mai 2011, pour discuter, entre autres, de la croissance verte, des changements climatiques et de la biodiversité. Le sommet s'est achevé avec l'adoption d'une Déclaration intitulée "un Nouvel Élan pour la Liberté et la Démocratie". Les dirigeants ont, entre autres, souligné la Conférence de l'ONU sur les changements climatiques à Durban comme une opportunité pour concrétiser les Accords de Cancun et traiter les questions non résolues.

FAITS MARQUANTS DES OS 34 ET DES GTS : LUNDI, 6 JUIN 2011

Dans la matinée, la séance plénière d'ouverture de l'Organe subsidiaire de conseil scientifique et technologique (SBSTA) s'est réunie. La plénière d'ouverture de l'Organe subsidiaire de mise en œuvre (SBI) est restée suspendue tout au long de la journée, et a finalement été reportée à mardi, en attendant les consultations sur l'ordre du jour.

SBSTA

QUESTIONS D'ORGANISATION: Le Président du SBSTA, Mama Konaté (Mali) a invité les parties à présenter leurs propositions sur les nouveaux points de l'ordre du jour provisoire (FCCC/SBSTA/2011/1).

Sur le point proposé relatif à un programme de travail sur l'agriculture, la NOUVELLE ZÉLANDE, avec le CANADA, a déclaré que le programme de travail permettrait au SBSTA d'examiner les questions d'ordre technique et méthodologique en matière d'adaptation et d'atténuation dans le secteur agricole. La NOUVELLE ZÉLANDE a précisé que la proposition vise à apporter un appui au travail de l'AWG-LCA, et aboutir à une décision à la CdP 17.

À propos du carbone bleu: les systèmes marins côtiers, la PAPOUASIE-NOUVELLE GUINÉE a expliqué que ce point de l'ordre du jour devrait inclure l'examen des terres humides et des écosystèmes côtiers.

Concernant les droits de la nature et l'intégrité des écosystèmes, la BOLIVIE a appelé à un forum pour discuter des impacts des changements climatiques sur les écosystèmes.

Pour ce qui est du forum sur l'impact de la mise en œuvre des mesures de riposte, l'ARABIE SAOUDITE a déclaré que le mandat était basé sur la Décision 1/CP.16 (résultat des travaux de l'AWG-LCA) et que ce point proposé devrait remplacer le point de l'ordre du jour sur les conséquences économiques et sociales des mesures de riposte.

À propos des impacts du changement climatique sur les ressources en eau et la gestion des ressources en eau, l'ÉQUATEUR a souligné le droit humain à l'eau.

Commentant sur l'ordre du jour provisoire, l'ARGENTINE, au nom du G-77/CHINE, a mis en garde contre le transfert au SBSTA, des questions non résolues de l'AWG-LCA, affirmant

que l'AWG-LCA devrait maintenir un aperçu des questions spécifique qui ont été confiées au SBSTA pour examen. Il a également appelé à une autre réunion des Organes subsidiaires (OS) avant Durban.

La République démocratique du Congo, au nom du GROUPE AFRICAIN, avec la GRENADÉ, nom de l'AOSIS, a recommandé que les parties commencent le travail sur les éléments qui font habituellement partie de l'ordre du jour du SBSTA, tout en poursuivant les consultations sur les nouveaux points proposés. L'Australie, au nom du GROUPE DE COORDINATION, a souligné l'importance des travaux du SBSTA sur REDD, et du Programme de travail de Nairobi sur les impacts, la vulnérabilité et l'adaptation (PTN). La Gambie, au nom des PMA, a souligné la recherche et l'observation systématique, ainsi que l'amélioration du PTN pour soutenir la mise en œuvre des mesures d'adaptation dans les PMA. La Grenade, au nom de l'AOSIS, a souligné la nécessité d'accélérer les travaux dans le cadre du PTN.

La Suisse, au nom du GROUPE DE L'INTEGRITE ENVIRONNEMENTALE (GIE), a souligné la nécessité des travaux méthodologiques sur la REDD +. La Papouasie-Nouvelle-Guinée, au nom de la COALITION DES NATIONS DE RAINFOREST, a souligné les progrès réalisés dans la Décision 1/CP.16 sur la REDD +, mais a noté l'importance de l'orientation sur les garanties. L'AFRIQUE DU SUD a souligné le caractère axé-sur-les-parties du processus et a exprimé son engagement pour un processus transparent à la CdP 17 et CdP / RdP 7 à Durban.

Konaté, le Président du SBSTA, a suggéré que les parties adoptent l'ordre du jour, afin de permettre l'avancement des travaux sur les points déjà abordés par le SBSTA, y compris les travaux sur les questions recommandées par la CdP 16. Il a en outre proposé de suspendre l'examen des nouveaux points, en attendant les consultations. Konaté a par ailleurs expliqué que le Président de SBI est en train de mener des consultations sur les conséquences économiques et sociales des mesures de riposte, et sur un forum sur la mise en œuvre des mesures de riposte, et a déclaré que la solution obtenue pourrait être appliquée au SBSTA. Il a souligné que la proposition vise à faire progresser les travaux, et à permettre aux pays d'exprimer leurs points de vue sur les nouveaux points inscrits à l'ordre du jour.

Les ÉTATS-UNIS, l'ARGENTINE, l'UE, le VÉNÉZUELA, le SURINAME, la COLOMBIE, l'ÉGYPTE, l'ARABIE SAOUDITE, le BRÉSIL, l'Australie, les PHILIPPINES, l'ÉQUATEUR, la SUISSE, l'INDONÉSIE, la CHINE, le COSTA RICA, le SINGAPOUR, la MALAISIE et TRINITÉ ET TOBAGO ont soutenu cette approche. Le VÉNÉZUELA a souligné que les consultations pourraient aboutir à l'abandon de certains points. L'ARGENTINE a appuyé la proposition, mais a précisé de suspendre les discussions sur tous les nouveaux points en attendant le résultat des consultations, et a suggéré que l'abandon de certains points pourrait être le résultat des consultations. La PAPOUASIE-NOUVELLE GUINÉE a déclaré qu'elle pourrait appuyer le démarrage des travaux sur les questions qui figurent habituellement à l'ordre du jour du SBSTA, s'il y a un accord que la plénière du SBSTA se réunira dans une semaine pour faire le point sur l'inclusion des nouvelles questions dans l'ordre du jour.

Le GROUPE DE COORDINATION a appuyé la proposition de traiter l'agriculture comme un point distinct. Les ÉTATS-UNIS ont appelé à l'examen des mesures de riposte, du carbone bleu et de l'eau dans le cadre des points existants. L'INDONÉSIE s'est opposée à la discussion des points examinés par l'AWG-LCA tels que l'agriculture, mais s'est dit favorable à des consultations sur l'ordre du jour. Le PAKISTAN a appelé à un examen adéquat de la gestion des ressources en eau et de l'agriculture sous des points distincts de l'ordre du jour, ou comme éléments distincts du PTN. La COLOMBIE, avec le BRÉSIL, a soutenu l'examen de l'agriculture et de la gestion des ressources en eau dans le cadre des points existants de l'ordre du jour.

Le BRÉSIL a souligné que d'autres questions proposées, y compris le carbone bleu, ne sont pas suffisamment préparées pour un examen. Il a également déclaré que les points examinés par l'AWG-LCA, y compris l'agriculture, ne devraient pas être considérés séparément. Le GROUPE AFRICAIN, avec la SUISSE, s'est dit préoccupé par l'examen des questions sectorielles comme points distincts de l'ordre du jour.

La BOLIVIE s'est opposée à l'inclusion de la REDD dans l'ordre du jour, soulignant que l'inclusion d'éléments provenant des Accords de Cancun, qui n'ont pas été adoptés par consensus, n'est pas acceptable. Elle a déclaré qu'elle pourrait accepter la suspension de la discussion sur ce point, avec les autres points, et a proposé d'élargir le titre du point de l'ordre pour inclure les «mesures concernant les forêts».

La COLOMBIE, avec la MALAISIE, a souligné la nécessité de maintenir la REDD dans l'ordre du jour. TUVALU, avec les PHILIPPINES, a noté sa compréhension de la position bolivienne sur la REDD, mais a déclaré qu'il existe des moyens d'accommoder des positions différentes. Soulignant que la REDD figurait déjà à l'ordre du jour de SBSTA, l'Australie a déclaré que la REDD ne devrait pas être considérée au même titre que les autres nouvelles questions. La GUYANE, avec le COSTA RICA et le SURINAME, a déclaré que la décision d'introduire la REDD dans l'ordre du jour du SBSTA a été prise par la CdP et qu'aucune partie n'est habilitée à la retirer. La PAPOUASIE-NOUVELLE-GUINÉE, la GUYANE et le COSTA

RICA se sont opposés au changement du titre de l'ordre du jour. En réponse, la BOLIVIE a proposé que le point soit intitulé "la REDD et les mesures concernant les forêts."

TUVALU a appelé à plus de transparence dans les négociations sur la REDD. Il a souligné que les négociations sur la REDD devraient être facilitées par les représentants des pays de l'Annexe I et des pays non visés à l'Annexe I qui n'ont pas un intérêt matériel dans un résultat sur la REDD. Il a déclaré que toutes les consultations devraient se dérouler dans un groupe de contact afin de permettre aux peuples autochtones et aux autres parties prenantes de contribuer directement aux négociations.

Konaté, le Président du SBSTA, a informé les délégués qu'il mènerait des consultations sur la REDD, pendant que les consultations se poursuivraient dans le cadre du SBI sur les mesures de riposte, et que le SBSTA se réunirait de nouveau dans l'après-midi. La plénière a ensuite été suspendue.

À 19h25, le SBSTA s'est réuni de nouveau, brièvement. Konaté le Président du SBSTA informé les parties que les consultations se poursuivent et que le SBSTA reprendra mardi.

DANS LES COULISSES

La Conférence de Bonn sur les changements climatiques s'est ouverte dans le cadre habituel de Maritim Hotel, sous un ciel bleu, par un jour d'été chaud et ensoleillé. La journée s'est cependant terminée par un temps nuageux, reflet de l'ambiance qui régnait à l'intérieur du centre des Conférences.

Hormis une réunion du SBSTA tenue dans la matinée, les séances plénières d'ouverture des deux Organes subsidiaires sont restées suspendues tout au long de la journée. Ce retard était dû à des divergences de vues des parties sur l'ordre du jour proposé des deux organes. Outre les modifications sur le "traditionnel" ordre du jour basé sur les résultats de Cancun, les différentes parties ont proposé de nouveaux points, dont certains semblaient prêter à la controverse.

La plupart des délégués ont par conséquent passé la journée à attendre le début des réunions, ou à essayer, à huis clos, de s'accorder sur les ordres du jour. Juste avant la réception offerte par le Maire de Bonn, prévue à 19 h, le Président a annoncé le report à mardi matin, de la séance plénière d'ouverture de SBI. Ce retard a amené certains délégués à évoquer le «spectre de Bangkok». Et l'un d'eux a déclaré : "J'espère que nous n'allons pas réveiller les fantômes de Bangkok, mais je m'attends à ce que nous passions une partie du temps à chercher un consensus sur l'ordre du jour."

La plénière du SBSTA a commencé tôt, mais les discussions de la matinée ont révélé des divergences d'opinions sur la manière de procéder, notamment concernant la REDD. Les consultations informelles ont par conséquent démarré. Dans la soirée, certains négociateurs semblaient optimistes qu'un accord allait être conclu sur la façon d'aborder la REDD. Cependant, juste avant 19h 30, le Président a annoncé le report également à mardi, de la plénière de SBSTA. «On dirait que nous retournons au futur», a déclaré un délégué, au moment où il quittait hâtivement le Maritim Hotel.

FAITS MARQUANTS DES OS 34 ET DES GTS : MARDI, 7 JUIN 2011

Mardi matin, les séances plénières d'ouverture du Groupe de travail spécial des nouveaux engagements des Parties visées à l'Annexe I au titre du Protocole de Kyoto (AWG-KP) et de l'Organe subsidiaire de mise en œuvre (SBI) se sont tenues. Dans la matinée et dans l'après-midi, a eu lieu la plénière d'ouverture du Groupe de travail spécial de l'action concertée à long terme au titre de la Convention (AWG-LCA). Le groupe de contact de l'AWG-LCA s'est également réuni dans l'après-midi. La séance plénière d'ouverture de l'Organe subsidiaire de conseil scientifique et technologique (SBSTA) est demeurée suspendue tout au long de la journée.

AWG-KP

Procédant à l'ouverture de la reprise de l'AWG-KP 16, le Président Adrian Macey (Nouvelle Zélande) a rappelé l'ordre du jour adopté, la note de scénario résultant des pourparlers de Bangkok et la note de scénario pour cette réunion (FCCC/KP/2010/18/Add.1 et FCCC / KP / AWG/2011/1-3). Il a indiqué qu'Andrea Garcia-Guerrero (Colombie) animera les consultations avec les groupes régionaux sur l'élection d'un rapporteur et que l'élection aura lieu lors de la séance plénière de clôture de l'AWG-KP. Il a également présenté le rapport de l'atelier de l'AWG-LCA sur les mesures d'atténuation entreprises par les pays développés (FCCC/KP/2011/7).

Le Secrétaire exécutif de la CCNUCC, Christiana Figueres a noté qu'en dépit des lacunes dans le financement, le Secrétariat a entrepris des évaluations techniques des soumissions des parties visées à l'Annexe I sur les niveaux de référence en matière de gestion forestière, tel que recommandé par la Décision 2/CMP.6 (utilisation des terres, changement d'affectation des terres et foresterie). Macey, le Président de l'AWG-KP, a souligné la nécessité de résoudre les questions politiques clés et d'évoluer sur les questions d'ordre technique. Il a proposé que l'AWG-KP poursuive les travaux au sein d'un seul groupe de contact sur les nouveaux engagements des parties visées à l'Annexe I.

DÉCLARATIONS D'OUVERTURE: L'Argentine, au nom du G-77/CHINE, a réitéré leur préoccupation concernant la lenteur des progrès sur une deuxième période d'engagement, et a mis l'accent sur la nécessité de réduire l'écart entre les promesses d'une part, et l'exigence scientifique et la responsabilité historique, d'autre part. Il a souligné que la

volonté politique est essentielle pour l'accomplissement des progrès sur les problèmes d'ordre technique, et a déclaré que la pertinence du Protocole de Kyoto ne doit pas être compromise.

L'Australie, au nom du GROUPE DE COORDINATION, a appelé à un nouveau régime climatique mondial efficace, et à une discussion sur la contribution du Protocole de Kyoto à ce système. Elle a identifié les éléments du Protocole de Kyoto qui devraient former la base d'un cadre global fondé sur des règles, et a appelé à un accord pragmatique que les parties seront en mesure de ratifier.

L'UNION EUROPEENNE (UE) a réitéré sa volonté à considérer une deuxième période d'engagement conformément à ses conditions énoncées précédemment, y compris un niveau global d'ambition permettant d'atteindre l'objectif de 2 ° C. La Grenade, au nom de l'AOSIS, a demandé de se concentrer sur les parties qui souhaitent conclure un accord sur une deuxième période d'engagement du Protocole, et de voir si et comment leurs conditionnalités ont été approuvées ou peuvent l'être. Elle a souligné la nécessité d'une contribution politique, et a déclaré que les questions d'ordre technique et juridique devraient être examinées une fois que les étapes précédentes auront été adoptées.

La République démocratique du Congo, au nom du GROUPE AFRICAÏN, a déclaré qu'un accord sur une deuxième période d'engagement à Durban est «absolument indispensable». Il s'est dit préoccupé par la lenteur des progrès et le manque d'engagement pour une deuxième période d'engagement de plusieurs parties au Protocole. La Papouasie-Nouvelle Guinée, au nom de la Coalition des Nations de Rainforest, a parlé de la création d'un nouveau mécanisme dans le cadre du Protocole comme moyen le plus efficace pour la mise en œuvre de REDD +.

Le Mexique, au nom du GROUPE POUR L'INTEGRITE ENVIRONNEMENTALE (GIE), a exprimé leur engagement à œuvrer pour l'achèvement rapide des travaux de l'AWG-KP, afin d'éviter un décalage entre les périodes d'engagement, et a souligné les liens entre les deux pistes de négociations.

La Gambie, au nom des PMA, a souligné la nécessité de résoudre toutes les questions en suspens à Bonn. Il a rappelé aux parties qui s'éloignent du Protocole que les mécanismes de flexibilité font partie intégrante de ce dernier, et a souligné la nécessité de maintenir le Mécanisme de Développement Propre (MDP) et le Fonds pour l'adaptation.

L'Égypte, au nom du GROUPE ARABE, a décrit le Protocole comme l'instrument juridique le plus important pour la lutte contre les changements climatiques et a appelé les pays visés à l'Annexe I à respecter leur engagement juridique pour une deuxième période d'engagement.

La Bolivie, au nom de L'ALLIANCE BOLIVARIENNE POUR LES AMÉRIQUES (ALBA), a décrit Cancun comme un recul pour l'AWG-KP et a appelé à un accord sur une deuxième période d'engagement à Durban.

Le MEXIQUE, en tant que Président de la CdP / RdP, a parlé de la nécessité d'éviter un écart entre les périodes d'engagement et a déclaré que les deux pistes de négociations doivent être maintenues lors des travaux des parties en vue d'un accord. À propos de la prochaine rencontre à Durban, l'AFRIQUE DU SUD, en tant que futur président, a pris note des défis, mais a exprimé son optimisme que les discussions continueront à insuffler la confiance dans le processus de la CCNUCC. Elle a souligné la nécessité d'un compromis sur des problèmes insolubles pour éviter l'«unilatéralisme compétitif».

TUVALU a déclaré que la proposition révisée du Président sur les nouveaux engagements des parties visées à l'Annexe I (FCCC/KP/AWG/2010/CRP.4/Rev.4) ne constitue pas une base appropriée pour la poursuite des travaux et a souligné que les négociations de l'AWG-KP doivent être menées uniquement par les parties qui ont l'intention de continuer à faire partie du Protocole de Kyoto.

Le RÉSEAU ACTION CLIMAT (CAN) a souligné l'importance de l'objectif de 1,5 ° C, de l'amélioration des engagements et de la nécessité de veiller à ce que les objectifs quantifiés de réduction des émissions soient justes et équitables. L'International Emissions Trading Association, au nom des BINGO, a décrit le MDP et la mise en œuvre conjointe (MOC) comme des résultats "tangibles" qui devraient être sécurisés et développés en même temps qu'un accord à long terme, et a demandé instamment d'éviter un décalage entre les périodes d'engagement. Freedom from Debt, au nom des ONGE, a souligné l'insuffisance des engagements actuels pour atteindre l'objectif sur le réchauffement. La Fédération norvégienne pour l'environnement et le développement (NFED), au nom des YOUNGO, a appelé à un leadership clair des parties de l'Annexe I, et à une «course vers le sommet».

SBI

QUESTIONS D'ORGANISATION: Le Président du SBI, Robert Owen-Jones (Australie), a ouvert la session. Il a expliqué que sur la base des consultations approfondies avec les parties, un ordre du jour provisoire révisé (FCCC/SBI/2011/1/Rev.1) a été publié, mais que les parties ne sont pas encore prêtes à l'adopter dans son intégralité. Il a proposé que les parties commencent le travail sur les points suivants de l'ordre du jour provisoire : le mécanisme de financement; l'Article 6 de la Convention (éducation, formation et sensibilisation du public)); les Articles 4.8 et 4.9 de la Convention (mise en œuvre de la décision 1/CP.10 sur le programme de travail de Buenos Aires); l'Article 3.14 du Protocole (effets défavorables des mesures de riposte); la technologie; le renforcement des capacités en vertu de la Convention et du Protocole; l'amendement au Protocole en ce qui concerne le respects des dispositions; les appels contre les décisions du Conseil exécutif du MDP; les dispositions pour les réunions intergouvernementales; et les questions administratives, financières et institutionnelles. Owen-Jones, le Président du SBI, a déclaré que les consultations se poursuivront sur les questions en suspens, en vue de l'adoption de l'ordre du jour à une date ultérieure.

La Gambie, au nom des PMA, soutenue par la République démocratique du Congo, au nom du GROUPE AFRICAIN, et par le NICARAGUA, s'est opposée à l'adoption de l'ordre du jour sans le point sur les plans nationaux d'adaptation pour les PMA, tel que prévu dans la Décision 1/CP.16. L'ARABIE SAOUDITE a déclaré que la question relative au forum sur la mise en œuvre des mesures de riposte devrait également être incluse, et a observé que de nouvelles consultations sur certains éléments impliquent que ces éléments étaient en suspens. L'UE s'est dit favorable à l'examen de toutes les questions dans le cadre «d'un ensemble global» et a fait une mise en garde contre "l'isolement" de certains éléments.

Soulignant le rôle central de l'adaptation pour tous les pays en développement et la nécessité de l'équilibre, la COLOMBIE a appuyé la proposition du Président comme un moyen positif et pragmatique pour aller de l'avant. La Grenade, au nom de l'AOSIS, et l'AUSTRALIE ont également appuyé la proposition, et l'AUSTRALIE a déclaré que «les gouvernements ne peuvent pas se permettre un autre ordre du jour à six millions de dollars.» La BOLIVIE a demandé de consigner dans le compte rendu de la réunion que la Décision 1.CP/16 a été adoptée en dépit de l'opposition formelle et explicite d'une partie à la Convention.

L'AFRIQUE DU SUD a proposé d'ajouter, dans la liste des points sur lesquels les travaux commenceront en attendant les consultations sur les questions en suspens, le point de l'ordre du jour relatif à un forum sur l'impact de la mise en œuvre des mesures de riposte, et un point modifié de l'ordre du jour sur les plans nationaux d'adaptation (point 8). Il a proposé de modifier le point 8 ainsi qu'il suit : "les modalités et les directives pour un processus visant à permettre aux PMA de formuler et d'appliquer des plans nationaux d'adaptation qui pourraient être utilisés par d'autres pays en développement." L'AUSTRALIE et les ÉTATS-UNIS sont opposés à cette proposition, soulignant qu'elle ne reflète pas l'équilibre, tandis que la TANZANIE et l'ARABIE SAOUDITE ont appuyé la proposition.

Owen-Jones, le Président du SBI, a ensuite annoncé qu'il tiendra plus tard dans l'après-midi, des consultations informelles sur les points en suspens de l'ordre du jour, et a réitéré sa proposition initiale. Les PMA et l'ARABIE SAOUDITE se sont opposés à cette proposition. Notant l'absence de consensus sur la marche à suivre, le Président Owen-Jones a déclaré que les consultations informelles sur l'ordre du jour se poursuivront dans l'après-midi, et a suspendu la séance.

AWG-LCA

Procédant à l'ouverture de la reprise de l'AWG-LCA 14, le Président Daniel Reifsnyder (États-Unis) a indiqué que l'ordre du jour adopté à Bangkok (FCCC/AWGLCA/2011/5) fournira la structure et la portée des travaux de l'AWG-LCA et englobe les travaux pour mettre en œuvre la Décision 1 / CP.16 (résultat des travaux de l'AWG-LCA) et les questions non encore résolues.

ACTIVITÉS DE L'INTERSESSION: En tant que Président de la CdP, le Mexique a fait rapport sur les activités visant à faciliter la poursuite des négociations, notamment: une réunion ministérielle tenue en mars sur la mise en œuvre des Accords de Cancun ; des réunions informelles avec les groupes d'observateurs ; la première réunion du Comité de transition pour la conception du Fonds vert pour le climat, en avril ; et un Dialogue ministériel sur l'adaptation, organisé conjointement avec l'Afrique du Sud, en mai. Elle a indiqué qu'ils tiendront de nouvelles consultations au cours des prochains mois, en collaboration avec l'Afrique du Sud.

En sa qualité de prochain Président, l'AFRIQUE DU SUD a annoncé des consultations samedi sur les résultats de Durban.

La FRANCE a souligné l'Initiative Climat Paris-Nairobi pour l'accès universel à l'énergie propre en Afrique, qui a tenu sa première réunion au niveau ministériel en avril.

Le Secrétariat a présenté les activités entreprises par le Comité de transition pour la Conception du Fonds vert pour le climat, y compris sa première réunion à Mexico City en avril, et son premier atelier technique en juin à Bonn. Elle a déclaré qu'un événement d'information séparé sur le Comité de transition aura lieu pendant la réunion de Bonn.

Au sujet du financement de démarrage rapide, Reifsnyder, le Président de l'AWG-LCA, a attiré l'attention sur les soumissions des parties », a déclaré qu'un document d'information sera publié après Bonn, et a indiqué son intention de tenir une séance d'information séparée à Bonn.

DÉCLARATIONS D'OUVERTURE: L'Argentine, au nom du G-77/CHINE, a mis en garde contre le transfert des questions de l'AWG-LCA, aux organes subsidiaires, et a déclaré que les questions spécifiques recommandées pour examen par le SBI dans la Décision 1/CP.16 doivent conduire à un résultat équilibré de l'AWG-LCA. Le G-77/CHINE a également souligné la nécessité d'une autre séance de négociations avant la session de Durban.

L'Australie, au nom du GROUPE DE COORDINATION, a déclaré que la mise en place d'un nouveau régime prend du temps, et a décrit Durban comme la prochaine étape du processus qui peut aller au-delà des engagements de Cancun. Elle a souligné, entre autres, l'importance de la surveillance, notification et vérification (MRV) par les pays développés et les pays en développement pour l'examen qui débute en 2013. Notant qu'un nouveau traité n'est pas envisagé à Durban, elle a appelé à la mise en place d'institutions et de processus qui servent de base à une future mesure d'ordre juridique.

Notant que la fenêtre d'opportunité pour atteindre l'objectif de 2 ° C est en train de se rétrécir, l'UE a souligné la nécessité d'accélérer les travaux sur la mise en œuvre des Accords de Cancun, en particulier concernant les mesures d'atténuation. Il a exhorté à l'amélioration du niveau d'ambition, a souligné l'importance de MRV, et a appelé à un cadre global juridiquement contraignant.

Le Belarus, au nom des PAYS EN TRANSITION ÉCONOMIQUE, a souligné l'importance du transfert des technologies et du renforcement des capacités.

La Suisse, au nom du GIE, a appuyé le travail au sein d'un seul groupe de contact, avec des sous-groupes, a noté l'utilité des ateliers, et a appelé à l'établissement rapide d'un registre et à l'adoption de lignes directrices pour les mesures d'atténuation appropriées au niveau national (MAAN), aussi bien les mesures à la recherche d'un soutien international que les autres.

La Grenade, au nom de l'AOSIS, a déploré l'absence d'urgence dans la recherche de solution au réchauffement probable de 3 à 4 ° C, et a souligné que, bien que les Accords de Cancun aient représenté un pas en avant, ils n'ont toujours pas de portée, de substance et d'ambition.

L'Égypte, au nom du GROUPE ARABE, a déclaré que le succès à Durban dépend de l'obtention des résultats équilibrés fondés sur les principes de la Convention, y compris le principe de responsabilités communes mais différenciées.

La Gambie, au nom des PMA, a appelé, entre autres: à des objectifs plus stricts; un cadre global; des programmes d'adaptation à court terme, à moyen terme et à long terme; et un financement à long terme.

La République démocratique du Congo, au nom du GROUPE AFRICAIN, a appelé, entre autres: au renforcement de l'évaluation et de la surveillance internationales des pays développés; une décision de la CdP 17 sur le financement à long terme et l'entrée en vigueur du Fonds vert pour le climat; et des mesures d'adaptation urgentes, y compris par le biais du Comité d'adaptation créé à Cancun. Il a déclaré que le niveau de financement n'est pas une somme fixe, mais dépend des mesures d'atténuation adoptées.

Le Venezuela, au nom de l'ALBA, a souligné que le processus est axé sur les parties et a appelé à faire plus d'efforts pour rétablir la confiance et stimuler un esprit de coopération à travers des consultations franches et inclusives.

La Papouasie-Nouvelle-Guinée, au nom de la Coalition des Nations de Rainforest, a souligné que REDD + offre des mesures rapides et économiques pour atténuer les changements climatiques. Elle a appelé au décaissement des fonds promis, en particulier pour REDD +, et a suggéré que les options de financement pour des questions éventuelles de REDD + soient examinées dans le cadre de l'AWG-LCA, y compris, mais pas exclusivement, les mécanismes fondés sur le marché.

La Chambre de commerce internationale, au nom des BINGO, a appelé, entre autres, à la prévisibilité à travers les objectifs à moyen et à long terme, à un processus clair pour le Mécanisme de la technologie et à de nouveaux outils de financement sur les mécanismes fondés sur le marché et non fondés sur le marché.

Appuyant l'inclusion de l'agriculture dans les négociations, la Confédération internationale pour l'agriculture biologique, au nom des ONG des AGRICULTEURS, a souligné l'importance de l'agriculture pour la sécurité alimentaire locale et mondiale.

La Confédération syndicale internationale, au nom des ONG des SYNDICATS, a souligné qu'un accord juste et ambitieux constitue l'unique moyen de protéger les travailleurs vulnérables, et a indiqué qu'il ne peut y avoir aucune possibilité de justice sociale dans un climat de chaos.

ORGANISATION DES TRAVAUX: Reifsnyder, le Président de l'AWG-LCA, a ensuite proposé l'organisation des travaux (FCCC/AWGLCA/2011/5), et les délégués ont convenu de procéder à l'examen de fond de tous les points à l'ordre du jour au sein d'un seul groupe de contact. Il a exhorté les parties à proposer un projet de texte pour faciliter les négociations et a indiqué que des réunions de bilan du groupe de contact seront organisées pour informer les parties et les observateurs sur les progrès accomplis.

GROUPE DE CONTACT DE L'AWG-LCA

Dans l'après-midi, Reifsnyder, le Président de l'AWG-LCA a ouvert le groupe de contact. Il a proposé de mener les travaux du groupe de contact par le biais des consultations informelles sur: une vision commune, animées par la vice-présidente de l'AWG-LCA, Margaret Mukahanana-Sangarwe (Zimbabwe); l'atténuation par les pays développés, animées par Christian Pilgaard (Danemark) et José Alberto Garibaldi Fernández (Pérou), les MAAN des pays en développement, animées par Pilgaard et Garibaldi Fernández; REDD +, animées par Antonio Gabriel Viña (Philippines); les approches sectorielles et les mesures spécifiques au secteur, animées par George Mulama Wamukoya (Kenya); les approches diverses, y compris les possibilités d'utilisation des marchés afin d'améliorer le rapport coût-efficacité et promouvoir les mesures d'atténuation, animées par Giza Gaspar Martins (Angola); les mesures de riposte, animées par Alfred Ndungu Gichu (Kenya); l'adaptation, animées par Kishan Kumarsingh (Trinité-et-Tobago); les finances animées

par Georg Børsting (Norvège) et un autre facilitateur non encore identifié; le transfert des technologies, animées par Jukka Uosukainen (Finlande); le renforcement des capacités, animées par Uosukainen; l'examen, animées par la vice-présidente de l'AWG-LCA, Mukahanana-Sangarwe; les options juridiques du résultat convenu, animées par María del Socorro Flores (Mexique); et les questions diverses - les économies en transition et les pays en situations particulières, animées par Kunihiko Shimada (Japon).

Reifsnnyder, le Président de l'AWG-LCA, a indiqué qu'il surveillera les progrès accomplis et fournira des directives aux groupes informels, et a déclaré que le groupe de contact de l'AWG-LCA tiendra régulièrement des réunions de bilan.

Le délégué des PHILIPPINES a demandé des précisions sur la manière dont les séances d'information sur les travaux du Comité de transition et sur le financement de démarrage rapide, ainsi que les ateliers prévus pour cette session, seront intégrés dans les travaux de l'AWG-LCA. Elle a également souligné que le texte devra émaner essentiellement des parties, et que les animateurs fourniront un texte uniquement à la demande des parties. Reifsnnyder, le Président de l'AWG-LCA, a précisé qu'il n'existe pas de lien formel entre les séances d'information et les travaux de l'AWG-LCA. Il a également convenu que, dans un premier temps, le texte doit être produit par les parties.

TUVALU s'est dit préoccupé par la manière dont les consultations sur REDD + ont été menées à Cancun, et a souligné qu'aucune des réunions du groupe de contact n'y a siégé pour examiner la question ou approuver des conclusions ou des documents. Soulignant la nécessité de la transparence et de l'inclusion, il a proposé, et la BOLIVIE et le NICARAGUA l'ont appuyé, que les discussions sur REDD + se tiennent dans un groupe de contact, plutôt que dans un sous-groupe ou dans des consultations informelles, afin d'assurer la participation des peuples autochtones et autres parties prenantes, et que les animateurs soient choisis parmi les pays visés à l'Annexe I et ceux non visés à l'Annexe I qui n'ont pas d'intérêt matériel ou financier dans l'issue des négociations sur REDD +. Reifsnnyder, le Président de l'AWG-LCA, a indiqué que REDD + va au-delà du financement de REDD +, raison pour laquelle un groupe informel a été proposé pour un examen élargi des questions REDD +.

Le représentant des États-Unis a souligné que les réunions de bilan fourniront des informations sur les progrès accomplis, ce qui permettra la participation des observateurs. Il a également indiqué que les parties pourront décider d'autoriser les observateurs à participer aux groupes informels. La PAPOUASIE-NOUVELLE GUINÉE, avec le GUYANE, le SURINAME et le CAMEROUN, a appuyé la proposition du Président de l'AWG-LCA, et la PAPOUASIE-NOUVELLE GUINÉE a souligné que Tuvalu ne représente pas les pays forestiers. Elle a souligné qu'elle ne supporte pas les tactiques de Tuvalu consistant à cibler des pays tels que la Norvège, qui font preuve de leadership sur cette question.

Reifsnnyder, le Président de l'AWG-LCA, a rappelé qu'il revient aux parties dans chaque groupe informel de décider d'ouvrir ou non la participation aux observateurs. Il a proposé que les parties convoquent une réunion du groupe informel sur REDD + pour statuer sur la participation des observateurs. Notant que la transparence et l'inclusion constituent des sujets suffisamment préoccupants, il a déclaré qu'il serait surpris que les observateurs ne soient pas admis dans les réunions.

Reifsnnyder, le Président a ajouté que si la question n'est pas résolue de façon satisfaisante, elle pourra alors être abordée lors des réunions de bilan du groupe de contact.

DANS LES COULISSES

Mardi a été une journée un peu plus chargée à Bonn, étant donné que les travaux ont commencé sur les questions à long terme dans le cadre des deux groupes de travail spéciaux. Pendant les séances plénières d'ouverture, un certain nombre de délégués ont exprimé des préoccupations quant au manque d'ambition concernant l'atténuation. Plusieurs d'entre eux ont également attiré l'attention sur les données publiées récemment par l'Agence internationale de l'énergie qui montrent qu'en 2010, les émissions mondiales des gaz à effet de serre ont été plus élevées que jamais auparavant.

Dans leur quête de solutions, bon nombre ont assisté à un événement spécial à l'heure du déjeuner, organisé par le SBSTA et le Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC) sur le nouveau Rapport spécial du GIEC sur les Sources d'énergies renouvelables et l'atténuation des changements climatiques. Bien que le rapport ait réaffirmé l'augmentation continue des émissions, il a également donné aux délégués des raisons d'être optimistes. Les messages du GIEC incluaient que le potentiel technique des technologies des énergies renouvelables dépasse la demande actuelle et que par conséquent, l'augmentation des énergies renouvelables constitue un défi pas autant technique qu'économique. Le rapport a également attiré l'attention sur le rôle que les énergies renouvelables pourraient jouer dans la réalisation de scénarios de stabilisation base. "Ce fut un événement intéressant», a commenté un négociateur par la suite, "mais cela a aussi montré que dans les négociations, nous devons travailler encore davantage sur l'atténuation»

Pendant ce temps, la bataille sur les ordres du jour du SBI et du SBSTA agendas entrainé dans sa deuxième journée. Dans la matinée s'est tenue l'ouverture du SBI qui a tenté d'aller de l'avant, mais a dû retourner rapidement à des consultations informelles qui se sont poursuivies jusque tard dans la soirée. Vers la fin de l'après-midi, Konaté, le Président du SBSTA, a annoncé que le point de l'ordre du jour du SBSTA sur la REDD a été résolu, mais que les discussions relatives au forum sur les mesures de riposte se poursuivent. Dans les coulisses, certains négociateurs ont indiqué que la pierre d'achoppement clé de l'ordre du jour du SBI porte sur le MRV, et que le point proposé relatif à un forum sur les mesures de riposte a fait l'objet de controverse sur les deux ordres du jour.

Un expert technique exaspéré a exprimé la crainte que «les problèmes d'ordre technique ne soient en train d'être pris en otage dans les discussions sur la politique», et un autre négociateur chevronné a souligné la «prolifération des mesures de riposte» dans les ordres du jour. Le soir venu, les projecteurs se sont tournés vers l'arrière salle bondée où les questions apparemment insolubles devaient être résolues, et un négociateur impatient a suggéré «l'envoi à l'intérieur de l'équipe spéciale d'intervention pour libérer les ordres du jour pris en otage.»

FAITS MARQUANTS DES OS 34 ET DES GTS : MERCREDI, 8 JUIN 2011

Dans la matinée, a eu lieu le dialogue du SBSTA sur les activités de recherche pertinentes. Dans la matinée et dans l'après-midi, s'est également tenu l'atelier du SBI sur le renforcement de la participation des organisations observatrices. Tout au long de la journée, des consultations informelles ont eu lieu dans le cadre de l'AWG-LCA sur des questions telles que la vision commune, les finances, la technologie, le renforcement des capacités, l'examen et les approches diverses, y compris les marchés. Le groupe de contact de l'AWG-KP sur le point 3 (nouveaux engagements des parties visées à l'Annexe I) s'est réuni le matin et dans l'après-midi. Les séances plénières d'ouverture du SBI et du SBSTA sont restées suspendues toute la journée.

ATELIER EN-SESSION DU SBI

Dans la matinée, le Président du SBI Robert, Owen-Jones (Australie) a ouvert l'atelier en-session du SBI sur le renforcement de la participation des organisations observatrices. L'atelier était animé par Andrew Ure (Australie).

La représentante du Secrétariat a présenté sur les pratiques actuelles, en soulignant la valeur fondamentale de l'engagement d'observateur et en expliquant comment l'engagement d'observateur a évolué au cours des 16 dernières années. Elle a décrit les modèles à facettes multiples de la contribution des observateurs et a noté que l'intérêt accru a contribué à l'accroissement de la participation. Le Secrétariat a également averti que toutes les améliorations devront se faire sans exigences budgétaires importantes.

L'UE a parlé des moyens de renforcer la participation mondiale, notamment: l'amélioration de l'accès aux documents; l'accroissement de la participation des observateurs aux réunions, y compris les réunions informelles; et la maximisation de la valeur ajoutée que les ONG pourraient apporter aux négociations.

Le représentant des États-Unis a fait un exposé sur la manière d'assurer la participation des observateurs au fur et à mesure que la Convention évolue. Il a déclaré qu'en dépit des difficultés dans le processus de la CCNUCC à utiliser efficacement le temps, la participation de la société civile doit être assurée. Parmi les améliorations possibles, il a mentionné: la promotion de l'interaction informelle entre les observateurs et les parties; l'ouverture des groupes informels qui traitent des questions importantes à la participation des observateurs, et l'utilisation accrue des ateliers.

L'Australie a souligné la valeur de contribution des observateurs dans l'amélioration de la transparence et pour l'élaboration d'un cadre renforcé pour la surveillance, la notification et la vérification (MRV), et dans la fourniture de l'aide aux pays en développement. Elle a également parlé de la nécessité de s'appuyer sur le secteur privé et sur d'autres observateurs pour la conception de nouvelles institutions et

mécanismes. L'Australie a recommandé une plate-forme pour la présentation des reports et des commentaires des observateurs sur des résultats spécifiques, et un forum à travers lequel ils pourront faire leurs contributions aux segments de haut niveau de la Conférence des Parties.

Les BINGO ont recommandé l'examen de la manière dont les modèles existants de participation peuvent être améliorés par les nouvelles technologies et les approches novatrices telles que les systèmes d'enregistrement en ligne et une page web consacrée à chaque groupe d'observateurs.

À propos des interventions, la représentante des ONG a souligné la nécessité d'accroître les moyens de faire en sorte que les points de vue s'inspirent des meilleures pratiques de la Convention d'Aarhus sur l'accès à l'information, la participation du public au processus décisionnel et l'accès à la justice en matière d'environnement. Au sujet des actions des ONG, elle a noté que les critères actuels de règlement des différends sont vagues et a proposé un comité chargé d'élaborer les règles de procédure. Le représentant des PEUPLES AUTOCHTONES a suggéré, entre autres propositions, l'abandon des réunions à huis clos sur des questions qui sont pertinentes pour les droits des peuples autochtones, telles que le financement, REDD+, l'adaptation et le transfert des technologies. Le représentant des ADMINISTRATIONS LOCALES ET DES AUTORITÉS MUNICIPALES a déclaré que les administrations locales doivent être pleinement reconnues, habilitées et impliquées dans le processus de la CCNUCC, étant donné que l'action locale et infranationale est essentielle à la réalisation des objectifs globaux.

Le représentant des RINGO a proposé: une transparence et une ouverture plus grandes dans les négociations informelles; le renforcement du dialogue entre les groupes et les régions; et l'extension de la participation de la société civile au Comité de transition pour la conception du Fonds vert pour le climat à d'autres mécanismes de la CCNUCC.

Le représentant des TUNGO a appuyé, entre autres, un meilleur accès aux documents, y compris les documents non-officiels, et des possibilités accrues d'aider le Secrétariat avec des contributions d'ordre technique. Les ONG de WOMEN AND GENDER ont suggéré: un processus plus transparent et plus responsable; l'augmentation des ressources pour le renforcement des capacités de la société civile, en particulier des groupes sous-représentés; et des interventions plus équilibrées. Les YOUNGO ont proposé un accès libre aux négociations informelles et la possibilité pour la société civile de faire des contributions en temps opportun lors des sessions.

Au cours du débat qui a suivi, le Bangladesh, au nom du G-77/CHINE, a appuyé l'inclusion accrue de la société civile dans les négociations et a suggéré d'explorer des moyens de renforcer la participation des membres de la société civile des pays en développement. L'AFRIQUE DU SUD a déclaré que les suggestions pour améliorer la participation de la société civile doivent se traduire par une proposition concrète en vue d'un examen approfondi. Le CONSEIL INTERNATIONAL DES

MINES ET METAUX a souligné la nécessité de partenariats et de la collaboration avec les parties prenantes, entre autres, en les impliquant dans la mise en œuvre des mesures. Le représentant des BINGO a parlé de la nécessité de renforcer la participation des parties prenantes des pays en développement, par exemple en renforçant leurs capacités à participer au processus.

Ure, l'animateur, a résumé les débats, en notant que la plupart des orateurs ont renforcé la valeur de la contribution des observateurs au processus, et a souligné la nécessité de renforcer leur participation.

Dans l'après-midi, l'atelier du SBI s'est poursuivi en mettant un accent sur les propositions concrètes. Les questions examinées incluaient la participation en ligne et les leçons apprises de la première Conférence mondiale des peuples sur le changement climatique et les droits de la Terre Mère, y compris l'idée d'un référendum mondial sur le changement climatique.

Les participants ont également examiné la nécessité d'accroître la participation des membres de la société civile des pays en développement et des mouvements de la base; de traiter des barrières linguistiques; d'assurer la continuité et de créer un mécanisme régulier pour les consultations; et de changer les attitudes sur la question de l'ouverture des réunions informelles, et d'améliorer l'interaction avec la société civile.

Les participants ont par ailleurs proposé: de solliciter des commentaires sur le renforcement de mécanismes de consultation avec les groupes d'observateurs; de créer un fonds pour la participation de la société civile; de permettre aux représentants des observateurs d'assister aux réunions du Bureau; d'assurer la participation active des peuples autochtones, notamment en créant des organes et des mécanismes connexes, comme par exemple un organe consultatif sur des questions présentant un intérêt direct pour les peuples autochtones; et de permettre aux représentants de la société civile d'interagir avec les ministres au cours des segments de haut-niveau de la CdP.

Les participants ont également souligné que les technologies de l'information ne peuvent pas remplacer une interaction directe et ont mis l'accent sur l'importance du «lobbying» informel. Ils ont noté que le fonds spécial proposé pour la participation contribuerait à renforcer la participation équilibrée au plan géographique et que des fonds similaires ont été créés avec succès dans d'autres processus. Les participants ont également déploré l'obligation d'enregistrer les actions de la société civile 48 heures à l'avance, en soulignant la nécessité d'un processus pour régler les divergences de vues sur les règles de procédure.

Une webdiffusion de l'atelier est disponible en ligne à: <http://unfccc2.meta-fusion.com/kongresse/110606_SB34/temp/ovw_onDemand.php?id_kongressmain=171>

DIALOGUE DU SBSTA SUR LES ACTIVITÉS DE RECHERCHE PERTINENTES

Le Président du SBSTA, Mama Konaté, (Mali) a ouvert le dialogue du SBSTA sur les activités de recherche pertinentes, notant qu'il fournit une mise à jour des informations scientifiques aux parties et leur permet de communiquer leurs besoins et leurs priorités à la communauté scientifique. Le dialogue englobait des séances sur les récentes découvertes scientifiques, et des activités, ainsi que la communication sur la science du climat et le renforcement de la capacité de recherche.

Sergio Castellari, Italie, a présenté les faits saillants de l'atelier du SBSTA sur le dialogue sur la recherche (FCCC/SBSTA/2011/INF.6), y compris le fait que les émissions actuelles sont à l'extrémité supérieure des scénarios du Quatrième rapport d'évaluation du GIEC (RE4).

Guy Midgley, de Earth System Science Partnership, a indiqué que: les émissions des gaz à effet de serre augmentent à un taux annuel de 5,6% au lieu de 3% comme prévu par le GIEC; les écosystèmes et la biodiversité absorbent la moitié du carbone atmosphérique global; l'efficacité des puits du sol est en déclin d'environ 10%, et l'on prévoit le maintien de cette baisse avec la hausse des températures; le couvert végétal joue un rôle important dans la régulation des vagues de chaleur; et les co-avantages pour la santé de la réduction de la pollution atmosphérique pourrait contrer le coût de l'atténuation dans certains pays

Drew Shindell, du PNUE, a présenté le résumé d'une évaluation sur le carbone noir (CN) et l'ozone troposphérique. Il a parlé de l'examen du CN, du méthane et du dioxyde de carbone, soulignant les avantages pour la santé humaine et la sécurité alimentaire.

Morten Olsen Skovgård, du Programme de surveillance et d'évaluation de l'Arctique, a parlé des tendances actuelles dans les glaces de l'Arctique, la neige et le pergélisol, soulignant que les taux changent plus rapidement que prévu et que la fusion poserait de nouveaux défis politiques tels que le forage off-shore.

Lors d'une présentation sur l'élévation du niveau de la mer et l'élaboration des scénarios, vice-président du GIEC, Jean-Pascal van Ypersele, a souligné les nouvelles informations datant du RE4. A propos des nouvelles caractéristiques du Cinquième rapport d'évaluation du GIEC (RE5), Secrétaire du GIEC, Christ Renata a parlé, entre autres, des nouvelles directives aux auteurs du GIEC sur les incertitudes et les risques, et sur la détection et l'attribution. Elle a également souligné les recherches récentes sur l'acidification des océans et a expliqué que RE5 se penchera sur, entre autres, la géo ingénierie.

Plusieurs parties ont offert des commentaires sur les besoins et les priorités de la recherche. Au sein du SBSTA, la Papouasie-Nouvelle Guinée a parlé du rôle du carbone bleu, et a déclaré que la science sur la mangrove et les puits des marais salants est suffisamment solide pour l'examen des politiques. Notant que les mangroves font déjà partie de REDD+, elle a souligné la nécessité de surveiller l'influence de l'homme et le potentiel de séquestration du carbone des autres écosystèmes. La Papouasie-Nouvelle Guinée a également proposé la tenue d'un atelier sur le carbone bleu, lors de la SBSTA 36.

Dans une communication sur la science, Carlos Fuller de Belize, a souligné le travail effectué sur les leçons apprises ainsi que la contribution des pays en développement lors de l'atelier sur le dialogue sur la recherche, organisé les 2 et 3 juin à Bonn.

Mannava Sivakumar, de l'Organisation météorologique mondiale, a souligné le renforcement de la compréhension des processus décisionnels et l'utilisation de centres et forums mondiaux, régionaux et nationaux.

Ione Anderson, de l'Inter-American Institute for Global Change Research, a présenté une étude de cas sur un réseau de renforcement des capacités au Brésil.

Cynthia Rosenzweig, de Provia, a parlé de l'utilisation des comités locaux pour guider les travaux sur la vulnérabilité, les impacts et l'adaptation, et de la fourniture de cette information aux gouvernements et aux organismes.

Andrew Matthews, du Réseau Asie-Pacifique pour la recherche sur le changement global, a souligné l'importance des connaissances linguistiques et de la formation envisagée en rédaction.

Jon Padgham, du Secrétariat de l'International START, a mis l'accent sur l'adaptation, la sécurité alimentaire, la santé humaine et l'investissement à long terme dans les universités africaines.

GROUPES DE CONTACT ET CONSULTATIONS INFORMELLES

VISION COMMUNE (AWG-LCA): Au cours du groupe informel de la matinée sur une vision commune, l'animatrice a expliqué que dans la décision 1/CP.16 (résultat des travaux de l'AWG-LCA), les parties avaient convenu de travailler sur l'identification d'un objectif global de réductions des émissions et sur un échéancier pour le plafonnement global des émissions des gaz à effet de serre. Elle a en outre indiqué qu'à Bangkok, les parties ont mentionné l'existence des problèmes autres que les deux contenus dans les Accords de Cancun, qui doivent être traités par le groupe. Les parties ont alors été invitées à identifier les autres questions à examiner par le groupe informel.

Les questions identifiées comprennent: la nécessité d'un objectif mondial fondé sur les meilleures connaissances scientifiques disponibles et sur les principes de la Convention, tels que les responsabilités communes mais différenciées; le commerce; l'équité; l'accès équitable au développement durable; la défense des droits de la Terre Mère pour assurer l'harmonie entre l'humanité et la nature; l'application par une cour internationale, de la justice climatique; les migrants; la guerre; un budget du carbone; les objectifs mondiaux pour les finances, la technologie et l'adaptation; une action renforcée sur tous les

éléments du Plan d'action de Bali; la responsabilité historique; une deuxième période d'engagement du Protocole, les droits de survie des pays; et les mesures de riposte.

Certaines parties ont demandé instamment de se concentrer sur les domaines où la convergence peut être réalisée, tandis que d'autres se sont opposées à l'exclusion de toute question proposée par une partie. Certaines parties ont préféré se concentrer uniquement sur les questions identifiées dans la décision 1/CP.16, arguant que les autres questions soulevées par les parties peuvent être traitées après Durban.

L'animatrice produira une liste de toutes les questions avant la prochaine réunion du groupe informel.

NOUVEAUX ENGAGEMENTS DE L'ANNEXE I (AWG-KP): Le Président de l'AWG-KP, Adrian Macey (Nouvelle Zélande), a ouvert la première réunion du groupe de contact sur les nouveaux engagements de l'annexe I. Il a souligné deux groupes de questions soumises à l'examen du groupe: la clarification des conditions et des liens enfoncés par les parties à l'Annexe I par rapport à une deuxième période d'engagement du Protocole de Kyoto, et la conversion de leurs promesses en objectifs quantifiés de limitation et de réduction des émissions (QELRO). Macey, le Président, a expliqué que ces questions pourraient être recadrées dans une discussion de ce qui pourra constituer un ensemble de résultats à Durban.

SAINTE LUCIE, appuyé par la BOLIVIE, le BRESIL, le SÉNÉGAL, LA RÉPUBLIQUE DÉMOCRATIQUE DU CONGO, l'ARGENTINE, CUBA, la ZAMBIE et la CHINE, a proposé de prendre note des parties de l'Annexe I qui s'opposent à une deuxième période d'engagement en vertu du Protocole de Kyoto, et de centrer les discussions sur les conditions posées par les parties de l'Annexe I désireuses faire avancer le processus, et de voir si les conditions ont été respectées ou ne peuvent être remplies, avant la prise des décisions politiques. La BOLIVIE a invité à se concentrer sur l'amélioration du niveau de l'ambition.

Le représentant de l'UE a soutenu les discussions sur les éléments d'un ensemble équilibré à Durban. Il a déclaré qu'il serait utile de définir les éléments de l'ensemble, le rôle de la deuxième période d'engagement dans cet ensemble et les contributions que les parties non visées à l'Annexe I apporteront à l'ensemble. La SUISSE a souligné quatre éléments: la compréhension claire de l'utilisation des terres, changement d'affectation des terres et foresterie (UTCATF), les mécanismes du marché et les gaz; la mise en œuvre de l'ensemble de décisions sur le MRV adoptées à Cancun; des engagements clairs, et l'assurance que l'AWG-LCA se dirige vers accord global, complet et équitable.

La NOUVELLE ZÉLANDE a mis l'accent sur les conditions, notamment: la comparabilité et la cohérence avec la piste de négociations de l'AWG-LCA; une structure comptable, et des dispositions pour la réalisation de l'objectif de 2 ° C, incluant tous les grands émetteurs, afin de s'assurer que le public néo-zélandais «adhère» à l'arrangement. Avec la FÉDÉRATION DE RUSSIE et le JAPON, elle s'est opposée à l'exclusion des discussions, de certaines parties.

Le représentant de la NORVEGE a souligné la flexibilité sur le point de savoir si les engagements de son pays sont en vertu du Protocole de Kyoto, dans le cadre d'un résultat équilibré, ou en vertu d'un accord global. Il a souligné l'importance de: l'atténuation et du dispositif de MRV pour les pays développés et les pays en développement; la clarté sur un accord global juridiquement contraignant en vertu de la piste AWG-LCA; du traitement du surplus des unités de quantité attribuée (UQA); et de la clarté dans les règles de l'UTCATF.

La FÉDÉRATION DE RUSSIE a appelé à la formalisation des engagements pris dans l'Accord de Copenhague et réaffirmés à Cancun. Il a également proposé la clarification des règles sur les mécanismes de flexibilité et de l'UTCATF. L'Australie a appuyé la formalisation du statut des engagements sur l'atténuation pris à Cancun et la "systématisation" de la manière dont les engagements sont enregistrés. La représentante du CANADA a souligné que son pays n'a pas l'intention de s'engager pour une deuxième période d'engagement, mais a ajouté que le Protocole de Kyoto comporte de nombreuses leçons utiles, telles que les mécanismes du marché et de l'UTCATF, pour modéliser le régime climatique mondial.

TUVALU a souligné que les discussions en vertu du Protocole de Kyoto ne peuvent pas conduire à des conclusions dans les autres processus. L'ARABIE SAOUDITE a déclaré que les discussions devraient se concentrer sur les questions d'ordre technique.

Dans l'après-midi, Macey, le Président de l'AWG-KP, a demandé aux parties de débattre de la manière de faire avancer les discussions sur les questions contenues dans la proposition révisée du Président (FCCC/KP/AWG/2010/18/Add.1). La vice-présidente de l'AWG-KP, Madeleine Diouf Sarr (Sénégal) a demandé aux parties de voir comment avancer sur les questions portant sur la traduction des promesses en objectifs chiffrés, les UQA excédentaires et le report, et sur l'intégrité environnementale.

SAINTE LUCIE, avec TUVALU, a déclaré que le contexte politique est très important et que cette discussion technique était prématurée.

Le représentant de la SUISSE a souligné la nécessité de traiter les questions techniques et de laisser les questions politiques au niveau politique. Il a déclaré que l'intégration des règles et des objectifs chiffrés devraient permettre la prévisibilité et l'intégrité environnementale.

La NOUVELLE ZÉLANDE a déclaré que le résultat idéal serait un accord global et juridiquement contraignant, impliquant tous les grands émetteurs, mais qu'un arrangement provisoire pourrait être conclu pour la période de transition, qui comprendrait une deuxième période d'engagement au titre du Protocole et un accord parallèle avec d'autres grands émetteurs. La représentante d'Australie a déclaré que son pays espère voir un traité juridiquement contraignant qui formalise les engagements de toutes les grandes économies, et que Durban devrait être une étape vers cette vision. Elle a appelé à la formulation d'un processus pour améliorer le niveau de l'ambition. Le CANADA a mis l'accent sur un accord unique impliquant tous les grands émetteurs, et a déclaré qu'un ensemble équilibré serait basé sur le cadre des accords de Cancun et améliorerait la transparence grâce à un cadre efficace de MRV.

La BOLIVIE a déclaré qu'un niveau d'ambition qui conduirait à une température mondiale de 4 ° C est inacceptable.

À propos du cas de force majeure dans le cadre de l'UTCATF, Diouf Sarr, la vice-présidente de l'AWG-KP, a souligné la nécessité de plus de clarté sur la question. SAINTE LUCIE, avec TUVALU, a exprimé sa préoccupation concernant le traitement des questions techniques sans précisions sur les aspects politiques. La SUISSE a déclaré que son pays soutient la possibilité de ne pas inclure les cas de force majeure dans la comptabilité, et a précisé qu'ils devraient être définis comme événements importants isolés hors du contrôle des parties. Il a noté la nécessité d'une amélioration de la méthodologie sur la force majeure. L'Australie a déclaré que la force majeure est essentielle pour créer des incitations afin d'inclure le secteur foncier.

L'UE, appuyée par la NORVEGE et la SUISSE, a déclaré que l'on ferait une meilleure utilisation du temps des délégués en créant des sous-groupes pour permettre aux experts techniques de débattre des règles tout en poursuivant les discussions politiques. La COLOMBIE, SAINTE LUCIE, TUVALU, la BOLIVIE, l'ARGENTINE et l'ARABIE SAOUDITE se sont opposés à une discussion sur les règles techniques au sein des sous-groupes, avant de clarifier le contexte politique.

Macey, le Président de l'AWG-KP, a indiqué qu'il consultera les parties sur la manière de procéder, en particulier sur la création des sous-groupes, et qu'il fera rapport à la prochaine réunion du groupe de contact.

FINANCE (AWG-LCA): L'animateur a invité les parties à un échange de points de vue sur la portée des discussions et des résultats attendus de Durban. Des vues divergentes ont été exprimées sur le point de savoir si le financement de démarrage rapide et le financement à long terme devraient être débattus à Bonn. Certains se sont opposés à l'ouverture du «paquet de décisions de Cancun.»

Plusieurs parties ont soutenu l'examen du Comité permanent, créé par la Décision 1/CP.16, en vue de sa mise en application par Durban. À propos du Comité de transition pour la conception du Fonds vert pour le climat, plusieurs parties ont appelé à des commentaires sur les progrès accomplis, afin de s'assurer que la conception du Fonds vert pour le climat est conforme aux objectifs de la Convention. L'animateur a proposé de commencer

avec les discussions sur le Comité permanent, pendant qu'il mène les consultations bilatérales sur la manière d'aborder les autres éléments. Une partie s'y est opposée, soutenant que le Comité permanent avait été approuvé dans le cadre d'un ensemble global à Cancun, et s'opposée au débat à Bonn, sur le financement du démarrage rapide et le financement à long terme.

TECHNOLOGIE (AWG-LCA): L'animateur a présenté le rapport (FCCC/AWGLCA/2011/INF.2) de l'atelier des experts sur le mécanisme de la technologie organisé conjointement avec l'AWG-LCA 14 à Bangkok. Il a également présenté une «feuille de route» décrivant les options pour parvenir à un système pleinement opérationnel du Centre et du Réseau des technologies du climat (CRTC) en 2012.

Les Parties ont ensuite examiné les priorités pour les négociations à Bonn et les attentes pour Durban. Plusieurs parties ont suggéré de se focaliser sur un appel aux propositions et aux critères à utiliser pour évaluer et sélectionner l'hôte du Centre des technologies climatiques. Les Parties ont également parlé de la nécessité d'examiner les informations nécessaires pour permettre aux institutions de répondre à l'appel aux propositions, et ont discuté du type d'organisation envisagées pour accueillir le Centre des technologies climatiques, et de la nécessité de considérer l'expérience de l'institution, ainsi que les ressources dont elle dispose.

EXAMEN (AWG-LCA): Dans le groupe informel sur l'examen, les parties ont échangé des vues sur la portée, les principes, les processus, les contributions et la marche à suivre concernant l'examen de l'adéquation de l'objectif global à long terme.

Sur la portée de l'examen, certaines parties ont souligné la nécessité de se concentrer sur l'adéquation de l'objectif global à long terme, tandis que d'autres ont déclaré que la Décision 1/CP.16 demande aux parties d'examiner la mise en œuvre de la Convention et tous les progrès accomplis vers la réalisation de l'objectif global. D'autres ont suggéré que l'examen devrait inclure la considération de l'opportunité de modifier la structure de la Convention, tel que requis par la Décision 1/CP.16 de la CdP appelant à prendre des mesures appropriées sur la base de l'examen. Certaines parties ont mis en garde contre l'adoption d'une portée élargie.

Concernant les principes clés, certaines parties ont souligné la nécessité d'un processus dirigé par les parties, et bon nombre ont soutenu l'intégration des responsabilités communes mais différenciées, de l'équité et de la transparence.

Sur les contributions, les parties ont examiné les sources d'information possibles, et bon nombre ont fait référence, entre autres, au GIEC et aux politiques et actions des pays en matière climatique. D'autres ont suggéré de lancer le processus avant 2013 et la collecte des contributions à travers un mécanisme d'échange.

Plusieurs parties ont proposé une approche graduelle, incluant la collecte et la compilation de l'information, son évaluation, l'élaboration des conclusions et des recommandations, et l'examen des recommandations en 2015.

APPROCHES DIVERSES, Y COMPRIS LES MARCHÉS (AWG-LCA): L'animateur a rappelé la Décision 1/CP.16 dans laquelle les parties ont convenu d'examiner à la CdP 17, la mise en place des mécanismes fondés sur le marché et de ceux non-fondés sur le marché, précisant que la principale mission de ce groupe est de débattre de ce que, le cas échéant, la CdP devra mettre en place. Il a déclaré que la première réunion du groupe aura pour objet principal de donner aux parties la possibilité de: mettre en exergue les vues exprimées dans leurs observations sur l'élaboration des mécanismes fondés sur le marché; d'identifier la nature des projets de décision à transmettre à la CdP; d'élaborer les aspects des présentations qui forment une bonne base pour la préparation de projets de décisions; et de proposer des mécanismes spécifiques que l'on pourrait mettre en place.

Certaines parties ont souligné la nécessité de s'accorder sur une deuxième période d'engagement au titre du Protocole de Kyoto avant la mise en place de nouveaux mécanismes de marché. Une partie a suggéré de se focaliser sur les mécanismes non-fondés sur le marché et plusieurs parties ont souligné la nécessité de maintenir un équilibre entre les mécanismes fondés sur le marché et non fondés sur le marché. En ce qui concerne les attentes pour Durban, les parties ont parlé: d'une décision établissant les nouveaux mécanismes de marché; la création de nouveaux mécanismes de marché fondés sur des principes déjà

convenus tels que l'intégrité environnementale; l'élaboration des modalités et procédures, y compris pour les rapports, et l'établissement d'une structure de gouvernance.

Plusieurs parties ont souligné que l'objectif des nouveaux mécanismes serait de compléter et non de remplacer les mécanismes existants tels que le MDP. Un certain nombre de parties ont présenté des exposés sur leurs commentaires sur l'élaboration des mécanismes fondés sur le marché, et toutes les parties ont ensuite lancé un débat sur ces présentations.

RENFORCEMENT DES CAPACITÉS (AWG-LCA): Dans le groupe informel sur le renforcement des capacités, les parties ont examiné la voie à suivre sur le suivi et l'examen, et les arrangements institutionnels, compte tenu de la nature transversale du renforcement des capacités.

S'agissant des arrangements institutionnels, les parties ont exprimé leur satisfaction du fait que les Accords de Cancun avaient intégré le renforcement des capacités dans de nombreux domaines, mais ont indiqué que cela poserait aussi des défis pour un renforcement de toutes les activités de renforcement des capacités. Certaines parties ont proposé la création d'un nouveau mécanisme institutionnel pour résoudre ce problème, mais d'autres ont exprimé les craintes qu'une telle mesure pourrait faire double emploi et s'avérer inefficace.

À propos du dispositif du MRV, plusieurs pays en développement ont exprimé la crainte que la préparation des rapports ne pose de sérieux défis pour les parties qui ne disposent pas des moyens pour répondre aux normes de présentation des rapports de la CCNUCC. Les retards dans l'exécution des programmes nationaux d'adaptation (PANA) ont été mentionnés en exemple, et les parties ont souligné la nécessité de fournir les ressources pour permettre une préparation efficace des rapports.

Les autres questions abordées comprenaient le rôle du nouveau Comité d'adaptation, les communications nationales et le Fonds vert pour le climat, et l'inefficacité des communications volontaires sur le renforcement des capacités.

DANS LES COULISSES

Mercredi, la frustration semblait croître indéfiniment dans les corridors de Maritim Hotel. Les séances plénières d'ouverture du SBI et du SBSTA sont restées suspendues pour la troisième journée consécutive, alors que les discussions dans l'arrière salle se prolongeaient jusque tard dans la soirée, sur leurs ordres du jour respectifs. Un négociateur chevronné a déclaré: «nous sommes plus coincés que jamais» sur des questions telles que le MRV et les mesures de riposte», persuadé que cette bataille sur les ordres du jour n'aura pas de fin." Hormis ceux qui sont directement impliqués dans ces discussions de l'arrière salle, un certain nombre de délégués ont semblé apathiques et désœuvrés, et un représentant d'une ONG a souhaité "un certain développement, une action, autre chose que ce vide dans lequel nous semblons être bloqués". Tard dans la soirée, certains délégués qui ont participé aux négociations, ont expliqué que le texte ne cesse de s'allonger et que l'on commence à avoir l'impression de débattre du texte et non pas de l'ordre du jour. «Les choses sont hors de contrôle», a déclaré un négociateur avant de retourner dans la salle.

La frustration semblait monter seulement vers le soir, lorsque que les négociations en vertu de l'AWG-KP ont abouti à une impasse sur l'opportunité de poursuivre l'examen de questions politiques seulement, ou de créer aussi des sous-groupes sur les questions d'ordre technique. Certains semblaient satisfaits de ce qu'ils ont considéré comme «tactique de négociation intelligente» de la part des pays en développement, mais ce sentiment n'était pas partagé par tous. "Vu la façon dont les choses évoluent, nous n'accompliront rien de significatif au cours de la première semaine. Après Bangkok et vu ce qui se passe ici, pourquoi perdre du temps et l'argent sur une autre réunion intersessions?", a commenté un négociateur en colère et frustré d'un pays développé. Un autre a déclaré sur un ton de plaisanterie que l'AWG-KP est devenu un sous-groupe de l'AWG-LCA, soulignant que les discussions politiques sont sans intérêt en l'absence dans la salle des États-Unis et des grands émetteurs des pays en développement. Un négociateur expérimenté a opiné que la piste de négociations du Protocole "est confrontée à un nœud gordien, sans un Alexandre le Grand pour le défaire."

FAITS MARQUANTS DES OS 34 ET DES GTS : JEUDI, 9 JUIN 2011

Dans la matinée, la séance plénière d'ouverture du SBTA s'est réunie. La séance plénière d'ouverture du SBI a eu lieu dans l'après-midi et dans la soirée. Dans la matinée et dans l'après-midi s'est tenu l'atelier de l'AWG-LCA sur l'atténuation par les pays développés. Un groupe de contact et diverses réunions informelles se sont également tenus dans le cadre de l'AWG-LCA tout au long de la journée sur des questions parmi lesquelles la technologie, l'adaptation et une vision commune.

SÉANCE PLÉNIÈRE D'OUVERTURE DU SBSTA

Jeudi matin, Le Président du SBSTA Mama Konaté (Mali) a présenté l'ordre du jour provisoire révisé (FCCC/SBSTA/2011/L.1). Il a noté l'aboutissement positif des consultations sur l'ordre du jour proposé sur la REDD et l'entente visant à modifier le titre pour, directive méthodologique pour les activités liées à REDD +.

Pour ce qui est de l'ordre du jour proposé sur un forum sur l'impact de la mise en œuvre des mesures de riposte, le Président du SBSTA, Konaté a parlé d'es consultations intenses et de l'absence d'une formulation acceptable. Notant l'objection de la Bolivie à la référence à la Décision 1/CP.16 (résultat des travaux de l'AWG-LCA), il a déclaré que les Présidents du SBI et du SBSTA réuniront le forum sous leur responsabilité à la SB 34 et 35, indifféremment de l'entente sur le titre. Il a expliqué que l'objectif de ce forum sera d'élaborer un programme de travail pour faire face à ces impacts en vue de l'adoption de modalités pour l'opérationnalisation du programme de travail, et pour un éventuel forum sur les mesures de riposte. Il a précisé que le forum fonctionnera comme un groupe de contact.

Les Parties ont ensuite adopté l'ordre du jour proposé et l'organisation des travaux, étant entendu que les consultations se poursuivront sur les nouveaux points de l'ordre du jour sur les ressources en eau, le carbone bleu, l'agriculture et les droits de la nature et les écosystèmes. Les Parties ont également convenu que le rapport de la réunion précisera que "la décision 1/CP.16 avait été adoptée en dépit de l'opposition formelle et explicite d'un État partie."

PROGRAMME DE TRAVAIL DE NAIROBI SUR LES IMPACTS, LA VULNÉRABILITÉ ET L'ADAPTATION (PNT): Sur ce point (FCCC/SBSTA/2011/INF.2 et MISC.3), les parties ont convenu d'établir un groupe de contact coprésidé par Kishan Kumarsingh (Trinité-et-Tobago) et Don Lemmen (Canada).

DIRECTIVES MÉTHODOLOGIQUES POUR LES ACTIVITÉS LIÉES A REDD +: Konaté, le Président du SBSTA, a expliqué que la décision 1/CP.16 (résultat des travaux

de l'AWG-LCA) et l'appendice 2 (FCCC/CP/2010/7/Add.1) a établi un programme de travail du SBSTA sur les questions relatives à REDD +.

La BOLIVIE a insisté sur le fait que ce travail devrait également inclure d'autres questions. TUVALU a demandé que le travail ne se limite pas à l'appendice 2. Il s'est interrogé sur la déclaration du Président du SBSTA affirmant que les travaux du SBSTA informeront le travail sur l'UTCATF, et a souligné que l'UTCATF est considéré comme relevant de l'AWG-KP. Le Secrétariat a précisé que la discussion ne se limite pas à l'appendice 2 et que ce point de l'ordre du jour porte sur les questions relatives au titre.

La plénière du SBSTA se réunira de nouveau vendredi.

SÉANCE PLÉNIÈRE D'OUVERTURE DU SBI

QUESTIONS D'ORGANISATION: Le Président du SBI, Robert Owen-Jones (Australie), a informé les parties des modifications suivantes à l'ordre du jour provisoire (FCCC/SBI/2011/L.1) : le sous-point sur les informations contenues dans les communication nationale des parties non visées à l'Annexe I sera supprimé et inscrit à l'ordre du jour provisoire de la SBI 35 ; et 3 les sous-points 3(e) et 4 (e) sur la révision des lignes directrices pour la présentation des communications nationales, y compris les rapports biennaux des parties de l'Annexe I, et l'élaboration des lignes directrices pour les rapports biennaux dans le cadre des communications nationales des parties non visées à l'Annexe I, respectivement, ainsi que les notes de bas de page correspondantes, seront supprimés dans l'ordre du jour. Il a en outre précisé que pour ce qui est de la question sur un forum sur l'impact de la mise en œuvre des mesures de riposte, le SBI devra procéder de la même manière que le SBSTA, et convoquera un forum à la SB 34 et 35.

Les Parties ont ensuite adopté l'ordre du jour provisoire révisé tel que proposé et convenu de l'organisation des travaux (FCCC/SBI/2011/L.1/Rev.1).

La BOLIVIE a demandé une note de bas de page dans l'ordre du jour provisoire adopté indiquant que la décision 1/CP.16 avait été adoptée en dépit de l'opposition explicite d'une partie à la Convention. Le Président Owen-Jones a noté que cette demande sera reflétée dans le rapport de la réunion. Le MEXIQUE a déclaré que le rapport de la réunion devrait refléter ce qui s'est passé à Cancun. TUVALU et BARBADE se sont dit déçus en raison de la suppression des points 3 (e) et 4 (e) et ont demandé la confirmation que ces points seront examinés par l'AWG-LCA.

DÉCLARATIONS D'OUVERTURE: L'Argentine, au nom du G-77/CHINE, a souligné que les nouveaux processus nécessitant l'élaboration des nouvelles politiques, tout comme les questions non résolues, devront continuer à être examinés par l'AWG-LCA. Il a souligné les difficultés rencontrées par les pays en développement dans la préparation de leurs communications nationales, et mis l'accent sur les nouvelles obligations

contenues dans les Accords de Cancun. L'UE a exprimé sa déception par le fait qu'il n'y a pas eu des progrès sur le point de l'ordre du jour traitant du MRV dans le cadre du SBI et a indiqué qu'il attend avec intérêt les discussions de fond dans le cadre de l'AWG-LCA.

L'Australie, au nom du GROUPE DE COORDINATION, a souligné l'importance de questions, notamment, la mise en œuvre de l'Accord de siège et l'austérité budgétaire, et a indiqué qu'il attend avec intérêt les discussions sur les communications nationales et les inventaires nationaux en vertu de l'AWG-LCA. La République de Corée, au nom du GROUPE POUR L'INTEGRITÉ ENVIRONNEMENTALE, s'est dit favorable à une approche cohérente entre les travaux des Organes subsidiaires, car cela permettrait de réaliser des progrès significatifs sur des points tels que l'adaptation, la technologie, le MRV, les communications nationales des pays développés et des pays en développement, et le mécanisme de financement.

La représentante de Grenade, au nom de l'AOSIS, a demandé de se concentrer sans tarder sur un programme de travail sur les pertes et les dommages. Elle a souligné la nécessité d'éviter le double emploi avec l'AWG-LCA, et a demandé instamment de ne pas utiliser le SBI comme prétexte pour éviter les décisions difficiles qui doivent être prises dans le cadre de l'AWG-LCA. S'agissant de l'adaptation, la République démocratique du Congo, au nom du GROUPE AFRICAÏN, a mis l'accent sur: l'élaboration des modalités et des lignes directrices sur le processus pour permettre aux PMA de formuler et de mettre en œuvre des plans d'adaptation nationaux (PAN); des modalités et des lignes directrices pour les PAN des pays en développement en général; et l'achèvement du programme de travail sur les pertes et les dommages.

Le Guatemala, au nom du SYSTEME D'INTÉGRATION CENTRAMERICAIN (SICA), a déclaré que l'adaptation continue à être une priorité pour la région, et a souligné la nécessité d'évaluer les pertes et les dommages. La Gambie, au nom des PMA, a exprimé sa préoccupation concernant les problèmes qui entravent la mise en œuvre rapide des projets prévus dans les programmes nationaux d'adaptation, en particulier l'exigence de cofinancement, soulignant que cette mesure est inappropriée pour la mise en œuvre des activités urgentes prévues dans les PNA.

QUESTIONS ADMINISTRATIVES, FINANCIÈRES ET INSTITUTIONNELLES: Exécution du budget de l'exercice biennal 2010-2011: Le Secrétariat a présenté les questions (FCCC/SBI/2011/INF.3 et INF.5). Le Président du SBI, Owen-Jones, rédigera le projet de conclusions.

Budget-programme pour l'exercice biennal 2012-2013: Le Secrétaire exécutif de la CCNUCC Christiana Figueres a présenté le point (FCCC/SBI/2011/2 et Add.s 1-3), mettant en relief la demande accrue et les contraintes budgétaires, considérés comme un défi majeur.

L'Australie a appuyé le budget proposé. Le Président du SBI, Owen-Jones, présidera un groupe de contact. Toshiaki Nagata (Japon) animera un sous-groupe sur le budget du journal des transactions internationales.

Mise en œuvre de l'Accord de siège: L'ALLEMAGNE fera rapport sur les progrès concernant les locaux du Secrétariat de la CCNUCC et l'achèvement du Centre international de Conférences prévu en 2013. Owen-Jones, le Président du SBI, animera les consultations informelles.

Privilèges et Immunités: Kunihiko Shimada (Japon) présidera un groupe de contact.

DISPOSITIONS POUR LES RÉUNIONS

INTERGOUVERNEMENTALES: Figueres, le Secrétaire exécutif de la CCNUCC, a fait rapport sur les questions relatives à d'éventuelles réunions intersessions qui se tiendraient en septembre / octobre, et a rappelé que le Bureau avait convenu de la nécessité de ces réunions. Elle a déclaré que le Secrétariat a choisi les lieux possibles, mais qu'aucun soutien financier n'a été reçu. Figueres, le Secrétaire exécutif, a expliqué que si les contributions ou les engagements formels ne sont pas reçus au plus tard le 17 juin, il ne sera pas possible d'organiser des

sessions supplémentaires. L'AFRIQUE DU SUD a informé les parties que l'ambassadeur sud africain organisera une réunion publique samedi, pour répondre aux questions et aux préoccupations concernant les préparatifs de voyage pour la CdP 17.

Owen-Jones, le Président du SBI, présidera un groupe de contact sur ce point.

MÉCANISME DE FINANCEMENT: Ana Fornells de Frutos (Espagne) et Alexa Kleysteuber (Chili) co-présideront un groupe de contact.

ARTICLE 6 DE LA CONVENTION (éducation, formation et sensibilisation du public): Mohammed Chowdhury (Bangladesh) présidera un groupe de contact.

DÉVELOPPEMENT ET TRANSFERT DES TECHNOLOGIES: Carlos Fuller (Belize) et Zitouni Ould-Dada (UK) animeront les consultations informelles.

La plénière du SBI se réunira de nouveau vendredi

ATELIER DE L'AWG-LCA

L'atelier AWG-LCA sur l'atténuation par les pays développés a été animé José Alberto Garibaldi (Pérou).

Le représentant du Canada a souligné l'engagement de son pays à réduire d'ici 2020, les émissions nationales de 17%, par rapport aux niveaux de 2005, y compris l'UTCATF. Il a expliqué que, compte tenu de l'accroissement des émissions futures prévues, le niveau d'ambition du Canada se compare à celui des autres pays développés. Reconnaisant que les émissions de son pays ont augmenté depuis 1990, il a souligné qu'elles ont diminué de manière significative en 2009 en raison de la situation économique, et que l'on s'attend à ce que les mesures prises par le gouvernement contribuent à réduire l'accroissement prévu. Le Canada a souligné, entre autres: découplage de la croissance du produit intérieur brut (PIB), des émissions; les plans d'adopter une approche secteur par secteur de la réglementation, aligné sur les États-Unis le cas échéant; et des investissements importants dans la séquestration et stockage du carbone (CCS).

Le représentant de l'UE a fait observer que l'Union respecte son engagement en vertu du Protocole de Kyoto et que ses émissions sont en baisse tandis que son PIB est croît. Il a expliqué qu'il n'y aura pas de lacune dans les activités d'atténuation de l'Union après la première période d'engagement, que la nouvelle loi sur la mise en œuvre de 20% de l'objectif de réduction entrera en vigueur à partir de 2013. Faisant instamment appel à des efforts de collaboration, il a mis l'accent sur l'offre de l'UE d'augmenter l'objectif de réduction à 30%, et a souligné l'élévation du niveau d'ambition comme une opportunité en termes de sécurité énergétique, d'innovations, de croissance, d'emplois et d'avantages pour la santé. L'UE a souligné la nécessité de règles de comptabilités transparentes et de la création de nouveaux mécanismes de marché à Durban. Il a appelé à une action sur l'aviation internationale, le transport maritime et les hydrofluorocarbures, et a également exhorté tous les pays développés à respecter leurs engagements et à examiner les moyens d'intensifier les efforts.

La représentante de l'AOSIS a souligné que l'on envisage une élévation globale du niveau des mers de 0,9 à 1,6 mètres d'ici 2100. Elle a également souligné qu'en raison du report des unités de quantité attribuées excédentaires (UQA) de la première période d'engagement, et de les règles de l'UTCATF, les promesses actuelles des pays de l'Annexe I sont largement inférieures aux niveaux de réductions de 25 à 40% prévus dans le RE4 du GIEC, et plus loin encore de 45 % de réduction demandé par l'AOSIS. Pour combler cet écart, elle a suggéré, entre autres, une élévation du niveau d'ambition et d'action, la limitation de l'utilisation de l'UTCATF et pas de report des UQA excédentaires. Elle a déclaré qu'un programme de travail sur les moyens d'élever le niveau d'ambition des parties de l'Annexe I à Durban, les règles communes pour le MRV, l'efficacité économique des réductions d'émissions et le renforcement de la confiance entre les pays pourra contribuer à un accord juridiquement contraignant, considéré comme base pour une action collective.

Le représentant de la Suisse a présenté un exposé sur les mesures prises par son pays pour atteindre son objectif national de réduction des émissions de 20% par rapport aux de 1990, d'ici 2020, soulignant les débats parlementaires en cours sur, entre autres, les dispositions techniques pour les véhicules neufs, une taxe de dioxyde de carbone sur les huiles de chauffage, et la poursuite éventuelle de l'élaboration du système d'échange des émissions. Il a déclaré que son pays considérera une action collective dans le cadre des efforts sur l'atténuation, au moment de prendre la décision sur l'élévation du niveau d'ambition.

Le représentant de l'Irlande a présenté un exposé sur la part de son pays dans les promesses de l'UE. Il a déclaré qu'environ 28% des émissions de l'Irlande sont couverts par the Emissions Trading Scheme (ETS) de l'UE, que les 72% restants sont couverts par Effort-Sharing Decision de l'UE, et que l'objectif national de réduction des émissions de l'Irlande est de 20%, par rapport aux de 2005, d'ici 2020. Il a présenté les mesures appliquées pour réaliser cet objectif, notamment: une taxe du carbone et des lois sur la construction résidentielle qui visent à améliorer de 60% l'efficacité énergétique des nouvelles constructions de maisons et d'appartements.

Au cours des discussions qui ont suivi, le représentant du Canada a expliqué que financement de démarrage rapide pour les pays en développement constitue un volet important des actions internationales de son pays. En ce qui concerne le respect des engagements du Canada pendant la première période d'engagement au titre du Protocole de Kyoto, il a déclaré que le Canada continue à respecter les exigences en matière de rapport, et qu'il évaluera la poursuite de l'objectif au cours de la période d'ajustement. À propos de l'alignement sur les États-Unis, il a souligné que cela ne signifie pas que le Canada ne peut agir que lorsque les États-Unis en font autant. Pour ce qui est de la législation, il a déclaré que la législation actuelle sur l'environnement constitue une bonne base juridique pour l'action.

L'UE a noté que les annonces faites par le Japon, le Canada et la Fédération de Russie de ne pas s'engager dans une deuxième période d'engagement en vertu du Protocole de Kyoto constituent un pas en arrière qui influencera le contexte politique. Il a déclaré qu'il est peu probable que l'UE améliore son objectif d'une réduction de 30% avant Durban, puisque les questions pertinentes sont encore en négociation. En ce qui concerne la nature de l'objectif d'efficacité énergétique de l'UE, il a noté que les chefs d'État ont récemment déclaré leur intention d'atteindre l'objectif et la Commission européenne évaluera en 2012 la nécessité d'une législation pour la mettre en œuvre.

Les discussions se sont poursuivies dans l'après-midi. L'UE a déclaré que l'inclusion des émissions de l'aviation dans The Emissions Trading Scheme de l'UE à compter de 2012, ne sera pas préjudiciable à un système économique ouvert. Soulignant les défis pour les projets à petite échelle dans le cadre du MDP, il a appelé à un mécanisme de crédit sectoriel pour mobiliser les projets de petite envergure.

La Norvège a souligné son intention de devenir neutre en carbone d'ici 2030, et a expliqué que cela entraînera la réduction des émissions de 100% par rapport aux niveaux de 1990, grâce à des mesures nationales et à des mécanismes internationaux.

Notant que 77% des émissions de gaz à effet de serre de son pays provient du secteur de l'énergie, le représentant du Danemark a présenté la stratégie énergétique du pays pour 2050. Il a expliqué que la stratégie consiste à réduire l'utilisation de combustibles fossiles d'un tiers, à partir des niveaux de 2009, d'ici 2020. Parmi les principaux défis, il a mentionné la garantie de la sécurité énergétique et la nécessité de freiner le réchauffement global et de réduire les émissions de gaz à effet de serre.

Dans sa présentation, la Bolivie a expliqué que la réalisation de la 2 ° C exigera une réduction des émissions de 14 gigatonnes, et que l'écart entre les engagements actuels et l'objectif varie entre 7,4 et 5,3 gigatonnes. Il a souligné qu'il n'y a pas de temps pour parvenir à un nouvel accord juridiquement contraignant à Durban et que la seule option possible consiste à s'engager pour une deuxième période d'engagement en vertu du

Protocole de Kyoto. Il a en outre proposé la création d'un groupe de travail ad hoc pour discuter des mesures juridiques à l'égard des parties qui ne veulent pas s'acquiescer de leurs obligations en vertu du Protocole et de la Convention.

Le représentant de la République tchèque a présenté un exposé sur la politique nationale en matière d'atténuation, soulignant une réduction de 32% des émissions de gaz à effet de serre de 1990 à 2009. Il a présenté the Emissions Trading Scheme comme étant l'un des principaux outils pour l'atténuation. Il a également déclaré que la modernisation du secteur de l'énergie dispose d'un immense potentiel d'atténuation, en raison de la dépendance actuelle par rapport au charbon. Il a proposé que les nouvelles directives de l'UE doivent se concentrer sur les structures non-ETS, y compris l'imposition éventuelle du carbone.

Le représentant des États-Unis a parlé du rôle rapport, de l'évaluation internationale et de l'examen dans la clarification des objectifs de réduction des émissions. Il a suggéré un processus de facilitation, plutôt que punitif, de l'évaluation internationale. Les États-Unis ont appuyé la création d'un processus avec: des rapports nationaux biennaux; la compilation des rapports; un examen par des experts; un rapport par l'équipe d'experts chargée de l'examen; l'évaluation internationale du rapport de l'équipe d'experts chargé de l'examen dans un processus de facilitation dans le cadre du SBI, avec des questions et des réponses écrites; et la compilation finale dans un rapport de synthèse par le Secrétariat.

Au cours des discussions, l'UE a déclaré qu'un système de comptabilité solide est nécessaire en plus de l'examen, et a déclaré que l'approche des États-Unis préconisant l'examen pourrait suggérer un système de règles post hoc dans lequel les parties décident individuellement, entre autres, sur l'ensemble des gaz à effet de serre, la comptabilité de l'UTCATF et le recours à des compensations. Il a exprimé l'espoir que les États-Unis offriront un objectif plus ambitieux, tout en les exhortant à respecter leur promesse.

Les États-Unis ont mis l'accent sur l'examen de l'objectif global à long terme prévu pour 2013, indiquant qu'il sera bénéfique pour les rapports biennaux, étant donné qu'actuellement, il ne sera pas possible de se prononcer sur la voie à suivre à partir des informations disponibles. Le représentant des États-Unis a également reconnu que les politiques actuelles de son pays ne permettront pas d'atteindre l'objectif de réduction des émissions, et, étant donné que la loi fédérale proposée n'a pas été adoptée, les travaux sont en cours pour mettre en œuvre des mesures de rechange.

La représentante du Secrétariat a présenté le document technique (FCCC/TP/2011/1) sur les objectifs de réduction des émissions des pays développés. Elle a souligné la nécessité pour les parties de fournir davantage des précisions sur les règles qu'elles attendent, dans la mesure où elles affectent la rigueur des objectifs et les hypothèses sur la méthodologie. Elle a conclu que, sur la base de leurs engagements actuels, les parties à l'Annexe I permettront une réduction globale des émissions variant de 13 à 18% par rapport aux niveaux de 1990, d'ici 2020.

Le PNUE a présenté parlé du Rapport sur l'écart en matière d'émissions, et a noté que pour une possibilité "certaine" de contenir l'augmentation de la température en dessous de 2 ° C, un niveau d'émission de 44 gigatonnes d'équivalent de dioxyde de carbone sera nécessaire d'ici à 2020. Il a souligné que même les promesses les plus ambitieuses et les règles les plus strictes pour la comptabilité de l'UTCATF et les UQA excédentaires donnent un résultat de 49 gigatonnes d'émissions en 2020, et a mis l'accent sur l'écart de 5 gigatonnes entre les engagements actuels les plus ambitieux et ce qui est nécessaire pour atteindre l'objectif de 2 ° C. Il a déclaré que le PNUE envisage examiner ce que prévoient les modèles pour la résolution de l'écart, et sur les options pour réduire les émissions internationales, ainsi que les options des politiques nationales.

Le Réseau Action Climat a recommandé, entre autres: l'inclusion des réductions nettes des émissions nationales des pays développés; l'élimination des lacunes; et l'utilisation des

niveaux de référence historiques dans l'UTCATF. Il a conclu que si l'on attend que l'examen évalue ce qui a été réalisé pour prendre une décision sur la marche à suivre, il sera trop tard.

Au cours des discussions, un certain nombre de parties se sont félicitées du document technique du Secrétariat et la Norvège, la Suisse et l'UE ont déclaré qu'il serait utile de disposer d'un document similaire sur les engagements des pays en développement. Sainte-Lucie et la Bolivie ont souligné la nécessité d'améliorer le niveau d'ambition.

En conclusion, l'animateur de l'atelier, Garibaldi Fernandez, a souligné la nécessité de combler le «manque d'ambition." Il a également mis l'accent sur le rôle de l'information, de la comptabilité de l'UTCATF, des mécanismes du marché, des UQA excédentaires, de l'Examen international et de l'évaluation, et des conditionnalités des promesses.

GROUPES DE CONTACT ET CONSULTATIONS INFORMELLES

GROUPE DE CONTACT DE L'AWG-LCA: Au cours de groupe de contact de la matinée, les animateurs ont fait rapport sur les consultations informelles de mercredi.

Au cours des discussions, l'INDE, le VENEZUELA et l'EGYPTE ont souligné que la Décision 1/CP.16 demande à l'AWG-LCA de prendre toutes les mesures conformément aux Accords de Cancun, sauf indication contraire. Notant les mandats spécifiques de confier certaines questions au SBI et au SBSTA, ils ont indiqué que toute question sans référence explicite aux Organes subsidiaires doit être traitée par l'AWG-LCA.

Ils ont suggéré l'élaboration d'une modalité pour traiter les questions dans le cadre de l'AWG-LCA et décider de l'opportunité de renvoyer des questions aux Organes subsidiaires, si nécessaire, étant donné que l'AWG-LCA est responsable de l'ensemble final. Reifsnnyder, le Président de l'AWG-LCA, a déclaré que les consultations informelles se poursuivront et que le groupe de contact se réunira de nouveau vendredi matin.

TECHNOLOGIE (AWG-LCA): Au cours des consultations informelles du matin, les discussions ont porté sur la structure de la gouvernance et sur les termes de référence pour le CRTC.

A propos de l'organe de direction du CRTC, plusieurs parties ont souligné la difficulté à élaborer une structure de gouvernance précise avant de déterminer le champ d'application du CRTC et la structure d'accueil. Bon nombre de parties ont appuyé la création d'une institution d'accueil modeste, efficace et souple. Pour ce qui est de la structure de gouvernance du CRTC, les pays développés ont préféré une option qui ne crée pas un nouvel organe de direction, mais qui prévoit une petite équipe du Directeur général, installée au sein d'un organisme existant des Nations Unies, et dont les orientations stratégiques sont fournies par le TCE.

Plusieurs parties ont souligné la nécessité de définir la relation entre le TCE et le CRTC, ainsi que la relation entre le Centre et les réseaux. Les pays développés ont préféré ne pas attribuer de rôle de supervision au TCE sur le CRTC, tandis que les pays en développement ont proposé que le TCE joue un rôle de supervision.

Pour ce qui est des fonctions du CRTC, de nombreuses parties ont demandé des informations plus détaillées et ont souligné la nécessité d'inclure les rôles et les fonctions dans les termes de référence de l'institution d'accueil potentielle. Les consultations informelles se poursuivront.

ADAPTATION (AWG-LCA): Au cours des consultations informelles du matin sur l'adaptation, les parties ont échangé des vues sur la composition de, les modalités et les procédures pour, le nouveau Comité sur l'adaptation. Bon nombre ont souligné la nécessité de travailler rapidement et efficacement avant Durban.

De nombreux pays en développement ont demandé de se concentrer en priorité sur l'opérationnalisation du Comité sur l'Adaptation, et certains ont montré un intérêt pour l'élaboration d'un document technique pour aider à la poursuite des travaux. Les parties ont mis l'accent sur : établir le lien entre le Comité sur l'adaptation et d'autres institutions ; veiller à ce que la

composition du Comité fournisse une expertise en matière de modélisation, d'évaluation et sur les aspects sociaux, entre autres ; et la nécessité de la flexibilité.

Les parties ont également traité des plans d'adaptation nationale et des liens avec le Fonds vert pour le climat. Plusieurs parties ont appelé à des précisions sur la séquence du travail et les rôles de l'AWG-LCA et du SBI. Les consultations informelles se sont poursuivies dans l'après-midi.

VISION COMMUNE: Au cours des consultations informelles de l'après-midi sur une vision commune pour une action concertée à long terme, des vues divergentes ont été exprimées sur le regroupement des questions inscrites pour examen, et certains pays en développement ont préféré débattre de toutes les questions de la même manière, plutôt que de les séparer en tâches à mettre en œuvre ou en questions à résoudre.

Parties ont également débattu de l'objectif global de réductions des émissions d'ici 2050. Il a été noté que la CdP a décidé d'examiner cette question à la CdP 17. Un certain nombre de pays développés ont présenté leurs objectifs nationaux de réductions des émissions, et plusieurs parties ont souligné la nécessité de permettre des années de plafonnement différentes pour les pays développés et pour les pays en développement.

Les parties ont par ailleurs souligné la nécessité: d'examiner l'ensemble des questions sociales et humanitaires; d'examiner le budget global du carbone en même temps qu'un objectif global ; d'un document de compilation préparé par le Secrétariat, compte tenu des données sur les plafonds des émissions et du principe de responsabilités communes mais différenciées.

Un certain nombre de délégués ont déploré le fait que des consultations informelles supplémentaires sur cette question n'aient pas été prévues et ont demandé plus de temps pour examiner la question avant de Durban.

DANS LES COULISSES

Le jeudi, des mesures ont été prises pour se mettre au travail - «enfin», comme l'ont commenté de nombreux délégués. Le SBSTA a adopté son ordre du jour le matin et le SBI a emboîté le pas dans l'après-midi. Les nombreux experts qui se sont retrouvés en train de flâner dans les corridors et à sillonner les événements parallèles au cours des trois premiers jours de la conférence étaient visiblement soulagés: «C'est très coûteux et contre-productif pour les gouvernements d'envoyer des délégations importantes à ces réunions, alors que leurs experts n'ont rien eu à faire pendant plusieurs jours ; je suis donc soulagé qu'en fin de compte nous allons pouvoir faire quelque chose qui justifie notre présence ici », a commenté un délégué. Toutefois, alors que le bonheur était le sentiment général, certains ont déploré la perte dans le nouvel ordre du jour du SBI, de certains éléments pertinents des Accords de Cancun, tels que les éléments de MRV.

Dans les négociations à long terme, cependant, certains experts attendaient toujours une solution au dilemme entre le travail politique et technique, et

bon nombre avaient des craintes que rien ne serait résolu jusqu'à samedi, jour de la reprise de l'AWG-KP. Du côté de l'AWG-LCA, la journée a été assez occupée avec un atelier sur l'atténuation de plusieurs groupes informels. Certains groupes, tels que celui sur la vision commune, ont constaté qu'elles avaient déjà épuisé le nombre de périodes prévues pour les réunions. En l'absence de confirmation de réunions intersessions pour l'automne, les inquiétudes semblaient s'exacerber sur les perspectives de Durban. "Nous devons faire des progrès au cours des sept journées restantes de négociations ici, sinon, nous allons nous retrouver dans de l'eau chaude."

FAITS MARQUANTS DES OS 34 ET DES GTS : VENDREDI, 10 JUIN 2011

Dans la matinée, la séance plénière d'ouverture du SBSTA s'est réunie. La séance plénière d'ouverture du SBI a eu lieu dans l'après-midi. Dans la matinée et dans l'après-midi s'est tenu l'atelier de l'AWG-LCA sur l'atténuation par les pays en développement. Les groupes de contact et les consultations informelles ont également eu lieu dans le cadre de l'AWG-LCA, du SBI et du SBSTA, tout au long de la journée.

SÉANCE PLÉNIÈRE D'OUVERTURE DU SBSTA
ORIENTATIONS MÉTHODOLOGIQUES POUR LES ACTIVITÉS LIÉES À REDD + : La **POUPOUASIE-NOUVELLE GUINÉE**, avec les **ÉTATS-UNIS**, le **GHANA**, l'**AUSTRALIE**, l'**INDONÉSIE**, l'**UE**, la **GUYANE** et la **SUISSE**, a déclaré que l'Appendice 2 des Accords de Cancun (FCCC/CP/2010/7/Add.1) doit constituer la base pour les discussions. L'**INDONÉSIE** a appelé à la transparence et à l'inclusion. La **BOLIVIE** a souligné la nécessité d'une vision intégrée des forêts et d'inclure les peuples autochtones dans les discussions. Le **BOTSWANA** a souligné la nécessité de s'assurer que REDD + couvre les écosystèmes transfrontaliers. **TUVALU** a déclaré que les moteurs du déboisement identifiés dans l'Appendice 2 devraient inclure la gouvernance et la consommation pour les pays qui utilisent des produits forestiers importés.

Peter Graham (Canada) et Victoria Corpus (Philippines) co-présideront un groupe de contact.

DÉVELOPPEMENT ET TRANSFERT DES TECHNOLOGIES: Konaté, le Président du SBSTA, a souligné un accord dans la Décision 1/CP.16 (résultat des travaux de l'AWG-LCA) sur l'établissement d'un mécanisme de la technologie et la fin du mandat du Groupe d'experts sur le transfert des technologies.

Carlos Fuller (Belize) et Zitouni Ould-Dada (RU) mèneront les consultations informelles.

RECHERCHE ET OBSERVATION SYSTEMATIQUE: Sur cette question (FCCC/SBSTA/2010/MISC.12, FCCC/SBSTA/2011/MISC.1, MISC.4, INF.1 et INF.6), Sergio Castellari (Italie) et David Lesolle (Botswana) mèneront les consultations informelles.

QUESTIONS MÉTHODOLOGIQUES (CONVENTION): Révision des directives pour le rapport de l'Annexe I sur les inventaires annuels: Sur cette question (FCCC/SBSTA/2011/INF.s 4-5), Riitta Pipatti (Finlande) et Nagmeldin Elhassan (Soudan) mèneront les consultations informelles.

Interface d'accès aux données sur les gaz à effet de serre : Erasμία Kitou (UE) mènera les consultations informelles.

Emissions de l'aviation internationale et du transport maritime: Sur cette question (FCCC/SBSTA/2011/MISC.5), l'Organisation maritime internationale (OMI) et l'Organisation de l'aviation civile internationale (OACI) ont présenté leurs activités pertinentes.

Le représentant de **CUBA**, au nom d'un certain nombre de pays en développement, avec la **Bolivie**, l'**IRAN** et le **KENYA**, au nom du **GROUPE AFRICAIN**, a souligné que les actions

visant les combustibles de soute devront être guidées par le principe de responsabilités communes mais différenciées et que tous mécanismes de marché dans ces secteurs, en contradiction avec ce principe, augmenteraient les coûts et d'affecteraient le commerce. Il s'est dit préoccupé par la proposition de l'OMI visant à développer des sources de revenus pour faire face aux changements climatiques.

Le **JAPON**, les **ÉTATS-UNIS**, l'**AUSTRALIE**, la **FÉDÉRATION DE RUSSIE**, l'**AFRIQUE DU SUD**, les **ÎLES COOK** et le **PANAMA** ont appuyé les travaux de l'OMI et de l'OACI visant à réduire les émissions. L'**UE** a soutenu l'examen de la question dans le cadre de l'AWG-LCA.

Konaté, le Président du SBSTA, élaborera les conclusions.
QUESTIONS MÉTHODOLOGIQUES (PROTOCOLE DE KYOTO): Paramètres communs pour calculer l'équivalence en CO2 des gaz à effet de serre: Mikhail Gytarsky (Fédération de Russie) mènera les consultations informelles.

HCFC-22/HFC-23: Sur cette question (FCCC/TP/2011/2), Samuel Adejuwon (Nigeria) mènera les consultations informelles.

Critère d'importance dans le cadre du MDP: Sur cette question (FCCC/SBSTA/MISC.2 et Add.2; FCCC/TP/2011/4), Peer Stiansen (Norvège) mènera les consultations informelles.

Séquestration et stockage du carbone dans le cadre du MDP: Le Secrétariat a fait rapport sur les activités menées conformément à la demande de la Cdp / RdP 6, et les parties ont pris note du rapport.

ASPECTS SCIENTIFIQUES, TECHNIQUES ET SOCIO-ECONOMIQUES DE L'ATTENUATION DES CHANGEMENTS CLIMATIQUES: La Secrétaire du GIEC, Renate Christ, a présenté le rapport spécial du GIEC sur les sources d'énergie renouvelables et l'atténuation des changements climatiques.

Frank McGovern (Irlande) et Andres Flores (Mexique) mèneront les consultations informelles.

COOPÉRATION AVEC D'AUTRES ORGANISATIONS INTERNATIONALES: Sur cette question (FCCC/SBSTA/2011/INF.3), le Secrétariat a fait rapport sur la coopération au sein du système des Nations Unies, y compris avec les autres Conventions de Rio et à travers le programme de travail de Nairobi sur les impacts, la vulnérabilité et l'adaptation (PTN).

La **CONVENTION SUR LA DIVERSITÉ BIOLOGIQUE (CDB)** a fait rapport sur les activités pertinentes, y compris le nouveau Plan stratégique 2011-2020 pour la biodiversité, les objectifs d'Aichi pour la biodiversité et la proposition de la Cdp Parties de la CDB pour une réunion conjointe des Conventions de Rio. La **CONVENTION SUR LA LUTTE CONTRE LA DÉSERTIFICATION (LCD)** a souligné les liens entre la LCD et la CCNUCC sur l'adaptation, l'atténuation, le REDD, le financement et le renforcement des capacités.

Konaté, le Président du SBSTA, élaborera les conclusions.

FORUM SUR LES IMPACTS DE LA MISE EN ŒUVRE DES MESURES DE RIPOSTE: Sur cette question (FCCC/SB/2011/MISC.2), Konaté le Président du SBSTA, a indiqué qu'un forum conjoint SBI / SBSTA sera organisé la semaine prochaine.

QUESTIONS RELATIVES À L'ARTICLE 2.3 DU PROTOCOLE (effets défavorables des politiques et des mesures): Sur cette question (FCCC/SB/2011/MISC.2), Eduardo Calvo Buendía (Pérou) et Anastasia Theodorou (Hongrie) co-présideront un groupe de contact conjoint SBI / SBSTA et sur l'Article 3.14 du Protocole (effets défavorables des mesures de riposte).

QUESTIONS D'ORGANISATION: L'animateur Ould-Dada a fait rapport sur les consultations informelles concernant les questions proposées dans le nouvel ordre du jour. Il a souligné que toutes les parties s'accordent sur l'importance des ressources en eau, bien que le débat se soit centré sur l'opportunité de les examiner dans le cadre du PTN, ou bien comme un point distinct. S'agissant de l'agriculture, il a noté des opinions divergentes sur le point de savoir si le SBSTA devrait commencer les travaux en attendant d'autres apports de l'AWG-LCA. À propos du carbone bleu, il a indiqué qu'un certain nombre de parties ont estimé que cette question n'est pas assez mûre et que les questions connexes telles que les mangroves, pourraient être traitées dans le cadre de REDD+. Pour ce qui est des droits de la nature et des impacts sur les écosystèmes, il a déclaré que certaines parties ont estimé que la question n'est pas assez mûre pour faire l'objet d'un examen par le SBSTA. Les consultations informelles se poursuivront.

PLÉNIÈRE D'OUVERTURE DU SBI

RENFORCEMENT DES CAPACITÉS (CONVENTION): Owen-Jones, le Président du SBI, a déclaré que les travaux sur cette question (FCCC/CP/2010/5, FCCC/SBI/2010/20 et MISC.6, FCCC/SBI/2009/4-5, MISC.s 1-2 et MISC.12/Rev.1) devront se poursuivre sur la base de l'Annexe de la Décision 10/CP.16 (renforcement des capacités en vertu de la Convention pour les pays en développement).

Paula Caballero Gómez (Colombie) et Yuka Greiler (Suisse) co-présideront un groupe de contact.

RENFORCEMENT DES CAPACITÉS (PROTOCOLE): Owen-Jones, le Président du SBI, a déclaré que les travaux sur cette question (FCCC/KP/CMP/2010/10, FCCC/SBI/2010/20, FCCC/SBI/2010/MISC.6, FCCC/SBI/2009 / 4-5, 1-2 et MISC.s MISC.12/Rev.1) devront se poursuivre sur la base de l'Annexe de la Décision 11/CMP.6 (renforcement des capacités en vertu du Protocole de Kyoto pour les pays en développement).

Paula Caballero Gómez (Colombie) et Yuka Greiler (Suisse) co-présideront un groupe de contact.

RECOURS CONTRE LES DÉCISIONS DU CONSEIL EXÉCUTIF DU MDP: Sur cette question (FCCC/SBI/2011/MISC.2 et FCCC/TP/2011/3), la BOLIVIE a exprimé son soutien pour l'introduction d'une procédure de recours dans le processus d'approbation des projets du MDP. Elle a appelé à une définition aussi large que possible, de la catégorie des parties prenantes qui ont le droit d'interjeter un appel, et a déclaré que cette définition devra inclure les populations et les communautés affectées par le projet, ainsi que les groupes pertinents de la société civile.

Tredene Dobson (Nouvelle-Zélande) et Yaw Osafo Bediako (Ghana) co-présideront un groupe de contact.

AMENDEMENT AU PROTOCOLE PAR RAPPORT À LA CONFORMITÉ: Le Président du SBI mènera les consultations informelles.

ARTICLES 4.8 ET 4.9 DE LA CONVENTION: Décision 1/CP.10 (programme de travail de Buenos Aires): Owen-Jones, le Président du SBI, a souligné le mandat de poursuivre l'examen d'un projet de décision basé sur le texte de l'Annexe IV du document FCCC/SBI/2010 / 10. Le vice-président du SBI, Samuel Ortiz, Basualdo (Argentine) présidera un groupe de contact.

Questions relatives aux PMA: Pepetua Latasi, Vice-présidente (Tuvalu) du Groupe d'experts des PMA (LEG) a présenté un rapport sur l'élaboration du programme de travail de LEG pour 2011-2012 (FCCC/SBI/2011/4). Rence Sore (Îles Salomon) présidera un groupe de contact.

PLANS NATIONAUX D'ADAPTATION: Andrew Ure (Australie) et Balisi Justice Gopolog (Botswana) co-présideront un groupe de contact sur le processus pour permettre aux PMA de formuler et mettre en œuvre les PNA, les modalités et lignes directrices pour les PMA et autres pays en développement.

APPROCHES POUR TRAITER LES PERTES ET LES DOMMAGES: Sur cette question (FCCC/SBI/2011/3 et MISC.1), Tonga, au nom de l'AOSIS, a appelé à une décision à la CdP 17 sur les activités dans le cadre du programme de travail sur les pertes et les dommages, et à un accord sur l'objectif de créer, à la CdP 18, un mécanisme international sur les pertes et les dommages. Mark Berman (Canada) et un co-président non encore identifié, co-présideront un groupe de contact.

QUESTIONS RELATIVES À L'ARTICLE 3.14 DU PROTOCOLE (effets défavorables des mesures de riposte): Eduardo Calvo Buendía (Pérou) et Anastasia Theodorou (Hongrie) co-présideront un groupe de contact conjoint SBI / SBSTA sur ce point et sur l'Article 2.3 du Protocole (effets défavorables des politiques et des mesures).

FORUM SUR L'IMPACT DE LA MISE EN ŒUVRE DES MESURES DE RIPOSTE: Un forum conjoint SBI / SBSTA sur l'impact de la mise en œuvre des mesures de riposte aura lieu la semaine prochaine.

COMMUNICATIONS NATIONALES DE L'ANNEXE I: Helen Plume (Nouvelle Zélande) et Diann Black Layne (Antigua-et-Barbuda) co-présideront un groupe de contact sur ces sous-points de l'ordre du jour traitant des cinquièmes communications nationales.

COMMUNICATIONS NATIONALES DES PAYS NON VISÉS À L'ANNEXE I: Groupe consultatif d'experts des communications nationales des pays non visés à l'Annexe I (GCE): Sangchan Limjirakan (Thaïlande), Président du GCE, a présenté les progrès accomplis dans la mise en œuvre du programme de travail du GCE, et l'organisation des travaux pour 2011-2012. Le Brésil, au nom du G-77/CHINE, a appelé les pays visés à l'Annexe II à fournir les ressources nécessaires pour le programme de travail du GCE.

Poursuite de la mise en œuvre de l'Article 12.5 de la Convention (communication des informations relatives à la mise en œuvre): Le Brésil, au nom du G-77/CHINE, a déclaré que tout cadre futur pour les rapports doit refléter les différents contextes nationaux, et tenir compte du principe de responsabilités communes mais différenciées, et que le renforcement des exigences de rapport nécessitera un accroissement du financement.

Soutien financier et technique. Le Fonds pour l'environnement mondial (FEM) a souligné les possibilités de financement des communications nationales des pays non visés à l'Annexe I. Le G-77/CHINE a fait observer que le montant fixé, pouvant aller jusqu'à 500.000 \$ US, pour les communications nationales ne tient pas compte des réalités différentes des pays. Il a également souligné la nécessité d'assurer le décaissement à temps des fonds pour couvrir la totalité des coûts des communications nationales, et a exprimé des craintes concernant la fin imminente du programme de soutien des communications nationales.

Helen Plume (Nouvelle Zélande) et Diann Black Layne (Antigua-et-Barbuda) co-présideront un groupe de contact sur ces sous-points de l'ordre du jour.

ATELIER DE L'AWG-LCA

L'atelier de l'AWG-LCA sur les mesures d'atténuation appropriées au niveau national (MAAN) a été animé par Christian Pilgaard (Danemark).

Le représentant du CHILI a présenté les mesures d'atténuation prises par son pays pour réaliser d'ici 2020, un dépassement de 20% des niveaux prévus, avec 2007 comme année de référence. Il a également souligné l'objectif d'atteindre le statut des pays développés d'ici 2020, expliquant que le but est de devenir une économie à faible émission de carbone. Le représentant du CHILI a déclaré que son pays réalisera son objectif par le biais de l'efficacité énergétique, des énergies renouvelables et de l'utilisation des terres, changement d'affectation des terres et foresterie (UTCATF). Il a présenté les initiatives, notamment: un programme national d'efficacité énergétique; une loi de 2008 sur les sources d'énergie renouvelables; un plan d'action national sur le changement climatique; des plans d'action et des scénarios d'atténuation; et un partenariat pour la préparation du marché. Le CHILI a décrit la méthode utilisée pour définir les MAAN, en se servant d'un "formulaire d'une page" qui a été envoyé aux ministères de l'énergie, de l'agriculture et des transports.

Le représentant de l'ETHIOPIE a présenté un exposé sur l'Initiative de son pays pour une économie verte dans le cadre de la résilience au climat. Il a exposé les objectifs de l'Ethiopie consistant à devenir un pays à revenu intermédiaire d'ici 2020, et à veiller à ce que cette croissance soit neutre en carbone. Il

a parlé de certains des co-avantages potentiels des MAAN en Éthiopie, tels que la création d'emplois, l'amélioration de la balance des paiements et une meilleure santé. L'ÉTHIOPIE a souligné les mesures prises, y compris l'estimation des émissions actuelles et les émissions prévues, l'identification des possibilités de réduction et l'analyse du potentiel pour une croissance verte. Il a parlé des prochaines étapes, y compris les consultations avec les parties prenantes et les donateurs potentiels, et l'institutionnalisation.

L'AOSIS a souligné que: les émissions des pays non visés à l'Annexe I sont en augmentation et doivent être réduites aux niveaux prévus dans le Quatrième rapport d'évaluation du GIEC (RE4) et plus bas; les pays non visés à l'Annexe I sont en train de prendre des mesures d'atténuation; et ces mesures nécessitent le soutien des pays de l'Annexe I. Elle a indiqué que certains Petits États insulaires en développement (PEID) ont adopté des objectifs, parmi lesquels la neutralité carbone et la réduction des émissions en dessous du niveau de l'année de référence ou des niveaux prévus. L'AOSIS a également parlé des projets concrets, tels que les réductions des gaz à effet de serre des Îles du Pacifique par le biais du Projet d'énergies renouvelables qui implique 11 pays et qui devrait permettre de réduire les émissions de 33% en dessous des niveaux prévus en 2015.

Répondant aux questions, le CHILI a souligné, entre autres, les efforts visant à développer un système de MRV pilote, et a exprimé leur soutien pour la transparence et la consultation internationale et l'analyse (CIA). Il a indiqué que, bien que le niveau du soutien nécessaire pour les MAAN ne soit pas encore évalué, l'hypothèse initiale à la base de l'engagement du Chili à Copenhague était que 10% du financement proviendrait des sources nationales. Le représentant du CHILI a également déclaré que son pays procède actuellement à l'identification des secteurs qui doivent être réglementés, et envisage un système de plafonnement et d'échanges, des crédits pour les MAAN ou d'autres mécanismes de compensation. Il a également souligné la nécessité d'établir un lien entre les inventaires et les MAAN. À propos du formulaire des MAAN, le Chili a souligné qu'il constitue un cadre qui pourrait être lié au registre des MAAN et aux informations présentées au public.

L'ÉTHIOPIE a expliqué que ses besoins de soutien financier seront clarifiés en automne. À propos de la micro finance, il a déclaré que le soutien nécessaire sera probablement une combinaison de prêts, du financement et des capitaux propres.

À propos de la nécessité de faire la distinction entre les MAAN et les compensations, l'AOSIS a souligné que nouveaux mécanismes de marché n'ont de sens que dans le contexte des engagements internationaux juridiquement contraignants.

Le Vietnam a présenté leurs efforts visant à élaborer une stratégie nationale pour le changement climatique et une stratégie nationale pour la croissance verte. Il a parlé d'un potentiel significatif pour les MAAN au VIETNAM, et a indiqué que 28 MAAN potentiels ont été identifiés, dont 15 dans le secteur de l'énergie, huit dans le secteur l'UTCATF et cinq dans le secteur agricole. Il a parlé des difficultés dans l'élaboration des MAAN, de l'absence des critères communs, et du manque de soutien international et d'orientations suffisantes, y compris pour le MRV.

La représentante du KENYA a présenté le processus national en cours pour l'identification et l'élaboration des MAAN. Elle a ensuite parlé de la stratégie nationale de réponse au changement climatique élaborée en 2010 et des travaux en cours sur un plan d'action pour sa mise en œuvre, y compris: une voie de développement à faible émission de carbone; un plan national d'adaptation; les MAAN; le développement de la recherche; le transfert des technologies et le financement. Elle a souligné la nécessité d'assurer la participation de tous les ministères et de toutes les parties prenantes par le biais des consultations.

L'UE a souligné que les pays en développement pourront contribuer aux efforts d'atténuation. Il a également indiqué que la diversité de leurs MAAN nécessite un soutien diversifié. Il a appelé à: des mesures efficaces et rentables dans les pays en développement et a demandé aux pays en développement d'exprimer leurs besoins et leurs objectifs; une meilleure compréhension du «déficit d'ambition» et l'identification des synergies entre la réalisation de l'objectif de 2 ° C et les objectifs de développement durable. Il a déclaré que les «ateliers sur les engagements de réductions» sont indispensables et a demandé au Secrétariat de compiler dans un document technique, les informations fournies lors des sessions de 2011. Au cours du

débat, le COSTA RICA, SAINTE-LUCIE et la NORVEGE ont également appuyé un document technique élaboré par le Secrétariat.

Répondant aux questions, le VIETNAM a indiqué qu'ils avaient suivi les directives de la CCNUCC pour le calcul de leurs émissions prévues. Il a déclaré que les défis posés par l'élaboration des politiques comprennent l'absence de sensibilisation sur les changements climatiques, la coopération inter institutions et les connaissances techniques. Tout en reconnaissant la diversité des pays en développement, l'UE a réaffirmé la possibilité d'un cadre unique couvrant tous les pays en développement, et a ajouté qu'il serait possible de différencier au sein de ce cadre.

La CHINE a déclaré que la rétroaction entre le pays développés et les pays en développement est essentielle pour assurer le développement des MAAN et l'identification du soutien de manière synergique.

Le représentant de la BOLIVIE a souligné l'importance du secteur forestier et a indiqué que les incendies de forêt constituent la principale source des émissions de forêt. Il a souligné le nouveau plan d'urgence de la BOLIVIE pour la surveillance et la lutte contre les incendies de forêt, ainsi que la nécessité d'un plan de prévention des incendies à long terme. Il a posé la question de savoir pourquoi la Bolivie devrait dépenser ses maigres ressources pour mesurer les niveaux de référence de ses forêts afin de participer à un futur marché du carbone, alors qu'elle pourrait consacrer ces ressources à cette situation d'urgence.

La NORVEGE a appelé à la standardisation des informations contenues dans les engagements des pays visés à l'Annexe I et des pays non visés à l'annexe I. Pour les pays de l'Annexe I, elle a parlé d'un objectif de réductions des émissions dans tous les secteurs de l'économie pour 2020, avec 1990 comme année de référence, et pour les pays non visés à l'Annexe I, elle a mis l'accent sur les informations de base structurées autour d'une année de base, les niveaux prévus ou le CO2 par unité de Produit intérieur brut.

Le représentant des ÉTATS-UNIS a déclaré que l'amélioration du système des rapports aurait pour conséquence: la soumission des rapports biennaux; les rapports d'analyse subséquents; les consultations internationales et l'analyse et les échanges des points de vue dans le cadre du SBI, et un rapport de synthèse par le Secrétariat. À propos de la flexibilité des exigences de rapport pour les PEID et les PMA, il a noté que certaines des contributions des pays en développement, ainsi que des informations sur la mise en œuvre, seraient cruciales.

Au cours des discussions, le KENYA et le MEXIQUE ont indiqué qu'un certain nombre de pays n'ont pas l'expérience pour entreprendre des rapports biennaux. L'Australie a appuyé la présentation des engagements des pays en développement, probablement dans un document technique, et a déclaré que les rapports biennaux devront être réservés d'abord aux grands émetteurs.

La NORVEGE a déclaré que les rapports ont pour but de faciliter la collecte des données pour clarifier les engagements des pays en développement. Elle a souligné que la nécessité des systèmes nationaux de rapport à long terme ciblés et durables est croissante, et qu'il faudra un soutien pour ces systèmes. Les ÉTATS-UNIS ont répondu qu'il y a une différence entre ce que les pays peuvent offrir, mais a réaffirmé que "les principaux acteurs" peuvent entreprendre des rapports biennaux avec les capacités existantes. En ce qui concerne les pays qui ne sont pas dans les catégories des plus pauvres ou des plus riches, les États-Unis ont indiqué qu'ils disposent des «capacités modestes» et devront prendre des «responsabilités modestes», et qu'avec des "dépenses modestes" l'on pourrait leur permettre de produire des rapports de manière régulière et fréquente.

Le Réseau Action Climat a déclaré que l'absence d'une entente sur le partage des efforts constitue un obstacle majeur à un accord sur un objectif global à long terme de réductions des émissions. Il a appelé à: l'établissement de lignes directrices claires et communes pour les MAAN et aux calculs des niveaux; à l'identification du type et du niveau de soutien requis; à l'élaboration des stratégies de développement à faible émission de carbone et à l'établissement d'un programme de travail pour développer un registre des MAAN et un système solide de MRV.

Au cours des discussions, un certain nombre de pays se sont félicités de l'atelier. La COLOMBIE a parlé de la nécessité d'une coopération inter-institutionnelle et a déclaré que le soutien

accordé pour les MAAN peut conduire à l'amélioration de l'ambition. SINGAPOUR a déclaré qu'il faudrait encourager d'autres parties non visées à l'Annexe I à présenter leurs engagements lors des prochains ateliers. Le CHILI a appuyé l'idée d'un document technique. Le BRESIL a souligné que la diversité des situations devra être prise en compte et, avec les ETATS-UNIS, a appuyé l'examen approfondi de ces questions lors des négociations.

GROUPES DE CONTACT ET CONSULTATIONS INFORMELLES

GROUPE DE CONTACT DE L'AWG-LCA: Au cours du groupe de contact du matin, les animateurs ont présenté les progrès accomplis dans leurs groupes informels.

S'agissant de l'adaptation, l'animateur Kumarsingh a rapporté que les parties ont examiné, entre autres, la manière de mettre en application les dispositions sur l'adaptation contenues dans les Accords de Cancun, notamment la composition et les modalités du Comité sur l'adaptation, et ses liens avec d'autres institutions.

Pour ce qui est de la technologie, Uosukainen, l'animateur, a déclaré que les parties se sont concentrées sur la structure de la gouvernance et sur les termes de référence pour la Centre et le Réseau des Technologies Climatiques. Il a parlé de la nécessité d'un consensus plus large sur la structure de gouvernance.

Sur la vision commune, la vice-présidente de l'AWG-LCA, Mukahanana-Sangarwe, a parlé de la persistance de la divergence des vues sur l'objectif global à long terme des réductions des émissions et le plafonnement des émissions mondiales. Elle a indiqué que les parties ont demandé plus d'informations techniques, y compris un atelier éventuel, et a souligné la nécessité d'une autre réunion pour traiter de l'équité et d'autres questions, avant de convenir de la voie à suivre. L'ALGERIE a ajouté que les discussions ont également abordé, entre autres, les principes directeurs pour l'objectif global et le plafonnement, et que bon nombre de parties ont soutenu la responsabilité historique.

Pour ce qui est du renforcement des capacités, l'animateur Uosukainen a indiqué que les discussions ont porté, entre autres, sur les difficultés pour accéder aux, et fournir les informations nécessaires au suivi et à l'examen du renforcement des capacités. Il a souligné la divergence des vues sur les arrangements institutionnels, et quelques parties ont soutenu le renforcement du mandat des organes existants, tandis que d'autres ont appelé à un nouveau mécanisme. Il a déclaré que les parties ont demandé au Secrétariat de préparer un document technique en guise de rapport sur le renforcement des capacités, et qu'une note résumant les principales questions abordées sera publiée pour examen à la prochaine réunion.

Au chapitre des questions diverses (les économies en transition), l'animateur Shimada a rapporté que les parties ont débattu d'un projet de décision de la CdP 17 présenté par les pays de l'Annexe I à économie en transition et traitant, entre autres, de la croissance économique à faibles émissions. Il a encouragé les parties à entreprendre des consultations informelles.

Sous les questions diverses (les pays dont les circonstances particulières ont été reconnues par la CdP), l'animateur Shimada a déclaré que les parties ont échangé des vues sur les préoccupations de la Turquie concernant la classification actuelle des parties dans le cadre de la Convention. Il a encouragé les parties à entreprendre des consultations informelles.

PRIVILEGES ET IMMUNITÉS (SBI): Dans le groupe de contact du matin, les parties ont examiné un projet de texte sur les dispositions du traité. L'Australie, le Canada, l'UE, la Nouvelle Zélande et Singapour ont demandé de préciser les arrangements pour les personnes siégeant dans les organes constitués et autres entités établies en vertu de la CCNUCC, et pas seulement dans le cadre du Protocole de Kyoto. Le Japon a déclaré que cette discussion est prématurée, puisque l'issue dépendra du résultat des groupes de travail spéciaux.

RÉUNIONS INTERGOUVERNEMENTALES (SBI): Dans le groupe de contact du matin, les parties ont examiné la possibilité d'une réunion intersessions avant la CdP 17. Le Bangladesh, au nom du G-77/CHINE, a appuyé une brève réunion des seuls groupes de travail spéciaux. L'Australie, appuyée par la Suisse, les États-Unis et l'UE, a proposé de considérer "des moyens créatifs" pour veiller à ce que les travaux progressent de manière productive. Elle a proposé des réunions des groupes d'experts, qui pourraient se concentrer sur les

questions nécessitant davantage de travail de fond. Les États-Unis ont appelé à l'examen des coûts et des avantages d'une session supplémentaire.

ORIENTATIONS MÉTHODOLOGIQUES POUR LES ACTIVITÉS LIÉES A REDD +: Au cours du groupe de contact de l'après-midi, les parties ont examiné les travaux à entreprendre en vue de Durban. La Bolivie a demandé que l'accent soit mis sur la protection des forêts et la gestion forestière, et que les forêts soient considérées dans une perspective globale et non pas seulement comme des puits de carbone. Cependant, le Ghana, au nom du Groupe Africain, l'UE, la Papouasie-Nouvelle Guinée, les États-Unis, le Japon et d'autres, ont souligné la nécessité de traiter en priorité les questions contenues dans l'Appendice 2 de la Décision 1/CP.16.

L'UE, la Papouasie-Nouvelle Guinée et d'autres, ont soutenu un atelier technique avant Durban, tandis que le Brésil, appuyé par le Suriname et d'autres, a suggéré un groupe d'experts techniques, compte tenu de l'expertise technique requise pour le traitement de certaines questions. Plusieurs parties ont souligné que les organisations observatrices qui mettent déjà en œuvre des activités de REDD + pourraient fournir des informations utiles et partager leurs expériences. Certaines parties ont suggéré de se concentrer sur la clarification des définitions, d'autres ont suggéré de se focaliser sur les garanties, et d'autres enfin ont préféré que soient traités en priorité les niveaux de référence et les systèmes de MRV. Les parties ont finalement décidé de traiter d'abord les garanties dans leur prochaine réunion, avant de passer aux niveaux de référence et à d'autres questions clés.

DANS LES COULISSES

Le vendredi, la Conférence de Bonn sur les changements climatiques a progressé dans la voie rapide, et les séances plénières du SBI et du SBSTA, un atelier de l'AWG-LCA sur l'atténuation de toute une journée, de nombreux groupes de contact et des consultations informelles au titre des trois organes, se sont déroulés sur une autoroute mouvementée. Pour la première fois depuis le début de la Conférence le lundi, les délégués s'empressaient d'une réunion à l'autre. «Je ne me plains pas», a déclaré un délégué épuisé, mais heureux, «il vaut mieux être occupé que désœuvré!» Même si aucun des groupes de l'AWG-KP ne s'est réuni vendredi, certains délégués au parfum prédisaient que les choses vont commencer à bouger aussi du côté de la piste de négociation du Protocole.

Dans l'après-midi, les parties ont tenu des consultations informelles sur la forme juridique du résultat de l'AWG-LCA, tel que stipulé dans les Accords de Cancun. Les délégués qui ont assisté à la réunion avaient des avis partagés sur le déroulement des discussions. Pour certains, les discussions ont tout simplement réchauffé les échanges passés. D'autres ont cependant estimé que cette réunion a été une étape positive "dans la bonne direction" puisque les parties ont commencé à identifier les éléments concrets d'un accord juridiquement contraignant dans le cadre de l'AWG-LCA. Un délégué a expliqué que, même si beaucoup s'accordent sur la nécessité d'un résultat juridiquement contraignant, les interprétations varient considérablement entre les parties. Certaines disaient que le résultat devrait être sous la forme d'un nouveau protocole de la Convention, d'autres préconisaient un nouveau cadre global qui pourrait refléter la "configuration actuelle de la communauté internationale", tandis que d'autres enfin ont appelé à une décision de la CdP. Pour certains, il était inutile même de tenir cette discussion, car, comme l'a dit un délégué, «comment peut-on définir la forme avant de connaître la substance et le but?»

Un certain nombre de délégués ont passé la journée à examiner les MAAN dans l'atelier de l'AWG-LCA sur l'atténuation. Beaucoup semblaient impressionnés par les mesures prises par différents pays en développement – en faisant plus d'efforts que certains pays développés. Comme l'a dit un observateur, «tant que les gens n'en sortent pas pour vous dire ce qu'ils font - et bon nombre de pays en développement semblent vraiment faire beaucoup -, vous avez tendance à penser qu'il ne se passe rien, ce qui n'est pas vrai, évidemment».

FAITS MARQUANTS DES OS 34 ET DES GTS : SAMEDI, 11 JUIN 2011

Les groupes de contact et les consultations informelles se sont tenus tout au long de la journée dans le cadre de l'AWG-LCA, de l'AWG-KP, du SBI et du SBSTA. Dans l'après-midi, le président entrant de la CdP 17 et de la CdP/RdP 7 a organisé des consultations informelles ouvertes à tous sur les attentes des parties par rapport à Durban.

GROUPES DE CONTACT ET CONSULTATIONS INFORMELLES

NOUVEAUX ENGAGEMENTS DE L'ANNEXE (AWG-KP): Au cours du groupe de contact de la matinée, Macey, le président de l'AWG-KP, a déclaré que les discussions porteront sur: les questions politiques, les questions juridiques concernant les amendements au Protocole; et la création des sous-groupes. Pour la poursuite des discussions politiques, Macey, le président de l'AWG-KP, a suggéré de réunir un groupe de contact chaque jour pendant la deuxième semaine de la Conférence, à l'exception du jeudi. Les parties ont approuvé cette suggestion.

Le président Macey a ensuite demandé à Gerhard Loibl (Autriche) de faire rapport sur les consultations concernant les questions juridiques relatives aux amendements au Protocole. Loibl, l'animateur, a indiqué qu'il a entrepris des consultations, en collaboration avec Sarr Duouf, la vice-présidente de l'AWG-KP, et a demandé plus de temps pour les mener à bien.

Le Brésil, au nom du G-77/CHINE, a souligné l'importance de la clarté politique de la part des parties de l'Annexe I à propos de leur volonté à s'engager pour une deuxième période d'engagement au titre du Protocole de Kyoto. TUVVALU a déclaré que les discussions sur les questions juridiques doivent se dérouler dans un cadre autre que les consultations bilatérales, afin d'assurer que toutes les parties comprennent les vues des unes et des autres sur la question. Il a également exprimé son soutien pour la création des sous-groupes, à la condition que les discussions techniques qui y sont menées portent uniquement sur la deuxième période d'engagement du Protocole. Le représentant de l'UE a également soutenu l'idée de ne pas tenir des consultations sur les questions juridiques de manière bilatérale, et a suggéré la création d'un sous-groupe à cet effet. Il a appuyé le maintien des discussions techniques et politiques.

L'AFRIQUE DU SUD, en tant que président entrant de la CdP / RdP, soutenue par de nombreuses parties, a indiqué que beaucoup de parties de l'Annexe I ont exprimé leur volonté d'engager des discussions sur une deuxième période d'engagement au titre du Protocole, et a proposé la mise en place des sous-groupes, à condition que les discussions dans les groupes suivent strictement le mandat de l'AWG-KP. La SUISSE a déclaré que les sous-groupes doivent avoir pour mandat de faire des progrès sur le texte, et l'INDE a ajouté que toutes les discussions techniques doivent se dérouler dans le cadre du contexte politique fixé à Cancun.

Notant un large consensus sur la création des sous-groupes, Macey, le président de l'AWG-KP, a déclaré que le mandat des groupes sera basé sur le programme de travail de l'AWG-KP. Il a proposé, et les parties ont accepté, la création des sous-groupes sur les sujets couverts par les différents chapitres de la proposition révisée du président (FCCC/KP/AWG/2010/18/Add.1), notamment: les chiffres et les amendements au Protocole (Chapitre I); l'utilisation des terres, changement d'affectation des terres et foresterie (UTCATF) (Chapitre II); les mécanismes de flexibilité (Chapitre III); le panier des questions méthodologiques (Chapitre IV), et les conséquences potentielles des mesures de riposte (Chapitre V).

PMA (SBI): Au cours du groupe de contact de la matinée, les parties se sont concentrées sur le programme de travail du Groupe d'experts des PMA (LEG) et sur les directives à l'attention du Fonds pour l'environnement mondial (FEM).

Le BANGLADESH a approuvé le programme de travail du LEG et a souligné la nécessité de clarifier les directives au FEM visant à aider à la mise en œuvre des programmes d'action nationale d'adaptation (PANA). Le CANADA, la GAMBIE, l'AUSTRALIE et les ILES Salomon ont approuvé le programme de travail du LEG.

Soulignant la nécessité de lancer les travaux du LEG, l'UE a proposé de centrer les discussions sur le programme de travail. L'AUSTRALIE a mis l'accent sur la nécessité de traiter en priorité les questions indiquées dans le programme de travail; a proposé mener des études de cas afin de produire un document technique; a suggéré que le LEG se concentre sur la mise à jour des PANA et leur inclusion dans la planification du développement, et a encouragé la collaboration avec d'autres organes spécialisés.

Le MALAWI a déclaré que le SBI doit demander au FEM de considérer la mise à disposition des ressources pour l'ensemble du programme de travail. L'UE a suggéré que le LEG mène ses travaux sur la base d'un cycle de planification annuel et que les directives au FEM soient examinées dans le cadre du point de l'ordre du jour sur le mécanisme de financement. La GAMBIE a préféré un cycle de planification biennal à un cycle annuel. Sore, le président, a suggéré que les problèmes de financement seront mieux traités dans le groupe de contact sur le mécanisme de financement. La NORVEGE a recommandé que les directives au FEM soient clarifiées avant Durban, faute de quoi, la décision sera retardée jusqu'à la CdP 18. Le président élaborera un projet de conclusions pour la prochaine réunion du groupe.

PRIVILÈGES ET IMMUNITÉS (SBI): Dans le groupe de contact de la matinée sur les privilèges et les immunités, les représentants du Conseil exécutif du MDP, du Conseil du Fonds pour l'adaptation et du Comité de conformité ont exprimé des inquiétudes à propos de leurs fonctions, et ont souligné la nécessité des dispositions sur les privilèges et les immunités des personnes siégeant dans les organes constitués.

Le JAPON a fait observer qu'il se réservera le droit d'accorder des privilèges et des immunités aux organes constitués, au cas par cas et selon les besoins.

Le représentant de TUVALU a attiré l'attention sur la proposition d'instrument juridique de son pays concernant les immunités, qui énonce les institutions auxquelles les privilèges et les immunités devront s'appliquer. Il a également souligné la nécessité d'accorder l'immunité aux membres des Équipes d'Experts en Examen du Protocole de Kyoto, étant donné qu'ils ne sont pas couverts par l'accord de siège lors des missions hors de l'Allemagne.

À propos des moyens de communication, TUVALU et la JAMAÏQUE, contrés par l'UE, le CANADA et l'Australie, ont soutenu une référence explicite à des moyens de communication électroniques, affirmant que le texte sur l'inviolabilité de tous les papiers et documents, extrait de la Convention de 1946 sur les privilèges et les immunités des l'ONU, ne couvre pas tous les moyens de communication. Les parties ont également examiné l'opportunité d'insérer une note sur les moyens de communication électroniques. Shimada, le président, a indiqué que le Bureau des affaires juridiques de l'ONU sera saisi pour fournir des éclaircissements sur cette question.

ATTÉNUATION PAR LES PAYS DÉVELOPPÉS (AWG-LCA): Au cours des consultations informelles de la matinée sur l'atténuation par les pays développés dans le cadre de l'AWG-LCA, les parties se sont concentrées sur l'identification des questions qui devraient être résolues dans le cadre d'un résultat de Durban. Plusieurs parties ont souligné un déficit d'ambition dans les engagements des pays développés en matière d'atténuation, et la nécessité d'élever le niveau d'ambition afin de résoudre ce déficit. Certaines parties ont souligné que le niveau d'ambition ne peut pas être considéré isolément, mais qu'il doit se baser sur les pistes de négociations de l'AWG-KP et de l'AWG-LCA, et inclure tous les pays qui peuvent contribuer à combler ce déficit.

À propos des éléments constitutifs d'un résultat à Durban, certaines parties ont préconisé une décision de la CdP avec une annexe présentant les engagements d'atténuation, tandis que d'autres ont mis l'accent sur une deuxième période d'engagement du Protocole de Kyoto pour les pays de l'Annexe I parties au Protocole, et des engagements comparables pour les pays de l'Annexe I non-parties au Protocole. Les parties ont également souligné la nécessité d'inclure: les moyens pour la réalisation de ces engagements, notamment, les mécanismes de marché; les directives sur la surveillance, la notification et la vérification (MRV), y compris les rapports biennaux et une date butoir pour le premier rapport avant l'examen de 2013-2015 de l'adéquation de l'objectif global à long terme; les lignes directrices pour l'évaluation internationale et l'analyse (IRA) des émissions et des absorptions; des règles claires sur l'UTCATF et l'utilisation des mécanismes de marché; et un groupe de travail spécial sur la conformité. Certaines parties ont souligné la nécessité d'élaborer un texte ici, à Bonn, afin de faciliter les discussions à Durban. Les consultations informelles se poursuivront.

COMMUNICATIONS NATIONALES DES PARTIES NON-VISÉES À L'ANNEXE I (SBI): Au cours du groupe de contact de la matinée, les parties ont examiné les éléments clés des conclusions du SBI sur les communications nationales des parties non-visées à l'Annexe I.

Le Brésil, au nom du G-77/CHINE, a souligné que les discussions devraient porter uniquement sur les nouveaux sous-points spécifiques de l'ordre du jour. L'UE a exprimé sa déception résultant de «l'abandon» en fin de compte des nouveaux sous-points, et a exprimé l'espoir d'un résultat positif sur ces questions à Durban.

Les parties ont d'abord examiné le sous-point de l'ordre du jour sur les travaux du Groupe consultatif d'experts (CGE) en communications nationales des parties non visées à l'Annexe I de la Convention. Le Brésil, au nom du G-77/CHINE, a appelé à la mise en œuvre complète du programme de travail du GCE, et a exprimé sa préoccupation face à l'absence de financement pour les ateliers régionaux. L'UE a souligné le rôle du GCE dans l'amélioration de la fréquence des rapports par les pays non visés à l'Annexe I, tel que requis par la Décision 1/CP.16 (résultat des travaux de l'AWG-LCA). Elle a également rappelé que le mandat du GCE sera revu à Durban. Le Nigéria, au nom du GROUPE AFRICAÏN, a suggéré de se concentrer sur le financement requis pour la préparation des communications nationales et pour la mise en œuvre des activités du GCE.

À propos de la fréquence des rapports et du soutien financier et technique, le représentant du G-77/CHINE a déclaré que la poursuite de la mise en œuvre doit être basée sur le principe

de responsabilités communes mais différenciées. Il a souligné que le soutien est requis non seulement pour la préparation des communications nationales, mais aussi pour le renforcement des capacités nationales. Le G-77/CHINE a noté que, conformément à la Convention, les communications nationales des parties non visées à l'Annexe I dépendent de la disponibilité des ressources, pour couvrir la totalité des coûts convenus. L'UE a mis l'accent sur le texte des Accords de Cancun qui souligne le lien entre la fourniture des fonds et l'amélioration de la fréquence des communications nationales des parties non visées à l'Annexe I. L'UE a en outre commenté sur les discussions avec le FEM relatives à la fourniture d'un financement suffisant, tel que requis dans la recommandation du mandat issu de Cancun. La NORVEGE a souligné le besoin d'envoyer un message clair au FEM sur la nécessité de soutenir, de manière plus systématique, un soutien pour les communications nationales des parties non visées à l'Annexe I.

L'Australie a soutenu la normalisation du processus et la proposition de disposer d'un format simplifié et unique pour les rapports, soulignant que cela faciliterait la comparabilité des informations. Le représentant des ÉTATS-UNIS a demandé de déterminer les pays qui devront soumettre des rapports biennaux, et a mis l'accent sur la clarté et la fréquence, y compris à des fins de renforcement des capacités. Le G-77/CHINE a souligné que les besoins divergents des pays non visés à l'Annexe I pour l'élaboration des communications nationales ne sont pas suffisamment reconnus, et que cela est incompatible avec l'exigence de la Convention de fournir des ressources pour couvrir la totalité des coûts convenus. Les projets de conclusions du SBI seront élaborés et les discussions se poursuivront.

RÉUNIONS INTERGOUVERNEMENTALES (SBI): Dans le groupe de contact de la matinée sur les dispositions pour les réunions intergouvernementales, les délégués se sont penchés sur la participation des organisations observatrices. L'Australie a présenté un aperçu de l'atelier sur la participation d'observateurs, tenu plus tôt dans la semaine. Il a souligné un sentiment clair que le processus de la CCNUCC tire profit de la participation des observateurs, et pourrait en faire autant d'une implication renforcée des observateurs. Il a exhorté les parties à examiner les conclusions présentées dans le rapport de l'atelier.

Le représentant des ONG DES SYNDICATS a souligné que bon nombre des propositions contenues dans le rapport de l'atelier, telles que l'accès aux réunions informelles, pourraient être mises en œuvre pendant la session en cours. La représentante des ONG des ENTREPRISES ET DE L'INDUSTRIE a pris note d'une réponse favorable à leur suggestion de renforcer les dispositifs de consultation et les groupes consultatifs qui, a-t-elle déclaré, devront être ouverts à la clientèle qui souhaite les utiliser.

Le représentant des ORGANISATIONS DE PEUPLES AUTOCHTONES a souligné que la Convention sur la diversité biologique facilite la participation directe des peuples autochtones. Il a également indiqué que l'adoption du Protocole de Nagoya sur l'Accès aux ressources génétiques et le partage juste et équitable des avantages découlant de leur utilisation démontre que la participation peut conduire à des résultats positifs. Il a appelé à un fonds spécial de contributions volontaires pour faciliter la participation des peuples autochtones.

L'UE a exprimé sa volonté d'examiner les questions telles que: l'accroissement des interventions des observateurs lors des séances plénières, les groupes de contact et autres sessions; la première ouverture des réunions informelles aux observateurs; la facilitation des rapports sur les réunions à huis clos; l'amélioration des possibilités de contribution pour les observateurs; et l'accroissement des contributions d'ordre technique des observateurs.

L'Australie a proposé de supprimer l'obligation pour les observateurs de soumettre à l'avance leurs interventions au Secrétariat, et a souligné la nécessité d'instituer une plate-forme et un dialogue pour permettre aux observateurs de proposer des recommandations et des idées à la réunion de haut-niveau la CdP.

La représentante de la BOLIVIE a appelé à un nouveau mécanisme pour la participation, et a souligné la nécessité d'un référendum mondial sur les changements climatiques. Elle a également déclaré que «l'argent ne doit pas être un déterminant pour la participation.»

REDD + (AWG-LCA): Au cours des consultations informelles sur REDD + dans le cadre de l'AWG-LCA, les parties ont identifiés les questions à examiner. Bon nombre de

parties ont plaidé pour une concentration sur les questions dont l'examen a été requis par l'Accord de Cancun, notamment les finances et les marchés. Certains pays en développement ont préféré que l'on se concentre sur les différentes questions liées aux forêts, dans une perspective plus large. De nombreux pays ont souligné, entre autres, l'examen des options de financement possibles et de leurs implications, les sources possibles de financement et les mécanismes de financement. Plusieurs pays ont souligné la nécessité d'examiner les garanties. Certains pays en développement ont déclaré que les premières phases de la mise en œuvre de REDD + visant, entre autres, l'établissement des niveaux de référence pour les forêts, la comptabilité forestière et la stratégie nationale, doivent compter sur le financement public et le financement à des conditions de faveur. Certains pays ont souligné que les discussions de REDD + dans le groupe dépendront aussi des discussions qui se déroulent dans les autres groupes sur des questions connexes, telles que les mécanismes de financement et de marché.

RECOURS CONTRE LES DÉCISIONS DU CONSEIL EXÉCUTIF (SBI) DU MÉCANISME DE DÉVELOPPEMENT PROPRE (MDP) : Au cours des consultations informelles de l'après-midi sur le recours contre les décisions du Conseil exécutif du MDP, le Secrétariat a présenté un aperçu du processus du MDP, avec un accent sur les procédures d'approbation, de révision ou de rejet des demandes d'inscription des projets, et la délivrance des réductions certifiées des émissions (URCE).

Les parties ont été invitées à centrer les discussions sur la période allant d'aujourd'hui jusqu'à Durban pour examiner : le type, la forme et les principales caractéristiques d'un mécanisme de recours contre les décisions du Conseil exécutif du MDP ; les éléments essentiels et le niveau des détails à inclure dans un projet de décision de la CdP / RdP ; et l'élaboration d'un projet de décision de la CdP / RdP instituant le mécanisme d'appel.

En ce qui concerne le cadre institutionnel, les parties ont examiné, entre autres, le nombre d'experts et les expertises requises, et les personnes qui seront chargées de la sélection des membres d'un groupe. Quant à la forme, les parties ont suggéré : un groupe spécial, avec un président ou des présidents, qui sera chargé de sélectionner les experts à partir d'un fichier des experts ; ou l'utilisation d'un organe existant, tel que le Groupe d'exécution du Comité d'application. A propos de l'expertise, la plupart des parties ont déclaré que les experts devront posséder des compétences sur les questions juridiques ou légales, et certains ont déclaré que les experts devront également posséder une expérience dans le domaine du MDP, tandis que d'autres ont estimé que cette exigence n'est pas nécessaire.

S'agissant de la portée des appels, les parties ont examiné le point de savoir si les appels se limiteront aux décisions du Conseil exécutif du MDP portant sur le rejet de l'enregistrement des projets, ou aux demandes de délivrance des URCE, ou s'ils couvriront aussi les décisions d'approuver l'enregistrement des projets ou les demandes de délivrance des URCE. Les animateurs élaboreront un projet de décision de la CdP / RdP avant la prochaine réunion.

PROGRAMME DE TRAVAIL SUR LES PERTES ET LES DOMMAGES (SBI) : Dans le groupe de contact du SBI tenu dans l'après-midi sur le programme de travail sur les pertes et les dommages, le président Berman a présenté l'ordre du jour (FCCC/SBI/2011/3 et MISC.1).

Le représentant de BARBADE, avec l'Australie, a fait rapport sur un séminaire sur les approches novatrices pour les pertes et les dommages, tenu à Bonn, dimanche le 5 juin. Il a déclaré que les stratégies de réduction des risques sont essentielles pour le traitement des pertes et des dommages, et que la résolution des défis à long terme que posent les événements plus lents et plus incertains constitue une priorité.

TONGA, nom de l'AOSIS, a mis l'accent sur trois éléments : les effets des phénomènes météorologiques violents ; la gestion des risques et les mesures de réadaptation associées à des événements à évolution lente. Il a proposé d'organiser au moins trois ateliers entre les SB 35 et 37. Le BANGLADESH a appelé à la mise en place par la CdP 18, d'un mécanisme pour traiter des pertes et des dommages. La représentante des ÉTATS-UNIS a déclaré que le programme de travail doit mettre l'accent sur les activités visant à réduire les pertes et les dommages, et a appuyé les initiatives de réduction des risques dirigées par les pays. Avec l'Australie et le Canada, elle a déclaré qu'un débat sur les mécanismes institutionnels serait prématuré. La Bolivie a

souligné la nécessité d'inclure les communautés autochtones et vulnérables dans le processus. Le Japon a déclaré qu'il faudrait mettre l'accent sur les aspects scientifiques et techniques des pertes et des dommages.

Le représentant de l'Arabie Saoudite a déclaré que les parties n'ont pas été mandatées pour adopter ou entreprendre des activités avant l'adoption d'une décision à la CdP 18. Il a souligné que le séminaire demeure une initiative en dehors du processus officiel de la CCNUCC. Les consultations informelles se poursuivront.

ATTENUATION PAR LES PAYS EN DÉVELOPPEMENT (AWG-LCA) : Au cours des consultations informelles de l'après-midi sur l'atténuation pas les pays en développement dans le cadre de l'AWG-LCA, les parties ont été invitées à déterminer les priorités pour Bonn, les questions à traiter entre Bonn et Durban, et les attentes pour Durban.

Plusieurs parties ont soutenu la proposition de centrer les travaux de Bonn sur le registre des mesures d'atténuation appropriées au niveau national (MAAN). Certaines ont proposé que le Secrétariat élabore un document technique sur la conception et le rôle du registre des MAAN. Certaines parties ont également parlé de la nécessité de définir la structure possible des rapports biennaux des pays en développement, des mises à jour sur les inventaires nationaux des gaz à effet de serre et des informations sur les mesures d'atténuation. Plusieurs parties ont attiré l'attention sur la nécessité de présenter les engagements d'atténuation des pays en développement d'une manière plus systématique et ont soutenu l'élaboration d'un format de rapport unique à cet effet.

Certains ont également soutenu l'idée du travail technique intersessions par les experts, en particulier le travail sur les modalités et les lignes directrices pour faciliter le soutien aux MAAN par le biais d'un registre, et sur le système de MRV. De nombreux pays en développement ont également appelé à plus de clarté sur les modalités de fourniture de l'aide aux pays en développement pour l'élaboration des MAAN, et à des éclaircissements sur le sens de « facilitation de l'appui ».

Quant aux attentes pour Durban, certaines parties ont souligné la nécessité de finaliser et d'adopter les lignes directrices pour les rapports biennaux des pays non visés à l'Annexe I, ainsi que les directives pour l'élaboration des rapports en vue de l'examen de l'objectif mondial à long terme prévu en 2013-2015. Certaines parties ont également proposé que les principaux éléments et les modalités de la consultation internationale et de l'analyse soient élaborés à Durban.

Les consultations informelles se poursuivront.

PLANS NATIONAUX D'ADAPTATION (PAN) (SBI) : Dans la soirée, le groupe de contact du SBI sur les PAN s'est réuni brièvement pour examiner les vues des parties sur la portée et la voie à suivre. Ure, le Co-président, a demandé aux parties de considérer pendant la fin de semaine : la différence entre les PAN et les PANA, les éléments pertinents dans les PAN ; l'expertise/ orientation qui pourrait être exploitée pour définir les PAN ; les attentes par rapport à l'issue de Durban, et la voie à suivre.

La Bolivie, au nom du G-77/CHINE, a mis l'accent sur : les meilleures pratiques pour renforcer les arrangements institutionnels ; le rôle du LEG ; les liens avec le Mécanisme de la technologie et le Comité d'adaptation ; et les liens avec le niveau national. Le Ghana, au nom du GROUPE AFRICAIN, avec l'Australie, VANUATU, au nom de l'AOSIS, et les ÉTATS-UNIS, a souligné l'importance de la rétroaction et des conseils des experts. L'AOSIS a souligné en particulier les connaissances traditionnelles et autochtones.

ORIENTATIONS MÉTHODOLOGIQUES POUR LES ACTIVITÉS LIÉES A REDD + (SBSTA) : Au cours des consultations informelles de l'après-midi, les parties ont examiné un système pour fournir des informations sur la manière dont les garanties énoncées dans l'Annexe I de la Décision 1/CP.16 sont traitées et appliquées dans la mise en œuvre des activités de REDD +.

Les Parties ont traité les principes du système, tels que la transparence, la précision, l'adaptabilité aux circonstances nationales, la régularité, la prévisibilité, la cohérence et la comparabilité.

Certaines parties ont noté que le système devra, entre autres : s'appuyer sur les systèmes nationaux existants ; respecter la souveraineté nationale ; assurer la participation des communautés autochtones et locales ; être intégré dans les stratégies nationales

; et éviter les charges supplémentaires. Beaucoup ont soutenu la suggestion d'utiliser les communications nationales pour préparer les rapports sur les garanties, et certains ont suggéré aussi d'inclure cette information dans les rapports biennaux.

Sur le type d'information à intégrer, certaines parties ont souligné : les expériences présentant de l'intérêt ; les évaluations produites par les organisations internationales et les organisations non gouvernementales. D'autres parties ont soutenu l'inclusion des informations sur, entre autres: la demande des produits forestiers au niveau international ; les méthodologies et les sources d'information ; les lois ; les politiques ; et les structures de gouvernance.

Sur le type et l'échelle du système, certaines parties ont indiqué que l'échelle doit être ajustée au type d'information requise, y compris éventuellement le niveau de l'écosystème et les niveaux locaux. Un projet de texte sera élaboré et les consultations se poursuivront.

CONSULTATIONS INFORMELLES SUR LES ATTENTES DES PARTIES PAR RAPPORT À DURBAN

Dans l'après-midi, l'Afrique du Sud, en tant que président entrant de la CdP 17 et CdP / RdP 7, a organisé des consultations informelles ouvertes à tous sur les attentes des parties par rapport à Durban. L'Afrique du Sud a souligné la nécessité pour les parties de regarder au-delà de leurs intérêts nationaux et faire preuve de créativité, afin de s'assurer que les générations futures seront fières du résultat Durban.

Le Cap-Vert, nom de l'AOSIS, a décrit Durban comme un jalon important à la veille de l'expiration de la première période d'engagement du Protocole de Kyoto et dans le sillage des nouveaux engagements convenus à Cancun. L'AOSIS, l'Argentine, au nom du G-77/CHINE, la République démocratique du Congo, au nom du GROUPE AFRICAINE, la Colombie, au nom d'un certain nombre de pays d'Amérique latine, l'Arabie saoudite, au nom du Groupe Arabe, l'Inde, Singapour, la Chine et le Venezuela ont souligné que le résultat de Durban doit inclure une décision pour l'établissement d'une deuxième période d'engagement du Protocole de Kyoto.

La Suisse, au nom du Groupe pour l'intégrité environnementale (GIE), et la Nouvelle-Zélande ont souligné qu'un accord sur une deuxième période d'engagement au titre du Protocole de Kyoto exige la résolution des questions techniques sur la comptabilité de l'UTCATF et les mécanismes de marché.

Le G-77/CHINE, l'AOSIS, Singapour, la Chine, l'Inde et le Venezuela ont souligné l'opérationnalisation équilibrée des accords de Cancun comme deuxième élément clé du résultat de Durban. L'AOSIS a souligné, entre autres: l'ambition d'atténuation accrue de toutes les parties ; un programme de travail sur les pertes et les dommages; en examen solide de l'objectif global à long terme; une «institutionnalisation» complète du Comité d'adaptation ; et l'adoption d'un nouvel accord juridiquement contraignant comme but ultime. Le GIE, avec la Colombie, a souligné qu'un ensemble de décisions à Durban exige un accord sur la forme juridique de résultat de l'AWG-LCA. Le Japon, les États-Unis, l'Australie, la Nouvelle-Zélande et la Fédération de Russie ont souligné l'opérationnalisation des accords Cancun comme base pour un résultat solide à Durban, ainsi que l'importance d'un cadre pour le MRV, y compris la consultation internationale et l'analyse (ICA) et l'évaluation internationale et l'examen (IRA), et ont mis l'accent sur la nécessité d'une action par tous les grands émetteurs.

L'UE a souligné les éléments clés d'un ensemble de décisions issues de Durban tels que: combler le déficit d'ambition; parvenir à un terrain d'entente sur les options juridiques comme une étape vers un instrument juridiquement contraignant, un cadre global de l'après 2012; l'opérationnalisation des accords de Cancun, y compris un cadre de MRV ; et l'établissement d'une deuxième période d'engagement au titre du Protocole de Kyoto, dans le cadre d'un ensemble équilibré.

Le Groupe arabe a appelé à la création d'un comité permanent sur les mesures de riposte. La Bolivie s'est opposée aux mécanismes de marché et a attiré l'attention sur les peuples autochtones et les droits de la nature.

L'Australie a présenté quatre éléments réalisables d'un résultat de Durban: une entente pour négocier un traité juridiquement contraignant ; un cadre de MRV ; l'opérationnalisation du Cadre d'adaptation, incluant l'agriculture, la sécurité alimentaire et l'eau ; et l'institutionnalisation de la nouvelle infrastructure du Fonds

vert pour le climat, REDD +, le Mécanisme de la technologie et les nouveaux mécanismes de marché. La Nouvelle-Zélande a déclaré que Durban devra faire des progrès sur la mise en place de nouveaux mécanismes de marché. Elle a également appelé au lancement d'un programme de travail sur l'agriculture.

L'Inde, le Venezuela et le Groupe arabe ont soutenu l'idée d'une réunion intersessions avant la Conférence de Durban. L'UE a suggéré la tenue de réunions d'experts techniques, en plus de discussions politiques au cours de l'automne. Le Japon a souligné que toutes réunions supplémentaires intersessions doit produire des résultats.

Le représentant de l'Afrique du Sud a déclaré que les consultations reprendront la semaine prochaine, étant donné l'intérêt intense. Il a encouragé toutes les parties à demander aux groupes de travail spéciaux et aux organes subsidiaires de résoudre les problèmes techniques afin qu'ils soient rayés de la liste des points nécessitant un "travail d'orientation politique" de la part du président entrant de la CdP. Dans le cadre des préparatifs de Durban, il a présenté les plans pour tenir des consultations avec les parties prenantes et les experts, notamment, des réunions mensuelles sur: l'ensemble des mesures d'atténuation (juin), le suivi de l'atténuation de (juillet), les finances (août), la technologie et le renforcement des capacités (septembre), l'engagement au niveau politique (octobre) et la vision commune et les options juridiques (novembre). Il a déclaré que ces consultations seront intégrées dans le processus ministériel, ce qui entraînera trois réunions ministérielles, pour la réalisation d'un compromis sur les questions difficiles. L'Afrique du Sud a également souligné la nécessité de tenir une réunion intersessions avant Durban.

DANS LES COULISSES

À la fin de la première semaine de la Conférence de Bonn sur les changements climatiques, l'ambiance au Maritim Hotel était nettement plus animée qu'au début de la semaine. Avec quelque 30 réunions de groupes de contact et des consultations informelles prévues pour la journée, les délégués ne se plaignaient plus du désœuvrement. Au contraire, ils jonglaient, comme lors des réunions précédentes similaires, pour essayer d'être à plusieurs endroits en même temps.

Les discussions ont se sont également poursuivies sur les moyens pour accroître l'engagement des organisations observatrices, y compris en leur donnant accès à certaines réunions informelles. Déjà, certains groupes informels, y compris le groupe du SBSTA sur les orientations méthodologiques de REDD +, et le groupe de SBI sur la révision des lignes directrice de la CCNUCC pour le rapport sur les inventaires annuels de l'Annexe I, ont décidé d'ouvrir leurs portes aux observateurs. L'Afrique du Sud a également ouvert à tous ses consultations informelles sur les attentes des parties par rapport à Durban. Toutefois, dans certains autres groupes, certaines parties auraient préféré maintenir les portes fermées.

Dans l'ensemble, au moment où ils quittaient le centre des conférences pour faire place aux préparatifs de la soirée organisée par les ONG et le personnel de Sécurité, et pour un congé le dimanche, beaucoup semblaient plus optimistes, mais de manière prudente, par rapport aux perspectives de Durban. Un initié enthousiasmé par ce qu'il a décrit comme une nouvelle méthode de travail, a commenté: «J'aime cette idée du président entrant d'impliquer plus que par le passé, les présidents de tous les groupes». Bon nombre ont également été impressionnés par le nombre de réunions prévues par l'Afrique du Sud à différents niveaux, entre Bonn et Durban. Un délégué a cependant commenté que la charge de travail pourrait donner l'impression d'«être dans une cocotte minute» au cours des cinq prochains mois. «Les choses semblent certainement plus prometteuses qu'il y a quelques jours, mais mes attentes pour Durban sont toujours modérées », a déclaré un négociateur.

FAITS MARQUANTS DES OS 34 ET DES GTS : LUNDI, 13 JUIN 2011

Les groupes de contact et les consultations informelles se sont tenus tout au long de la journée dans le cadre de l'AWG-LCA, de l'AWG-KP, du SBI et du SBSTA. Dans la matinée et dans l'après-midi, les présidents du SBI et du SBSTA ont organisé un forum conjoint sur l'impact de la mise en œuvre des mesures de riposte. Dans l'après-midi, le président entrant de la CdP 17 et de la CdP/RdP a repris les consultations informelles ouvertes à tous sur les attentes des parties par rapport à Durban.

GROUPES DE CONTACT ET CONSULTATIONS INFORMELLES

NOUVEAUX ENGAGEMENTS DE L'ANNEXE I (AWG-KP): Au cours du groupe de contact de la matinée, la représentante de la NOUVELLE ZÉLANDE a exprimé la volonté de s'engager pour une deuxième période d'engagement du Protocole de Kyoto, et pour les mesures visant un accord global qui inclut tous les grands émetteurs. Elle a déclaré que la deuxième période d'engagement doit être considérée comme une période de transition vers la prise d'engagements dans le cadre d'un traité global unique, et a souligné la nécessité d'envisager un «mécanisme d'amarrage» pour fusionner les éléments du Protocole de Kyoto dans un régime climatique global. L'AUSTRALIE a déclaré que la question d'une deuxième période d'engagement est intrinsèquement liée aux engagements pris par les grands émetteurs. Elle a souligné les actions nationales par les pays en développement et a déclaré qu'elles devraient être «internationalisées».

SAINTE LUCIE a souligné que les règles sont essentielles pour assurer la comparabilité des efforts d'atténuation des pays développés, ainsi qu'un niveau d'ambition adéquat. Elle a également souligné la nécessité de traiter du report des surplus d'unités de quantité attribuées (UQA). SAINTE LUCIE a en outre appelé à la confirmation que les engagements d'atténuation des parties à l'Annexe I seront considérés dans le cadre du Protocole de Kyoto.

L'AUSTRALIE, avec la NOUVELLE ZÉLANDE, a souligné la nécessité de résoudre les questions techniques portant sur les mécanismes de flexibilité, le panier des questions méthodologiques et les règles comptables de l'UTCATF. La NOUVELLE ZÉLANDE a souligné la nécessité de traiter en même temps les règles et les engagements. L'ALGÉRIE a déclaré que les parties de l'Annexe I doivent s'accorder sur une deuxième période d'engagement, et par la suite engager les grands émetteurs dans un accord global.

SAINTE LUCIE, l'ALGÉRIE, TUVALU, le BRÉSIL, la CHINE, l'INDE et la BOLIVIE ont souligné que l'accès aux mécanismes de flexibilité, y compris la Mise en œuvre conjointe (MOC) et le Mécanisme de Développement Propre (MDP), serait difficile en l'absence d'une deuxième période

d'engagement. Le BRÉSIL a souligné que le Protocole de Kyoto constitue un «ensemble» d'obligations et de mécanismes bénéfiques et que les parties n'ont pas la possibilité de «choisir».

La NOUVELLE ZÉLANDE a déclaré que, même en l'absence d'une deuxième période d'engagement, les actions d'atténuation par les pays développés et la demande de crédits de carbone se poursuivront, puisque les systèmes nationaux d'échange d'émissions auront besoin d'accéder aux réductions certifiées des émissions (URCE) du MDP. Soulignant le rôle du MDP dans la promotion du développement durable et le transfert des technologies dans les pays non visés à l'Annexe I, elle a déclaré qu'il n'y a aucune raison de croire que le MDP est confronté à un problème de «vie ou de mort» relativement à une deuxième période d'engagement.

L'UE a attiré l'attention sur sa législation qui vise à assurer la continuité de son Emissions Trading Scheme (ETS) au-delà de 2012. Il a dit craindre que si l'accès aux crédits du MDP est subordonné aux objectifs de la deuxième période d'engagement, les parties ne se trouvent dans l'obligation de créer leurs propres règles par le biais d'ententes bilatérales.

L'Australie a souligné qu'un accès plus profond et plus large aux marchés internationaux du carbone est essentiel pour accroître le niveau de l'ambition. Le JAPON a déclaré qu'une discussion sur les mécanismes de flexibilité est utile pour s'assurer qu'ils seront mieux utilisés dans un nouveau cadre international. Le CANADA a attiré l'attention sur des discussions parallèles dans le cadre de l'AWG-LCA sur les mécanismes de marché et a indiqué qu'un débat sur l'opportunité et la manière d'intégrer le MDP serait utile. La FÉDÉRATION DE RUSSIE a indiqué qu'elle souhaite le maintien des mécanismes de flexibilité.

AWG-LCA: Au cours du groupe de contact de la matinée, les modérateurs ont présenté des exposés sur les progrès accomplis dans leurs groupes informels. Les parties ont également échangé des vues sur les travaux à venir.

Sur la vision commune, la vice-présidente de l'AWG-LCA, Mukahanana-Sangarwe, a rapporté que plus de temps a été accordé aux parties pour leur permettre d'expliquer leurs propositions sur les questions à examiner, et que de nouveaux points de vue ont été exprimés sur un atelier et un document technique éventuels visant à faciliter les discussions sur l'objectif global à long terme de réduction des émissions et sur le plafonnement des émissions mondiales.

Le modérateur Børsting a déclaré que les discussions sur les finances ont mis l'accent sur le rôle et la nature du Comité permanent, et que les parties ont échangé des vues sur ses fonctions, sa composition et sa relation avec la CdP.

La modératrice Socorro Flores a fait rapport sur les discussions «de fond» sur les options juridiques pour le résultat de l'AWG-LCA. Elle a expliqué que les parties favorables à un résultat juridiquement contraignant ont invoqué la nécessité de la prévisibilité, de la réciprocité et de la transparence. Elle a souligné les vues sur la nécessité de travailler dans le contexte

du Plan d'action de Bali et de la Convention, et l'idée que tout nouvel instrument ne devra pas être plus faible que le Protocole de Kyoto.

Le modérateur Uosukainen a déclaré que le groupe sur la technologie a examiné les mesures nécessaires pour l'opérationnalisation du Mécanisme de la technologie en 2012. Il a souligné l'entente sur l'exigence que les fonctions des Centres et du Réseau des techniques climatologiques (CRTC) doivent être élaborées, que les CRTC doivent être efficaces, centrés, et à l'écoute des demandes des parties, et que tout travail de fond devra être effectué essentiellement par le Réseau. Le modérateur Uosukainen a mis l'accent sur la nécessité de plus de travail technique avant Durban sur la conception du Centre et sur la procédure de sélection de son institution d'accueil, et a souligné une proposition de dresser un inventaire des organismes d'accueil possibles. Il a également souligné la nécessité d'un débat sur le financement du Mécanisme de la technologie et sur les liens institutionnels avec l'adaptation et l'atténuation. Le président de l'AWG-LCA, Reifsnyder, a demandé aux parties de finaliser les candidatures pour le Comité exécutif de la technologie, afin qu'il puisse tenir sa première réunion avant Durban.

Le modérateur Gaspar Martins a parlé d'un terrain d'entente qui pourrait former la base d'une décision de la CdP sur les approches fondées sur le marché et les approches non-fondées sur le marché.

Le modérateur Garibaldi a déclaré que les discussions sur l'atténuation par les pays développés ont porté essentiellement sur un résultat possible à Bonn et aussi sur ce qui peut être fait entre maintenant et Durban. S'agissant de l'atténuation par les pays en développement, le modérateur Pilgaard a parlé d'un bon échange de vues sur les résultats de Durban et de l'accent sur les travaux à Bonn.

Pour ce qui est de REDD +, le modérateur de La Viña a rapporté que les parties ont convenu d'ouvrir les réunions informelles aux observateurs. Il a indiqué qu'il y a eu des échanges de vues sur le mandat de Cancun et sur le cadre pour les discussions sur le financement de REDD +.

À propos des mesures de riposte, le modérateur Gichu a rapporté que les parties ont résumé le contexte des travaux connexes, et que les discussions se dérouleront sur la base du forum sur les mesures de riposte.

Le modérateur Kumarsingh a fait rapport sur l'adaptation, faisant observer que les parties se sont basées sur les échanges de vues sur le Comité d'adaptation, et que certaines parties ont soutenu l'inclusion des questions budgétaires. Il a souligné la convergence des vues sur les orientations et les modalités concernant le Comité.

Le président de l'AWG-LCA, Reifsnyder, a encouragé les parties à soumettre les propositions sur le texte, afin de faciliter les négociations. Il a souligné la nécessité d'une réunion intersessions de cinq à six jours en septembre ou octobre, sous réserve de la disponibilité des fonds. Il a suggéré qu'à cette réunion intersessions, l'AWG entamera directement les groupes de contact sans les plénières et les autres formalités, et a souligné par ailleurs que le président entrant de CdP poursuit les consultations informelles sur la manière de faire avancer les travaux entre maintenant et Durban. À propos de l'utilité des réunions de bilan du groupe de contact de l'AWG-LCA à Bonn, le président de l'AWG-LCA, Reifsnyder, a également indiqué qu'il a été suggéré qu'il pourrait tout aussi bien «juste lire à haute voix le Bulletin des Négociations de la Terre.» Plusieurs parties ont soutenu le maintien des réunions de bilan, tandis que d'autres ont suggéré de réduire leur fréquence, afin de réserver plus de temps pour les discussions de fond.

L'INDE a appelé à une réunion intersessions des OS et des GTS. La SUISSE et l'UE ont déclaré que l'utilité d'une réunion intersessions dépendra des progrès accomplis à Bonn et que tous les sujets ne nécessitent pas la même allocation de temps. L'ARABIE SAOUDITE a mis en garde contre le traitement en priorité de certaines questions au détriment des autres. Le JAPON a appuyé la proposition de réunir l'AWG-LCA et les groupes de contact de l'AWG-KP directement. La BARBADE a fait observer que les ateliers techniques autant que les réunions d'experts sont nécessaires et que les résultats de toutes les réunions d'experts devront faire l'objet d'un rapport à une réunion formelle. Singapour a suggéré que la réunion intersessions soit une continuation de la session de Bonn.

REDD + (AWG-LCA): Au cours des consultations informelles de la matinée sur REDD + dans le cadre de l'AWG-LCA, les parties ont examiné les options de financement pour la mise en œuvre complète des actions basées sur les résultats, tel que requis par la décision 1/CP.16 (résultat des travaux de l'AWG-LCA). Certaines parties ont souligné que les actions basées sur les résultats devraient se dérouler au cours de la troisième phase de REDD +, dès que seront en place les éléments nationaux pour la mise en œuvre de REDD +. Plusieurs parties ont rappelé les Accords de Cancun qui définissent les activités qui devraient être incluses, et certaines ont suggéré d'examiner également les mesures politiques et de gouvernance. Certains pays en développement ont exhorté les pays développés à fournir les fonds supplémentaires nécessaires pour préparer la mise en œuvre REDD +.

À propos des sources de financement pour la mise en œuvre complète, certaines parties ont soutenu que le financement public doit jouer un rôle plus important dans la phase de préparation, mais que pour la troisième phase, un ensemble d'autres options de financement doit être envisagé. Beaucoup ont souligné qu'il reviendra à chaque pays de choisir les sources de financement qu'il veut utiliser. Les sources de financement possibles identifiées comprennent: le financement public, aux niveaux national et international; une fenêtre possible de REDD+ dans le cadre du Fonds vert pour le climat; et les mécanismes et de marché. Certains ont suggéré l'établissement d'une taxe sur l'aviation internationale et le transport maritime comme source de financement supplémentaire. Beaucoup ont souligné que toutes les sources devront être complémentaires.

Certaines parties ont mis en garde contre l'utilisation des mécanismes de marché pour REDD +, et ont mis l'accent sur la nécessité d'un financement prévisible, efficace et complémentaire. Certaines parties ont également souligné que les approches fondées sur le marché fonctionnent uniquement dans le contexte d'un système de contraintes. Certaines parties ont également suggéré: de déterminer les sources de financement sur la base de la nature des activités; d'établir les cadres nationaux de financement qui traitent de l'atténuation dans son ensemble; et de créer un fonds communautaire spécial pour aider les collectivités locales à développer leurs capacités.

De nombreux pays ont mis en relief le rôle que le secteur privé pourrait jouer dans le financement, en particulier dans le traitement des principales causes du déboisement. Mettant l'accent sur les lacunes dans l'information, bon nombre de pays ont souligné l'importance de la disposition sur la surveillance, la notification et la vérification (MRV) concernant le financement de REDD+.

Sur la question de savoir qui devra être indemnisé pour REDD +, certaines parties ont indiqué qu'il reviendra à chaque pays de prendre la décision au niveau national, tandis que d'autres ont souligné la pertinence de veiller à ce que les incitatifs parviennent aux communautés locales qui assurent la gestion forestière, et ont appelé à de nouvelles directives à cet égard. Les discussions se poursuivront.

ATTÉNUATION PAR LES PAYS DÉVELOPPÉS (AWG-LCA): Au cours des consultations informelles de l'après-midi dans le cadre de l'AWG-LCA sur l'atténuation par les pays développés, les parties ont été invitées à examiner une proposition sur la création des sous-groupes, dont un sur les rapports biennaux et l'autre sur l'évaluation internationale et l'examen (IAR), ainsi que sur les règles comptables. Ces sous-groupes devront par la suite faire rapport au groupe informel mercredi. Il a également été demandé aux parties de centrer les discussions sur les directives politiques pour les sous-groupes.

Dans l'ensemble, les parties ont soutenu la réunion des sous-groupes. Certaines ont demandé des éclaircissements sur les règles comptables et davantage d'informations supplémentaires sur la réalisation des objectifs quantifiés de réduction des émissions dans tous les secteurs de l'économie, avant de procéder à l'examen des directives pour les rapports biennaux. Plusieurs parties ont soutenu que la discussion sur l'IAR doit être précédée par une discussion plus détaillée sur les règles comptables, et ont proposé que le Secrétariat élabore un document technique sur cette question. D'autres ont souligné la nécessité de plus de travail conceptuel et méthodologique sur l'IAR, avec un accent sur l'architecture et la fonction. Une partie a fait observer que l'examen des règles comptables n'a pas été requis par la décision 1/CP.16, cette question ne faisant pas

partie de la situation nationale particulière de certaines parties. Plusieurs parties ont également proposé que le sous-groupe se concentre sur les principaux éléments de l'IA.

TRANSFERT DES TECHNOLOGIES (SBI / SBSTA):

Au cours des consultations informelles sur le transfert des technologies, les parties ont examiné, paragraphe par paragraphe, les projets de conclusions du SBI et du SBSTA

Les parties se sont d'abord penchées sur le projet de conclusions du SBSTA. A propos du rôle que les évaluations des besoins technologiques (EBT) pourraient jouer dans l'identification et l'établissement des priorités concernant les besoins en technologie, une partie, contrée par d'autres, a suggéré la référence aux évaluations des besoins technologiques, «entre autres», notant que d'autres évaluations nationales importantes sont également pertinentes pour déterminer les besoins en matière de technologie dans les domaines de l'adaptation et de l'atténuation. Plusieurs parties ont soutenu plutôt une référence à un échange d'idées et d'expériences sur le rôle utile des initiatives telles que les évaluations.

Les parties ont ensuite examiné le projet de conclusions du SBI. Plusieurs parties ont soutenu la suppression du texte, arguant que les projets pilotes appuyés par le Fonds pour l'environnement mondial (FEM) comprennent quelques projets sur les technologies d'adaptation. Ils ont insisté qu'il ne revient pas au FEM, mais aux pays, de décider de présenter des propositions sur l'adaptation ou l'atténuation au FEM, et qu'un seul projet et non pas «quelques-uns», portait sur l'adaptation. Pour ce qui est de la proposition de demander au FEM de renforcer son soutien aux projets pilotes liés aux technologies d'adaptation, certaines parties ont soutenu la suppression, soulignant que les questions liées au financement et aux directives à l'attention du FEM ne font pas partie du mandat du groupe. Les parties ont en fin de compte convenu de tenir de nouvelles consultations sur cette question, et un nouveau projet de texte sera élaboré.

MÉCANISMES DE FLEXIBILITÉ (AWG-KP): Les discussions de l'après-midi dans le sous-groupe de l'AWG-KP sur les mécanismes de flexibilité ont porté sur le Chapitre III de la proposition révisée du Président (FCCC/KP/AWG/2010/18/Add.1) et les parties ont examiné trois questions: les éléments clés des buts visés par les parties ; la manière dont le travail sur le texte devra progresser ; et le point de savoir si certaines des propositions existantes peuvent être retirées à ce stade.

En ce qui concerne l'utilisation des URE résultant d'activités de projet dans certains pays d'accueil et les co-avantages des projets du MDP, les parties ont examiné l'opportunité de transférer ces questions à la CdP / RdP pour examen au titre du point de l'ordre du jour sur les orientations supplémentaires au Conseil exécutif du MDP. Les parties ont convenu d'entreprendre des consultations bilatérales afin de simplifier le texte sur l'utilisation des URE résultant d'activités de projet dans certains pays d'accueil, et de revenir sur la question du transfert des deux questions à la CdP / RdP pour examen.

Les parties ont ensuite abordé toutes les autres questions dans le Chapitre III, y compris les facteurs d'actualisation, la part des fonds pour le Fonds d'adaptation, la mise en œuvre conjointe, les échanges d'émissions, les nouveaux mécanismes de marché et la complémentarité. Les parties n'ont pas pu parvenir à un accord sur l'une des questions ou simplifier le texte. Les consultations se poursuivront.

PLANS NATIONAUX D'ADAPTATION (SBI): Au cours des consultations informelles de l'après-midi sur les plans nationaux d'adaptation (PNA), les parties ont convenu d'ouvrir la réunion aux observateurs.

Les discussions ont porté sur les réponses aux questions des co-présidents concernant la formulation des PNA. Les parties ont convenu que les MAAN sont des outils d'identification qui donnent la priorité aux besoins d'adaptation urgents et à court terme, alors que les PAN sont plus larges et transversaux, couvrent les besoins à moyen et à long terme, s'intègrent dans les plans de développement et comprennent les multiples outils qu'un pays utilise dans son processus de planification.

Pour ce qui est des points visés par les orientations, les parties ont convenu de s'appuyer sur le Groupe d'experts des PMA. Sur la voie à suivre, bon nombre ont appelé à la définition du champ d'application et à des modalités pour les PAN, et à l'adoption des directives pour leur élaboration. Certaines parties ont suggéré que l'organisation d'un atelier ou l'élaboration d'un document

technique sur les modalités ou les directives pourrait être utile. Plusieurs parties ont demandé d'envisager aussi le soutien pour les PAN.

Les co-présidents élaboreront un résumé des points de convergence et les négociations se poursuivront.

ATTENUATION PAR LES PAYS EN

DÉVELOPPEMENT (AWG-LCA): Dans le groupe informel de l'après-midi, les co-modérateurs ont proposé deux sous-groupes, l'un sur les rapports bisannuels et l'autre sur la consultation internationale et l'analyse (ICA). Des vues divergentes ont été exprimées sur la manière d'aborder les questions et sur la séquence. Les pays en développement parties ont appuyé les sous-groupes sur les rapports biennaux et le registre des mesures d'atténuation appropriées au niveau national (MAAN), tandis que les pays industrialisés ont préféré la proposition des co-modérateurs. Un compromis éventuel comprenait un sous-groupe sur l'examen biennal et l'ICA, et un sous-groupe sur le registre des MAAN.

En l'absence de consensus sur un sous-groupe sur l'ICA, il a été noté que le sous-groupe sur l'IA, établi plus tôt par le groupe informel sur l'atténuation par les pays développés, est lié au groupe sur l'ICA.

Les parties ont finalement convenu d'un sous-groupe sur les rapports biennaux dans le cadre du groupe informel sur l'atténuation par les pays développés et d'un sous-groupe sur les rapports biennaux de mise à jour dans le cadre du groupe informel sur l'atténuation par les pays en développement. Ils ont également convenu que l'IA et les questions liées à la comptabilité seront examinés par le groupe informel sur l'atténuation par les pays développés, que le registre des MAAN et l'ICA seront traités de manière séquentielle par le groupe informel sur l'atténuation par les pays en développement, et que de nouvelles décisions pourront être prises sur les sous-groupes, le cas échéant.

ORIENTATIONS MÉTHODOLOGIQUES POUR LES

ACTIVITÉS LIÉES À REDD + (SBSTA): Au cours des consultations informelles de l'après-midi, les parties ont examiné les niveaux de référence nationaux des émissions des forêts et/ou niveaux de référence des forêts. Plusieurs parties ont souligné que les niveaux de référence devront être utilisés comme repère pour évaluer les changements dans le couvert forestier et les stocks de carbone. Cependant, bon nombre de parties ont demandé des précisions, notamment sur: les définitions, y compris sur les forêts et entre les niveaux de référence des émissions et les concepts de niveaux de référence; l'ajustement des niveaux de référence aux circonstances nationales et la manière de les définir; assurer la cohérence entre les niveaux de référence infranationaux et nationaux; le type de forêts pris en compte dans l'examen des forêts naturelles et des plantations, et la possibilité d'inclure les garanties.

FORUM CONJOINT SBI / SBSTA SUR LES MESURES DE RIPOSTE

Un forum conjoint SBI / SBSTA sur l'impact de la mise en œuvre des mesures de riposte, organisé par les présidents du SBI et du SBSTA, a débuté lundi matin, et des sessions supplémentaires ont été prévues pour l'après-midi et les deux jours suivants. Le forum a démarré avec les présentations techniques des parties sur les impacts positifs et négatifs des politiques climatiques, un programme de travail potentiel sur les mesures de riposte et les modalités d'opérationnalisation de ce programme de travail.

L'UE a souligné, entre autres, les évaluations d'impact et les consultations des parties prenantes qui sous-tendent sa législation sur le climat. Il a parlé des conséquences positives, pour les pays en développement, de mesures telles que les critères de durabilité de l'UE pour les biocarburants et les normes de performance en matière d'émission du dioxyde de carbone pour les voitures. Il a également parlé de la décision de l'UE d'inclure les émissions de l'aviation dans l'ETS de l'UE à compter de 2012, a indiqué que les compagnies aériennes de plus de 100 pays en développement ont été exclues en vertu de l'exigence de minimis, et a souligné le "faible impact" sur le coût des voyages par voie aérienne.

L'Argentine, au nom du G-77/Chine, a souligné que tous les pays en développement sont vulnérables aux impacts des mesures de riposte actuels et potentiels. Mettant en exergue la nécessité d'établir un forum pour l'examen de ces impacts, elle

a expliqué que le forum sera une plate-forme permanente de discussion et de partage d'informations, et qu'il fera également des recommandations à la CdP.

La Jamaïque, au nom de l'AOSIS, a suggéré de déterminer et d'évaluer les vulnérabilités dans les industries telles que le tourisme, le transport maritime, aérien et les navires de croisière.

L'Organisation des pays exportateurs du pétrole (OPEP) a parlé de la vulnérabilité des pays exportateurs du pétrole due aux impacts des mesures de riposte et a appelé à un forum permanent sur les mesures de riposte.

Un certain nombre de pays ont exprimé leurs inquiétudes concernant un éventuel conflit entre les politiques climatiques et le commerce international. L'Inde a présenté un exposé sur les mesures de protectionnisme commercial unilatéral, et a déclaré que les normes sur les empreintes carbone, y compris l'aviation dans l'ETS de l'UE, ainsi que le Projet américain de l'énergie propre et la Loi sur la sécurité, limitent l'accès du marché pour les PMA et d'autres pays en développement. Le Kuwait a parlé de la vulnérabilité des pays exportateurs de pétrole due à leur dépendance par rapport à un seul produit. Le Qatar et l'Arabie saoudite ont déclaré que l'on devrait disposer des technologies pour les impacts négatifs des mesures politiques, et l'Arabie saoudite a ajouté que le forum permanent permettrait de mettre en œuvre un programme de travail détaillé, de négocier les décisions de la CdP, d'attribuer des tâches spécifiques au SBSTA et au SBI, d'examiner les progrès sur la mise en œuvre, et de faire le suivi. Le Venezuela a souligné la nécessité de créer la résilience aux conséquences économiques sur les marchés des hydrocarbures, et a appelé à un forum permanent.

Les présentations seront disponibles à: http://unfccc.int/cooperation_support/response_measures/items/6009.php.

CONSULTATIONS INFORMELLES SUR LES ATTENTES DES PARTIES PAR RAPPORT À DURBAN

Dans l'après-midi, l'Afrique du Sud, en tant que président entrant de la CdP 17 et de la CdP / RdP 7, a repris les consultations informelles ouvertes à tous sur les attentes des parties par rapport à Durban.

La Papouasie-Nouvelle Guinée, au nom de la Coalition des Nations Rainforest, a appelé à la mise en place complète d'un mécanisme de REDD + à Durban par le biais, entre autres, d'une décision de la CdP sur les modalités pour l'évaluation, la notification et la vérification (MRV), des niveaux de référence et des options de financement pour la mise en œuvre intégrale de REDD +. La Norvège a déclaré que le résultat de Durban devra servir de base pour un instrument juridiquement contraignant qui inclut tous les grands émetteurs ; établir des institutions, des systèmes et des règles pour réaliser l'objectif de 2 ° C ; et déterminer la voie à suivre. L'Indonésie a déclaré qu'un résultat de Durban devra assurer un équilibre entre les deux voies de négociations, refléter les résultats de Cancun et établir une deuxième période d'engagement du Protocole de Kyoto comportant des objectifs ambitieux de réduction des émissions des pays de l'Annexe I. Le représentant des Philippines, notant que les résultats de Cancun comprennent des références sur l'importance des droits de l'homme dans le traitement de l'atténuation et de l'adaptation aux changements climatiques, a appelé à l'élaboration de cette question à Durban, y compris par la mise en place des garanties pour les communautés vulnérables et marginalisées.

Le représentant des BINGO a déclaré que les connaissances et l'expertise des milieux des affaires constituent des ressources indispensables pour les gouvernements et apporteront une valeur ajoutée au processus de la CCNUCC. Il a appelé au renforcement des dialogues publics-privés. Climate Action Network a déclaré que la CdP 17 peut servir de base à un régime juste, ambitieux et contraignant en réalisant des progrès sur, entre autres: la mise en œuvre des Accords de Cancun; en comblant «l'écart des gigatonnes»; en veillant à ce que soit évité tout décalage entre les périodes d'engagement du la Protocole de Kyoto et en assurant la livraison du financement promis. Pan-africain Climate Justice Alliance, au nom de Climate Justice Now, a déclaré : qu'une action en justice doit être intentée contre le non-respect des objectifs ; qu'il ne faudra pas créer de nouveaux marchés ; et que les financements fournis doivent être prévisibles, publics, nouveaux et supplémentaires, et qu'au moins 50 % sera affecté à l'adaptation et aux pertes et dommages.

ICLEI-Gouvernements locaux pour le développement durable, au nom des gouvernements locaux et des autorités municipales, a appelé à la mise en œuvre des dispositions de la Décision 1/CP.16 concernant les gouvernements locaux et infranationaux, considérés comme parties prenantes des gouvernements. Le représentant des RINGO a demandé instamment de recourir à la communauté scientifique et des sciences sociales pour leurs contributions et leurs conseils, soulignant que les RINGO sont «là pour aider». Le représentant des TUNGO a appelé à l'intégration des dimensions sociales des changements climatiques dans toutes les initiatives de la CCNUCC, à l'incorporation de systèmes de protection sociale dans le cadre de l'adaptation ; et à la reconnaissance de la nécessité d'évaluer les impacts de l'atténuation sur l'emploi et le revenu. Les Organisations de peuples autochtones ont souligné l'importance de la pleine participation des peuples autochtones à la CdP 17, et ont parlé des préoccupations concernant les installations, le logement et les visas. Le représentant des YOUNGO a déclaré que la vulnérabilité du continent africain doit être prise en compte, et a souligné que cela pourrait se faire grâce à une deuxième période d'engagement du Protocole.

Soulignant les commentaires des parties décrivant la CdP 17 comme la «CdP africaine», l'Afrique du Sud a déclaré que cela signifie que la CdP 17 offre des possibilités à la région africaine pour: mobiliser des ressources pour des projets importants sur les changements climatiques et consolider les partenariats; exposer les efforts de la région en vue d'honorer leurs engagements relatifs aux changements climatiques; et infuser le "symbolisme africain" dans le patrimoine culturel de la CCNUCC. Elle a souligné que les résultats de Durban doivent également tenir compte des besoins des peuples africains, et que cela dépend de la contribution et du dynamisme des négociateurs africains. Notant l'absence de terrain d'entente, l'Afrique du Sud a encouragé les parties à quitter Bonn après s'être accordées sur ce que Durban devra produire.

DANS LES COULISSES

La deuxième semaine de la Conférence de Bonn sur les changements climatiques a démarré avec un calendrier surchargé, et l'on a vu les organisateurs se tordre les méninges pour attribuer les salles en vue de la tenue des nombreuses réunions. Par exemple, les consultations informelles de la matinée sur un programme de travail sur les pertes et les dommages, étaient bondées au point que l'espace pour les places debout était occupé, et que bon nombre de délégués ont dû se résoudre à essayer de suivre la réunion de l'extérieur. Ceux qui sortaient de la salle bondée étaient frustrés à double titre, déclarant que les discussions avaient stagné.

Le forum de trois jours sur les mesures de riposte a également commencé. «Je pense que c'était intéressant: les biocarburants, les subventions agricoles, la relation entre la CCNUCC et l'Organisation mondiale du commerce, les émissions de l'aviation - les discussions ont touché un certain nombre de questions politiquement sensibles», a commenté un observateur, à propos des discussions de l'après midi.

L'«interminable débat» sur le sort du Protocole de Kyoto, une deuxième période d'engagement et le maintien des mécanismes de flexibilité, y compris le MDP, ont refait surface dans plusieurs groupes, et il y a eu des échanges entre pays développés et les pays en développement qui ont fait avancer et régresser le débat. Par exemple, dans un sous-groupe de l'AWG-KP, certains pays en développement auraient suggéré de se concentrer sur les points de vue de ceux qui veulent s'engager pour une deuxième période d'engagement du Protocole de Kyoto, suggestion à laquelle un délégué a rétorqué que la salle deviendrait «très vide».

Certes, plusieurs délégués avaient commenté que les choses devenaient intéressantes et qu'ils attendaient avec intérêt la suite de la Conférence, mais ce point de vue n'était pas partagé par tous, en particulier pour ce qui concerne les questions sur lesquelles les parties avaient des positions retranchées. Un délégué chevronné a déploré les «discussions sans fin» sur les «mêmes vieilles questions», sans aucune évolution, aucun changement dans les positions, aucune convergence apparente de vues et aucune fin en perspective.

FAITS MARQUANTS DES OS 34 ET DES GTS : MARDI, 14 JUIN 2011

Les groupes de contact et les consultations informelles se sont tenus tout au long de la journée dans le cadre de l'AWG-LCA, de l'AWG-KP, du SBI et du SBSTA. Dans l'après-midi, les présidents du SBI et du SBSTA ont organisé un forum conjoint sur l'impact de la mise en œuvre des mesures de riposte.

GROUPES DE CONTACT ET CONSULTATIONS INFORMELLES

PLANS NATIONAUX D'ADAPTATION (SBI): Au cours des consultations informelles de la matinée sur les plans nationaux d'adaptation (PNA), les parties se sont concentrées sur l'examen du projet de texte.

Plusieurs pays en développement parties ont demandé de mettre davantage l'accent sur la référence à la Décision 1/CP.16 (résultat des travaux de l'AWG-LCA), par rapport aux besoins des PMA. Un certain nombre de pays en développement ont réitéré la nécessité de précision sur le soutien pour les PNA, ont appelé à l'examen de cette question à Bonn et à en tenir compte dans le texte. Un pays développé a souligné la nécessité de progrès dans les discussions sur le financement dans le cadre de l'AWG-LCA, et a attiré l'attention sur le rôle potentiel du Fonds vert pour le climat dans le soutien aux PNA.

À propos de l'intégration des PNA dans les processus de planification nationaux, une partie a mis en garde contre une attitude prescriptive, et a appelé à une approche impulsée par les pays. D'autres ont demandé des éclaircissements sur la définition du PNA, considéré comme un processus. Un pays développé a également souligné la nécessité de préciser les orientations que le Groupe d'experts des PMA (LEG) pourrait fournir.

Concernant la voie à suivre, plusieurs parties ont réitéré leur intérêt pour des futurs ateliers sur les différents aspects des PNA. Les consultations se poursuivront au sein des groupes restreints.

FINANCES (AWG-LCA): Au cours des consultations informelles de la matinée sur le financement dans le cadre de l'AWG-LCA, les parties ont poursuivi leur examen du Comité permanent. Ils ont échangé des vues sur: la distinction entre l'amélioration de la cohérence et la coordination de la prestation de financement du changement climatique d'une part, et la rationalisation du mécanisme de financement, d'autre part; le rôle du Comité permanent dans l'évaluation, la notification et la vérification (MRV) du soutien; et la relation entre le Comité et la Cd.

À propos de la cohérence et de la coordination, certaines parties ont attiré l'attention sur la fragmentation du financement du changement climatique à l'intérieur et hors de la Convention, et sur les fonctions de coordination que le Comité permanent

pourrait exercer, telles que l'identification des déficits de financement, la présentation d'un aperçu des ressources financières à l'intérieur et hors de la Convention, la collecte d'informations sur les flux financiers et les progrès vers la réalisation des objectifs globaux. Les discussions ont également porté sur la nécessité de rationaliser la «pléthore de fonds» relevant de la Convention et de redéfinir leur rôle et leur relation avec le Fonds vert pour le climat.

Les parties ont continué à exprimer des vues divergentes sur le point de savoir si le rôle du Comité permanent devra être consultatif ou un rôle de supervision. Certaines parties ont proposé de se concentrer sur les fonctions et les activités du Comité permanent. D'autres ont proposé une approche pragmatique et ont mis en garde contre le fait de compromettre la capacité du Comité permanent à jouer un rôle efficace dans l'évolution de l'architecture internationale des changements climatiques, soulignant la nécessité de mettre l'accent sur les orientations pour une décision de la CdP.

Pour ce qui du MRV du soutien, les questions mises en relief comprennent: le point de savoir si le MRV est limité à l'atténuation; la nécessité d'instruments tels qu'un registre, et des mécanismes de la Convention pour trouver des solutions.

APPROCHES FONDÉES SUR LE MARCHÉ ET NON-FONDÉES SUR LE MARCHÉ (AWG-LCA): Au cours des consultations informelles de la matinée sur les approches fondées sur le marché et non-fondées sur le marché, les parties ont poursuivi la présentation de leurs observations sur l'élaboration des mécanismes fondés sur le marché et non-fondés sur le marché, suivie par une discussion sur ces présentations à laquelle ont participé toutes les parties.

Les parties ont ensuite entamé une discussion sur la voie à suivre, avec un accent sur la clarification des attentes pour les projets de décisions à transmettre par l'AWG-LCA à la CdP à Durban, y compris les éléments spécifiques et la structure des projets de décisions. Une partie a déclaré que tous nouveaux mécanismes de marché doivent être établis dans un cadre international. En ce qui concerne les éléments spécifiques, une partie a souligné, entre autres, les mesures pour éviter le double comptage. Une autre partie a appelé à deux décisions, une sur la création des mécanismes de marché et l'autre, sur les approches non-fondées sur le marché. Les consultations «informelles informelles» se poursuivront.

DISPOSITIONS POUR LES RÉUNIONS

INTERGOUVERNEMENTALES (SBI): Au cours du groupe de contact de la matinée, les parties ont examiné, paragraphe par paragraphe, le projet de conclusions du SBI. Aucun accord n'a été réalisé sur le projet de texte recommandant que des dispositions soient prises pour organiser la réunion de haut niveau de la CdP et CdP / RdP suivant l'expérience positive

de la Conférence de Cancun. Les divergences de vues ont par ailleurs persisté sur l'opportunité d'une réunion intersessions supplémentaire d'une semaine. Les parties ont examiné un texte sur l'engagement des organisations observatrices, et bon nombre ont soutenu le renforcement de leur participation.

EXAMEN (AWG-LCA): Dans le groupe informel sur l'examen de l'objectif global à long terme, les parties ont fait des commentaires sur une note élaborée par le modérateur, résumant les questions soulevées lors des précédentes discussions et dans les contributions écrites des parties.

À propos du champ d'application de l'examen, plusieurs parties ont estimé qu'elle devra se limiter à un examen de l'adéquation de l'objectif à long terme, tandis que d'autres ont déclaré qu'elle devra également inclure les mesures à prendre par la CdP sur la base des résultats de l'examen. Une partie a aussi proposé l'examen du soutien aux pays en développement.

Pour ce qui est des modalités, certaines parties ont exprimé leur préférence pour l'utilisation des mécanismes existants pour l'examen, et se sont opposées à la création d'un nouveau mécanisme. À propos des apports, les parties ont souligné le Quatrième rapport d'évaluation du GIEC (RE4), les contributions du groupe du GIEC sur le Cinquième rapport d'évaluation (RE5) et les rapports biennaux. Une partie a déclaré que l'examen devra porter également sur les dommages évités et les avantages de l'abaissement de l'objectif de 2 ° C.

Les parties ont ensuite examiné la voie à suivre, y compris l'opportunité d'une révision de la note par le modérateur afin d'y inclure les points de vue et les contributions supplémentaires, ou le point de savoir si la note doit être présentée sous forme de texte de négociations. Les consultations informelles se poursuivront.

NOUVEAUX ENGAGEMENTS DE L'ANNEXE I (AWG-KP): Dans le groupe de contact

AWG-KP de la matinée, les modérateurs des sous-groupes ont présenté une mise à jour des négociations.

S'agissant des chiffres et des amendements, Leon Charles (Grenade) a souligné que l'échelle globale des réductions des émissions de l'Annexe I, les objectifs individuels et la conversion en objectifs quantifiés de limitation et de réduction des émissions (QELRO) demeurent des questions politiques. Il a souligné les divergences de vues sur la durée de la période d'engagement, mais a noté que les parties ont clarifié leurs positions.

Pour ce qui est de l'UTCATF, Peter Iversen (Danemark) a déclaré que les discussions ont porté essentiellement sur la force majeure et sur la nécessité de clarté et de cohérence dans son application. Il a expliqué que des discussions supplémentaires sont nécessaires.

À propos des mécanismes de flexibilité, Pedro Barata (Portugal) a indiqué qu'il y a eu "peu de succès" dans la rationalisation du texte, mais que les parties ont identifié les questions qui devront être traitées par Durban, notamment l'inclusion de l'énergie nucléaire dans le cadre du MDP et de la MOC, et la mise en place des nouveaux mécanismes

S'agissant du panier des questions méthodologiques, Diouf Sarr, la vice-présidente de l'AWG-KP, a souligné les divergences sur les paramètres communs pour calculer l'équivalent dioxyde de carbone des gaz à effet de serre, y compris sur les valeurs potentielles de réchauffement global qui devront être utilisées. À propos des nouveaux gaz à effet de serre, elle a noté les divergences de vues, mais aussi la convergence croissante sur l'inclusion du trifluorure d'azote, des nouveaux hydrocarbures fluorés (HFC) et des hydrocarbures perfluorés (PFC). Elle a invité la Nouvelle Zélande à réunir un groupe de rédaction pour trouver des solutions aux questions de paramètres communs et des nouveaux gaz.

Au cours des discussions, SAINTE-LUCIE a déclaré que les critères d'admissibilité et les questions comptables liées aux mécanismes de flexibilité doivent être traités dans les sous-groupes, et a souligné que les parties doivent viser l'extrémité

supérieure de leurs échelles d'engagement, sans condition. La BOLIVIE a déclaré que les discussions doivent être axées sur la réduction de l'écart entre les promesses et ce qui est nécessaire.

L'Australie, avec le CANADA, a déclaré que le traitement du changement climatique est mieux servi par un régime qui englobe les engagements de tous les grands émetteurs, et a ajouté que le régime établi dans le cadre de l'AWG-LCA doit "rassembler les actions entreprises par tous." L'Australie a souligné la nécessité de résoudre les questions techniques liées à l'UTCATF dans le cadre de la voie de négociations de l'AWG-KP.

L'UE a réitéré que la conversion des engagements en QELRO dépend de la définition des règles applicables. Il a souligné que les progrès sur d'importantes parties du texte, notamment les mécanismes de marché, sont essentiels. Il a ajouté qu'une décision sur une deuxième période d'engagement sera envisagée sur la base des progrès accomplis sur le système de MRV et la consultation internationale et l'analyse (ICA), et des progrès vers un cadre global juridiquement contraignant qui comprend tous les grands émetteurs.

La NORVEGE a déclaré que leur condition majeure est que le résultat de Durban doit être significatif sur le plan environnemental et conforme à l'objectif de 2 ° C. Elle a souligné la nécessité de la certitude concernant l'inclusion de tous les grands émetteurs dans un cadre global et d'un système complet de MRV.

TUVALU a souligné la nécessité d'examiner les règles dans le contexte d'une deuxième période d'engagement, et non pas comme une base d'information pour les négociations dans les autres voies. L'Australie et la NOUVELLE ZÉLANDE ont mis l'accent sur la nécessité de règles cohérentes dans les voies de négociations, et ont déclaré qu'une forêt gérée est une forêt gérée", indépendamment du fait que les parties prennent les engagements dans le cadre du Protocole de Kyoto ou d'un régime climatique plus large.

Macey, le président de l'AWG-KP, a déclaré que les travaux dans les différents sous-groupes, et les discussions politiques se poursuivront. Il a invité Alf Wills (Afrique du Sud) à mener des consultations informelles sur les étapes nécessaires entre maintenant et Durban.

OPTIONS JURIDIQUE (AWG-LCA): Dans le groupe informel de l'AWG-LCA sur les options juridiques, les parties ont reconnu la diversité des points de vue sur la nécessité d'un résultat juridiquement contraignant dans le cadre de l'AWG-LCA et ont discuté de la marche à suivre

De nombreux pays en développement ont souligné que des progrès sont nécessaires dans la voie de négociations de l'AWG-KP, pour permettre des progrès dans le cadre de l'AWG-LCA, et qu'un résultat juridiquement contraignant possible en vertu de l'AWG-LCA viendrait compléter une deuxième période d'engagement du Protocole de Kyoto. Ils ont également déclaré que les discussions sur la forme juridique pourraient préjuger des résultats des autres groupes informels de l'AWG-LCA, suggérant que ces résultats sont nécessaires pour le traitement de la forme juridique. Beaucoup ont souligné que résultat de l'AWG-LCA doit être fondé sur les principes et les dispositions de la Convention.

Sur la base des propositions présentées plus tôt par les parties conformément à l'Article 17 de la convention (protocoles), bon nombre de parties ont appuyé l'élaboration, par le modérateur, d'un document sur les options pour la forme juridique. Elles ont souligné qu'un examen des éléments clés de ces propositions pourrait contribuer à une meilleure compréhension entre les parties. Certains pays en développement ont fait opposition, arguant que les discussions ne sont pas suffisamment avancées pour donner lieu à de tels exercices. Une partie a suggéré, et beaucoup l'ont soutenue, que le modérateur prépare un résumé qui reflète ces discussions.

Certaines parties ont échangé des vues sur les éléments qui devraient être inclus dans un résultat juridiquement contraignant en vertu de l'AWG-LCA. Certains pays développés ont suggéré

de considérer les réductions d'émissions quantifiées par les pays développés et les mesures d'atténuation appropriées au niveau national (MAAN) par les pays en développement, dans une approche descendante, ainsi que l'incorporation des éléments clés, tels que les mécanismes de marché, dans un instrument juridiquement contraignant. D'autres parties ont suggéré d'inclure les réductions d'émissions dans un instrument juridiquement contraignant, tandis que d'autres éléments nécessitant plus de flexibilité pourraient faire l'objet d'une décision de la CdP. Certains ont souligné la manière dont leurs propositions reflètent les dispositions de la Convention, notamment le principe de responsabilités communes mais différenciées.

FORUM CONJOINT SBI / SBSTA SUR LES MESURES DE RIPOSTE: Dans l'après-midi, les présidents du SBI et du SBSTA ont organisé le Forum sur l'impact de la mise en œuvre des mesures de riposte. Les parties ont d'abord entendu un rapport sur l'événement spécial sur le forum qui a eu lieu lundi.

L'Argentine, au nom du G-77/CHINE, a demandé des éclaircissements sur le statut de l'événement de lundi, et a souligné la nécessité d'inclure dans le rapport que la «vaste majorité» des parties a été favorable à l'institution d'un forum sur les mesures de riposte. L'ARABIE SAOUDITE a souligné que l'événement de lundi doit être considéré comme quelque chose de plus qu'un échange d'informations entre les parties.

L'UE a décrit l'événement spécial comme une opportunité d'échange d'idées, et a déclaré que la présente réunion constitue le cadre idéal où les parties peuvent présenter leurs idées de manière formelle. Avec les États-Unis, il a souligné la nécessité de travailler efficacement et de tenir compte des points existants de l'ordre du jour et du champ de travail sur les mesures de riposte. Le représentant des États-Unis, contré par le G-77/CHINE, a souligné la nécessité de simplifier les discussions sur les mesures de riposte. Le G-77/CHINE a mis l'accent sur les mandats spécifiques d'examiner les questions connexes séparément, dans le cadre de l'AWG-KP et de l'AWG-LCA.

Konaté, le président du SBSTA, a précisé que l'événement spécial de lundi a été organisé pour approfondir la compréhension du nouveau concept d'un forum sur les mesures de riposte. Il a noté que les présidents avaient précisé, lors des séances plénières du SBI et du SBSTA, que le forum sera établi sous forme d'un groupe de contact. Il a ensuite invité les parties à examiner les éléments du programme de travail sur les mesures de riposte, et les modalités pour sa mise en application.

La représentante du G-77/CHINE a appelé à une plate-forme pour des échanges de vues directs sur l'impact des mesures de riposte des pays développés sur les pays en développement. Elle a indiqué que le forum, entre autres, élaborera des mesures de riposte spécifiques telles que celles liées au commerce, et examinera l'apport technique des experts. L'ARABIE SAOUDITE a suggéré de commencer par l'examen des objectifs du programme de travail sur les mesures de riposte.

Le Mexique a reconnu la nécessité d'une plate-forme sur les mesures de riposte, et a appelé à "un espace central et unique" pour le traitement des mesures de riposte. L'UE a souligné la nécessité de prendre en considération les effets positifs des mesures de riposte et, avec l'Australie, a demandé de se concentrer sur les canaux et les processus existants. La représentante du G-77/CHINE a souligné que les canaux existants, tels que les communications nationales, ne sont pas suffisants pour les échanges d'informations sur les conséquences négatives des mesures de riposte. Elle a souligné les longs délais entre les communications nationales des parties non-visées à l'Annexe I. L'UE a mis l'accent sur les rapports annuels de l'Annexe I parties en vertu du Protocole, tandis que la CHINE a noté que la Cinquième communication nationale de l'UE consacre seulement 2 à 3 pages aux impacts des mesures de riposte, et se concentre sur les effets positifs. Le forum se réunira de nouveau mercredi.

RECOURS CONTRE LES DÉCISIONS DU CONSEIL EXÉCUTIF DU MDP (SBI): Au cours des consultations informelles de l'après-midi sur les recours contre les décisions

du Conseil exécutif du MDP, les parties ont examiné un projet de texte sur les procédures, les mécanismes et dispositions institutionnels pour les recours contre les décisions du Conseil exécutif du MDP. Les divergences de vues ont persisté sur le point de savoir si les recours couvrent aussi les décisions du Conseil exécutif du MDP approuvant les demandes d'enregistrement des projets et la délivrance des réductions certifiées des émissions (URCE), ou uniquement les décisions portant sur les rejets de telles demandes. Les parties ont également exprimé des vues divergentes concernant l'instance de recours, sur le point de savoir si un nouvel organe doit être mis en place ou s'il faut utiliser le Groupe d'exécution du Comité d'application.

Plusieurs parties ont souligné que, tel que requis par la CdP/RdP, les travaux du groupe portent sur une procédure de recours contre les décisions de rejet des demandes d'enregistrement des projets, ou des demandes de délivrance des URCE. Certaines parties ont noté que certains projets sont enregistrés automatiquement, puisque les examens ne sont effectués que sur la demande de trois membres du Conseil exécutif, ou d'une partie impliquée dans le projet proposé. Elles ont indiqué que dans ces cas, il pourrait être approprié d'autoriser les recours contre les décisions du Conseil exécutif du MDP approuvant de telles demandes d'enregistrement de projet. Une partie a souligné que si les parties décident d'autoriser les recours contre les décisions Conseil exécutif du MDP approuvant les projets, cette décision ne doit pas avoir un effet rétroactif, mais doit s'appliquer uniquement aux nouveaux projets approuvés après l'établissement de la procédure de recours.

Les co-présidents réviseront le texte afin de refléter les vues des parties; les consultations se poursuivront.

MÉCANISME DE FINANCEMENT (SBI): Au cours des consultations informelles de l'après-midi sur le mécanisme de financement, les parties se sont penchées sur la mise en œuvre des éléments restants du programme de travail des PMA et sur les directives au Fonds pour l'environnement mondial (FEM). Les parties ont également examiné un projet de conclusions sur une Étude nationale sur le développement économique et l'environnement (NEEDs) pour le projet sur le changement climatique, et sur les observations du climat mondial en vertu de la Convention.

Les parties ont été informées que les questions liées aux directives pour le FEM sur la mise en œuvre du programme de travail des PMA ont été transférées au groupe sur le mécanisme de financement.

Les parties ont ensuite débattu du Fonds pour les PMA (FPMA) et ont aussi examiné le type de directives dont le FEM a besoin. Une partie a fait observer que la Décision 5/CP.16 (autres directives pour le fonctionnement du Fonds pour les PMA) demandant au FEM d'aider à l'exécution des PANA en cours, afin de faciliter la mise en œuvre des éléments restants du programme de travail des PMA, est trop vague. Les parties ont convenu d'inviter le FEM à la prochaine réunion afin qu'il puisse fournir des éclaircissements sur le type de directives qu'il attend du groupe.

ORIENTATIONS MÉTHODOLOGIQUES POUR LES ACTIVITÉS LIÉES À REDD+ (SBSTA): Au cours des consultations informelles de l'après-midi, les parties ont examiné les modalités de MRV des émissions liées aux forêts et des systèmes nationaux de surveillance. Les modérateurs ont également présenté un projet de conclusions.

Beaucoup de parties ont souligné que des éléments du MRV pour REDD+ avaient déjà été approuvés à Copenhague et à Cancun. Les parties ont souligné que le système de MRV pour REDD+ doit être, entre autres: compatible avec toute directive sur le MRV pour les MAAN, non-intrusif et respecter la souveraineté nationale; les circonstances et les capacités; simple; transparent; flexible; et rentable. Certaines parties ont demandé des précisions sur le MRV dans le contexte des activités de conservation de REDD+ qui n'entraînent pas nécessairement des réductions d'émissions. Une autre partie a déclaré que

les précisions sur les puits de carbone obligatoires et les gaz constituent la clé. Une partie a appuyé le système de MRV au niveau national, pour éviter les fuites au niveau infranational.

Certaines parties ont appuyé la communication des informations pertinentes par le biais des communications nationales. D'autres ont souligné le lien entre les niveaux de référence et les niveaux de référence des émissions, et le MRV. Certaines parties se sont interrogées sur la manière dont le système de MRV pourrait être abordé dans les projets pilotes, tandis que d'autres ont appelé à l'examen des besoins en matière de renforcement des capacités à un stade précoce de la mise en œuvre des activités de REDD+.

Une partie a suggéré d'envisager une approche basée sur les terres pour le système comptable. De nombreux pays en développement ont souligné la nécessité du MRV d'un soutien financier, tandis qu'un pays développé a maintenu que cette question doit être débattue dans un autre cadre. Une partie a suggéré l'examen des garanties au sein d'un système de MRV, mais la suggestion a été contrée par une autre partie.

Pour ce qui est du projet de conclusions, de nombreuses parties ont suggéré d'inviter les observateurs à faire des propositions aux parties. Sur les éléments possibles pour les modalités relatives aux garanties, les niveaux de référence des forêts et les niveaux de référence des émissions résultant des forêts, bon nombre de parties ont suggéré des ajouts à l'annexe incluse dans le projet de conclusions. Les parties ont demandé aux modérateurs de mettre à jour le projet de conclusions sur les principaux points résultant des discussions sur le MRV. Les discussions se poursuivront.

PROGRAMME DE TRAVAIL DE NAIROBI (SBSTA):

Les consultations informelles de l'après-midi sur le programme de travail de Nairobi sur les impacts, la vulnérabilité et l'adaptation (PNT) ont débuté avec un rapport sur la réunion «informelle informelle» où les parties ont examiné trois options sur la voie à suivre: l'arrêt du PTN comme un élément de l'ordre du jour, en raison de l'absence de valeur; la poursuite pendant un certain temps, de l'examen du PTN; ou l'examen, la transmission des informations et des directives au SBI; et la définition des activités pour le prochain programme de travail. Il a été rapporté que les parties ont décidé de se concentrer sur la clarification des directives au SBI et sur la définition des activités pour le prochain programme de travail.

Les parties ont ensuite examiné un projet de texte, paragraphe par paragraphe. Il y a eu un consensus sur l'incitation des organisations à aider les parties à travers les promesses d'action et la fourniture d'informations au SBSTA. Les parties ont également examiné un texte sur les apports et les produits. Elles sont aussi parvenues à un consensus sur le libellé stipulant, entre autres, que le SBSTA a entrepris un examen du PTN. À propos du développement des liens, les parties ont débattu de la manière de faire référence aux travaux du SBI, et des «futurs travaux» du Comité d'adaptation, et quelques pays en développement parties ont insisté sur le maintien de la référence au Comité d'adaptation. Les consultations informelles se poursuivront.

CRITÈRE D'IMPORTANCE DANS LE CADRE DU

MDP (SBSTA): Au cours des consultations informelles de l'après-midi sur le critère d'importance dans le cadre du MDP, les parties ont examiné, paragraphe par paragraphe, le projet de conclusions du SBSTA et une annexe. Sur les prochaines étapes, certaines parties ont soutenu l'idée de charger le SBSTA de recommander une décision pour adoption par la CdP / RdP 7, tandis que d'autres ont préféré que le SBSTA poursuive l'examen de cette question à la SBSTA 35. Les parties ont également examiné le texte sur la définition, la portée et l'application du critère d'importance dans le cadre du MDP. Les consultations informelles se poursuivront.

LES CHIFFRES (AWG-KP): Dans le sous-groupe AWG-KP de l'après-midi, le Secrétariat a présenté un document non-officiel révisé sur les options pour le traitement du report des unités de quantité attribuée (UQA), et a souligné trois options: laisser les dispositions sur le report inchangées; le plafonnement

du report à un pourcentage précis; limiter les UQA excédentaires pour les utilisations nationales et / ou utiliser l'ajustement à la hausse; et abolition du report.

Une partie a fourni des précisions sur la notion d'ajustement à la hausse, et a indiqué: qu'il est conçu pour traiter la question des surplus générés au cours de la deuxième période d'engagement en comparant les UQA aux derniers inventaires annuels des gaz à effet de serre des parties. Il a expliqué qu'au cours de la deuxième période d'engagement, les parties dont les UQA sont plus élevées que leurs dernières émissions contrôlées, en raison des QERLOS "artificiellement gonflés", pourront utiliser la différence (ajustement à la hausse) uniquement à des fins de conformité nationale. Notant que la mise en banque et l'échange seraient légitimes pour les parties qui ont réellement généré des surplus, il a déclaré que les pays dont les UQA sont en-dessous de leur dernier inventaire contrôlé seraient en mesure de négocier les surplus. Plusieurs pays ont exprimé des préoccupations au sujet de la variabilité des émissions d'une année à l'autre, et ont suggéré qu'une moyenne de plusieurs années serait préférable.

Un pays en développement a indiqué sa préférence pour l'abolition du report des surplus d'UQA, mais a déclaré que la deuxième meilleure option est une combinaison d'un plafond, avec la limitation à l'usage domestique et l'ajustement à la hausse. La représentante d'un pays développé partie a déclaré qu'un plafond devrait inclure un pourcentage et un montant établis, et permettre aux parties d'utiliser l'élément le plus élevé. Elle a déclaré que cela permettrait la flexibilité dont ont besoin les petits pays développés et ceux qui sont confrontés à des cycles périodiques non synchronisés dans les domaines des affaires, de la foresterie et les engagements. Les discussions sur le report des surplus d'UQA se poursuivront.

DANS LES COULISSES

Alors que mardi a été une autre journée marquée par des groupes de contact et des réunions informels, beaucoup commençaient à craindre que leur temps ne soit compté. La question de la prochaine réunion intersessions était par conséquent sur les lèvres de nombreux délégués, notamment, par rapport à la réunion du Bureau prévue pour mercredi. Plusieurs parties ont indiqué que la tenue d'une réunion supplémentaire dépendra des progrès accomplis à Bonn, et le Secrétaire exécutif de la CCNUCC a informé les délégués qu'en l'absence d'engagements pour le financement de la réunion d'ici la fin de la session le vendredi, il sera impossible d'organiser une réunion supplémentaire. Néanmoins, bon nombre de participants semblaient optimistes et prenaient des paris sur un lieu possible, et les destinations lointaines d'Amérique centrale et d'Asie ont été suggérées comme possibilités ou, en désespoir de cause, les locaux exigus habituels de Maritim Hotel à Bonn.

La question des observateurs et de leur participation a également suscité des discussions dans les couloirs. Bon nombre de groupes informels ont décidé d'ouvrir leurs portes aux observateurs sur des questions telles que les options juridiques qui relèvent de l'AWG-LCA, et les PNA dans le cadre du SBI. À propos d'un échange de vues entre les parties sur l'accès des observateurs à la session informelle du SBSTA sur REDD+, un négociateur averti a déclaré: «J'ai été heureux lorsque le groupe a finalement autorisé les observateurs d'entrer dans la salle. Cela a nécessité un certain changement dans l'ordre des questions à examiner, puisque certaines parties n'étaient pas à l'aise avec l'idée de discuter du projet de texte en présence des observateurs, mais cela en valait la peine». À la sortie des discussions, un représentant d'une ONG observatrice a déclaré: «Nous pensons qu'il est important d'être impliqué dans les discussions qui détermineront les caractéristiques clés de REDD+, étant donné que ces caractéristiques auront probablement un impact sur nous».

FAITS MARQUANTS DES OS 34 ET DES GTS : MERCREDI, 15 JUIN 2011

Des groupes de contact et des consultations informelles ont eu lieu tout au long de la journée dans le cadre de l'AWG-LCA, de l'AWG-PK, du SBI et du SBSTA.

GROUPES DE CONTACT ET CONSULTATIONS INFORMELLES

ARTICLE 6 DE LA CONVENTION (SBI): Au cours du groupe de contact de la matinée, Owens-Jones, le président du SBI, a souligné l'importance du point de l'ordre du jour sur l'Article 6 de la Convention (éducation, formation et sensibilisation du public) pour les jeunes et les observateurs. Il a appelé à des conclusions rapides et a suggéré l'organisation d'un événement spécial à Durban sur la question. Le président Chowdhury a déclaré que la présente session se concentrera sur la finalisation du projet de conclusions et des termes de références pour l'examen de la mise en œuvre du programme de travail sur l'éducation, la formation et la sensibilisation du public. Les parties ont souligné que l'Article 6 de la Convention ne figurera pas à l'ordre du jour de Durban, et ont soutenu la proposition du président pour la tenue d'un événement spécial à Durban.

Le représentant des États-Unis a souligné que les directives et les modèles pour appuyer la conception des stratégies nationales et des plans d'action en vertu de l'Article 6 de la Convention doivent être élaborés «en fonction des circonstances nationales et du contexte national» et a proposé de supprimer le texte sur «l'identification des liens avec le renforcement des capacités et le transfert des technologies», proposition qui a été appuyée par le G-77/CHINE et l'UE.

Après l'approbation des révisions proposées par le G-77/CHINE et les États-Unis, les parties ont convenu de transmettre le texte pour adoption par la plénière du SBI.

RENFORCEMENT DES CAPACITES EN VERTU DE LA CONVENTION (SBI): Dans le groupe de contact de la matinée sur le renforcement des capacités en vertu de la Convention, les co-présidents ont attiré l'attention sur le «texte lourdement croché», l'absence de progrès et le manque de temps, et ont posé la question de savoir si les parties préfèrent transmettre le texte à Durban avec des crochets, ou si elles souhaitent reprendre l'ensemble de la question à Durban.

L'UE a appelé à la poursuite de l'examen des deux paragraphes entre crochets portant sur un groupe d'experts sur le renforcement des capacités et sur les indicateurs de performance pour l'examen du renforcement des capacités dans les pays en développement. Les parties n'ont pas pu parvenir à un accord sur l'un ou l'autre paragraphe; certaines ont suggéré d'améliorer le renforcement des capacités et tandis que d'autres ont proposé la suppression des deux paragraphes. Le co-président Caballero a souligné la nécessité d'éviter la duplication des travaux sur le renforcement des capacités dans le cadre de l'AWG-LCA.

Saint-Kitts, au nom de l'AOSIS, et le JAPON ont soutenu la transmission du texte entre crochets tel quel à Durban, et ont rappelé les efforts importants déjà investis. Le texte entre crochets sera transmis à la plénière du SBI.

RENFORCEMENT DES CAPACITÉS DANS LE CADRE DU PROTOCOLE (SBI): Dans le groupe de contact de la matinée sur le renforcement des capacités au titre du Protocole, les parties ont examiné brièvement le projet de texte de décision et la voie à suivre vers Durban. Les parties ont été en mesure de supprimer un dernier crochet dans le texte d'application, mais n'ont pas fait des progrès sur les crochets dans le préambule. Le texte entre crochets sera transmis à la plénière du SBI.

FINANCEMENT (AWG-LCA): Dans le groupe informel de la matinée sur le financement en vertu de l'AWG-LCA, les parties ont examiné cinq soumissions des parties sur le Comité permanent.

Présentant la proposition de son pays, un délégué a exprimé des préoccupations concernant la représentation juste et équitable au sein du Comité, et a cité en exemple l'absence de représentation inclusive du Groupe de l'Europe orientale, du Groupe de l'Europe occidentale et d'autres Groupes dans le Comité de transition pour la conception du Fonds vert pour le climat. Certains ont fait observer un terrain d'entente sur différentes propositions, ainsi que la nécessité de faire une distinction entre ce qui doit être fait par le groupe et ce que l'on peut demander au Comité permanent d'élaborer, comme par exemple un programme de travail plus détaillé. Un certain nombre de parties ont soutenu une approche fondée sur les travaux du Comité permanent, qui tient compte des conseils objectifs et impartiaux des experts sur les questions liées au mécanisme de financement. Certains ont suggéré que le groupe

se concentre sur la manière dont le Comité peut aider la CdP, notant que le type d'assistance requis pourrait changer avec le temps. Un projet de conclusions sera élaboré.

NOUVEAUX ENGAGEMENTS DE L'ANNEXE I (AWG-KP): Dans le groupe de contact de la matinée, les modérateurs des sous-groupes ont présenté les mises à jour sur les progrès accomplis.

À propos de l'UTCATF, Rocha le modérateur, a déclaré que les parties ont convenu d'examiner un nouveau document non-officiel des co-modérateurs qui consolide les options et supprime le texte devenu redondant après la décision 2/CMP.6 (UTCATF), notant que le document en question réduit le texte de négociations de 40 à 12 pages. Il a ajouté que les discussions se poursuivront sur la force majeure.

Concernant le panier de questions méthodologiques, Diouf Sarr, la vice-présidente de l'AWG-KP, a indiqué qu'un document non-officiel sur les paramètres communs a été proposé par le groupe de rédaction. Elle a souligné les efforts entrepris dans le sous-groupe pour simplifier le texte afin de réduire au minimum le nombre d'options. Elle a proposé que le groupe de rédaction poursuive ses travaux sur les nouveaux gaz à effet de serre.

Au cours des discussions, la SUISSE, TUVALU, SAINTE-LUCIE, au nom de l'AOSIS, l'INDE, l'AFRIQUE DU SUD et la CHINE ont appuyé une reprise de la session de l'AWG-KP en septembre ou octobre.

Le représentant du JAPON a souligné qu'en aucune circonstance, ils «n'inscriront jamais leur nouvel objectif en vertu du Protocole de Kyoto». Il a déclaré que le Japon apporte une valeur ajoutée aux discussions sur les règles en raison de son expérience dans leur mise en œuvre, et a noté que les discussions sur les règles dans le cadre de l'AWG-KP sont bénéfiques pour les discussions dans le cadre de l'AWG-LCA.

Le représentant de l'UE a exprimé sa frustration due au fait que, lors des discussions de l'AWG-LCA sur les options juridiques, les parties n'ont même pas permis au modérateur de résumer les options pour la forme juridique du résultat de l'AWG-LCA. Il a souligné qu'une deuxième période d'engagement dépend «des progrès significatifs» vers un accord global et juridiquement contraignant, et a parlé des "préoccupations graves" sur le fait que la manière dont les options juridiques sont actuellement traitées par les parties n'est pas efficace. À propos du lien entre les règles discutées dans le cadre de l'AWG-KP et de l'AWG-LCA, il a souligné que certaines caractéristiques communes sont nécessaires pour assurer la comparabilité des engagements entre les parties de l'Annexe I qui prennent des engagements en vertu du Protocole, les parties de l'Annexe I du Protocole qui prennent des engagements uniquement dans le cadre de la Convention et les pays de l'Annexe I non-parties au Protocole de Kyoto qui prennent des engagements dans le cadre de la Convention. Il a souligné que l'UE a besoin de la comparabilité des efforts, ou au moins, d'un terrain d'entente pour définir et mesurer les engagements, et a estimé qu'il serait imprudent de partir de zéro sur les règles dans le contexte de l'AWG-LCA, compte tenu de l'ancienneté des règles du Protocole de Kyoto. L'UE a également souligné la nécessité d'une évolution plus profonde des mécanismes de marché. Il a décrit l'examen d'un ensemble de règles communes comme nécessaire à l'amélioration du niveau d'ambition de l'UE.

L'AOSIS a déclaré que les règles du Protocole de Kyoto doivent constituer la base sur laquelle toutes les parties devront s'appuyer. L'UE a déclaré que le fait que d'importantes parties du texte, y compris sur les nouveaux mécanismes de marché et les amendements consécutifs du Protocole n'aient pas

encore été examinées, est «très, très préoccupant». L'AOSIS a appuyé l'examen du texte sur les amendements consécutifs du Protocole.

Les discussions techniques se poursuivront dans les sous-groupes, et le groupe de contact poursuivra l'examen des questions politiques.

GROUPE DE CONTACT DE L'AWG-LCA: Au cours du groupe de contact de l'AWG-LCA tenu dans la matinée, les modérateurs ont fait des exposés sur les progrès accomplis dans leurs groupes informels. Il y a eu également des échanges des vues sur les futurs travaux.

À propos de REDD+, il a été rapporté, au nom du modérateur La Viña, que les parties ont examiné le financement des actions axées sur les résultats. Un terrain d'entente a été identifié sur l'examen d'un panier d'options de financement flexibles à partir desquelles les pays en développement pourront faire des choix en fonction de leurs préférences nationales.

Pour ce qui est des approches sectorielles, le modérateur Wamukoya rapporté que les parties se sont accordées sur une voie à suivre pour le traitement d'un cadre général, de l'agriculture et des combustibles de soute. Il a déclaré que les parties ont présenté des "éléments constructifs" pour le cadre général et ont considéré le texte provenant de précédentes sessions comme une bonne base pour les discussions sur l'agriculture.

S'agissant de l'atténuation par les pays développés, le co-modérateur Garibaldi a fait rapport sur les discussions concernant rapports biennaux, et a indiqué que les parties ont échangé des vues et ont examiné les aspects techniques des directives pour les communications nationales et les rapports biennaux, y compris la portée, la flexibilité et le calendrier. Il a également souligné les propositions pour l'organisation des ateliers.

Pour ce qui est de l'atténuation par les pays développés, le co-modérateur Garibaldi a indiqué que les questions techniques et politiques ont été traitées, et a souligné que les pays développés ont mis l'accent sur la nécessité de clarté sur les principaux aspects, en particulier sur le financement. À propos du registre des MAAN, le co-modérateur Spilgaard rapporté que les parties ont insisté sur la nature volontaire du registre et ont examiné sa structure, son contenu et les modalités. Il a souligné une compréhension commune de la nécessité de séparer, dans le registre, les MAAN qui ont besoin d'un soutien international et celles qui reçoivent déjà un soutien.

À propos des approches fondées sur le marché et celles non-fondées sur le marché, le modérateur Gaspar Martins a parlé d'un terrain d'entente qui pourrait servir de base pour une décision de la CdP sur les mécanismes de marché et les approches non-fondées sur le marché, et a souligné la nécessité de poursuivre les discussions.

Sur le renforcement des capacités, le modérateur Uosukainen a fait rapport sur les discussions sur les dispositions institutionnelles et a mis l'accent sur les suggestions de certaines parties d'élaborer un document technique et d'organiser un atelier sur l'amélioration du renforcement des capacités. Au sujet du financement, le modérateur Børsting a rapporté que les parties ont échangé des vues sur le Comité permanent, y compris sur son rôle, ses fonctions, sa composition et le lien avec la CdP et d'autres organes. Il a également souligné la nécessité de poursuivre les discussions sur le financement à long terme.

Sur les options juridiques, la modératrice Flores a noté les divergences de vues entre les parties et a indiqué qu'elle préparera une note de synthèse reflétant les discussions.

À propos de l'examen de l'objectif global à long terme, Mukahanana-Sangarwe, vice-présidente de l'AWG-LCA, a indiqué qu'elle a élaboré un rapport de synthèse sur la base des observations des parties, et que de nombreuses parties l'ont considéré comme une bonne base pour la poursuite des discussions. Elle a souligné que certaines parties ont exprimé des préoccupations quant à l'éventualité que les rapports biennaux ne puissent pas être prêts pour l'examen au cours du processus d'examen.

Sur la technologie, le modérateur Uosukainen a souligné les discussions constructives sur les termes de référence et sur la procédure de sélection d'un hôte pour le Centre et le Réseau des technologies climatiques.

Reifsnyder, le président de l'AWG-LCA, a appelé les parties à tenir compte des progrès accomplis dans les groupes informels. Comme alternatives possibles, il a suggéré: d'afficher les textes des modérateurs en ligne; d'inclure les textes dans un document d'information; ou de les joindre au rapport de la réunion, afin de permettre leur traduction dans les langues de l'ONU. Il a également souligné que certaines parties ont proposé des ateliers, notamment sur le registre des MAAN et sur les rapports biennaux, ce qui pourrait être un apport important pour la prochaine session.

L'INDE, avec le BRESIL, TUVALU, l'INDONESIE, la GRENADINE, le MEXIQUE et d'autres, a appelé à la tenue d'une réunion intersessions avant Durban. La COLOMBIE et l'Australie ont suggéré qu'il faudra s'y concentrer sur le travail de fond et passer outre les séances plénières d'ouverture et de clôture. L'ARABIE SAOUDITE a exprimé des réserves sur les ateliers intersessions. Le BRÉSIL a suggéré que les ateliers se tiennent en même temps que la session de négociations. SINGAPOUR a souligné que les ateliers doivent s'intégrer dans le processus formel, et non pas le remplacer.

DIRECTIVES MÉTHODOLOGIQUES SUR REDD+ (SBSTA): Au cours des consultations informelles de la matinée sur la REDD+ dans le cadre du SBSTA, les parties ont examiné le projet de texte des co-modérateurs.

Certaines parties ont appuyé l'organisation d'un atelier d'experts sur les niveaux de référence des forêts et les niveaux de référence des émissions des forêts. Plusieurs parties ont appuyé le libellé sur la «participation pleine et effective des parties prenantes», plutôt que la promotion d'une «participation plus large de parties prenantes».

Plusieurs parties ont suggéré d'inclure la référence aux directives pertinentes du GIEC sur les émissions des gaz à effet de serre résultant des forêts par les sources et les absorptions par les puits, les stocks de carbone forestiers et l'évolution des superficies forestières. Une partie a suggéré que l'objectif du MRV doit consister à mesurer la superficie forestière, tandis qu'une autre a fait observer que le MRV ne couvre pas nécessairement toutes les activités de REDD+.

Les parties ont également examiné une annexe du projet de texte, dont le but est de refléter les vues des parties sur les questions examinées. Plusieurs parties ont suggéré d'ajouter des questions à l'annexe. Une partie, appuyée par d'autres, a proposé de supprimer l'annexe, arguant qu'elle ne reflète pas la convergence des vues des parties. Cependant, d'autres parties ont soutenu que l'annexe constitue une bonne base pour faire avancer les discussions et ont suggéré de préciser qu'elle intègre les vues exprimées par les parties. Une autre partie a suggéré de considérer le texte comme un texte du modérateur. D'autres parties ont souligné le fait de priver Bonn de "quelque chose de

tangible" et certaines ont suggéré que l'annexe pourra être utile pour l'élaboration d'un document basé sur son contenu. Les consultations informelles se sont poursuivies.

ADAPTATION (AWG-LCA): Dans le groupe informel de la matinée sur l'adaptation au titre de l'AWG-LCA, les parties ont examiné la note du modérateur sur l'opérationnalisation du Comité d'adaptation. Le modérateur a souligné la nécessité de partir de Bonn avec le texte sous forme de décision et a suggéré de se concentrer sur la présentation d'un projet de texte de décision. Il a invité les parties à un échange des vues sur les modalités et les activités des fonctions du Comité d'adaptation, et a indiqué que cet exercice précèdera la discussion sur la composition du Comité.

Les parties ont exprimé des vues divergentes sur le niveau des détails concernant les fonctions du Comité, et sur l'opportunité de travailler sur une liste exhaustive ou non exhaustive des activités. Plusieurs pays en développement ont préconisé la simplicité, et ont mis l'accent sur l'utilisation des cinq fonctions énumérées dans la Décision 1/CP.16 (résultat des travaux de l'AWG-LCA), et une partie a suggéré que cela permettra d'éviter «la micro-gestion». Plusieurs parties ont indiqué que le dépassement d'une référence générale ne rentre pas dans le mandat défini par la CdP 16. Un pays développé partie a soutenu l'élaboration des fonctions spécifiques du Comité, estimant que cela est important pour déterminer les compétences requises.

Un autre pays développé a déclaré que le texte doit donner "au moins une indication" des activités envisagées pour le Comité. Notant l'absence d'un consensus, le modérateur a indiqué que le texte sera basé sur la note du modérateur et les soumissions des parties. Les consultations informelles se poursuivront.

ATTÉNUATION PAR LES PAYS DÉVELOPPÉS (AWG-LCA): Les consultations informelles de l'après-midi sur l'atténuation par les pays développés dans le cadre de l'AWG-LCA ont été centrées sur l'évaluation internationale et l'examen (IAR) et sur les questions de comptabilité associées.

Les parties ont suggéré des apports possibles pour le processus de l'IAR, notamment: les inventaires annuels des gaz à effet de serre; les rapports biennaux; les rapports des équipes d'experts; et les communications nationales. Un certain nombre de pays en développement ont souligné que la fréquence de l'IAR, ainsi que ses exigences ne doivent pas être moins onéreuses que celles de la consultation internationale et l'analyse (ICA). Elles ont également souligné que l'IAR est essentielle pour assurer la comparabilité des efforts d'atténuation par les pays développés.

À propos du respect des dispositions, un certain nombre de pays en développement ont appelé à l'élaboration d'un mécanisme de conformité, tandis que plusieurs pays développés ont soutenu que l'IAR doit être un mécanisme facilitateur et non-punitif. Un pays en développement a déclaré qu'un mécanisme de conformité doit déterminer l'admissibilité pour la participation aux marchés internationaux du carbone.

Sur les règles comptables, bon nombre de pays en développement et plusieurs pays développés ont soutenu les règles communes sur les questions, y compris sur les objectifs, l'année de base, les secteurs, les gaz à effet de serre, la mise en banque et l'échange, et l'UTCATF. Plusieurs pays développés ont appelé à la flexibilité dans l'expression des promesses.

De nombreux pays en développement et un pays développé ont mis l'accent sur le mécanisme d'examen «robuste" du Protocole de Kyoto, et ont déclaré que: l'élaboration des processus de l'IAR doit se baser sur les expériences de l'examen du Protocole. Certains pays développés ont soutenu l'élaboration

l'IAR basée sur le processus d'examen actuel de la Convention. Plusieurs parties ont soutenu un appel à des commentaires, à un document technique révisé et à un atelier technique pré-session comme moyens de poursuivre le traitement de l'IAR avant de Durban.

ATTÉNUATION PAR LES PAYS EN DÉVELOPPEMENT (AWG-LCA): Dans le groupe informel de l'après-midi sur l'atténuation par les pays en développement dans le cadre de l'AWG-LCA, les parties ont examiné le processus de la consultation internationale et l'analyse (ICA) avec un accent sur: les apports; la base pour l'ICA; la séquence et la portée; les résultats; et les prochaines étapes après Bonn.

Plusieurs parties ont souligné que les rapports biennaux forment la base des apports. Il a également été suggéré que l'ICA doit être fondée sur la mise à jour biennale des rapports et comprendre uniquement les informations sur les mesures d'atténuation non financées.

En ce qui concerne la base de l'ICA, de nombreuses parties ont souligné que l'ICA est distincte de l'IAR, et ne comprend pas un examen ou une évaluation de la conformité. Les parties ont également souligné que l'ICA procède dans un souci de facilitation, de manière à promouvoir la transparence et non pas la comparabilité des efforts, et tient compte de la diversité des mesures d'atténuation appropriées au niveau national (MAAN) des pays en développement. Il a en outre été souligné que l'ICA est non-intrusive, non-punitive, respectueuse de la souveraineté nationale et ne comprend pas l'examen de la pertinence des politiques et des mesures nationales. Certaines parties ont également noté que la fréquence et le contenu des rapports des pays en développement dépendent du soutien fourni.

À propos de la séquence et de la portée, plusieurs parties ont posé la question de savoir si l'analyse doit précéder la consultation. Certaines parties ont proposé que le processus de l'ICA comprenne un élément technique et analytique, ainsi qu'une composante consultative et publique, et qu'il sera placé sous l'autorité du SBI et ouvert à toutes les parties. D'autres pays ont souligné que les consultations dans le cadre du SBI sont organisées sous forme de discussions non-confluctuelles et interactives. Certaines parties se sont opposées à l'ouverture des consultations à toutes les parties, et il a été également suggéré que les consultations et les échanges de vues se fassent par écrit. Pour ce qui est du résultat, bon nombre de parties ont appuyé un rapport de synthèse, qui ne traite pas de la non-réalisation.

À propos des prochaines étapes, bon nombre ont appuyé la soumission par les parties, des commentaires sur le processus de l'ICA. Il a été également demandé aux co-moderateurs de tenir compte des points de convergence et de produire un résumé des discussions.

DISPOSITIONS POUR LES RÉUNIONS INTERGOUVERNEMENTALES (SBI): Au cours un groupe de contact de l'après-midi sur les dispositions pour les réunions intergouvernementales, les parties ont examiné les paragraphes en attente d'un projet de texte.

À propos des mesures visant à encourager l'engagement des organismes observateurs à travers, notamment, la directive aux modérateurs des

consultations informelles de proposer l'ouverture des réunions aux observateurs lorsqu'ils estiment que cela ne constitue pas un obstacle aux négociations, l'ARABIE SAOUDITE, l'INDE et d'autres ont suggéré de supprimer le texte ou de modifier le libellé, notant qu'il s'agit de la pratique actuelle et qu'il n'est pas nécessaire d'en tenir compte dans les conclusions du SBI. L'AUSTRALIE a appuyé le maintien de la référence, affirmant

que son inclusion n'impliquera pas le changement des règles actuelles, mais plutôt des conseils aux modérateurs. Il a proposé un autre texte qui reconnaît la règle en vigueur qui empêche l'accès des réunions aux observateurs si nécessaire.

Concernant une demande au Secrétariat de faciliter les interventions des organisations observatrices sans soumission préalable sous forme écrite, l'ARABIE SAOUDITE a fait objection, notant qu'une telle exigence ne devra s'appliquer que dans des circonstances exceptionnelles. À la demande du Secrétariat de permettre le remplacement des noms des représentants désignés dans le système d'inscription en ligne, par les organisations observatrices admises au cours de la réunion, l'ARABIE SAOUDITE a fait opposition, soulignant la nécessité de maintenir l'exigence actuelle du délai de six jours, sauf pour les circonstances exceptionnelles.

Pour ce qui est de la demande de poursuivre les discussions sur, entre autres, l'amélioration du renforcement des capacités et du soutien pour la participation des organisations observatrices, le MEXIQUE et l'AFRIQUE DU SUD ont suggéré que cette disposition devra s'appliquer en particulier aux organisations observatrices des pays en développement. La COLOMBIE a déclaré que le manque actuel de financement pour la participation des délégués des pays en développement doit également être considéré.

Le Secrétariat a ensuite présenté un document non-officiel sur les éléments possibles d'un ordre du jour provisoire de la CdP 17, qui comprend les soumissions par les parties. L'ARABIE SAOUDITE et l'ARGENTINE ont posé la question de savoir si l'examen de cette question relève du mandat du SBI. Les négociations se sont poursuivies dans la soirée.

DANS LES COULISSES

Alors que les délégués terminaient péniblement une autre journée chargée, les séances plénières de clôture imminentes du SBI et du SBSTA prévues pour jeudi exacerbent l'urgence de la résolution d'un certain nombre de questions.

À l'extérieur des salles de négociations, l'intérêt s'était attardé sur la réunion du Bureau. «Nous avons été très pris par ce qui doit se passer entre ici et Durban, mais la réponse de facto est 'pas grand-chose' s'il n'y aura pas une réunion intersessions», a déclaré un délégué préoccupé. Cependant, plus tard dans la journée, l'on pouvait entendre plusieurs délégués soulagés discuter des plans de voyage, et l'un d'entre eux a déclaré en rigolant qu'il «était impatient de porter son chapeau Panama in situ». Pourtant, d'autres délégués ont continué à exprimer leurs préoccupations: «Il n'y a toujours pas de financement pour la réunion intersessions, le Secrétariat a déjà puisé dans ses réserves et il ne reste pratiquement plus de ressources disponibles pour soutenir la participation des pays en développement à la réunion intersessions».

Pendant ce temps, dans le SBSTA, les discussions sur les nouveaux points proposés à l'ordre du jour, mais en suspens, ont également attiré l'attention. Alors qu'il se précipitait vers la salle, un délégué s'est exclamé qu'ils avaient «une chance d'inclure l'eau dans l'ordre du jour». Au moment où la réunion s'achevait sous les applaudissements retentissants, plusieurs délégués rayonnants sont sortis de la salle et ont confirmé l'inclusion de l'eau dans l'ordre du jour, ainsi que la résolution d'un «grand nombre de questions, « y compris, selon un délégué chevronné, la question des «paramètres communs» qui a figuré dans l'ordre du jour pendant des années."

FAITS MARQUANTS DES OS 34 ET DES GTS : JEUDI, 16 JUIN 2011

Après les réunions des groupes de contact et les consultations informelles tout au long de la journée, les séances plénières de clôture ont eu lieu jeudi dans la soirée.

PLÉNIÈRE DE CLOTURE DU SBSTA

QUESTIONS D'ORGANISATION: Les parties ont convenu d'élire Colin Beck (Îles Salomon) comme rapporteur.

Zitouni Ould-Dada (RU) a fait rapport sur les consultations informelles sur les nouveaux points proposés dans l'ordre du jour. Il a expliqué que les parties ont soutenu l'examen des impacts du changement climatique sur les ressources en eau et de la gestion intégrée des ressources en eau dans le cadre du point sur le Programme de travail de Nairobi (PNT). Il a noté que bien que la grande majorité des pays ait convenu que les questions liées au carbone bleu peuvent être considérées sous le point traitant de la recherche et de l'observation systématique, une partie s'y est opposée. Le modérateur Ould-Dada a également annoncé qu'aucun accord n'a été conclu sur l'inclusion, dans l'ordre du jour, des points proposés relatifs au programme de travail sur l'agriculture, ou les droits de la nature et l'intégrité des écosystèmes.

Konaté, le président du SBSTA, a proposé l'ajout dans l'agenda du SBSTA, du point sur les ressources en eau. Le représentant des États-Unis a indiqué qu'il a accepté la proposition d'examiner les impacts des ressources en eau dans le cadre du PTN, mais pas l'adoption de cette question comme un élément autonome. Le Secrétariat a précisé que la question devra d'abord être inscrite dans l'ordre du jour de la SBSTA 34 et que la conclusion à la présente session serait un accord pour son examen à la SBSTA 35 dans le cadre du point sur le PTN. Le représentant des États-Unis s'est opposé à l'inscription des ressources en eau comme un point de l'ordre du jour autonome. Après des consultations informelles, il a été convenu d'indiquer dans le rapport de la réunion que les parties ont décidé, lors de consultations informelles, d'examiner les impacts du

changement climatique et la gestion intégrée des ressources en eau à la SBSTA 35 dans le cadre du PNT. Les États-Unis et l'Équateur ont salué le compromis.

La PAPOUASIE-NOUVELLE-GUINÉE a souligné la volonté de plusieurs parties d'inclure les mangroves, les marais salants et les herbiers marins sous le point traitant de la recherche et de l'observation systématique. Elle a déploré "les stratégies sinistres" visant à tenir certaines questions en «otage», et a déclaré qu'il faut éviter de recourir à la règle du consensus pour faire obstacle à la volonté de tous les autres. Elle a exhorté toutes les parties à accepter l'inclusion de l'examen des «carbone côtiers" dans l'ordre du jour. Le HONDURAS, le SURINAM, la COLOMBIE, le BRESIL, TUVALU, le GUATEMALA, la RÉPUBLIQUE DÉMOCRATIQUE DU CONGO, la GUYANE et le PAKISTAN ont appuyé la proposition. Notant un large consensus, Konaté, le président du SBSTA a posé la question de savoir si les parties étaient disposées à inclure les écosystèmes marins côtiers dans l'ordre du jour du SBSTA. La BOLIVIE, avec le VENEZUELA, a fait opposition, et a décrit la proposition comme un moyen «détourné» d'inclure les nouveaux mécanismes de marché dans l'ordre du jour, sous le couvert d'un point sur la recherche.

Après de nouvelles consultations informelles, Ould-Dada le modérateur, a rapporté aux parties qu'ils n'ont pas pu parvenir à un accord. La PAPOUASIE-NOUVELLE-GUINÉE a une fois de plus exprimé sa déception, et a souligné la nécessité de modifier la Convention pour permettre le vote comme un dernier recours afin que les progrès ne soient pas «constamment bloqués par une seule partie». La BOLIVIE a indiqué qu'ils continueront à rechercher un consensus sur l'inclusion dans l'ordre du jour, du point proposé sur les droits de la nature et l'intégrité des écosystèmes. Il a également souligné que la proposition de la Papouasie-Nouvelle-Guinée et du Mexique de modifier la Convention concernant le vote constitue la reconnaissance que les règles de procédure ont été violées à Cancun.

Le SBSTA a adopté l'ordre du jour (FCCC/SBSTA/2011/L.1), telle que modifiée.

DÉVELOPPEMENT ET TRANSFERT DES

TECHNOLOGIES: Le SBSTA a adopté les conclusions (FCCC/SBSTA/2011/L.10).

RECHERCHE ET OBSERVATION SYSTÉMATIQUE:

Le SBSTA a adopté les conclusions (FCCC/SBSTA/2011/L.4).

QUESTIONS MÉTHODOLOGIQUES AU TITRE DE LA CONVENTION: Les émissions de l'aviation internationale et du transport maritime: Le SBSTA a adopté les conclusions (FCCC/SBSTA/2011/L.2).

Directives concernant les rapports sur les inventaires annuels de l'Annexe I: Le SBSTA a adopté les conclusions (FCCC/SBSTA/2011/L.3).

Interface des données sur les gaz à effet de serre: Le SBSTA a adopté les conclusions (FCCC/SBSTA/2011/L.7).

QUESTIONS MÉTHODOLOGIQUES AU TITRE DU PROTOCOLE: HCFC-22/HFC-23: Le SBSTA a adopté les conclusions (FCCC/SBSTA/2011/L.6).

Norme d'importance relevant du MDP: Le SBSTA a adopté les conclusions (FCCC/SBSTA/2011/L.11).

Paramètres communs pour calculer l'équivalent en CO₂ des gaz à effet de serre: Le SBSTA a adopté les conclusions (FCCC/SBSTA/2011/L.8).

ASPECTS SCIENTIFIQUES, TECHNIQUES ET SOCIO-ÉCONOMIQUES DE L'ATTÉNUATION DES CHANGEMENTS CLIMATIQUES: Le SBSTA a adopté les conclusions (FCCC/SBSTA/2011/L.9).

COOPÉRATION AVEC D'AUTRES ORGANISATIONS INTERNATIONALES: Le SBSTA a adopté les conclusions (FCCC/SBSTA/2011/L.5).

PROGRAMME DE TRAVAIL DE NAIROBI: Le SBSTA a adopté les conclusions (FCCC/SBSTA/2011/L.13).

ORIENTATIONS MÉTHODOLOGIQUES POUR ACTIVITÉS LIÉES AU REDD+: Le SBSTA a adopté les conclusions (FCCC/SBSTA/2011/L.14).

L'Australie a souligné le rôle vital de REDD+ dans les efforts d'atténuation et a déclaré qu'ils fourniront 500 000 \$ US pour des travaux techniques en vue de la conférence de Durban. La NORVEGE a indiqué son «appui ferme» et son soutien financier pour REDD+.

La BOLIVIE a souligné l'importance des progrès sur cette question et a mis l'accent sur une approche globale incluant les écosystèmes forestiers.

QUESTIONS RELATIVES À L'ARTICLE 2.3 DU PROTOCOLE (effets défavorables des politiques et des mesures): Le SBSTA a adopté les conclusions (FCCC/SBSTA/2011/L.12).

FORUM SUR L'IMPACT DE LA MISE EN OEUVRE DES MESURES DE RIPOSTE: Le SBSTA a adopté les conclusions (FCCC/SBSTA/2011/L.16). Le forum conjoint SBI/SBSTA sur l'impact de la mise en œuvre des mesures de riposte se réunira à nouveau à la SB 35.

L'AUSTRALIE a souligné que le temps consacré à l'examen des mesures de riposte lors de la présente session a été disproportionné, et a ajouté qu'un tel travail ne mènera pas à un résultat équilibré à Durban.

RAPPORT DE LA SESSION: Les parties ont adopté le rapport de la réunion. (FCCC/SBSTA/2011/L.15).

DÉCLARATIONS DE CLOTURE: L'Argentine, au nom du G-77/CHINE, a, entre autres, appelé à un PTN axé sur l'action et a souligné la nécessité de renforcer les liens entre le PNT et le SBI. La Suisse, au nom du GIE et de l'UE, a déploré l'absence d'un accord sur l'inclusion de l'agriculture dans l'ordre du jour du SBSTA. L'Australie, au nom du groupe de coordination, a appelé les délégués à baser les discussions sur les accords de Cancun, y compris la réalisation des résultats solides sur le REDD+.

La Grenade, nom de l'AOSIS, la Gambie, au nom des PMA, et l'Égypte, au nom du GROUPE AFRICAINE, ont souligné les progrès, notamment sur: le PTN; le développement et le transfert des technologies, la recherche et l'observation systématique, et le forum sur l'impact de la mise en œuvre des mesures de riposte. L'INDE a souligné que les pays développés ne doivent pas adopter des mesures commerciales unilatérales en guise d'actions contre le changement climatique.

Le MEXIQUE a déclaré que les conclusions adoptées à Bonn renforcent «les traditions démocratiques de la Convention», ce qui a également été confirmé lors de l'adoption des Accords de Cancun.

Le Business Council for Sustainable Energy, au nom des bingos, a déclaré que le Mécanisme de la technologie est un «résultat pratique». Climate Action Network International, au nom des ONGE, a souligné, entre autres, une participation pleine et effective des parties prenantes. CARE International, au nom des ONGE, a déclaré que le MRV pour les systèmes basés sur les forêts doit être simple, transparent et efficace. Le Forum sur le changement climatique, au nom des ORGANISATIONS DES PEUPLES AUTOCHTONES, a souligné que «les forêts ne sont pas que des puits de carbone», et a demandé à REDD+ de tenir compte des communautés autochtones.

La Confédération Syndicale Internationale, au nom des TUNGO, a déploré la non-inclusion de l'emploi dans le PTN. Life e. V., au nom de WOMEN AND GENDER, a appelé à un système de MRV qui met l'accent sur les femmes et les questions sexo-spécifiques. Gender CC – Women for Climate Justice, au nom des YOUNGO, a appelé à l'élaboration d'indicateurs basés sur l'écologie pour la REDD+.

Konaté, le président du SBSTA, a clos la SBSTA 34 à 23h50.

PLÉNIÈRE DE SBI

QUESTIONS ADMINISTRATIVES, FINANCIÈRES ET INSTITUTIONNELLES: Exécution du budget en 2010-2011: Le SBI a adopté les conclusions (FCCC/SBI/2011/L.5).

Mise en œuvre de l'accord de siège: Le SBI a adopté les conclusions (FCCC/SBI/2011/L.13).

Privilèges et immunités: Le modérateur Kunihiko Shimada (Japon) a indiqué que des progrès ont été accomplis dans la finalisation des dispositions du traité sur les privilèges et les immunités, mais que des questions demeurent en suspens. Le SBI a adopté les conclusions (FCCC/SBI/2011/L.7). TUVALU a exprimé sa déception en raison de l'absence de progrès sur cette question.

COMMUNICATIONS NATIONALES DE L'ANNEXE

I: État de la soumission et examen des Cinquièmes communications nationales: Le SBI a adopté les conclusions (FCCC/SBI/2011/L.2).

Compilation et synthèse des Cinquièmes communications nationales: Le SBI a décidé de poursuivre l'examen de la question à la SBI 35. Le représentant des États-Unis a souligné que la compilation donne un aperçu utile, entre autres, des tendances des émissions des gaz à effet de serre et des systèmes nationaux.

Article 12.5 de la Convention (fréquence des communications nationales): Le SBI a adopté les conclusions (FCCC/SBI/2011/L.3).

COMMUNICATIONS NATIONALES DES PARTIES NON-VISÉES A L'ANNEXE I: Le Groupe consultatif d'experts (GCE) sur les communications nationales des parties non-visées à l'Annexe : Le SBI a adopté les conclusions (FCCC/SBI/2011/L.8).

Article 12.5 de la Convention: Le SBI a décidé de poursuivre l'examen de la question à la SBI 35.

Soutien financier et technique: Le SBI a adopté les conclusions (FCCC/SBI/2011/L.9).

ARTICLE 6 DE LA CONVENTION (éducation, formation et sensibilisation du public): Le SBI a adopté les conclusions (FCCC/SBI/2011/L.6). Owen-Jones, le président du SBI, a parlé les plans en vue de l'organisation d'un événement spécial sur l'éducation, la formation et la sensibilisation du public à Durban.

ARTICLES 4.8 ET 4.9 DE LA CONVENTION : Décision 1/CP.10 (Programme de travail de Buenos Aires): Le SBI a adopté les conclusions (FCCC/SBI/2011/L.14).

QUESTIONS RELATIVES AUX PMA: Le SBI a adopté les conclusions (FCCC/SBI/2011/L.4).

ARTICLE 3.14 DU PROTOCOLE (effets défavorables des mesures de réponse): Le SBI a adopté les conclusions (FCCC/SBI/2011/L.12).

TRANSFERT DES TECHNOLOGIES: Le SBI a adopté les conclusions (FCCC/SBI/2011/L.10).

RENFORCEMENT DES CAPACITÉS (CONVENTION): Le co-président Paula Caballero (Colombie) a indiqué que les parties n'ont pas pu s'accorder sur le deuxième examen exhaustif du cadre de renforcement des capacités. Le SBI a décidé de poursuivre l'examen de la question à la SBI 35.

RENFORCEMENT DES CAPACITÉS (PROTOCOLE): Le co-président Caballero a rapporté qu'aucun accord n'a été conclu. Le SBI a décidé de poursuivre l'examen de la question à la SBI 35.

AMENDEMENT AU PROTOCOLE PAR RAPPORT À LA CONFORMITÉ: Le SBI a décidé de poursuivre l'examen de la question à la SBI 35.

RECOURS CONTRE LES DÉCISIONS DU CONSEIL EXÉCUTIF DU MDP: Dans son rapport, le co-président Yaw Osafo Bediako (Ghana) a parlé des discussions productives sur le mécanisme d'appel contre les décisions prises par le Conseil

exécutif du MDP. Il a toutefois souligné que des divergences persistent, en particulier, sur la portée de la procédure d'appel. Le SBI a adopté les conclusions (FCCC/SBI/2011/L.11).

PLANS NATIONAUX D'ADAPTATION: Le SBI a adopté les conclusions (FCCC/SBI/2011/L.16).

DISPOSITIONS POUR LES RÉUNIONS INTERGOUVERNEMENTALES: Le président du SBI, Owen-Jones, a présenté le projet de conclusions du SBI (FCCC/SBI/2011/L.19). L'ARABIE SAOUDITE et les ÉTATS-UNIS ont souligné la nécessité de poursuivre les travaux.

Après de nouvelles consultations informelles sur le renforcement de la participation des organisations d'observatrices, les parties ont convenu de recommander que, dans les cas où il n'y a pas de groupe de contact sur un point de l'ordre du jour, au moins la première et dernière réunions informelles peuvent être ouvertes aux observateurs, tout en reconnaissant le droit des parties de maintenir les réunions informelles fermées.

L'ARABIE SAOUDITE et ANTIGUA ET BARBUDA, contrés par le MEXIQUE, l'AUSTRALIE et la COLOMBIE, ont proposé que l'examen des options pour de nouveaux canaux pour la soumission des contributions par les organisations d'observatrices à la CdP et à CdP / RdP, soit reporté à la SBI 36 au lieu de SBI SBI 35. Les parties ont finalement convenu de reporter l'examen de la question à la SBI 36 et le SBI a adopté les conclusions tel que modifiées.

Bon nombre de parties ont exprimé leur soutien à un engagement renforcé des observateurs. L'AUSTRALIE, les ILES COOK et la GRENADE ont aussi salué l'événement spécial à venir de la CCNUCC sur la participation des observateurs à la CdP 17.

MÉCANISME DE FINANCEMENT: Le SBI a adopté les conclusions (FCCC / SBI / 2011/L.17).

À propos du rapport de synthèse sur les informations fournies par les pays participant à Étude nationale sur le développement économique et l'environnement (NEEDs) pour le Projet sur le changement climatique, la représentante des Philippines, au nom du G-77/CHINE, s'est dit déçue par le fait que les avantages ne puissent pas être prolongés. Elle a également déploré l'imprévisibilité du financement pour le Système mondial d'observation du climat à l'appui de la CCNUCC, ainsi que l'absence de financement pour le programme de travail des PMA. Avec la Gambie, au nom des PMA, elle a appelé à l'inclusion de la question dans l'ordre du jour de la SBI 35, sous le point traitant des nouvelles directives au FEM.

PERTES ET DOMMAGES: Le président du SBI, Owen-Jones, a présenté un projet de conclusions sur les pertes et les dommages (FCCC/2011/SBI/L.20). L'Arabie saoudite et le Qatar ont remis en question le processus d'élaboration du texte initial. L'ARABIE SAOUDITE a déploré que leurs opinions ne soient pas prises en compte, et a mis l'accent sur l'examen des mesures de riposte, ainsi que sur les effets néfastes des changements climatiques. Le président du SBI, Owen-Jones, a

indiqué qu'il allait prendre la responsabilité de présenter le projet de conclusions, et que le texte proposé ne comprend pas les problèmes issus des d'autres points de l'ordre du jour.

Un certain nombre de parties, y compris l'AOSIS, l'UE, le MEXIQUE, la NOUVELLE ZELANDE et les ÉTATS-UNIS, ont souligné la nécessité d'examiner séparément les pertes et les dommages, ainsi que les mesures de riposte. Le représentant des Îles Cook, au nom de l'AOSIS, a souligné que l'examen des pertes et des dommages est requis par la Décision 1/CP.16 (résultat de l'AWG-LCA). L'UE a déclaré que selon les règles de procédure, il revient à la CdP de déterminer les questions à examiner par les organes subsidiaires. L'AOSIS a souligné que la question sur les pertes et les dommages se rapporte à l'adaptation, tandis que les mesures de riposte relèvent de l'atténuation. Elle a souligné que les mesures de riposte sont déjà traitées sous d'autres points. L'AUSTRALIE a exhorté les parties à ne pas «diluer ou retarder» le "travail important" sur les pertes et les dommages. Elle a noté qu'au moins 16 heures ont été consacrées à Bonn à l'examen des mesures de riposte dans le forum sur l'impact de la mise en œuvre des mesures de riposte. Le JAPON a souligné la nécessité de discuter des pertes et des dommages.

La COLOMBIE a exhorté les parties à négocier de bonne foi, et a affirmé que «les tactiques de diversion» visant à retarder le processus sont inacceptables, étant donné qu'il y va de la survie des populations vulnérables. TUVALU a suggéré que le soutien du forum sur les mesures de riposte soit subordonné à un accord sur les pertes et les dommages. La BARBADE a souligné que 99% des pertes de vie résultant d'événements liés au climat surviennent dans les pays en développement, et, avec la GAMBIE, a exhorté le Qatar et l'Arabie saoudite de revoir leur position.

Owen-Jones, le président du SBI, a réitéré sa proposition que les parties adoptent le projet de conclusions du SBI. Le QATAR a fait opposition, soulignant ses préoccupations sur la procédure. Le représentant de l'ARABIE SAOUDITE a déclaré qu'ils n'ont reçu le texte "que récemment" et s'est également opposé à son adoption. Avec l'Égypte, il a proposé de nouvelles consultations informelles. TUVALU, appuyé par les ILES COOK, a souligné que le texte avait déjà été soumis à de vastes consultations. Le représentant des Îles Cook a déclaré que l'Arabie saoudite avait également participé à ces discussions et que des concessions avaient été menées afin d'accommoder leurs points de vue.

Après de nouvelles consultations informelles, la plénière du SBI s'est réunie de nouveau à 01h40. Les parties ont convenu de modifier le libellé d'un paragraphe indiquant que le SBI a décidé de poursuivre l'élaboration des détails sur les domaines thématiques élargis relatifs aux pertes et aux dommages, en vue de générer une base de connaissances pour la formulation des recommandations sur les pertes et les dommages à la CdP 18. Le texte adopté fait référence à «y compris l'élaboration», au lieu de «en tenant compte» des éléments énoncés dans la Décision 1/CP.16, paragraphe 28 (a, b, c et d) », et «en s'appuyant sur les soumissions des parties». Le SBI a adopté les conclusions tel que modifiées.

FORUM SUR L'IMPACT DE LA MISE EN OEUVRE DES MESURES DE RIPOSTE: Le président du SBI, Owen-Jones, a fait rapport sur l'évènement spécial du forum sur l'impact de la mise en œuvre des mesures de riposte et sur les deux réunions du forum. Le SBI a adopté les conclusions (FCCC/SBI/2011/L.18).

Le président d SBI, Owen-Jones, a ensuite suspendu la plénière du SBI à 01h45.

DANS LES COULISSES

À la veille du dernier jour de la Conférence de Bonn sur le changement climatique, un certain nombre de délégués se sont retrouvés coincés à Maritim Hotel tard dans la nuit, alors que les plénières de clôture du SBI et du SBSTA s'employaient à aller au bout de leurs ordres du jour respectifs. Après une longue journée de tentatives pour finaliser le travail sur tous les problèmes en suspens, les séances plénières n'ont commencé que vers 18 heures. Les deux ont été cependant interrompues plus d'une fois pour permettre la production des documents ou les consultations informelles des parties sur les points de discorde tels que les nouvelles questions proposées dans l'ordre du jour, le renforcement de la participation des observateurs et les pertes et dommages

Du côté du SBSTA, la question du carbone bleu a dominé les discussions. Alors que la majorité des parties ont appuyé l'examen des questions connexes dans le cadre des points existants de l'ordre du jour du SBSTA, la Bolivie et le Venezuela s'y sont opposés, alléguant la crainte que les mécanismes du marché n'offriront pas une protection adéquate de la nature. Certains observateurs ont également fait état de leurs préoccupations de voir le «carbone bleu devenir un autre REDD +». Un délégué a décrit le carbone bleu comme une des raisons de renforcer les liens entre les Conventions de Rio.

Les délégués qui attendaient la reprise de la séance plénière du SBSTA après 22 heures étaient divertis par le chant des interprètes qui clamaient que «il n'y a pas d'organe comme le SBSTA, le corps de la substance». Quelques uns ont également composé des refrains de cheerleading sur le carbone bleu. »Donnez-moi un B. ... donne-moi un L ...», criaient-ils en plaisantant. Du côté du SBI, un initié a tenté de rassurer les observateurs épuisés qui attendaient les résultats des consultations informelles nocturnes: «Donnez-nous le temps, nous essayons de bien faire les choses ici».

RÉSUMÉ ET ANALYSE DU BNT: Le numéro du BN consacré au résumé et analyse de la Conférence des Nations Unies à Bonn sur le climat sera disponible dès lundi le 20 juin 2011 en ligne au : <http://www.iisd.ca/climate/SB34>.

COMPTE RENDU DE LA CONFÉRENCE DES NATIONS UNIES SUR LE CHANGEMENT CLIMATIQUE À BONN: 6-17 JUIN 2011

La Conférence des Nations Unies sur les changements climatiques s'est tenue à Bonn, en Allemagne, du 6 au 17 juin 2011. La conférence englobait les 34^e sessions de l'Organe subsidiaire de mise en œuvre (SBI) et de l'Organe subsidiaire de conseil scientifique et technologique (SBSTA). Elle comprenait également la deuxième partie de la seizième session du Groupe de travail spécial sur les nouveaux engagements des parties visées à l'Annexe I au titre du Protocole de Kyoto (AWG-KP) et la deuxième partie de la quatorzième session du Groupe de travail spécial sur l'action concertée à long terme au titre de la Convention (AWG-LCA). La Conférence a rassemblé près de 3 500 participants.

La première semaine de la conférence a été consacrée aux ordres du jour du SBI et du SBSTA. Les ordres du jour provisoires des deux organes comportaient des nouveaux éléments basés sur les propositions des parties et sur la Décision 1/CP.16 (résultat des travaux de l'WG-LCA). Bon nombre de propositions ont engendré des controverses et les parties ont passé les trois premiers jours à débattre des ordres du jour et de l'organisation des travaux. Elles ont finalement convenu de commencer le travail sur certains points de l'ordre et de laisser en suspens la plupart des nouveaux points, en attendant de nouvelles consultations. En fin de compte, la séance plénière de clôture du SBSTA a décidé d'examiner à sa prochaine session, le nouveau point proposé sur les impacts du changement climatique sur l'eau et la gestion intégrée des ressources en eau dans le cadre du Programme de travail de Nairobi sur les impacts, la vulnérabilité et l'adaptation. Aucun accord n'a été conclu sur les autres nouveaux éléments proposés tels que le carbone bleu, les droits de la nature et l'intégrité des écosystèmes, et un programme de travail sur l'agriculture.

Dans le cadre du SBI, le travail a démarré sur les nouveaux éléments des plans nationaux d'adaptation, et sur les pertes et dommages, dont l'examen avait été requis par les Accords de Cancun. Les nouveaux éléments proposés dans l'ordre du jour et se rapportant au point sur le système mesurable, notifiable et

vérifiable ont été mis en suspens, mais des travaux y afférant ont été entrepris dans le cadre de l'AWG-LCA. Les nouveaux éléments proposés à l'ordre du jour sur les impacts de la mise en œuvre des mesures de riposte ont occupé une bonne place dans les discussions. Par conséquent, les présidents du SBI et du SBSTA ont organisé un forum sur l'impact de la mise en œuvre des mesures de riposte sous forme d'un groupe de contact.

L'AWG-KP a centré ses travaux sur une deuxième période d'engagement au titre du Protocole de Kyoto, après l'expiration de la première période d'engagement à la fin de 2012. Les parties se sont concentrées sur les questions de politique en suspens et sur les conditions posées par les différents pays de l'Annexes I pour prendre de nouveaux engagements au cours d'une deuxième période. En dépit de l'opposition initiale des pays en développement, les parties ont également

DANS CE NUMÉRO

Bref historique de la CCNUCC et du Protocole de Kyoto	.2
Rapport de la Conférence de Bonn sur le changement climatique	3
Organe subsidiaire de conseil scientifique et technologique	3
Organe subsidiaire de mise en œuvre	9
Groupe de travail spécial sur les nouveaux engagements des parties à l'Annexe I au titre du Protocole de Kyoto	17
Groupe de travail spécial sur l'Action concertée à long terme au titre de la Convention	20
Brève Analyse de la conférence de Bonn sur le changement climatique	27
Réunions à venir	29
Glossaire	31

entrepris un travail technique sur les questions telles que l'utilisation des terres, le changement d'affectation des terres et la foresterie (UTCATF), les mécanismes de flexibilité et les questions méthodologiques. Les progrès ont été reflétés dans une proposition révisée du président de l'AWG-KP (FCCC/KP/AWG/2011/CRP.1). Les parties ont également convenu de suspendre l'AWG-KP 16 et de reprendre les travaux à une réunion intersessions prévue en septembre/octobre.

Dans le cadre de l'AWG-LCA, pour la première fois, le travail de fond a commencé sur la base de la Décision 1/CP.16. Les parties ont travaillé dans un seul groupe de contact et dans des groupes informels sur l'adaptation, le financement, la technologie, le renforcement des capacités, une vision commune, l'examen de l'objectif global à long terme, les options juridiques, et diverses questions liées à l'atténuation. Alors que des progrès ont été réalisés sur certaines questions, beaucoup ont estimé les résultats relativement modestes et qu'il reste encore beaucoup à faire avant la CdP 17 à Durban, Afrique du Sud.

BREF HISTORIQUE DE LA CCNUCC ET DU PROTOCOLE DE KYOTO

La réponse politique internationale aux changements climatiques a commencé par l'adoption, en 1992, de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (CCNUCC) qui définit un cadre d'action visant à stabiliser les concentrations atmosphériques des gaz à effet de serre afin d'éviter «des interférences anthropiques dangereuses» avec le système climatique. La CCNUCC est entrée en vigueur le 21 mars 1994 et compte actuellement 195 parties.

En décembre 1997, les délégués à la troisième session de la Conférence des Parties (CdP) qui s'est tenue à Kyoto, au Japon, ont convenu d'un protocole à la CCNUCC, engageant les pays industrialisés et les pays en transition vers une économie de marché à concrétiser des objectifs de réduction des émissions. Ces pays, connus comme étant les parties visées à l'Annexe I de la CCNUCC, ont accepté de réduire, entre 2008-2012 (première période d'engagement), leurs émissions globales de six gaz à effet de serre d'une moyenne de 5,2% par rapport à leurs niveaux de 1990, les chiffres particuliers variant d'un pays à l'autre. Le Protocole de Kyoto est entré en vigueur le 16 février 2005 et compte aujourd'hui 193 parties.

À la fin de 2005, les premières mesures ont été prises pour examiner les questions à long terme. La première session de la Conférence des parties siégeant en tant que Réunion des parties (CdP/RdP 1) qui s'est tenue à Montréal, au Canada, a décidé de créer l'AWG-KP sur la base de l'Article 3.9 du Protocole qui donne mandat d'examiner les nouveaux engagements des parties visées à l'Annexe I, au moins sept ans avant la fin de la première période d'engagement. La CdP 11 a décidé d'examiner la coopération à long terme au titre de la Convention, à travers une série de quatre ateliers connue sous l'appellation de "Dialogue de la Convention" qui s'est poursuivi jusqu'à la CdP 13.

FEUILLE DE ROUTE DE BALI: La CdP 13 et la CdP/RdP 3 ont eu lieu en décembre 2007 à Bali, en Indonésie. Les négociations y ont abouti à l'adoption du Plan d'action de Bali (PAB). Les parties ont établi l'AWG-LCA avec pour mandat de se concentrer sur les principaux éléments de la coopération à long terme identifiés au cours du Dialogue de la Convention, à savoir: l'atténuation, l'adaptation, le financement et la

technologie et une vision commune pour une action concertée à long terme. La Conférence de Bali a également abouti à un accord sur un processus de deux ans, la Feuille de Route de Bali, basée sur deux «pistes» de négociations au titre de la Convention et du Protocole et qui a fixé une date butoir pour la conclusion des négociations, la CdP 15 et la CdP/RdP 5 à Copenhague, au Danemark, prévue en décembre 2009.

CONFÉRENCE DE COPENHAGUE SUR LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES: La Conférence des Nations Unies sur les changements climatiques à Copenhague, au Danemark, s'est déroulée du 7 au 19 décembre 2009 et englobait la CdP 15 et la CdP/RdP 5, les 31^e sessions du SBI et du SBSTA, ainsi que l'AWG-KP 10 et l'AWG-LCA 8. Plus de 110 dirigeants du monde ont pris part au segment conjoint de haut niveau de la CdP et de la CdP/RdP, tenu du 16 au 18 décembre.

La conférence a été marquée par des disputes sur la transparence et sur le processus. Au cours de la réunion de haut niveau, des négociations non officielles ont eu lieu dans un groupe constitué des économies majeures et des représentants des groupes régionaux et autres groupes de négociations. Tard dans la soirée du 18 décembre, les pourparlers ont abouti à un accord politique, «l'Accord de Copenhague» qui a ensuite été présenté à la plénière de la CdP. Au cours des 13 heures qui ont suivi, les délégués ont longuement débattu de l'Accord. Bon nombre d'entre eux ont soutenu son adoption en guise de première étape vers la sécurisation d'un «meilleur» accord dans le futur. Cependant, certains pays en développement se sont opposés à l'Accord qui selon eux, a été produit par un processus de négociations «non transparent» et «non démocratique». En fin de compte, la CdP a convenu de «prendre note» de l'Accord de Copenhague. Cet accord met en place un processus permettant aux parties de signifier leur appui à l'Accord et, au cours de 2010, plus de 140 pays ont manifesté leur appui. Plus de 80 pays ont également fourni des informations sur leurs objectifs de réduction des émissions et autres mesures d'atténuation.

Le dernier jour de la Conférence de Copenhague sur les changements climatiques, la CdP et la CdP/RdP ont également décidé de proroger les mandats de l'AWG-LCA et de l'AWG-KP, en leur demandant de présenter leurs résultats respectifs à la CdP 16 et à la CdP/RdP 6, prévues à Cancun, au Mexique.

CONFÉRENCE DE CUNCUN SUR LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES: À la suite de quatre réunions préparatoires tenues en 2010, la Conférence des Nations Unies sur les changements climatiques à Cancun, au Mexique, a eu lieu du 29 novembre au 11 décembre 2010. Les attentes pour Cancun ont été plus modestes que pour Copenhague un an plus tôt. La plupart espéraient voir un accord sur un «ensemble équilibré» de décisions, et quelques-uns s'attendaient à un résultat juridiquement contraignant. À la fin de la conférence, les parties avaient finalisé les Accords de Cancun qui englobent des décisions au titre des deux pistes de négociations.

Dans le cadre de la piste de négociations de la Convention, la Décision 1/CP.16 a reconnu la nécessité de réductions importantes des émissions mondiales pour atteindre l'objectif de 2°C. Les parties ont également convenu de considérer le renforcement de l'objectif mondial à long terme lors d'une révision d'ici 2015, y compris en ce qui concerne l'objectif de 1,5°C. They took note of emission reduction targets and nationally appropriate mitigation actions (NAMAs)

communicated by developed and developing countries respectively (FCCC/SB/2011/INF.1 and FCCC/AWGLCA/2011/INF.1, both issued after Cancun), and agreed to discuss them during workshops. Elles ont pris note des objectifs de réduction des émissions et des mesures d'atténuation appropriées au niveau national (MAAN) communiquées par les pays développés et les pays en développement, respectivement (FCCC/SB/2011/INF.1 et FCCC/AWGLCA/2011/INF.1, tous publiés après Cancun), et convenu d'en discuter lors des ateliers. La Décision 1/CP.16 also addressed other aspects of mitigation, such as measuring, reporting and verification (MRV); and reducing emissions from deforestation and forest degradation in developing countries, and the role of conservation, sustainable management of forests and enhancement of forest carbon stocks in developing countries (REDD+). Décision 1/CP.16 a également abordé d'autres aspects de l'atténuation, tels que le système pour mesurer, notifier et vérifier (MVR); et la réduction des émissions résultant du déboisement et de la dégradation des forêts dans les pays en développement, et le rôle de la conservation, de la gestion durable des forêts et du renforcement des stocks de carbone forestiers dans les pays en développement (REDD+).

Les parties ont par ailleurs convenu d'établir plusieurs nouvelles institutions et procédures. These included the Cancun Adaptation Framework and the Adaptation Committee as well as the Technology Mechanism, which includes the Technology Executive Committee and Climate Technology Centre and Network (CTCN). notamment: le Cadre pour l'adaptation et le Comité pour l'adaptation établis à Cancun, ainsi que le Mécanisme de la technologie, qui comprend le Comité exécutif des technologies et le Centre et le Réseau des Technologies du Climat (CRTC). On finance, Decision 1/CP.16 created the Green Climate Fund, which was designated as the new operating entity of the Convention's financial mechanisms and is to be governed by a Board of 24 members. Pour ce qui est des finances, la décision 1/CP.16 a créé un Fonds vert pour le climat, qui a été désigné comme nouvelle entité opérationnelle du mécanisme de financement de la Convention et qui sera dirigé par un Conseil de 24 membres. Parties agreed to set up a Transitional Committee tasked with the Fund's detailed design, and established a Standing Committee to assist the COP with respect to the financial mechanism. Les parties ont convenu de mettre en place un Comité de transition chargé de la conception détaillée du Fonds, et ont établi un Comité permanent pour aider la CdP par rapport au mécanisme de financement. They also recognized the commitments by developed countries to provide US\$30 billion of fast-start finance in 2010-2012, and to jointly mobilize US\$100 billion per year by 2020. Elles ont également pris note de l'engagement des pays développés à fournir 30 milliards \$ US pour le financement de démarrage rapide en 2010-2012, et de mobiliser conjointement 100 milliards \$ US par an jusqu'en 2020.

Dans le cadre de la piste de négociations du Protocole, la Décision 1/CMP.6, qui fait également partie des Accords de Cancun, comprenait un accord stipulant que les travaux de l'AWG-KP devront être achevés et les résultats soumis pour adoption par la CdP/RdP dans les meilleurs délais et suffisamment tôt, afin d'éviter tout décalage entre la première et la deuxième périodes d'engagement. Les parties ont également

demandé instamment aux pays de l'Annexe I d'élever le niveau d'ambition de leurs objectifs de réduction des émissions, afin de permettre la réalisation des réductions des émissions globales qui soit conforme à l'échelle établie dans le Quatrième rapport d'évaluation du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat. Les parties ont également adopté la Décision 2/CMP.6 sur UTCATF.

Les mandats des deux groupes de travail spéciaux ont de nouveau été prorogés jusqu'à la Conférence des Nations Unies sur les changements climatiques qui se tiendra à Durban, en Afrique du Sud, du 28 novembre au 9 décembre 2011.

POUR PARLER DE L'ONU SUR LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES À BANGKOK: Les deux groupes de travail spéciaux ont repris leurs travaux à Bangkok du 3 au 8 avril 2011. Deux ateliers pré-session ont été organisés pour examiner les objectifs de réduction d'émissions quantifiés des pays développés dans tous les secteurs de l'économie, et les mesures d'atténuation présentées par les pays en développement. Au cours de la réunion, un atelier d'experts sur le nouveau Mécanisme de la technologie a également été organisé. L'AWG-LCA a consacré la session de Bangkok à l'examen de la procédure pour son ordre du jour après Cancun. Au bout d'une semaine de négociations, un accord a été conclu sur l'ordre du jour qui a formé la base pour la reprise de l'AWG-LCA 14 à Bonn. Dans le cadre de l'AWG-KP, les parties se sont concentrées sur les questions de politique clés qui entravent le progrès dans cette piste de négociations du Protocole.

RAPPORT DE LA CONFÉRENCE DE BONN SUR LE CHANGEMENT CLIMATIQUE

La conférence de l'ONU à Bonn sur le changement climatique a démarré lundi matin, le 6 juin 2011. Le présent rapport résume les discussions de quatre organes, sur la base de leurs ordres du jour respectifs:

- la 34^e session de l'Organe subsidiaire de conseil scientifique et technologique (SBSTA);
- la 34^e session de l'Organe subsidiaire de mise en œuvre (SBI);
- la reprise de la seizième session du Groupe de travail spécial sur les nouveaux engagements des parties visées à l'Annexe I au titre du Protocole de Kyoto (AWG-KP); et
- la reprise de la quatorzième session du Groupe de travail spécial sur l'action concertée à long terme au titre de la Convention (AWG-LCA).

ORGANE SUBSIDIAIRE DE CONSEIL SCIENTIFIQUE ET TECHNOLOGIQUE

La séance plénière d'ouverture du SBSTA a eu lieu lundi le 6 juin, avec Mama Konaté (Mali) qui a repris ses fonctions de président. Dans leurs déclarations liminaires, l'Argentine, au nom du G-77/Chine, a mis en garde contre «le transfert des questions non résolues» de l'AWG-LCA au SBSTA, soulignant que l'AWG-LCA devra continuer à superviser les questions spécifiques qui lui ont été confiées par le SBSTA pour examen. Le groupe de 77/Chine a également demandé une autre réunion des organes subsidiaires (SB) avant Durban

La République démocratique du Congo, au nom du Groupe africain, avec la Grenade, au nom de l'Alliance des petits États insulaires (AOSIS), a recommandé que les parties commencent

les travaux avec les éléments qui figurent habituellement dans l'ordre du jour du SBSTA, tout en menant des consultations sur les nouveaux éléments. L'Australie, au nom du Groupe Parapluie, a souligné l'importance des travaux du SBSTA sur les réductions des émissions résultant du déboisement et de la dégradation des forêts dans les pays en développement (REDD), et du Programme de travail de Nairobi sur les impacts, la vulnérabilité et l'adaptation (PTN).

La Gambie, au nom des pays les moins avancés (PMA), a mis l'accent sur la recherche et l'observation systématique, et sur le renforcement du PTN pour soutenir la mise en œuvre des mesures d'adaptation dans les PMA. L'AOSIS a souligné la nécessité d'accélérer les travaux relevant du PTN. La Suisse, au nom du Groupe pour l'intégrité environnementale (GIE), a mis en relief la nécessité du travail sur les méthodologies de réduction des émissions résultant du déboisement et de la dégradation des forêts dans les pays en développement, et sur le rôle de la conservation, de la gestion durable des forêts et du renforcement des stocks de carbone forestiers dans les pays en développement (REDD+). La Papouasie-Nouvelle-Guinée, au nom de la Coalition des Pays des forêts denses pluvieuses, a souligné les progrès accomplis dans la décision 1/CP.16 sur le REDD+, tout en notant l'importance des directives sur les garanties.

QUESTIONS D'ORGANISATION: Les parties ont fourni des éclaircissements sur les nouveaux éléments proposés dans l'ordre du jour (FCCC/SBSTA/2011/1). Un certain nombre de propositions ont été introduites:

- un programme de travail sur l'agriculture (Nouvelle Zélande et Canada);
- le carbone bleu: écosystèmes côtiers et marins (Papouasie-Nouvelle-Guinée);
- les droits de la nature et l'intégrité des écosystèmes (Bolivie);
- le forum sur l'impact de la mise en œuvre des mesures de riposte (Arabie Saoudite); et
- les impacts du changement climatique sur les ressources en eau et la gestion intégrée des ressources en eau (Équateur).

Les parties ne se sont accordées sur aucun nouvel élément à inclure dans l'ordre du jour. Le président du SBSTA Konaté a proposé aux parties de suspendre les discussions sur les nouveaux éléments, tout en poursuivant les consultations sur l'opportunité de les inclure, afin de procéder à l'examen d'autres points, comme l'ont proposé le Groupe africain et l'AOSIS. Il a expliqué que le président du SBI, Robert Owen-Jones (Australie) mène des consultations sur la proposition de remplacer le point sur les conséquences économiques et sociales des mesures de riposte par une question relative au forum sur l'impact de la mise en œuvre des mesures de riposte, et a souligné que la solution obtenue dans ce cadre pourrait être appliquée au SBSTA. Bon nombre de parties ont soutenu cette approche.

La Bolivie a demandé la suspension aussi des discussions sur le point relatif à REDD et a proposé d'élaborer le titre de la question sur «mesures concernant les forêts». Cette proposition a été contestée par la Colombie, la Malaisie, la Guyane, le Surinam, l'Australie et le Costa Rica. La Papouasie-Nouvelle-Guinée, la Guyane et le Costa Rica ont fait objection à la modification du titre de ce point de l'ordre du jour. En réponse, la Bolivie a proposé le titre «REDD et mesures concernant les

forêts». La Bolivie a souligné qu'il est inacceptable d'inclure dans l'ordre du jour des éléments découlant des Accords de Cancun qui n'ont pas été adoptés par consensus.

La séance plénière d'ouverture du SBSTA a été suspendue pendant le reste de la journée, et les 7 et 8 juin, les parties n'ayant pas été en mesure de résoudre leurs divergences sur REDD et sur la manière de faire avancer les travaux sur les mesures de riposte dans le cadre du SBI et du SBSTA.

Dans la matinée de jeudi le 9 juin, la plénière du SBSTA s'est réunie de nouveau et le président du SBSTA Konaté a présenté un ordre du jour provisoire révisé (FCCC/SBSTA/2011/L.1). Il a signalé un accord visant à modifier le titre du point sur REDD qui devient «orientations méthodologiques pour les activités liées à la REDD+». Il a également annoncé que les présidents du SBI et du SBSTA allaient organiser un événement spécial et un forum sur l'impact de la mise en œuvre des mesures de riposte lors des SB 34 et 35, et que le forum serait organisé sous forme d'un groupe de contact. Les parties ont convenu de commencer les travaux sur les autres points, et de suspendre l'examen des nouveaux points proposés, relatifs aux ressources en eau, carbone bleu, agriculture, les droits de la nature et les écosystèmes, en attendant l'issue de nouvelles consultations informelles conduites par Zitouni Ould-Dada (Royaume-Uni).

Jeudi, le 16 juin, le modérateur Ould-Dada a annoncé à la plénière de clôture du SBSTA que les parties ont convenu de discuter des impacts du changement climatique sur les ressources en eau et la gestion intégrée des ressources en eau dans le cadre du PTN. Bien qu'aucun accord n'ait été conclu sur le programme de travail sur l'agriculture, ou les droits de la nature et l'intégrité des écosystèmes, il a signalé un large consensus sur l'inclusion des questions liées au carbone bleu sous le point traitant de la recherche et de l'observation systématique, avec l'objection d'une seule partie.

Après de brèves consultations informelles pour fournir des éclaircissements sur la manière dont la question des impacts sur les ressources en eau sera abordée, il a été décidé de consigner dans le rapport de la réunion que les parties ont convenu lors de consultations informelles, de discuter des impacts du changement climatique sur les ressources en eau, et de la gestion intégrée des ressources en eau dans le cadre du PTN à la SBSTA 35.

Sur la question du carbone bleu, la Papouasie-Nouvelle-Guinée, appuyée par un certain nombre de pays en développement parties, a demandé l'inclusion des mangroves, des marais salants et des herbiers marins sous le point traitant de la recherche et de l'observation systématique. Notant un large consensus, le président du SBSTA Konaté a posé la question de savoir si les parties étaient disposées à inclure les écosystèmes marins et côtiers dans l'ordre du jour du SBSTA. La Bolivie, avec le Venezuela, s'y est opposée, qualifiant la proposition de manière «sournoise» d'inclure de nouveaux mécanismes de marché sous le couvert d'un point sur la recherche. À l'issue de nouvelles consultations informelles, le modérateur Ould-Dada a annoncé que les parties n'ont pas pu parvenir à un accord, et les mangroves, les marais salants et les herbiers marins n'ont pas été inclus sous le point sur la recherche et l'observation systématique.

Le SBSTA a adopté l'ordre du jour (FCCC/SBSTA/2011/L.1) tel que modifié.

Les parties ont par ailleurs convenu d'élire Collin Beck (Îles Salomon) Rapporteur du SBSTA.

PROGRAMME DE TRAVAIL DE NAIROBI: Cette question (FCCC/SBSTA/2011/INF.2 et MISC.3) a d'abord été abordée par la plénière du SBSTA, le jeudi 9 juin. Elle a ensuite été reprise dans un groupe de contact et lors des consultations informelles co-présidées par Kishan Kumarsingh (Trinité-et-Tobago) et Donald Lemmen (Canada).

Au cours d'une série de huit rencontres, les parties ont discuté de l'avenir du PTN et de son examen en cours, ont examiné la fourniture d'informations et de conseils au SBI sur la base des résultats des activités, et défini les activités pour le futur programme de travail. La plénière du SBSTA a adopté les conclusions le 16 juin.

Conclusions du SBSTA: Dans ses conclusions (FCCC/SBSTA/2011/L.13), le SBSTA reconnaît avoir entrepris l'examen du PTN tel que requis par la décision 2/CP.11 (programme de travail quinquennal du SBSTA sur les impacts, la vulnérabilité et l'adaptation). Aussi, le SBSTA, entre autres:

- encourage des efforts supplémentaires, notamment les promesses d'action de la part des organisations, et la fourniture d'informations au SBSTA sur la mise en œuvre des promesses, afin d'aider les parties à améliorer leur compréhension, leur évaluation et leur prise de décision;
- reconnaît la nécessité de fournir des informations scientifiques et techniques sur les impacts, la vulnérabilité et l'adaptation, afin de soutenir le travail du SBI et le futur travail possible du Comité sur l'adaptation;
- prie le Secrétariat: d'entreprendre une étude pour identifier les besoins prioritaires en matière de diffusion des produits liés aux impacts, à la vulnérabilité et à l'adaptation; de compiler les informations sur les approches éco systémiques pour l'adaptation; d'élaborer un document technique sur l'eau et les impacts du changement climatique et les stratégies d'adaptation; et d'organiser un atelier conjoint SBSTA/SBI pour examiner les résultats du PTN les plus pertinents pour le SBI;
- accepte de considérer les domaines possibles de travail complémentaire en vue de définir la durée et les activités de sa prochaine phase; et
- invite les parties à soumettre les propositions au Secrétariat pour les prochaines activités dans le cadre du PTN au plus tard le 19 septembre 2011.

ORIENTATIONS METHODOLOGIQUES POUR

REDD+: Cette question a été abordée pour la première fois lors de la plénière du SBSTA, le jeudi 9 Juin. Elle a également été traitée dans un groupe de contact et lors des consultations informelles co-présidées par Peter Graham (Canada) et Victoria Tauli-Corpus (Philippines). Les discussions ont porté sur: les questions à examiner par la CdP 17; les niveaux de référence des forêts et les niveaux d'émissions de référence pour les forêts; le système de MRV; et un système pour fournir des informations sur la manière dont les garanties incluses dans l'Annexe I de la décision 1/CP.16 sont abordées et appliquées dans la mise en œuvre des activités de REDD+.

À propos des questions qui seront abordées par la CdP 17, la Papouasie-Nouvelle-Guinée, avec les Etats-Unis, le Ghana, l'Australie, l'Indonésie, l'UE, la Guyane et la Suisse, a déclaré

que l'Annexe II de la décision 1/CP.16 sur le programme de travail devrait former la base pour les discussions. La Bolivie a souligné la nécessité d'une vision intégrée des forêts et d'impliquer les peuples autochtones dans les discussions. L'UE, la Papouasie-Nouvelle-Guinée et d'autres ont appuyé l'idée d'un atelier avant Durban, tandis que le Brésil, soutenu par le Surinam et d'autres, a suggéré un groupe d'experts techniques, étant donné l'expertise technique requise pour certaines questions à examiner. En fin de compte, les délégués ont décidé de traiter à Bonn les questions figurant dans la décision 1/CP.16 et d'organiser des réunions d'experts techniques, dont une avant Durban. La Bolivie a précisé que ces réunions devraient permettre la participation des intervenants concernés.

S'agissant du système d'information sur les garanties, les parties ont souligné les principes régissant le système, notamment la transparence, l'exactitude, l'adaptabilité aux circonstances nationales, la régularité, la prévisibilité, la cohérence et la comparabilité. Certaines parties ont soutenu l'utilisation des communications nationales pour élaborer le rapport sur les garanties.

Les parties ont également abordé les niveaux de référence des émissions et les niveaux de référence. Une partie a suggéré, et d'autres l'ont soutenue, que les niveaux de référence devraient être utilisés comme point de repère pour évaluer les changements dans le couvert forestier et dans les stocks de carbone. Toutefois, de nombreuses parties ont demandé des éclaircissements, notamment sur: les définitions, y compris la définition de forêts, et les différences entre les niveaux de référence des émissions et les niveaux de référence; l'ajustement des niveaux de référence à la situation nationale et la manière de définir celles-ci; assurer la cohérence entre les niveaux de référence infranationaux et nationaux; et les forêts incluses dans le champ d'application.

Concernant le système de MRV, plusieurs parties ont souligné que les composantes du MRV pour REDD+ avaient déjà été approuvées à Copenhague et à Cancun. Les parties ont souligné que le système de MRV pour REDD+ devra être, entre autres: compatible avec toute directive sur le MRV pour les mesures d'atténuation appropriées au niveau national (MAAN); non-intrusif et respectueux de la souveraineté nationale, des contextes et des capacités; simple, transparent, flexible, et rentable. Une partie a demandé des éclaircissements sur le MRV dans le contexte des activités relatives à la conservation et relevant de REDD+, mais qui n'entraînent pas nécessairement des réductions d'émissions. Une autre partie a déclaré que les précisions sur les réservoirs de carbone et les gaz sont essentielles. Une autre partie a appuyé le MRV au niveau national pour éviter les fuites infranationales. Une autre partie a suggéré de considérer les garanties dans le cadre d'un système de MRV, mais cette proposition a été contestée par une autre partie. Un délégué a suggéré que l'objectif du MRV devrait être de mesurer la zone de couverture forestière.

Les coprésidents ont présenté un projet de conclusions qui reflète les discussions et contenant une annexe avec les éléments possibles pour les modalités concernant les garanties, les niveaux de référence des forêts et les niveaux de référence des émissions pour les forêts, et le MRV. Plusieurs parties ont soutenu la suppression de l'annexe, arguant qu'elle ne reflète

pas la convergence des vues des parties. Un certain nombre de parties ont toutefois indiqué que l'annexe constitue une bonne base pour aller de l'avant et a suggéré de préciser dans le projet de conclusion que l'annexe contient les vues exprimées par les parties. Une partie a suggéré de considérer le texte comme le texte des co-présidents. En fin de compte, les parties ont convenu de conserver l'annexe, mais d'en modifier le contenu pour y inclure les directives générales pour les soumissions et les travaux futurs, l'identification des éléments clés devant être considérée lors de l'examen des questions présentées. Le 16 juin, le SBSTA a adopté les conclusions.

Conclusions du SBSTA: Dans ses conclusions (FCCC/SBSTA/2011/L.14), le SBSTA:

- invite les parties et les observateurs accrédités à soumettre leurs opinions sur les questions identifiées pour examen à l'OSCST 35; et
- demande au Secrétariat d'organiser, sous réserve de la disponibilité des fonds, des réunions d'experts techniques sur l'orientation des activités de REDD+, y compris une réunion avant la SBSTA 35.

Les conclusions comprennent une annexe sur les directives générales pour les soumissions et les travaux futurs concernant: les orientations sur les systèmes pour fournir des informations sur la manière dont les garanties visées à l'Annexe I de la décision 1/CP.16 sont traitées et appliquées; les modalités relatives aux niveaux de référence des émissions pour les forêts et les niveaux de référence des forêts; et les modalités de MRV visées à l'Annexe II de la décision 1/CP.16.

DÉVELOPPEMENT ET TRANSFERT DES

TECHNOLOGIES: Cette question a été abordée pour la première fois par la plénière du SBSTA, vendredi 10 Juin 2011. Le président du SBSTA Konaté a souligné un accord dans la décision 1/CP.16 d'établir un Mécanisme de la technologie et de mettre fin au Groupe d'experts sur le transfert des technologies. Des consultations officieuses ont été par la suite menées sur la question par Carlos Fuller (Belize) et Zitouni Ould-Dada (UK). Le SBSTA a adopté les conclusions le 16 juin.

Conclusions du SBSTA: Dans ses conclusions (FCCC/SBSTA/2011/L.10), le SBSTA note que, afin d'améliorer les perspectives à court terme de la mise en œuvre des projets identifiés par le biais du processus d'évaluation des besoins technologiques (EBT), les projets doivent être présentés de manière aussi large que possible, avec les moyens existants et améliorés et les sources potentielles de financement. Il note en outre que l'EBT pourrait fournir des informations utiles aux parties pour les activités relevant du nouveau Mécanisme de la technologie. Rappelant sa demande lors de la SBSTA 33 au Secrétariat d'organiser deux ateliers de formation sur la préparation pour financement, des projets de transfert des technologies pour les pays non visés à l'Annexe I, et de faire rapport sur les progrès accomplis dans la mise en œuvre d'un cours de formation de pilote en ligne sur ce sujet, le SBSTA demande en outre aux parties et aux organisations compétentes de fournir un soutien financier pour assurer une organisation opportune et efficace.

RECHERCHE ET OBSERVATION SYSTÉMATIQUES:

Le SBSTA a examiné ce point en plénière vendredi 10 juin 2011 (FCCC/SBSTA/2010/MISC.12, FCCC/SBSTA/2011/MISC.1,

MISC.4, INF.1 et INF. 6). Le point a ensuite été repris dans les consultations informelles menées par Sergio Castellari (Italie) et David Lesolle (Botswana).

Deux événements spéciaux du SBSTA ont été organisés dans le cadre de ce point: l'atelier pré-session sur le dialogue de la recherche sur les récents résultats du changement climatique et les activités en cours, tenu les 2-3 juin 2011 à Bonn (FCCC/SBSTA/2011/INF 0.6), et le dialogue en session sur les activités de recherche pertinentes. Un résumé du dialogue est disponible à: <http://0www.iisd.ca/vol12/enb12505f.html>

Le 16 juin, le SBSTA a adopté les conclusions.

Conclusion du SBSTA: Dans ses conclusions (FCCC/SBSTA/2011/L.4), le SBSTA entre autres:

- prend note des progrès accomplis en matière de recherche sur les besoins relatifs à la Convention (Décision 9/CP.11);
- apprécie la participation élargie des organisations, programmes et institutions de recherche dans le domaine du changement climatique;
- souligne la nécessité d'améliorer la communication et l'interaction entre la communauté scientifique et les utilisateurs des informations climatiques;
- souligne la nécessité de promouvoir les produits et la recherche à travers les activités menées en vertu de l'Article 6 de la Convention;
- souligne la nécessité d'améliorer la disponibilité des résultats de la recherche provenant des pays en développement;
- demande au Secrétariat, entre autres, d'organiser d'autres ateliers; et
- invite les parties à présenter leurs vues sur le dialogue de la recherche au plus tard le 19 septembre 2011.

FORUM SUR L'IMPACT DE LA MISE EN ŒUVRE

DES MESURES DE RIPOSTE: Après les consultations informelles sur les nouveaux points proposés à l'ordre du jour, les parties ont convenu d'inclure cette question (FCCC/SB/2011/MISC.2) dans l'ordre du jour du SBSTA avec un titre qui reflète le libellé de la décision 1/CP.16, paragraphe 93. Le président du SBSTA Konaté a souligné que les présidents du SBI et du SBSTA organiseront au préalable un événement spécial sur le forum sur l'impact de la mise en œuvre des mesures de riposte. Il a indiqué qu'après l'événement, les présidents organiseront un forum conjoint SBI/SBSTA sous forme d'un groupe de contact lors des SB 34 et SB 35.

Le lundi 13 juin a eu lieu l'événement spécial sur le forum SBI/SBSTA sur l'impact de la mise en œuvre des mesures de riposte. Le forum a commencé avec les présentations techniques des parties sur les impacts positifs et négatifs des politiques d'atténuation du climat, un programme de travail potentiel sur les mesures de riposte et les modalités d'opérationnalisation de ce programme de travail. Pour de plus amples informations, consultez: <http://www.iisd.ca/vol12/enb12509f.html>

Les 14 et 15 juin, les présidents du SBI et du SBSTA ont organisé le forum. Les parties ont d'abord procédé à des échanges de vues sur le statut de l'événement spécial du 13 juin et sur le contenu du rapport. L'Argentine, au nom du G-77/Chine, a souligné la nécessité de refléter dans le rapport le soutien de la «vaste majorité» des parties à l'établissement d'un forum sur les mesures de riposte. L'Arabie saoudite a souligné que l'événement spécial doit être présenté comme une occasion qui va au-delà d'un échange d'informations entre les parties.

Le président Konaté a précisé que l'événement spécial a été organisé pour approfondir la compréhension du nouveau concept de forum sur les mesures de riposte.

L'UE, les États-Unis et d'autres ont souligné la nécessité de travailler de manière efficace et de tenir compte des éléments existants et de la masse de travail sur les mesures de riposte. Le représentant des États-Unis, contré par le G-77/Chine, a parlé de la nécessité de rationaliser les discussions sur les mesures de riposte. La représentante du G-77/Chine a demandé instamment une plate-forme pour un échange de vues direct sur l'impact des mesures de riposte des pays développés sur les pays en développement. Elle a déclaré que le forum, entre autres, se pencherait sur la conception des mesures de riposte spécifiques telles que celles relatives au commerce, et examinerait une contribution technique provenant des experts. Le G-77/Chine a également souligné que les canaux existants, tels que les communications nationales, ne sont pas adéquats pour le partage de l'information sur les conséquences négatives des mesures de riposte.

Le vendredi 17 juin, la plénière de clôture du SBSTA a adopté les conclusions. L'Australie a souligné que le temps consacré à l'examen des mesures de riposte lors de cette session est disproportionné.

Conclusions du SBSTA: Dans ses conclusions (FCCC/SBSTA/2011/L.16), le SBSTA:

- prend note des observations sur les éléments pour l'élaboration d'un programme de travail sur les mesures de riposte en vue de l'adoption des modalités de son opérationnalisation, et sur un forum éventuel;
- invite les parties et les organisations pertinentes à soumettre leurs opinions sur cette question au plus tard le 19 septembre 2011;
- demande au Secrétariat de préparer un rapport sur l'événement spécial, de le mettre à disposition à la SB 35; et
- accepte de poursuivre le forum à la SB 35.

ARTICLE 2.3 DU PROTOCOLE (effets défavorables des politiques et mesures): Cette question (FCCC/SB/2011/1 et MISC.1) a été examinée par la plénière du SBSTA, le 9 juin, par un groupe de contact conjoint SBI/SBSTA et lors des consultations informelles co-présidées par Anastasia Theodorou (Hongrie) et Eduardo Calvo Buendía (Pérou). Le SBSTA a adopté les conclusions le 16 juin.

Les discussions pertinentes ont été résumées sous le point de l'ordre du jour du SBI relatif à l'Article 3.14 du Protocole (effets défavorables et impacts des mesures de riposte). (Voir page 13).

Conclusions du SBSTA: Dans ses conclusions (FCCC/SBSTA/2011/L.12), le SBSTA rappelle la demande faite au Secrétariat d'organiser l'atelier conjoint, et souligne les questions qui seront traitées lors de cet atelier, notamment, le partage d'informations pour améliorer la compréhension d'effets indésirables et réduire au minimum les effets néfastes à travers un processus d'application des Articles 2.3 et 3.14 du Protocole.

QUESTIONS MÉTHODOLOGIQUES AU TITRE DE LA CONVENTION: Les émissions de l'aviation internationale et du transport maritime: Cette question (FCCC/SBSTA/2011/MISC.5) a été abordée pour la première fois par la plénière du SBSTA le 10 juin.

Les parties ont entendu les rapports de l'Organisation de l'aviation civile internationale (OACI) et de l'Organisation maritime internationale (OMI). Cuba, au nom d'un certain nombre de pays en développement, avec la Bolivie, l'Iran et le Kenya, au nom du Groupe africain, a souligné que les mesures en matière de carburants de soute doivent être guidées par le principe de responsabilités communes mais différenciées et que le non-respect de ce principe par tous les mécanismes de marché de ces secteurs entraînerait une augmentation des coûts et aurait des effets néfastes sur le commerce. Il s'est dit préoccupé par la proposition de l'OMI de développer des sources de revenus pour faire face au changement climatique, tandis que le Japon, les États-Unis, l'Australie, la Fédération de Russie, l'Afrique du Sud, les Îles Cook et le Panama ont apprécié le travail de l'OMI et de l'OACI en vue de réduire les émissions. L'UE a soutenu l'examen de la question dans le cadre de l'AWG-LCA.

Le SBSTA a adopté les conclusions le 16 juin

Conclusions du SBSTA: Dans ses conclusions (FCCC/SBSTA/2011/L.2), le SBSTA prend note des informations fournies par l'OACI et l'OMI, ainsi que des vues des parties, et invite l'OACI et l'OMI à faire rapport sur les travaux pertinents sur cette question lors des prochaines sessions du SBSTA

Révision des directives de la CCNUCC concernant les inventaires annuels des parties de l'Annexe I: Cette question (FCCC/SBSTA/2011/INF.4-5) a été examinée d'abord par la plénière du SBSTA le 10 juin. Elle a ensuite été reprise lors des consultations informelles animées par Riitta Pipatti (Finlande) et Nagmeldin Gootbi Elhassan (Soudan). Le SBSTA a adopté les conclusions le 16 juin.

Conclusions du SBSTA: Dans ses conclusions (FCCC/SBSTA/2011/L.3), le SBSTA: prend acte que le Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC) a répondu la demande d'élaborer des directives méthodologiques supplémentaires sur les zones humides; prie le Secrétariat de préparer une nouvelle version du projet annoté des directives révisées de la CCNUCC en matière de rapport de l'Annexe I, à temps pour le quatrième atelier sur le programme de travail sur les directives pour la préparation des communications nationales de l'Annexe I; et convient de poursuivre l'examen du projet annoté révisé des directives de la CCNUCC concernant les rapports de l'Annexe I en vue de l'élaboration d'un projet de décision à la CdP 17.

Interface des données de gaz à effet de serre (GES): Cette question a été examinée d'abord par le SBSTA le 10 juin. Elle a ensuite été reprise lors des consultations informelles animées par Erasmia Kitou (UE). Le SBSTA a adopté les conclusions le 16 juin.

Conclusions du SBSTA: Dans ses conclusions (FCCC/SBSTA/2011/L.7), le SBSTA prend note des améliorations apportées à l'interface des données des GES et prie le Secrétariat de compléter le développement de la facilité à utiliser pour le calcul des indicateurs définis par l'utilisateur, et de fournir l'accès à l'information provenant de la compilation et de la base des données comptables, avant la SBSTA 35. Le SBSTA demande en outre au Secrétariat d'inclure dans les modules de l'interface de données, le cas échéant, la possibilité de présenter les émissions/absorptions de GES en unités physiques, en plus de l'équivalent dioxyde de carbone (CO₂).

QUESTIONS METHODOLOGIQUES AU TITRE DU PROTOCOLE: HCFC-22/HFC-23: Cette question (FCCC/TP/2011/2) a été examinée pour la première fois par la plénière du SBSTA le 10 juin, et par la suite lors des consultations informelles modérées par Samuel Adejuwon (Nigéria). Le SBSTA a adopté les conclusions le 16 juin.

Conclusions du SBSTA: Dans ses conclusions (FCCC/SBSTA/2011/L.6), le SBSTA prend note du document technique élaboré par le Secrétariat, de ses conclusions antérieures sur cette question, et des vues exprimées par les parties lors de cette session. Il convient de poursuivre l'examen de la question à la SBSTA 35.

Norme pour la matérialité dans le contexte du Mécanisme de Développement Propre (MDP): Cette nouvelle question (FCCC/SBSTA/MISC.2 et Add.1; FCCC/TP/2011/4) porte sur l'introduction et l'utilisation possibles des concepts de matérialité et de niveau de l'assurance dans le MDP. Elle a été examinée par la plénière du SBSTA le 10 juin et par la suite reprise lors des consultations informelles modérées par Peer Stiansen (Norvège).

Les discussions ont porté sur la définition de l'information importante dans le cadre du MDP, ainsi que sur la portée et l'application d'une norme pour la matérialité dans le cadre du MDP. Les parties ont examiné l'opportunité d'appliquer une norme pour la matérialité dans la phase de validation ou de vérification, ou dans les deux, et ont également abordé la question de savoir qui devra appliquer la norme, le Conseil exécutif du MDP, les entités opérationnelles désignées (EOD), ou les deux, mais n'ont pu parvenir à un accord sur aucune de ces questions. Le SBSTA a adopté les conclusions le 16 juin.

Conclusions du SBSTA: Dans ses conclusions (FCCC/SBSTA/2011/L.11), le SBSTA convient d'examiner à la SBSTA 35, le projet de texte contenu dans l'annexe en vue de formuler des recommandations pour adoption par la septième Conférence des parties siégeant en tant réunion des parties au Protocole de Kyoto (CdP/RdP7). Le SBSTA invite également les parties, les organisations intergouvernementales, les organisations observatrices autorisées et les entités opérationnelles autorisées à présenter leurs opinions sur ces questions avant le 19 septembre 2012, y compris sur l'opportunité d'appliquer le concept de matérialité dans le contexte du MDP, la manière dont il devrait être défini, et la relation et les différences entre l'incertitude et la matérialité. L'annexe contient un projet de texte entre crochets sur la matérialité, y compris les options pour sa définition, sa portée et l'application dans le contexte du MDP.

Paramètres communs pour calculer l'équivalence CO₂ des gaz à effet de serre: Cette question a été abordée pour la première fois par la plénière du SBSTA le 10 juin. Elle a ensuite été examinée dans le cadre des consultations informelles modérées par Mikhaïl Ginarski (Fédération de Russie). Le SBSTA a adopté les conclusions le 16 juin.

Conclusions du SBSTA: Dans ses conclusions (FCCC/SBSTA/2011/L.8), le SBSTA reconnaît que les paramètres communs alternatifs et les lacunes dans l'utilisation des potentiels de réchauffement global (PRG) sont toujours en cours d'évaluation par le GIEC, et que bien que les PRG soient une métrique bien définie et utile, ils n'ont pas été conçus dans un objectif politique particulier et que selon les objectifs politiques spécifiques, les métriques alternatives pourraient être préférables.

Le SBSTA reconnaît aussi les limites de l'utilisation des PRG dans certaines situations. Le SBSTA demande également au Secrétariat d'organiser, sous réserve de la disponibilité des ressources, un atelier sur les paramètres communs et convient de poursuivre l'examen de cette question à la SBSTA 36.

Captage et séquestration du carbone dans le cadre du MDP: Cette question a été examinée par la plénière du SBSTA le 10 juin, lorsque le Secrétariat a présenté le rapport sur les activités entreprises conformément à la demande de la CdP/RdP 6, et les parties ont pris note du rapport.

ASPECTS SCIENTIFIQUES, TECHNIQUES ET SOCIO-ÉCONOMIQUES DE L'ATTÉNUATION: Le SBSTA a examiné cette question le 10 juin. Elle a ensuite été reprise dans les consultations informelles modérées par Frank McGovern (Irlande) et Andres Flores (Mexique). Les conclusions ont été adoptées le 16 juin par la plénière du SBSTA.

Conclusions du SBSTA: Dans ses conclusions (FCCC/SBSTA/2011/L.9), le SBSTA se félicite du rapport de synthèse sur les travaux déjà entrepris et du *rapport spécial sur les sources d'énergie renouvelables et l'atténuation du changement climatique* par le GIEC, et convient d'examiner la question à la SBSTA 36.

COOPÉRATION AVEC D'AUTRES ORGANISATIONS INTERNATIONALES: Cette question (FCCC/SBSTA/2011/INF.3) a été abordée pour la première fois le 10 juin par la plénière du SBSTA. Le Secrétariat a fait rapport sur la coopération au sein du système de l'ONU, y compris avec les autres Conventions de Rio et par le biais du PTN. La Convention sur la Diversité Biologique (CDB) a présenté un rapport sur les activités pertinentes, y compris le nouveau Plan stratégique 2011-2020 pour la Biodiversité, les objectifs de biodiversité d'Aichi et la proposition par la CdP de la CDB relative à la tenue d'une réunion conjointe des Conventions de Rio. La Convention des Nations Unies pour combattre la désertification (UNCCD) a souligné les liens entre la CCD et la CCNUCC pour ce qui est de l'adaptation, l'atténuation, REDD+, le financement et le renforcement des capacités. La séance plénière du SBSTA a adopté les conclusions le 16 juin.

Conclusions du SBSTA: Dans ses conclusions (FCCC/SBSTA/2011/L.5), le SBSTA souligne: le document d'information élaboré par le Secrétariat et résumant les activités de l'ONU et d'autres organisations intergouvernementales qui contribuent à la bonne marche de la Convention; le focus des activités et des initiatives de coopération du Secrétariat; et les déclarations de la CDB et de l'UNCCD sur les efforts qu'elles entreprennent pour lutter contre les conséquences du changement climatique.

SÉANCE PLÉNIÈRE DE CLÔTURE: La plénière de clôture du SBSTA a eu lieu jeudi soir 16 juin. Les parties ont adopté le rapport de la réunion. (FCCC/SBSTA/2011/L.15).

L'Argentine, au nom du G-77/Chine a, entre autres, demandé un PTN orienté vers l'action et a souligné la nécessité de renforcer les liens entre le PTN et le SBI. La Suisse, au nom du GIE, et l'UE ont déploré l'absence de consensus sur l'inclusion de l'agriculture dans l'ordre du jour du SBSTA. L'Australie, au nom du Groupe de coordination, a demandé de s'appuyer sur les Accords de Cancun, y compris pour élaborer les résultats solides sur le REDD+.

La Grenade, nom de l'AOSIS, la Gambie, au nom des PMA, et l'Égypte, au nom du Groupe africain, ont mis en relief les progrès accomplis sur, entre autres, le PTN; le développement et le transfert des technologies; la recherche et l'observation systématique; et le forum sur l'impact de la mise en œuvre des mesures de riposte. L'Inde a souligné que les pays développés ne doivent pas prendre des mesures commerciales unilatérales sous le couvert d'actions d'atténuation du changement climatique. Le président du SBSTA Konaté a clos la SBSTA 34 à 23h50.

ORGANE SUBSIDIAIRE DE MISE EN ŒUVRE

La séance plénière d'ouverture de la 34^e session du SBI a eu lieu le mardi 7 juin, avec Robert Owen-Jones (Australie) qui a repris ses fonctions de président.

QUESTIONS D'ORGANISATION: La plénière d'ouverture du SBI qui était initialement prévue pour le 6 juin, a été reportée jusque dans l'après-midi du 7 juin, en raison des consultations sur l'ordre du jour. Le président du SBI Owen-Jones, a expliqué qu'un ordre du jour provisoire révisé (FCCC/SBI/2011/1/Rev.1) a été produit sur la base des consultations à grande échelle avec les parties, mais que les parties n'étaient pas encore prêtes à l'adopter dans son intégralité. Il a proposé de commencer le travail sur:

- le mécanisme de financement;
- l'Article 6 de la Convention (éducation, formation et sensibilisation du public);
- les Articles 4.8 et 4.9 de la Convention (Décision 1/CP.10 sur le programme de travail de Buenos Aires et les questions relatives aux PMA);
- l'Article 3.14 du Protocole (effets défavorables des mesures de riposte);
- la technologie;
- le renforcement des capacités au titre de la Convention et du Protocole;
- l'amendement au Protocole par rapport à la conformité;
- les appels contre les décisions du Conseil exécutif du MDP;
- les dispositions pour les réunions intergouvernementales; et
- les questions administratives, financières et institutionnelles.

Le président Owen-Jones du SBI a déclaré que les consultations pourraient alors reprendre sur les points en suspens, tels que les communications nationales de l'Annexe I et celles des parties non-visées à l'Annexe I, les plans nationaux d'adaptation, les pertes et les dommages et le forum sur la mise en œuvre des mesures de riposte.

La Gambie, au nom des PMA, soutenue par la République démocratique du Congo, au nom du Groupe africain, et le Nicaragua, se sont opposés à l'adoption de l'ordre du jour sans le point sur les plans nationaux d'adaptation pour les PMA, tel que requis dans la décision 1/CP.16. L'Arabie saoudite a déclaré que la question relative au forum sur la mise en œuvre des mesures de riposte devrait également être incluse. L'UE a déclaré que tous les éléments doivent être considérés dans «un ensemble complet» et a mis en garde contre l'«isolement» de certains éléments. La Colombie, la Grenade, au nom de l'AOSIS, et l'Australie ont appuyé la proposition du président. L'Australie a souligné que «les gouvernements ne peuvent pas se permettre un autre ordre du jour à six millions de dollars».

Après de nouvelles consultations informelles, la plénière du SBI s'est réunie de nouveau le 9 juin. Le président Robert Owen-Jones a informé les parties des modifications suivantes à l'ordre

du jour provisoire (FCCC/SBI/2011/L.1): le sous-point sur les informations contenues dans les communications nationales des parties non-visées à l'Annexe I sera mis en suspens; et les sous-points 3 (e) et 4 (e) sur la révision des directives pour la présentation des communications nationales, y compris les rapports biennaux des parties de l'Annexe I, et l'élaboration des directives pour les rapports biennaux dans le cadre des communications nationales des parties non-visées à l'Annexe I, respectivement, ainsi que les notes de pied de page pertinentes, seront supprimés dans l'ordre du jour. Il a en outre précisé que pour ce qui est du point relatif à un forum sur l'impact de la mise en œuvre des mesures de riposte, le SBI procédera de la même manière que le SBSTA et les présidents du SBI et du SBSTA organiseront un forum sous forme de groupe de contact, à SB 34 et 35.

Les parties ont adopté l'ordre du jour révisé et convenu de l'organisation du travail (FCCC/SBI/2011/L.1/Rev.1). La Bolivie a demandé une note de bas de page dans l'ordre du jour provisoire adopté, précisant que la décision 1/CP.16 avait été adoptée en dépit de l'objection explicite d'une partie à la Convention. Le président Owen-Jones a déclaré que cette mise au point sera intégrée dans le rapport de la réunion. Tuvalu et la Barbade ont exprimé leur déception face à la suppression des sous-points 3 (e) et 4 (e) et ont demandé des assurances que ces éléments seront examinés par l'AWG-LCA.

DÉCLARATIONS LIMINAIRES: L'Argentine, au nom du G-77/Chine, a souligné que de nouveaux procédés nécessitent l'élaboration de nouvelles politiques, et que l'AWG-LCA devra poursuivre l'examen des questions non résolues. L'UE a exprimé sa déception face à l'absence de progrès sur l'inclusion du système de MRV dans le cadre du SBI et a indiqué qu'elle attend avec intérêt les discussions de fond sur les questions connexes au titre de l'AWG-LCA. L'Australie, au nom du Groupe de coordination, a souligné la nécessité d'examiner les accords de siège et l'austérité budgétaire. La République de Corée, au nom du GIE, a soutenu une approche cohérente pour le travail des Organes subsidiaires, qui permettrait de faire des progrès significatifs sur les questions connexes à l'ordre du jour telles que l'adaptation, la technologie, le système de MRV et les communications nationales.

La représentante de l'AOSIS a demandé un examen en urgence des pertes et des dommages. Elle a demandé instamment de ne pas se servir du SBI pour éviter les «décisions difficiles» qui doivent être prises dans le cadre de l'AWG-LCA. À propos de l'adaptation, la République démocratique du Congo, au nom du Groupe africain, a souligné la nécessité d'envisager un processus permettant aux PMA de formuler et d'appliquer des plans nationaux d'adaptation, et d'achever le programme de travail sur les pertes et les dommages. Le Guatemala, au nom du Système d'intégration centraméricain, a déclaré que l'adaptation continue d'être une priorité pour la région et a souligné l'importance de l'évaluation des pertes et des dommages. Le représentant des PMA a exprimé sa préoccupation concernant les défis qui entravent l'exécution rapide de projets identifiés dans les programmes d'action nationaux d'adaptation (PANA), en particulier l'exigence de cofinancement, ajoutant qu'elle est inappropriée pour la mise en œuvre des activités urgentes identifiées dans les PANA.

COMMUNICATIONS NATIONALES DE L'ANNEXE

I: Cinquièmes communications nationales: Ce sous-point de l'ordre du jour (FCCC/SBI/2011/INF.6/Rev.1) a d'abord été abordé par la plénière du SBI le 10 juin. Il a été ensuite examiné dans un groupe de contact et lors des consultations informelles co-présidées par Helen Plume (Nouvelle Zélande) et Diann Black Layne (Antigua et Barbuda). Les questions clés soulevées dans le groupe de contact comprenaient la situation de la présentation des cinquièmes communications nationales. Le 16 juin, le SBI a adopté les conclusions.

Conclusions du SBI: Dans ses conclusions (FCCC/SBI/2011/L.2), le SBI: se félicite du rapport sur l'état de la présentation et de l'examen des cinquièmes communications nationales; prend note que 16 parties ont présenté leur cinquième communication nationale avant l'échéance et 24 après cette date; et demande instamment aux parties de présenter à l'avenir leur communication nationale au plus tard à l'échéance pertinente.

Compilation et synthèse des cinquièmes communications nationales: Ce sous-point de l'ordre du jour (FCCC/SBI/2011/INF.1, FCCC/SBI/2011/INF.1/Add.1-2) a d'abord été abordé par la plénière du SBI le 10 juin. Il a ensuite été repris dans un groupe de contact coprésidé par Helen Plume et Diann Black Layne. Lors de la plénière de clôture, le 16 juin, le SBI a décidé de poursuivre l'examen de la question à la SBI 35.

Compilation et synthèse des informations complémentaires contenues dans les cinquièmes communications nationales des parties de l'Annexe I également parties au Protocole de Kyoto: Ce sous-point de l'ordre du jour (FCCC/SBI/2011/INF.2) a d'abord été examiné par la plénière du SBI le 10 juin, et ensuite repris dans un groupe de contact et lors des consultations informelles co-présidées par Helen Plume et Diann Black Layne. Lors de la plénière de clôture, le 16 juin, le SBI a décidé de poursuivre l'examen de la question à la SBI 35.

Article 12.5 de la Convention (fréquence des communications nationales): Cette question a été examinée dans un groupe de contact conjoint et lors des consultations informelles co-présidées par Helen Plume et Diann Black Layne. Le 16 juin, le SBI a adopté les conclusions.

Conclusions du SBI: Dans ses conclusions (FCCC/SBI/2011/L.3), le SBI rappelle que, dans la décision 9/CP.16, paragraphe 5, les parties de l'Annexe I sont invitées à soumettre, au plus tard le 1er janvier 2014, une sixième communication nationale, afin de soumettre une septième communication nationale au plus tard quatre ans après cette date.

COMMUNICATIONS NATIONALES DES PARTIES NON-VISÉES À L'ANNEXE I: Groupe consultatif d'experts des communications nationales des parties non-visées à l'Annexe I (GCE): Ce sous-point de l'ordre du jour (FCCC/SBI/2011/5/Add.1-2, FCCC/SBI/2011/5/Rev.1) a d'abord été abordé par la plénière du SBI le 10 juin. Le président du GCE Sangchan Limjirakan (Thaïlande) a présenté les progrès accomplis dans la mise en œuvre du programme de travail du GCE ainsi que l'organisation du travail pour 2011-2012. La question a été examinée à nouveau dans un groupe de contact conjoint et lors des consultations informelles sur tous les points de l'ordre du jour relatifs aux communications nationales des pays non visés à l'Annexe I, co-présidées par Helen Plume et Diann Black Layne.

Les principales questions abordées comprenaient la nécessité de fournir des ressources pour le programme de travail du GCE. Le Brésil, au nom du G-77/Chine, a appelé à l'application intégrale du programme de travail du GCE, et a exprimé sa préoccupation face à l'absence de financement pour les ateliers régionaux. L'UE a souligné le rôle du GCE dans des rapports plus fréquents des pays non visés à l'Annexe I, tel que requis par la décision 1/CP.16. Elle a également rappelé que le mandat du GCE sera réexaminé à Durban.

Le 16 juin, le SBI a adopté les conclusions.

Conclusions du SBI: Dans ses conclusions (FCCC/SBI/2011/L.8), le SBI, entre autres: souligne l'importance des activités de formation à organiser par la GCE et qui n'ont pas encore de financement; invite le GCE à tenir compte des besoins actuels et futurs des parties non visées à l'Annexe I; invite les parties de l'Annexe II de la Convention, et d'autres parties en position de le faire, à fournir des ressources financières pour permettre au GCE de planifier les activités futures, et note que la continuation et le mandat du GCE seront examinés par la CdP 17.

Article 12.5 de la Convention (fréquence des communications nationales): Ce sous-point de l'ordre du jour a été abordé d'abord par le SBI en plénière le 10 juin. Il a été ensuite examiné dans un groupe de contact conjoint et lors des consultations informelles co-présidées par Helen Plume et Diann Black Layne.

Le G-77/Chine a mis l'accent sur la nécessité de la poursuite du soutien pour les communications nationales, et a déclaré que ce soutien devrait couvrir l'intégralité de leurs coûts convenus. L'UE a souligné que le texte des Accords de Cancun lie la fourniture des fonds et la fréquence accrue des communications nationales des pays non visés à l'Annexe I. Les États-Unis ont demandé de définir les pays qui doivent soumettre les rapports biennaux. Lors de la séance plénière de clôture, le 16 juin, le SBI a décidé de poursuivre l'examen de cette question à la SBI 35.

Soutien financier et technique: Ce sous-point de l'ordre du jour (FCCC/SBI/2011/INF.4) a été abordé d'abord par la plénière du SBI le 10 juin. Il a été examiné à nouveau dans un groupe de contact conjoint coprésidé par Helen Plume et Diann Black Layne. L'UE a émis des commentaires sur les discussions relatives au Fonds pour l'environnement mondial (FEM) à propos de la fourniture d'un financement adéquat sur la base du mandat décidé à Cancun. La Norvège a souligné la nécessité d'envoyer un message clair au FEM sur la nécessité de soutenir les communications nationales des pays non visés à l'Annexe I d'une manière plus systématique. Le G-77/Chine a indiqué que les besoins des pays non visés à l'Annexe I pour la préparation des communications nationales sont différents et pas intégralement pris en compte, ce qui est contraire à l'exigence de la Convention de fournir des ressources pour couvrir la totalité des coûts convenus. Le 16 juin, le SBI a adopté les conclusions.

Conclusions du SBI: Dans ses conclusions (FCCC/SBI/2011/L.9), le SBI: prend note des préoccupations de certaines parties que le financement fourni pour les communications nationales peut ne pas être suffisant pour permettre à certaines parties non visées à l'Annexe I d'entreprendre des activités dans le cadre du processus de préparation des communications nationales; invite les parties non visées à l'Annexe I à présenter, avant le 19 septembre 2011,

les coûts détaillés engagés dans la préparation de leurs récentes communications nationales pour examen à la SBI 35; et prend note que, au 15 mai 2011, 140 premières communications nationales, 44 deuxièmes communications nationales, soit deux tiers et un quart, des communications nationales des parties non visées à l'Annexe I ont été soumis.

MÉCANISME DE FINANCEMENT: Cette question (FCCC/SBI/2011/MISC.3 et MISC.9, FCCC/SBI/2010/INF.7) a été présentée à la plénière du SBI, le 9 juin. Ana Fornells de Frutos (Espagne) et Alexa Kleysteuber (Chili) ont co-présidé un groupe de contact. Les principales questions examinées ont été le rapport de synthèse sur l'Étude de l'économie nationale, du développement et de l'environnement (NEEDS) pour le Projet de Changement Climatique, et les observations du climat mondial dans le cadre de la Convention. Les parties ont également examiné la mise en œuvre des éléments restant du programme de travail des PMA, ainsi que les directives pour le FEM. Lors de la plénière de clôture du SBI, la délégué des Philippines, au nom du G-77/Chine, a exprimé sa déception du fait que les services de NEEDS pour le Projet de Changement Climatique n'ont pas été prorogés. Elle a également déploré l'imprévisibilité du financement alloué aux systèmes mondiaux d'observation du climat (SMOC) pour appuyer la CCNUCC ainsi que le manque de financement pour le programme de travail des PMA. Avec la Gambie, au nom des PMA, elle a demandé d'inclure cette question dans l'ordre du jour de la SBI 35 sous le point relatif aux nouvelles directives pour le FEM. Le SBI a adopté les conclusions le 16 juin 2011.

Conclusions du SBI: Dans ses conclusions (FCCC/SBI/2011/L.17), le SBI prend note des vues présentées par les parties sur le rapport de synthèse de NEEDS et invite les agences de l'ONU à continuer à soutenir les pays en développement dans l'évaluation de leurs besoins de financement pour la mise en œuvre des mesures d'atténuation et d'adaptation, en collaboration avec le Secrétariat. Le SBI prend note aussi des informations relatives aux besoins de financement supplémentaires identifiés dans le plan de mise en œuvre 2010 actualisé du SMOC et souligne la nécessité de veiller à la prise en compte de ces besoins dans la future architecture financière de la Convention.

ARTICLE 6 DE LA CONVENTION (éducation, formation et sensibilisation du public): Le SBI a examiné cette question en séance plénière le 10 juin. La question a ensuite été reprise dans un groupe de contact présidé par Mohammed Chowdhury (Bangladesh). Les discussions ont porté sur l'élaboration des termes de référence pour un examen de la mise en œuvre du programme de travail modifié de New Delhi sur l'Article 6 de la Convention. Le SBI a adopté les conclusions le 16 juin.

Conclusions du SBI: Dans ses conclusions (FCCC/SBI/2011/L.6), le SBI, entre autres:

- approuve les termes de référence pour l'examen de la mise en œuvre du programme de travail modifié de New Delhi sur l'Article 6 de la Convention;
- invite les parties à présenter les informations et les idées pertinentes sur l'achèvement de l'examen et sur les éléments d'un nouveau programme de travail;
- invite le FEM à fournir à la SBI 35 des informations sur les ressources disponibles pour la mise en œuvre des activités connexes de l'Article 6, pour examen à la SBI 36;

- demande au Secrétariat, entre autres, d'organiser un atelier sur l'application de l'Article 6 et de développer les grandes lignes pour l'élaboration des stratégies nationales et des plans d'action sur l'Article 6; et
- encourage les parties, le FEM et ses agences d'exécution, à fournir une assistance financière et technique aux pays en développement pour améliorer leur utilisation du, et leur accès au, Réseau d'information sur les changements climatiques (CC: iNet).

ARTICLES 4.8 ET 4.9 DE LA CONVENTION: Progrès sur l'application de la décision 1/CP.10 (programme de travail Buenos Aires): Cette question a été examinée par la plénière du SBI le 10 juin. Le vice-président du SBI Samuel Ortiz Basualdo (Argentine) a présidé un groupe de contact. Le SBI a adopté les conclusions le 16 juin.

Conclusions du SBI: Dans ses conclusions (FCCC/SBI/2011/L.14), le SBI convient de poursuivre l'examen de cette question à la SBI 35, sur la base du texte du projet de décision contenu dans le document FCCC/SBI/2010/10, Annexe IV, en tenant compte des décisions pertinentes de la CdP 16.

Questions concernant les PMA: Ce point a d'abord été examiné par la plénière du SBI le 10 juin. La vice-présidente du Groupe d'experts des PMA (LEG), Pepetua Latasi (Tuvalu) a présenté un rapport sur l'élaboration du programme de travail du LEG pour 2011-2012 (FCCC/SBI/2011/4). Cette question a été examinée de nouveau dans un groupe de contact présidé par Rence Sore (Îles Salomon). Les discussions ont porté sur le LEG et sur les directives pour le FEM.

Pour ce qui est du programme de travail de LEG, l'Australie a: souligné la nécessité d'établir la priorité des questions; proposé d'entreprendre des études de cas pour produire un document technique; suggéré que le LEG se concentre sur la mise à jour des PANA et les intègre dans la planification du développement; et a encouragé la collaboration avec d'autres organes d'experts. L'UE a suggéré que le LEG travaille sur la base d'un cycle de planification annuel et que les directives au FEM soient examinées sous le point de l'ordre du jour traitant du mécanisme de financement.

S'agissant des directives au FEM pour la mise en œuvre des éléments restant du programme de travail des PMA, le Malawi a déclaré que le SBI devrait demander au FEM de débloquer toutes les ressources nécessaires pour l'ensemble du programme de travail. La Norvège a recommandé de fournir des éclaircissements sur les directives au FEM avant Durban, faute de quoi, l'action sera retardée jusqu'à la CdP 18. En fin de compte, cette question a été renvoyée au groupe du SBI sur le mécanisme de financement. Le SBI a adopté les conclusions le 16 juin.

Conclusions du SBI: Dans ses conclusions (FCCC/SBI/2011/L.4), le SBI: se félicite de la présentation de 45 PANA provenant des PMA; invite le LEG, en collaboration avec le FEM, à poursuivre l'aide aux PMA qui n'ont pas encore terminé leur PANA; approuve le programme de travail de LEG pour 2011-2012; et invite les parties à poursuivre la fourniture des ressources pour appuyer le programme de travail de LEG.

PLANS NATIONAUX D'ADAPTATION: Cette nouvelle question a d'abord été examinée par la plénière du SBI le 10 juin. Andrew Ure (Australie) et Balisi Justice Gopolang

(Botswana) ont co-présidé un groupe de contact et les consultations informelles, en se concentrant sur le processus pour permettre aux PMA de formuler et appliquer les plans nationaux d'adaptation, et les modalités et directives pour les PMA et autres pays en développement. Les consultations informelles ont été ouvertes aux observateurs à partir du 13 juin.

Au cours de la réunion, il a été souligné que l'acronyme «PAN» ne doit pas être utilisé pour «plans nationaux d'adaptation», puisqu'il est utilisé dans le cadre de la CCD pour «programmes d'action nationaux».

Les parties ont longuement examiné la portée de la question et la voie à suivre, dans un débat animé par les co-présidents des thèmes directeurs à savoir: la différence entre les plans nationaux d'adaptation et les PANA; les éléments appropriés à inclure dans les plans; l'expertise/l'orientation pouvant être explorée pour définir les plans; les attentes pour les résultats de Durban; et la voie à suivre.

Les parties ont convenu que les PANA sont des outils qui servent à identifier et à hiérarchiser les besoins urgents d'adaptation à court terme, alors que les plans nationaux d'adaptation sont plus larges et transversaux, couvrent les besoins à moyen et à long terme, s'intègrent dans les plans de développement, et se composent de multiples outils qu'un pays utilise dans son processus de planification. Les pays développés et les pays en développement ont souligné la nécessité d'utiliser les orientations de LEG. Les parties ont suggéré que la tenue d'un atelier ou l'élaboration d'un document technique sur les modalités ou les directives pourrait être utile.

Plusieurs parties ont mis l'accent sur la nécessité d'un soutien pour les plans. La nécessité des progrès dans les discussions de l'AWG-LCA sur le financement a également été soulignée, ainsi que le rôle potentiel du Fonds vert pour le climat dans l'aide aux plans nationaux d'adaptation.

Le SBI a adopté les conclusions le 16 juin.

Conclusions du SBI: Dans ses conclusions (FCCC/SBI/2011/L.16), le SBI, entre autres:

- souligne que le processus permettant aux PMA de formuler et de mettre en œuvre les plans nationaux d'adaptation doit bénéficier du soutien de LEG;
- prend note que les efforts des PMA en vue de renforcer ces plans pourra bénéficier de l'échange d'informations;
- rappelle l'importance des dispositions sur le soutien dans la décision 1/CP.16 paragraphe 18;
- demande au Secrétariat d'explorer la possibilité de convoquer une réunion d'experts pour discuter du processus et élaborer le projet des modalités et des directives avant la CdP 17, et préparer un rapport de la réunion; et
- invite les parties à présenter leurs idées sur le processus, les modalités et les directives, et demande au Secrétariat de compiler ces idées et de faire des recommandations à la CdP 17.

PERTES ET DOMMAGES: Cette question (FCCC/SBI/2011/3 et MISC.1) a été abordée initialement par le SBI le 10 juin. Tonga, au nom de l'AOSIS, a demandé une décision à la CdP 17 sur les activités relevant du programme de travail sur les pertes et les dommages, et un accord sur l'objectif de créer un mécanisme international sur les pertes et les dommages à la CdP 18. Mark Berman (Canada) a présidé un groupe de contact.

Le 11 juin, le groupe a examiné le programme de travail sur les pertes et les dommages et a entendu un rapport sur un séminaire portant sur les approches novatrices pour les pertes et les dommages, tenu à Bonn, le 5 juin.

L'AOSIS a proposé la tenue d'ateliers entre les SB 35 et 37 sur: les impacts des événements météorologiques extrêmes; la gestion des risques; et la réhabilitation associée aux événements climatiques à évolution lente. À propos de la voie à suivre, le Bangladesh a appelé à l'établissement, entre maintenant et la CdP 18, d'un mécanisme sur les pertes et les dommages, tandis que le représentant des États-Unis s'est dit favorable à des activités de réduction des risques impulsées par les pays, et, avec l'Australie et le Canada, a ajouté qu'une discussion sur les mécanismes institutionnels est prématurée. L'Arabie saoudite a déclaré que les parties n'ont pas été mandatées pour adopter ou mener des actions tant que la CdP 18 n'a pas pris une décision à ce sujet et que le séminaire demeure une instance en dehors du processus officiel de la CCNUCC.

Les parties ont également débattu de l'opportunité d'examiner les mesures de riposte dans le contexte des pertes et des dommages, comme l'a proposé l'Arabie saoudite, ou de voir si les mesures de riposte sont suffisamment traitées sous les autres points de l'ordre du jour. Au cours de la plénière de clôture du SBI, tard dans la journée du 16 juin, le président du SBI Owen-Jones a déposé son projet de conclusions, en soulignant que le texte ne couvre pas les questions examinées sous d'autres points de l'ordre du jour. L'Arabie Saoudite et le Qatar se sont opposés à l'adoption des conclusions. L'Arabie saoudite a souligné que leurs vues sur l'examen des mesures de riposte et sur les effets néfastes des changements climatiques n'ont pas été prises en compte dans le projet de conclusions. Un certain nombre de parties, dont l'AOSIS, l'UE, le Mexique, la Nouvelle-Zélande, la Colombie, le Japon et les États-Unis, ont souligné la nécessité de traiter les pertes et les dommages, et les mesures de riposte sous des points séparés. Il s'en est suivi un débat intense. Tuvalu a suggéré que le soutien pour le forum sur les mesures de riposte soit subordonné à un accord sur les pertes et les dommages.

À l'issue de nouvelles consultations informelles, les parties ont finalement convenu de modifier le libellé d'un paragraphe pour stipuler que le SBI a décidé d'élaborer davantage les détails des grands domaines thématiques relatifs aux pertes et aux dommages, dans le but de générer une base de connaissances pour la formulation des recommandations sur les pertes et les dommages, à la CdP 18. Le texte convenu fait référence à «y compris l'élaboration», au lieu de «prendre en considération», les éléments énoncés dans la décision 1/CP.16, paragraphe 28 (a, b, c et d) et à «en se basant sur» les opinions des parties. Le SBI a adopté les conclusions modifiées.

Conclusions du SBI: Dans ses conclusions (FCCC/SBI/2011/L.20), le SBI, entre autres:

- décide d'instituer un programme de travail pour le traitement des pertes et des dommages résultant du changement climatique;
- réaffirme la nécessité de renforcer la coopération internationale et l'expertise pour permettre de comprendre et de réduire les pertes et les dommages;
- convient d'examiner les risques, un éventail d'approches pour, et le rôle de la Convention dans, le traitement des pertes et des dommages;

- invite les parties à présenter avant le 15 août 2011, leurs opinions ainsi que des informations sur des aspects du traitement des pertes et des dommages;
- prie le Secrétariat d'explorer l'idée d'organiser une réunion d'experts à la SBI 36;
- convient d'élaborer davantage les thèmes dans le but de générer une base de connaissances pour la formulation des recommandations sur les pertes et les dommages à la CdP 18, y compris l'élaboration des éléments mentionnés dans la décision 1/CP.16, paragraphe 28 b, c et d; et
- demande au Secrétariat d'impliquer un large éventail d'intervenants dans la mise en œuvre des activités.

ARTICLE 3.14 DU PROTOCOLE (effets défavorables des mesures de riposte): Cette question (FCCC/SB/2011/1, FCCC/SB/2011/MISC.1) a été examinée d'abord par la plénière du SBI, le 9 juin, et par la suite dans un groupe de contact conjoint SBI/SBSTA et lors des consultations informelles co-présidées par Anastasia Theodorou et Eduardo Calvo Buendía. Les questions clés débattues comprenaient: une synthèse des informations et des opinions sur des questions qui seront abordées par l'atelier conjoint sur les points relatifs aux Articles 2.3 du Protocole (effets défavorables des politiques et des mesures) et 3.14. La plénière du SBI a adopté les conclusions le 16 juin.

Conclusions du SBI: Dans ses conclusions (FCCC/SBI/2011/L.12), le SBI rappelle la demande au Secrétariat d'organiser un atelier conjoint, et souligne les questions qui y seront discutées, notamment, le partage des informations en vue d'améliorer la compréhension des effets indésirables, et la réduction au minimum des effets négatifs à travers un processus d'application des Articles 2.3 et 3.14 du Protocole.

FORUM SUR L'IMPACT DE LA MISE EN OEUVRE DES MESURES DE RIPOSTE: Un événement spécial et un forum conjoint SBI/SBSTA sur l'impact de la mise en œuvre des mesures de riposte ont eu lieu du 13-15 juin. Pour de plus amples informations sur cette question (FCCC/SB/2011/MISC.2), voir aux page 6 du résumé du SBSTA. Le SBI a adopté le 16 juin, les conclusions (FCCC/SBI/2011/L.18) dont le résumé est présenté dans le document FCCC/SBSTA/2011/L.16, à la page 7.

DÉVELOPPEMENT ET TRANSFERT DES TECHNOLOGIES: Cette question a d'abord été examinée par la plénière du SBI le 9 juin, puis lors des consultations informelles animées par Carlos Fuller et Zitouni Ould-Dada. Le SBI a adopté les conclusions le 16 juin.

Conclusions du SBI: Dans ses conclusions (FCCC/SBI/2011/L.10), le SBI se félicite des progrès accomplis dans la fourniture de soutien technique et financier pour aider 36 parties non visées à l'Annexe I dans l'élaboration et la mise à jour de leur EBT, et recommande à la CdP 17 de demander au FEM de continuer à fournir un soutien financier à d'autres parties non visées à l'Annexe I, pour leur permettre d'entreprendre ou de mettre à jour leurs EBT. En outre, notant que les propositions de projets pilotes présentées par les parties non visées à l'Annexe I et soutenues par le FEM dans le cadre du programme stratégique de Poznan sur le transfert des technologies ne comportent qu'un projet sur les technologies d'adaptation, le SBI demande au FEM, aux parties et aux organisations compétentes en mesure de le faire, de fournir un soutien financier pour les propositions de projets relatives aux technologies d'adaptation.

RENFORCEMENT DES CAPACITÉS AU TITRE DE LA CONVENTION: Cette question (FCCC/CP/2010/5, FCCC/SBI/2010/20 et MISC.6, FCCC/SBI/2009/4-5, MISC.1-2 et MISC.12/Rev. 0.1) a été examinée par la plénière du SBI le 10 juin. Elle a été reprise dans un groupe de contact présidé par Paula Caballero Gómez (Colombie) et Yuka Greiler (Suisse).

Les parties ont basé leurs discussions sur l'Annexe à la décision 10/CP.16 (renforcement des capacités au titre de la Convention pour les pays en développement). Conformément à la Décision 6/CP.14, le SBI s'est penché sur le deuxième examen complet de la mise en œuvre du cadre pour le renforcement des capacités dans les pays en développement, dont l'achèvement était prévu à la CdP 15. Cette question a été examinée aux SBI 30, 32 et 33 et, les parties n'ayant pas pu s'entendre, l'examen a été repris à la SBI 34. Les discussions ont porté, entre autres sur: le rapport de synthèse de la mise en œuvre du cadre pour le renforcement des capacités; l'établissement d'un groupe d'experts du renforcement des capacités; l'utilisation d'indicateurs de rendement pour l'examen du renforcement des capacités dans les pays en développement; la disponibilité et les sources de financement; et le rôle possible du secteur privé. Les divergences de vues ont persisté. Cette question sera reprise à la SBI 35.

RENFORCEMENT DES CAPACITÉS EN VERTU DU PROTOCOLE: Cette question (FCCC/KP/CMP/2010/10, FCCC/SBI/2010/20, FCCC/SBI/2010/MISC.6, FCCC/SBI/2009/4-5, MISC.1.-2 et MISC.12/Rev.1) a d'abord été examinée par la plénière du SBI le 10 juin. Elle a par la suite été reprise dans un groupe de contact présidé par Paula Caballero Gómez et Greiler Yuka. Les parties ont basé les discussions sur l'Annexe à la Décision 11/CMP.6 (renforcement des capacités au titre du Protocole de Kyoto pour les pays en développement). Les discussions ont porté entre autres sur, le financement et les sources de financement pour appuyer le renforcement des capacités, et les défis posés par la fourniture des ressources techniques et financières pour soutenir les activités de renforcement des capacités. Aucun accord n'a été conclu; l'examen de la question se poursuivra à la SBI 35.

AMENDEMENT AU PROTOCOLE PAR RAPPORT À LA CONFORMITÉ: Cette question a été abordée brièvement par la plénière du SBI les 10 et 16 juin. Il n'y a eu aucune discussion de fond; l'examen de la question se poursuivra à la SBI 35.

APPELS CONTRE LES DÉCISIONS DU CONSEIL EXÉCUTIF DU MDP: Ce nouveau point (FCCC/SBI/2011/MISC.2 et FCCC/TP/2011/3) a été abordé pour la première fois par la plénière du SBI le 10 juin. La Bolivie a appuyé l'introduction d'une procédure d'appels dans le processus d'approbation des projets du MDP et a demandé instamment une définition la plus large possible, de la classe d'intervenants qui auraient le droit d'interjeter appel, en soulignant que cette définition devra inclure les personnes et les communautés touchées par le projet, ainsi que les groupes de la société civile pertinents. La question a ensuite été examinée dans un groupe de contact et lors des consultations informelles co-présidées par Tredene Dobson (Nouvelle Zélande) et Yaw Osafo Bediako (Ghana).

Les discussions ont porté sur: le type, la forme et les principales caractéristiques d'un mécanisme d'appels contre les décisions du Conseil exécutif du MDP; les éléments essentiels et le niveau de détail à inclure dans un projet de décision de la CdP/RdP; et l'élaboration d'un projet de décision de la CdP/RdP établissant le mécanisme d'appels. Au cours de la séance, les coprésidents ont élaboré et révisé le projet de texte sur un mécanisme d'appels dans le contexte du MDP.

S'agissant du cadre institutionnel, les parties ont débattu, entre autres, de la forme de l'organe d'appels, du nombre d'experts et de l'expertise requise, ainsi que de la question de savoir qui sera chargé de la sélection des membres d'un groupe. À propos de la forme, les parties ont suggéré: un groupe ad hoc, avec un président ou des présidents qui seraient chargés de la sélection des experts à partir d'un fichier d'experts; ou en utilisant un organisme existant, tel que la Direction de l'exécution du Comité de conformité. Pour ce qui est de l'expertise, la plupart des parties ont déclaré que les experts devraient posséder une expertise juridique ou réglementaire, et alors que certains ont souhaité que les experts possèdent aussi de l'expérience dans le domaine du MDP, d'autres ont estimé que cette exigence est inutile.

À propos de la portée des appels, les parties ont débattu du point de savoir si les appels se limiteront aux décisions du Conseil exécutif du MDP de rejeter les demandes d'inscription des projets ou de délivrance des réductions certifiées des émissions (URCE), ou s'ils s'appliqueront également aux décisions d'approuver ces demandes.

Plusieurs parties ont souligné que, conformément au mandat de la CdP/RdP, le travail du groupe se porte essentiellement sur une procédure d'appels contre des décisions de rejet des demandes d'inscription des projets ou de délivrance des URCE. Certaines parties ont noté que certains projets sont enregistrés automatiquement, puisque les examens ne sont menés que si trois membres du Conseil exécutif ou une partie impliquée dans le projet proposé, en font la demande. Elles ont indiqué que dans ces cas, il serait approprié d'autoriser des recours contre les décisions du Conseil exécutif du MDP d'approuver ces demandes d'inscription de projet. Une partie a souligné que si les parties décident d'autoriser les appels contre les décisions du Conseil exécutif du MDP d'approuver des projets, cette décision ne devra pas avoir un effet rétroactif, mais elle devra s'appliquer uniquement aux nouveaux projets approuvés après l'établissement de la procédure d'appel. Les parties n'ont pas pu parvenir à un accord sur ces questions.

Au cours de la plénière de clôture, le co-président Osafo a souligné que les divergences persistent, en particulier, sur la portée de la procédure d'appel. Le SBI a adopté les conclusions le 16 juin.

Conclusions du SBI: Dans ses conclusions (FCCC/SBI/2011/L.11), le SBI, entre autres, prend note du projet de texte initial proposé par les co-présidents du groupe de contact, contenu dans l'annexe, et convient de poursuivre l'examen de la question à la SBI 35.

DISPOSITIONS POUR LES RÉUNIONS

INTERGOUVERNEMENTALES: Ce point (FCCC/SBI/2011/6 et Add.1) a été abordé pour la première fois par la plénière du SBI le 9 juin. Il comprend les sous-points de l'ordre du jour sur la CdP 17, la CdP/RdP 7, les sessions

futures, l'organisation du processus intergouvernemental et les organisations observatrices dans le processus intergouvernemental. Il a ensuite été examiné dans un groupe de contact présidé par le président du SBI Owen-Jones. Les discussions ont porté sur: l'organisation du processus intergouvernemental pour la CdP 17; la possibilité d'organiser une réunion intersessions entre Bonn et Durban; et le renforcement de la participation des observateurs.

À propos de la tenue d'une réunion intersessions entre Bonn et Durban, les avis étaient partagés sur son utilité et sa forme. Certaines parties ont maintenu que la tenue de cette réunion dépendra des progrès accomplis à Bonn. Le Bangladesh, au nom du G-77/Chine, a soutenu une courte réunion des groupes de travail spéciaux seuls. L'Australie, la Suisse, les États-Unis et l'UE ont proposé d'envisager des «méthodes créatives» pour faire progresser les travaux de manière productive, y compris les réunions des groupes d'experts qui pourraient se concentrer sur les questions nécessitant davantage de travail de fond. Les États-Unis ont demandé de considérer les coûts et les avantages d'une session supplémentaire.

Quant au renforcement de la participation d'observateurs, les parties se sont basées sur les opinions et les recommandations exprimées lors de l'atelier en session sur la participation des observateurs. L'Australie a souligné l'évidence que le processus de la CCNUCC profite de la participation des observateurs et qu'un renforcement de leur implication pourrait lui être bénéfique. Il a demandé aux parties d'examiner les conclusions contenues dans le rapport de l'atelier. Pour un résumé de l'atelier, voir au: <http://www.iisd.ca/vol12/enb12505f.html>

Lors de l'examen du projet de conclusions sur les moyens pour renforcer l'implication des organisations observatrices, les avis étaient partagés sur les orientations à donner aux consultations informelles pour la formulation de la proposition d'ouvrir les réunions aux observateurs, lorsque leur présence ne fait pas obstacle aux négociations. L'Arabie Saoudite, l'Inde, et Antigua et Barbuda ont suggéré la suppression ou la reformulation du texte, notant qu'il s'agit d'une pratique courante et qu'il n'est pas nécessaire d'en tenir compte dans les conclusions du SBI. L'Australie a appuyé le maintien de la référence, soutenant que son inclusion n'implique pas un changement des règles actuelles, mais permet plutôt de donner des directives aux modérateurs. Il a proposé un autre texte qui prend acte de la règle existante interdisant l'accès des observateurs à des réunions, lorsque nécessaire.

Sur une demande au Secrétariat de faciliter les interventions des organisations observatrices sans obligations de les présenter préalablement sous forme écrite, l'Arabie saoudite a fait opposition, soulignant que cette exigence ne devrait s'appliquer que dans des circonstances exceptionnelles. Sur une autre demande au Secrétariat d'autoriser le remplacement des noms des représentants désignés des organisations observatrices admises au cours de la réunion dans le système d'inscription en ligne, l'Arabie saoudite a fait opposition, soulignant la nécessité de maintenir l'exigence actuelle du délai de six jours, sauf pour les cas exceptionnels.

Au cours de la plénière de clôture du SBI, le 16 juin, la réunion a été suspendue lorsque l'Arabie saoudite et les États-Unis ont parlé de la nécessité de poursuivre le travail sur le texte relatif à la participation des observateurs. À l'issue de

nouvelles consultations, les parties ont décidé de recommander que, si aucun groupe de contact ne travaille sur aucun point de l'ordre du jour, les parties peuvent ouvrir au moins la première et la dernière réunions informelles aux observateurs, tout en se réservant le droit de ne pas leur donner accès aux réunions informelles. L'Arabie saoudite et Antigua et Barbuda, contrés par le Mexique, l'Australie et la Colombie, ont proposé de reporter à la SBI 36 au lieu de la SBI 35, l'examen des options sur les nouveaux canaux pour la transmission des opinions des organisations observatrices à la CdP et la CdP/RdP. Les parties ont finalement convenu de reporter l'examen de cette question à la SBI 36 et le SBI a adopté les conclusions telles que modifiées. Bon nombre de parties ont appuyé le renforcement de l'implication des observateurs. L'Australie, les Îles Cook et la Grenade ont également salué le prochain événement spécial de la CCNUCC sur la participation des observateurs à la CdP 17. Le SBI a adopté les conclusions, le 16 juin.

Conclusions du SBI: Dans ses conclusions (FCCC/SBI/2011/L.19), le SBI, entre autres, recommande que les dispositions pour la réunion de haut niveau de la CdP 17 et de la CdP/RdP 7 soient basées sur l'expérience positive de la précédente CdP et CdP/RdP. Le SBI prend note de l'accord des parties sur la nécessité d'une réunion de reprise intersessions supplémentaire des groupes de travail spéciaux et prend note aussi de la déclaration du Secrétaire exécutif sur le besoin critique et urgent des contributions financières pour permettre au Secrétariat de prendre les dispositions nécessaires.

Quant à l'organisation du processus intergouvernemental, le SBI prend note des pratiques existantes en matière de négociations informelles. Au cas où il n'y a pas de groupe de contact pour le point de l'ordre du jour, le SBI recommande d'ouvrir au moins la première et la dernière réunions informelles aux organisations observatrices, à moins que des parties ne s'y opposent, tout en reconnaissant le droit des parties à maintenir les réunions fermées aux observateurs.

À propos des organisations observatrices, le SBI prend note du rapport de l'atelier en session recommandant de développer de nouveaux moyens pour renforcer l'implication des organisations observatrices dans le processus de la CCNUCC. Le SBI se réjouit des initiatives prises par le Secrétariat pour améliorer la participation des organisations observatrices, et prie le Secrétariat de poursuivre ses efforts à cet égard. Le SBI convient que les moyens existants pour impliquer les organisations observatrices pourraient être renforcés, afin de promouvoir l'esprit d'ouverture, la transparence et l'inclusivité, en demandant notamment aux présidents des différents organes, le cas échéant et sous réserve de la disponibilité des fonds, du temps et de l'espace, pour entre autres:

- donner aux organisations observatrices plus de possibilités de faire des interventions;
- exploiter davantage les opinions des observateurs lors des ateliers et des réunions techniques, conformément aux conclusions de la SBI 17; et
- accroître les possibilités de briefings et de débriefings réguliers comme un moyen de dialogue entre les organisations observatrices, les présidents et les parties.

QUESTIONS ADMINISTRATIVES, FINANCIÈRES ET INSTITUTIONNELLES: Exécution du budget de l'exercice biennal 2010-2011: Le Secrétariat a présenté les questions

(FCCC/SBI/2011/INF.3 et INF.5) lors de la plénière du SBI, le 9 juin. Les parties ont convenu que le président du SBI élaborera le projet de conclusions que le SBI a adopté le 16 juin.

Conclusions du SBI: Dans ses conclusions (FCCC/SBI/2011/L.5), le SBI, entre autres, demande aux parties qui ne l'ont pas encore fait, de verser leurs contributions le plus tôt possible. Il exhorte également les parties à fournir des contributions au Fonds d'affectation spéciale pour la participation au processus de la CCNUCC et au Fonds d'affectation spéciale pour les activités complémentaires.

Exécution du budget en 2012-2013: Le Secrétaire exécutif de la CCNUCC, Christiana Figueres a présenté ce point (FCCC/SBI/2011/2 et Add. 1-3) en séance plénière, le 9 juin. Elle a souligné l'accroissement des demandes et les contraintes budgétaires comme un grand défi. L'Australie a exprimé son soutien pour le budget proposé. Les parties ont convenu que le président du SBI présidera un groupe de contact. Toshiaki Nagata (Japon) a animé un sous-groupe sur le budget du journal des transactions internationales (ITL).

Au cours de la plénière de clôture du SBI le 17 juin, les parties ont modifié les conclusions afin de remplacer le mot «catastrophes» par «catastrophes naturelles». Le président du SBI Owen-Jones a souligné la nécessité de réaliser des gains de productivité lorsque possible dans le climat économique actuel. Le Japon a exprimé l'espoir que le budget permettra d'appliquer les Accords de Cancun. L'Égypte, avec le Bangladesh, a fait des observations sur un déséquilibre entre les allocations budgétaires destinées à l'adaptation d'une part, et à l'atténuation d'autre part, exprimant l'espoir que cette question sera abordée dans le budget pour les activités complémentaires et à travers les contributions volontaires des parties.

Conclusions du SBI: Dans ses conclusions (FCCC/SBI/2011/L.21 et Add.1), le SBI recommande à la CdP 17 d'approuver un budget-programme de base de 48 511 181 € pour l'exercice biennal 2012-2013. Le SBI reconnaît par ailleurs le besoin éventuel de ressources supplémentaires pour couvrir les coûts des activités résultant des décisions pouvant être prises par la CdP 17 et demande instamment aux parties de faire les contributions volontaires nécessaires à la mise en œuvre rapide de ces activités. Le SBI recommande à la CdP d'autoriser le Secrétaire exécutif d'appliquer les décisions qui peuvent être prises à la CdP 17 et pour lesquelles des dispositions n'ont pas été prises dans le budget approuvé, en utilisant les contributions volontaires et les ressources disponibles dans le budget de base. Il prend également note de la présentation par le Secrétariat sur les détails du budget de l'ITL, et prie le Secrétaire exécutif de continuer à améliorer la transparence pour les éléments signalés dans la proposition de budget du programme de l'ITL, en fournissant davantage de précisions sur les dépenses liées au budget.

Mise en œuvre de l'Accord de siège: Ce point a d'abord été présenté lors de la plénière du SBI, le 9 juin. Les parties ont convenu que le président du SBI animera les consultations informelles. Le SBI a adopté les conclusions le 16 juin.

Conclusions du SBI: Dans ses conclusions (FCCC/SBI/2011/L.13), le SBI prend note des informations fournies au Secrétariat par le représentant du gouvernement du pays hôte que l'achèvement du centre des conférences de Bonn,

en Allemagne, a une fois de plus été retardé en raison de circonstances hors du contrôle du gouvernement allemand. L'on prévoit maintenant la fin des travaux au centre des conférences vers la première moitié de 2013. Le SBI a apprécié les efforts et les investissements consentis par le gouvernement et la ville d'accueil, en réponse à sa demande de chercher des solutions pratiques provisoires pour accueillir le nombre croissant des participants et de prendre les dispositions logistiques pertinentes. Le SBI demande au gouvernement du pays hôte de redoubler d'efforts pour fournir un espace suffisant et adéquat pour la tenue des réunions.

Le SBI a pris note de la déclaration du Secrétaire exécutif dans laquelle elle a exprimé sa satisfaction sur de nombreux aspects de la mise en œuvre de l'Accord de siège, mais qui met aussi en relief ses sujets de préoccupation.

Privilèges et immunités: Ce point a été présenté lors de la plénière du SBI, le 9 juin. Kunihiko Shimada (Japon) a présidé un groupe de contact et les discussions informelles. Pendant les discussions, les parties ont examiné un projet de texte sur les dispositions du traité. L'Australie, le Canada, l'UE, la Nouvelle-Zélande et Singapour ont demandé de préciser les modalités pour les personnes siégeant dans les organes constitués et dans d'autres entités établies en vertu de la CCNUCC, et pas seulement en vertu du Protocole de Kyoto. Le Japon a déclaré que les discussions sont prématurées puisque la question dépend du résultat des groupes de travail spéciaux (GTS), et a fait observer qu'ils se réserveront le droit de conférer les privilèges et les immunités pour les corps constitués, au cas par cas, le cas échéant. Lors de la clôture du SBI, le président de la plénière Shimada a annoncé qu'il y a eu des progrès sur l'affinement des dispositions du traité sur les privilèges et les immunités, mais que des questions non résolues demeurent. Tuvalu a exprimé sa déception face au manque de progrès sur cette question. Le SBI a adopté les conclusions à la séance plénière de clôture, le 16 juin.

Conclusions du SBI: Dans ses conclusions (FCCC/SBI/2010/L.7), le SBI prend note des progrès accomplis dans l'élaboration des dispositions du projet de traité figurant à l'annexe et convient de poursuivre l'examen de cette question à la SBI 36 sur la base du texte en annexe, afin de finaliser ces dispositions, le plus tôt possible.

SÉANCE PLÉNIÈRE DE CLÔTURE: La plénière de clôture du SBI a eu lieu vendredi 17 juin. Les parties ont adopté le rapport de la réunion (FCCC/SBI/2011/L.15).

L'Argentine, au nom du G-77/Chine a, entre autres: souligné l'importance des rapports annuels pour l'examen technique des inventaires des gaz à effet de serre; demandé aux parties de l'Annexe II d'intensifier les efforts pour honorer leurs engagements sur la fourniture d'un soutien; appelé à des contributions plus importantes, sans condition, pour l'adaptation et a déploré la fin du projet de NEEDS.

Le Mexique, au nom du GIE, a regretté le temps perdu sur l'adoption des ordres du jour; s'est félicité des progrès sur la participation des organisations observatrices; a demandé d'éviter les points de l'ordre qui se chevauchent, et a exprimé la crainte que le débat prolongé sur les pertes et les dommages ne conduise à une «réinterprétation et à une extrapolation sur» les Accords de Cancun pourtant «clairs».

L'Australie, au nom du Groupe de coordination, a, entre autres, demandé de s'appuyer sur le travail sur les plans nationaux d'adaptation et sur le programme de travail sur les pertes et les dommages, et a ajouté que trop de temps a été consacré l'examen des mesures de riposte. Elle a déclaré que l'atelier sur l'implication des observateurs a été un fait marquant de la session de Bonn.

L'UE a, entre autres: déploré les discussions prolongées sur l'ordre du jour de Bonn; salué les efforts visant à permettre aux PMA de préparer, planifier et mettre en œuvre des mesures d'adaptation; s'est félicitée des propositions pour renforcer l'implication des organisations observatrices; a salué les progrès accomplis sur le programme de travail sur les pertes et les dommages; et a souligné que les mesures de riposte relèvent de l'atténuation et ne doivent pas être traitées dans le cadre de l'adaptation.

Le Guatemala, au nom du Système d'intégration centraméricain, a pris acte du travail sur l'Article 6 de la Convention relatif au développement et au transfert des technologies, et a appelé à une accélération du rythme des négociations.

La Grenade, au nom de l'AOSIS, a noté les progrès accomplis sur les pertes et les dommages, sur l'Article 6 de la convention, et sur les communications nationales des parties non visées à l'Annexe I, a loué l'utilité du forum sur l'impact de la mise en œuvre des mesures de riposte et les efforts du FEM dans le domaine des communications nationales. Il a exprimé sa préoccupation concernant la suspension du point 4b de l'ordre du jour sur les informations contenues dans les communications nationales des parties non visées à l'Annexe I.

La République démocratique du Congo, au nom du Groupe africain, a déclaré que le programme de travail sur les pertes et les dommages doit être lié au Cadre pour l'adaptation établi à Cancun, et a demandé que les pays africains qui ne font pas partie des PMA reçoivent le soutien conformément au paragraphe 18 de la décision 1/CP.0.16. Le délégué a déploré la lenteur dans les progrès sur le renforcement des capacités lors des récentes sessions du SBI.

La Gambie, au nom des PMA, a salué: les progrès sur les plans nationaux d'adaptation pour les PMA et a demandé le démarrage des plans le plus tôt possible après la CdP 17; le projet de conclusions sur les questions relatives aux PMA, en particulier sur le programme de travail 2011 de LEG; les directives au FEM de fournir un soutien aux pays en développement pour la préparation des EBT; et, avec les Îles Salomon, le prochain atelier sur l'Article 6 de la Convention.

Le représentant des Philippines a souligné les questions incluant la nécessité d'intensifier les efforts sur la fourniture de ressources financières par les pays développés. Il a déclaré que les rapports biennaux ne constituent pas une obligation pour les pays en développement et nécessitent le renforcement des capacités et le soutien financier.

L'Inde a déclaré que les discussions doivent être centrées sur la réalisation d'un résultat équilibré à Durban et a souligné que le respect des engagements par les pays développés parties doit inclure l'amélioration des rapports, y compris les rapports sur le soutien fourni aux pays en développement.

Le président du SBI Owen-Jones a clos la SBI 34 à 14h 32.

GROUPE DE TRAVAIL SPÉCIAL SUR LES NOUVEAUX ENGAGEMENTS DES PARTIES À L'ANNEXE I AU TITRE DU PROTOCOLE DE KYOTO

La reprise de la 16e session de l'AWG-KP a commencé le mardi 17 juin, avec Adrian Macey (Nouvelle Zélande) dans ses fonctions de président, et Madeleine Diouf Sarr (Sénégal) comme vice-présidente.

Le président Macey de l'AWG-KP a rappelé l'ordre du jour adopté, la note de scénario de Bangkok, et la note de scénario pour la présente réunion (FCCC/KP/AWG/2011/1-3). Il a souligné la nécessité de résoudre les problèmes politiques clés et de progresser sur les questions techniques.

Lors des déclarations d'ouverture, l'Argentine, au nom du G-77/Chine, a réitéré ses préoccupations concernant la lenteur dans les progrès vers une deuxième période d'engagement au titre du Protocole de Kyoto. L'Australie, au nom du Groupe de coordination, a appelé à un régime climatique global nouveau et efficace, et à une conversation sur la contribution du Protocole de Kyoto à ce régime. L'UE a réaffirmé sa volonté à envisager une deuxième période d'engagement suivant ses conditions énoncées précédemment, y compris un niveau d'ambition global suffisant pour réaliser l'objectif de 2°C.

La Grenade, au nom de l'AOSIS, a demandé de se concentrer sur les parties qui manifestent la volonté de s'engager dans une deuxième période d'engagement au titre du Protocole de Kyoto, et d'explorer les possibilités et les moyens de satisfaire leurs exigences. La République démocratique du Congo, au nom du Groupe africain, a déclaré qu'un accord sur une deuxième période d'engagement à Durban est «absolument essentiel». La Papouasie-Nouvelle-Guinée, au nom de la Coalition des pays des forêts denses pluvieuses, a présenté la création d'un nouveau mécanisme dans le cadre du Protocole comme le moyen le plus efficace pour la mise en œuvre de REDD +.

Le Mexique, au nom du GIE, a exprimé leur détermination à éviter un décalage entre les périodes d'engagement, tout en soulignant les liens entre les deux pistes de négociations. La Gambie, au nom des PMA, a rappelé aux parties qui s'écartent du Protocole que les mécanismes de flexibilité constituent une partie intégrante du Protocole, et a souligné la nécessité de maintenir le MDP et le Fonds pour l'adaptation. L'Égypte, au nom du Groupe arabe, a présenté le Protocole comme l'instrument juridique le plus important pour combattre le changement climatique et a demandé aux pays de l'Annexe I de respecter leur engagement juridique pour une deuxième période d'engagement. La Bolivie, au nom de l'Alliance bolivarienne pour les Peuples de Notre Amérique (ALBA), a présenté Cancun comme une étape de recul pour l'AWG-KP et a appelé à un accord sur une deuxième période d'engagement à Durban.

NOUVEAUX ENGAGEMENTS DE L'ANNEXE I: Cette question a d'abord été abordée par l'AWG-KP en plénière le 7 juin. Les parties ont décidé de travailler dans un seul groupe de contact et de se concentrer sur les éléments politiques des nouveaux engagements de parties à l'Annexe I. Cependant, leurs opinions étaient divergentes sur l'opportunité d'établir des sous-groupes parallèles pour examiner les questions techniques contenues dans la proposition révisée du président (FCCC/KP/AWG/2010/18/Add.1), à savoir: les chiffres et les amendements au Protocole (Chapitre I); l'ITCATF (chapitre II); les mécanismes de flexibilité (chapitre III); le panier de questions

méthodologiques (chapitre IV); et les conséquences potentielles des mesures de riposte (chapitre V). À l'issue des consultations informelles, le groupe de contact a approuvé la création des sous-groupes pour traiter les questions techniques.

Le groupe de contact a examiné entre autres: les parties au Protocole de Kyoto qui n'ont pas l'intention de prendre des engagements pour une deuxième période d'engagement; les mécanismes de flexibilité; les conditions liées à la prise d'engagements pour une deuxième période et le «paquet de Durban»; et la manière de faire des avancées sur les questions dans le cadre des préparatifs pour Durban.

À propos *des parties au Protocole de Kyoto qui n'ont pas l'intention de prendre des engagements pour une deuxième période d'engagement*, Sainte-Lucie, appuyée par la Bolivie, le Brésil, le Sénégal, la République démocratique du Congo, l'Argentine, Cuba, la Zambie et la Chine, a proposé de se concentrer sur les conditions fixées par les parties à l'Annexe I qui sont intéressées par une deuxième période d'engagement, et de prendre note des parties qui ne le sont pas. La Fédération de Russie, le Japon et le Canada ont réaffirmé qu'ils n'inscriront pas d'objectifs sous une deuxième période d'engagement au titre du Protocole de Kyoto. La Nouvelle-Zélande, avec la Fédération de Russie et le Japon, s'est opposée à l'exclusion de certaines parties de la discussion. Le Japon et le Canada ont souligné la valeur de leurs contributions aux discussions, étant donné leur expérience dans la mise en œuvre du Protocole de Kyoto.

Sur les *mécanismes de flexibilité*, l'UE et la Nouvelle-Zélande ont souligné que même en l'absence d'une deuxième période d'engagement, la demande des crédits de carbone va se poursuivre, et l'UE a mis l'accent sur sa législation visant à assurer la continuité de son Emissions Trading Scheme au-delà de 2012. L'UE craint que si l'accès aux crédits du MDP est conditionnel aux objectifs de la seconde période d'engagement, les parties seront obligées de créer leurs propres règles par le biais d'accords bilatéraux. La Nouvelle-Zélande pour sa part a souligné le rôle du MDP dans la promotion du développement durable et le transfert des technologies dans les pays non visés à l'Annexe I. Le Canada et le Japon ont mis l'Accent sur des discussions parallèles sur les mécanismes de marché dans le cadre de l'AWG-LCA.

Sainte-Lucie, l'Algérie, de Tuvalu, le Brésil, la Chine, l'Inde et la Bolivie ont souligné qu'en l'absence d'une deuxième période d'engagement, il serait difficile de s'entendre sur l'accès aux mécanismes de flexibilité, y compris la mise en œuvre conjointe et le MDP.

S'agissant du *paquet de Durban*, l'UE a déclaré qu'il serait utile de définir les éléments du paquet, le rôle de la deuxième période d'engagement dans ce paquet et les contributions précises des parties non visées à l'Annexe I dans ce paquet. Sainte Lucie a demandé la confirmation que les engagements d'atténuation des parties de l'Annexe I seront pris dans le contexte du Protocole de Kyoto. Au cours des discussions, les parties ont souligné diverses conditions, notamment: la résolution des règles techniques telles que l'UTCATF; les mécanismes de marché; le panier des questions méthodologiques et le report des unités de quantité attribuées excédentaires (UQA); la comparabilité des efforts; l'accès plus profond et plus large aux marchés internationaux du carbone; l'opérationnalisation des Accords de Cancun, y compris le système de MRV et la

consultation internationale et l'analyse (ICA); les progrès vers un accord global complet et juridiquement contraignant incluant tous les principaux émetteurs; et la cohérence avec la piste de négociations de l'AWG-LCA.

A propos de *faire progresser les discussions sur les questions*, un certain nombre de parties étaient en désaccord sur l'opportunité ou la manière de discuter des modifications corrélatives au Protocole de Kyoto. L'UE a déclaré que le fait que d'importantes portions du texte, y compris la partie sur les nouveaux mécanismes de marché et les amendements corrélatifs au Protocole n'aient pas encore été examinées «est très, très préoccupant». Sainte-Lucie, au nom de l'AOSIS, a appuyé l'examen du texte sur les amendements corrélatifs au Protocole.

Lors de la dernière réunion du groupe de contact, le 17 juin, les parties se sont félicitées des progrès accomplis dans les sous-groupes techniques et ont convenu de poursuivre les négociations sur la base de la nouvelle proposition révisée du président (FCCC/KP/AWG/2011/CRP.1), qui reflète les progrès accomplis au cours de cette session sur la rationalisation du texte relatif en particulier à l'UTCATF et au panier des questions méthodologiques.

Amendements au Protocole/les Chiffres: Le sous- groupe sur les amendements au Protocole et sur les chiffres a examiné les questions en suspens dans le Chapitre I de la proposition révisée du président (FCCC/KP/AWG/2010/18/Add.1). Au cours des discussions, les parties ont abordé les questions suivantes: les objectifs globaux et individuels de réduction des émissions; le report des UQA excédentaires; et la manière d'aborder les modifications corrélatives du Protocole de Kyoto.

Sur les *objectifs globaux et individuels de l'Annexe I*, il a été noté que cette question est principalement politique de par sa nature, mais que les questions techniques, y compris la durée de la période d'engagement, restent non résolues. Des divergences d'opinions sur la durée de la période d'engagement ont persisté. Les discussions sur cette question se poursuivront.

Pour ce qui est du *report des UQA excédentaires*, les parties ont examiné diverses options sur la base d'une présentation par le Secrétariat, notamment: laisser inchangée la disposition sur le report; plafonner le report à un pourcentage spécifique; restreindre l'utilisation des UQA excédentaires à la conformité domestique, et/ou procéder à un ajustement à la hausse; et abolir le report. Les discussions sur cette question se poursuivront.

Sur le traitement *des modifications corrélatives au Protocole de Kyoto* (contenues dans l'option B du texte), le désaccord général a persisté sur le point de savoir si la discussion de ces questions relève du mandat de l'AWG-KP. Un certain nombre de parties ont souligné que la deuxième période d'engagement est subordonnée à l'examen de ces questions.

Mécanismes de flexibilité: Les discussions au sein du groupe informel sur les mécanismes de flexibilité ont été basées sur le Chapitre III (commerce des émissions et mécanismes fondés sur les projets) de la proposition révisée du président (FCCC/KP/AWG/2010/18/Add.1). Les discussions ont porté sur trois questions principales: les points essentiels que les parties tiennent à régler; la manière dont le travail sur le texte devra progresser; et si certaines des propositions peuvent être supprimées.

S'agissant de l'utilisation des URCE résultant des activités des projets entrepris dans certains pays d'accueil et des co-avantages des projets du MDP, les parties ont considéré l'opportunité de

transférer ces questions à la CdP/RdP pour examen, sous le point de l'ordre du jour relatif aux nouvelles directives au Conseil exécutif du MDP. Des consultations ont également été menées pour tenter de rationaliser le texte sur l'utilisation des URCE résultant des activités de projet dans certains pays d'accueil.

Les parties ont également abordé toutes les autres questions dans le chapitre III, y compris les facteurs d'actualisation, la part des ressources pour le Fonds d'adaptation, la Mise en œuvre conjointe, le commerce d'émissions, les nouveaux mécanismes de marché et la complémentarité. Les parties n'ont pu s'accorder sur aucune question ou sur la rationalisation du texte, et, aucun consensus n'ayant été atteint, les discussions se poursuivront sur la base de la proposition révisée du président.

L'UTCATF: Les questions relatives à l'UTCATF ont été abordées dans quatre réunions des sous-groupes. Les discussions étaient basées sur le chapitre II de la proposition révisée du président (FCCC/KP/AWG/2010/18/Add.1).

Les principales questions abordées incluaient: comment traiter les produits ligneux récoltés et assurer la clarté et la cohérence; et les questions se rapportant à la force majeure. Les parties ont également examiné les questions techniques, y compris une proposition pour l'utilisation flexible des terres pour les forêts de production plantées, les références à la comptabilisation complète fondée sur les terres et les définitions relatives aux forêts.

Le 14 juin, les co-animateurs ont présenté le texte simplifié qui intègre les diverses options et les préoccupations des parties, et réduit le nombre de pages du Chapitre II de 40 à 12. Le texte comprend également quelques paragraphes sous forme de préambule qui stipulent que la mise en œuvre de l'UTCATF doit être compatible avec les objectifs et les principes, et avec toutes les décisions prises en vertu de la Convention et du Protocole. Le 17 juin, les co-animateurs ont rapporté au groupe de contact de l'AWG-KP que «des discussions franches» ont eu lieu sur le traitement des émissions et des absorptions résultant des perturbations/force majeure, y compris sur les critères qui doivent être remplis avant l'application. Ils ont indiqué que plusieurs parties ont suggéré de réviser la définition de force majeure. Ils ont noté que l'absence de proposition de révision du texte sur cette question «laisse certains croire que les parties vont bientôt parvenir à une compréhension commune».

Panier des questions méthodologiques: Le sous- groupe sur le panier des questions méthodologiques a examiné les questions techniques en suspens dans le Chapitre IV de la proposition révisée du président (FCCC/KP/AWG/2010/18/Add.1). Suite à des discussions sur les nouveaux GES et sur les paramètres communs, un groupe de rédaction, animé par la Nouvelle-Zélande, s'est réuni pour rationaliser le texte sur ces questions. Au cours de la réunion du groupe de rédaction, des progrès ont été accomplis vers un consensus sur un paquet proposé, consensus qui pourrait être atteint si les parties acceptent d'inclure le trifluorure d'azote comme nouveau GES au cours de la deuxième période d'engagement. Un consensus a été atteint sur l'inclusion d'espèces d'hydrofluorocarbones et des perfluorocarbones énumérées dans le Quatrième rapport d'évaluation du GIEC (RE4) et sur l'hexafluorure de soufre. Des progrès ont également été réalisés sur la rationalisation du texte sur les paramètres communs. Les discussions sur ces questions se poursuivront à la reprise de l'AWG-KP 16.

Questions juridiques: Cette question a été abordée lors des consultations informelles menées par Sarr Diouf, vice-présidente de l'AWG-KP et Gerhard Loibl (Autriche). Toutefois, aucun accord n'a été conclu sur l'opportunité de discuter des modifications corrélatives du Protocole dans un groupe sur les options juridiques.

Mesures de riposte: Le sous-groupe sur les conséquences potentielles a examiné les questions techniques en suspens restant dans le Chapitre V de la proposition révisée du président (FCCC/KP/AWG/2010/18/Add.1). Deux options demeurent dans le texte sur l'établissement d'un forum permanent ou l'utilisation des canaux existants pour l'échange d'informations sur les conséquences potentielles.

SÉANCE PLENIÈRE DE CLÔTURE: La plénière de clôture de l'AWG-KP a eu lieu dans l'après-midi du 17 juin. Le président Adrian Macey a présenté la proposition révisée du président (FCCC/KP/AWG/2011/CRP.1). Il a annoncé que: le Chapitre I (amendements et chiffres) a accompli des progrès modestes; le Chapitre II (UTCATF) a fait des progrès considérables, avec la rationalisation du texte qui est passé de 40 à 12 pages; le Chapitre III (mécanismes de flexibilité) a montré peu de changement; le Chapitre IV (panier de questions méthodologiques) a fait des progrès sur l'option A relative à la prise en compte du travail constructif effectué sur les nouveaux GES et les paramètres communs, et le Chapitre V (conséquences potentielles) reste inchangé. Macey a indiqué que la formule consistant à organiser les discussions politiques dans un groupe de contact et le travail technique dans les sous-groupes, a été une réussite. Pour obtenir un résultat à Durban, il a déclaré qu'il faudra réaliser des progrès clairs sur: «les réductions des émissions globales et individuelles des parties de l'Annexe I; la nature; le contenu et l'applicabilité des règles pour une deuxième période d'engagement; les aspects de la relation entre l'AWG-KP et l'AWG-LCA et la résolution du «grand désaccord» sur l'opportunité de traiter les modifications corrélatives au Protocole de Kyoto.

Les parties ont convenu de procéder à une suspension, plutôt qu'à une levée de séance, afin d'accélérer le processus à la prochaine réunion de l'AWG-KP. Ils ont également élu Erika Hasznos (Hongrie) comme rapportrice. Présentant le projet de rapport (FCCC/KP/AWG/2011/L.1), Macey a noté que le document devra être modifié pour indiquer que cette session a été suspendue et qu'elle reprendra à la prochaine réunion. Les parties ont adopté le rapport.

L'Argentine, au nom du G-77/Chine, a insisté sur la nécessité d'une deuxième période d'engagement qui démarre à temps, afin de s'éviter tout décalage entre la première et la deuxième périodes d'engagement. Elle a souligné qu'une deuxième période d'engagement du Protocole de Kyoto constitue un élément clé pour un résultat positif à Durban, comme unique instrument juridiquement contraignant pour aborder les réductions des émissions de manière efficace. Elle a demandé instamment aux parties à l'Annexe I de combler le fossé entre les engagements actuels et ce qui est requis par la science, afin de ne pas dépasser la cible de 2°C.

L'UE a souligné la valeur de l'architecture et des instruments existants du Protocole de Kyoto, et a décrit le Protocole comme la meilleure base pour développer un cadre commun fondé sur des règles, pour tous les émetteurs majeurs. Elle a déclaré qu'il

est crucial d'envisager une deuxième période d'engagement, et a suggéré d'explorer davantage les possibilités de son intégration dans un tableau plus large.

L'Australie, au nom du Groupe de coordination, a déclaré que le Protocole de Kyoto constitue une partie importante du travail vers un régime climatique global incluant toutes les grandes économies. Elle a souligné les étapes positives réalisées à Bonn sur les questions telles que le panier des questions méthodologiques. Elle a appelé à une approche plus systématique pour aborder le contexte global des mesures d'atténuation.

La Grenade, nom de l'AOSIS, a déclaré que la cible de 1,5°C est en péril et que des décisions urgentes doivent être prises. Elle a déclaré qu'il est très réconfortant de savoir qu'un «très grand nombre de parties de l'Annexe I partagent les objectifs de l'AOSIS» et reconnaissent la valeur et la nécessité d'une deuxième période d'engagement. Elle a en outre imploré les parties à participer de manière constructive aux discussions afin de permettre aux parties de l'Annexe I disposées à s'engager dans une deuxième période d'engagement, à le faire.

La Suisse, au nom du GIE, a pris acte des progrès accomplis à Bonn et a exprimé leur engagement pour de nouveaux progrès vers un résultat positif à Durban.

La Papouasie-Nouvelle-Guinée, au nom de la Coalition des pays des forêts denses pluvieuses, a déclaré que: une deuxième période d'engagement doit faire partie du résultat de Durban; les nouvelles règles sur l'UTCATF doivent couvrir toutes les absorptions; «stratagèmes» avec les règles actuelles ne doivent pas se poursuivre; et que l'engagement direct des ministres est nécessaire pour des avancées dans le travail de l'AWG-KP.

La République démocratique du Congo, au nom du Groupe africain, a déclaré qu'une deuxième période d'engagement est essentielle, et que l'établissement des liens entre les questions et l'AWG-LCA ne doit pas servir de prétexte pour retarder les négociations.

La Gambie, au nom des PMA, a réitéré leur engagement pour une deuxième période d'engagement et a souligné que les mécanismes de flexibilité constituent une partie intégrante du Protocole de Kyoto.

La Chine a déclaré, entre autres, que les conditions préalables fixées par les pays de l'Annexe I ne font que bloquer le progrès dans le débat de fond et a exprimé l'espoir que les pays exprimeront leur volonté politique et prendront leurs responsabilités historiques dans une deuxième période d'engagement.

L'Inde a déploré l'absence de progrès et a qualifié le fait de lier les questions à l'AWG-LCA de «manœuvre dilatoire», soulignant qu'il n'existe pas de liens entre les décisions prises dans les pistes de négociations du Protocole et de la Convention, sinon leur pertinence pour la «comparabilité et la responsabilité» des parties de l'Annexe I.

Le Bangladesh a appelé à la poursuite du Protocole de Kyoto à travers une deuxième période d'engagement et des mécanismes de flexibilité, et à un accord juste, équilibré et juridiquement contraignant «à un certain moment dans le futur».

L'Équateur, au nom de l'ALBA, a proposé la tenue d'une réunion de haut niveau avant Durban, pour tenter d'arracher des objectifs plus ambitieux, et que la tenue de la prochaine réunion intersessions au Panama permettra de refléter les efforts de la région dans ce processus. Le représentant des Îles Salomon a

déclaré qu'il n'y a pas d'alternative à une deuxième période d'engagement du Protocole de Kyoto et que «mettre à mort de Kyoto mettra à mort l'humanité.»

Le Brésil a déclaré qu'un nouveau régime n'est pas nécessaire, puisque la CCNUCC est déjà un régime qui inclut tous les pays, que le Protocole de Kyoto en est un instrument et l'AWG-LCA un processus dans ce cadre. Il a appelé à la poursuite des travaux pour renforcer et continuer à utiliser le régime existant.

Les marchés de carbone et l'Association des investisseurs, au nom des ONG des affaires et de l'industrie, ont demandé des éclaircissements sur le futur MDP à Durban, en tant qu'élément clé pour assurer de nouveaux investissements privés et la participation à la lutte contre le changement climatique.

Climate Action Network, au nom des ONG environnementales (ONGE), a souligné les éléments pertinents du Protocole Kyoto qui doivent être conservés, notamment un cadre à long terme qui peut être adéquatement adapté, son caractère juridiquement contraignant, les règles comptables communes, le système de MRV et le système de conformité. Elle a demandé instamment de ne pas jeter au rebut le travail effectué au cours de la dernière décennie.

Climate Justice Now, au nom des ONGE, a déclaré que les engagements actuels conduiront à une augmentation de la température d'au moins 5°C, et que le Protocole de Kyoto constitue l'unique option et Durban la dernière occasion d'assurer la continuation des engagements contraignants.

La représentante des ONG des jeunes a demandé instamment de veiller à éviter tout décalage entre les périodes d'engagement du Protocole de Kyoto. Elle a appelé à un régime international juridiquement contraignant pour les réductions des émissions et a noté que l'approche «promesse et examen» n'est pas suffisante pour satisfaire les exigences d'appariement de la science.

Le président de l'AWG-KP Macey a suspendu la séance à 17h22.

GRUPE DE TRAVAIL SPÉCIAL SUR L'ACTION CONCERTÉE À LONG TERME AU TITRE DE LA CONVENTION

L'ouverture de la reprise de la 14e session de l'AWG-LCA a eu lieu mardi 7 juin avec Daniel Reifsnnyder (US) qui a repris ses fonctions de président et Margaret Mukahanana-Sangarwe (Zimbabwe) comme vice-présidente.

Reifsnnyder a expliqué que l'ordre du jour adopté à Bangkok (FCCC/AWGLCA/2011/5) fournit la structure et la portée des travaux de l'AWG-LCA à Bonn, et comprend à la fois le travail pour la mise en application de la Décision 1/CP.1 (résultat des travaux de l'AWG-LCA) et les questions non encore résolues. Les parties ont également convenu de l'organisation du travail proposée par le président (FCCC/AWGLCA/2011/6).

Sur les activités intersessions, le Mexique, en tant que président de la CdP, a fait rapport sur les activités visant à faciliter la poursuite des négociations, y compris: une réunion ministérielle en mars sur l'application des Accords de Cancun; des réunions informelles avec les groupes d'observateurs; la première réunion du Comité de transition pour la conception du Fonds vert pour le climat en avril; et un dialogue ministériel sur l'adaptation, organisé conjointement avec l'Afrique du Sud en mai. La représentante a indiqué que le Mexique tiendra de

nouvelles consultations dans les prochains mois, en collaboration avec l'Afrique du Sud, en tant que président entrant de la CdP. L'Afrique du Sud a annoncé que le président entrant de la CdP et de la CdP/RdP mènera des consultations à Bonn sur les attentes des parties concernant les résultats de la CdP 17 et de la CdP/RdP 7. Pour de plus amples informations sur ces consultations informelles ouvertes à tous, voir au: <http://www.iisd.ca/vol12/enb12508f.html> et <http://www.iisd.ca/vol12/enb12509f.html>

Le Secrétariat a présenté une description des activités du Comité de transition pour la conception du Fonds vert pour le climat, y compris sa première réunion à Mexico city en avril, et son premier atelier technique à Bonn, en juin.

L'Argentine, au nom du G-77/Chine, a mis en garde contre le transfert des questions de l'AWG-LCA aux organes subsidiaires, et a ajouté que les questions spécifiques devant être examinées par le SBI conformément à sa décision 1/CP.16 doivent servir à étoffer un résultat équilibré de l'AWG-LCA. Le G-77/Chine a également souligné la nécessité d'une autre séance de négociations avant Durban.

L'Australie, au nom du Groupe de coordination, a observé que l'établissement d'un nouveau régime prend du temps, et a parlé de Durban comme prochaine étape du processus qui peut faire avancer les engagements pris à Cancun. Elle a souligné, entre autres, l'importance du système de MRV entrepris par les pays développés et les pays en développement pour l'examen de l'objectif global à long terme commençant en 2013. Notant qu'un nouveau traité n'est pas envisagé à Durban, elle a demandé de mettre en place des institutions et des processus pour servir de base à des poursuites judiciaires futures.

Notant que la fenêtre d'opportunité pour atteindre l'objectif de 2°C se rétrécit, l'UE a souligné la nécessité d'accélérer les travaux sur la mise en œuvre des Accords de Cancun, en particulier concernant les mesures d'atténuation. Le représentant a demandé instamment d'élever le niveau d'ambition, a souligné l'importance du système de MRV et a appelé à un cadre global juridiquement contraignant. Le Belarus, au nom des pays à économie en transition, a souligné l'importance du transfert des technologies et du renforcement des capacités. La Suisse, au nom du GIE, a appelé à l'établissement, sans tarder, d'un registre des MAAN et à l'adoption des directives pour les MAAN, aussi bien les MAAN qui cherchent un soutien international que les autres MAAN.

La Grenade, nom de l'AOSIS, a déploré l'absence d'urgence dans le traitement du risque de 3 à 4°C de réchauffement, et a souligné que bien que les Accords de Cancun représentent un pas en avant, il leur manque encore la portée, le contenu et l'ambition. L'Égypte, au nom du Groupe arabe, a déclaré que la réussite à Durban dépend de la réalisation des résultats équilibrés fondés sur les principes de la Convention, notamment les responsabilités communes mais différenciées. La Gambie, au nom des PMA, a demandé, entre autres: des cibles plus strictes; un cadre global; des programmes d'adaptation à court, à moyen et à long terme; et un financement à long terme.

La République démocratique du Congo, au nom du Groupe africain, a demandé, entre autres: le renforcement de l'évaluation internationale et de l'examen (IAR) pour les pays développés, une décision de la CdP 17 sur le financement à long terme et l'opérationnalisation du Fonds vert pour le climat, ainsi que

des mesures d'adaptation urgentes, y compris par le Comité pour adaptation établi à Cancun. Il a déclaré que l'échelle de financement n'est pas une somme fixée, mais qu'elle dépend des mesures d'atténuation prises.

Le Venezuela, au nom de l'ALBA, a souligné que le processus est piloté par les parties, et a demandé de redoubler d'efforts pour restaurer la confiance et favoriser un esprit de coopération à travers des consultations franches et inclusives.

La Papouasie-Nouvelle-Guinée, au nom de la Coalition des Nations des forêts denses pluvieuses, a souligné que REDD+ offre une mesure rentable et rapide pour atténuer le changement climatique. Elle a demandé le décaissement des fonds promis, en particulier pour REDD+, et a suggéré des options de financement pour des questions possibles liées à REDD+ et devant être examinées dans le cadre de l'AWG-LC, dont notamment les mécanismes fondés sur le marché, mais pas seulement.

POINTS 3, 4, 5 ET 6: Cette question couvre les points de l'ordre du jour traitant de: la préparation d'un résultat qui sera présenté à la CdP 17; l'examen de l'objectif global à long terme; les options juridiques; et d'autres questions, y compris les parties à l'Annexe I en transition vers une économie de marché et les parties à l'Annexe I dont les circonstances spéciales ont été reconnues par la CdP.

Lors de la séance plénière d'ouverture de l'AWG-LCA, le 7 juin, les parties ont convenu d'examiner ces questions au sein d'un seul groupe de contact présidé par Reifsnnyder, président de l'AWG-LCA. La première réunion du premier groupe de contact a également eu lieu le 7 juin. Les parties y ont convenu d'entreprendre des travaux du groupe par le biais des consultations informelles sur:

- une vision commune, animé par la vice-présidente Mukahanana-Sangarwe;
- l'atténuation par les pays développés, animé par Christian Pilgaard (Danemark) et José Alberto Fernández Garibaldi (Pérou);
- les MAAN des pays en développement, animé par Pilgaard et Garibaldi Fernández;
- REDD+, animé par Gabriel Antonio La Viña (Philippines);
- les approches sectorielles et les mesures spécifiques au secteur, animées par George Mulama Wamukoya (Kenya);
- les approches diverses, y compris les possibilités de recourir aux marchés afin d'améliorer le rapport coût-efficacité des, et promouvoir les, mesures d'atténuation (approches fondées sur le marché et approches non-fondées sur le marché), animé par Giza Gaspar Martins (Angola);
- les mesures de riposte, animé par Alfred Ndungu Gichu (Kenya);
- l'adaptation, animé par Kishan Kumarsingh (Trinidad et Tobago);
- le financement, animé par Georg Børsting (Norvège);
- la technologie, animé par Jukka Uosukainen (Finlande);
- le renforcement des capacités, animé par Uosukainen;
- l'examen de l'objectif global à long terme, animé par la vice-présidente Mukahanana-Sangarwe;
- les options juridiques pour le résultat négocié, animé par María del Socorro Flores (Mexique); et
- Questions diverses– les économies en transition et les pays dont les circonstances nationales ont été reconnues par la CdP, animé Kunihiko Shimada (Japon).

Tuvalu, appuyé par la Bolivie et le Nicaragua, s'est dit préoccupé quant à la transparence dans les discussions sur REDD+. Le président Reifsnnyder de l'AWG-LCA a rappelé qu'il revient aux parties dans chaque groupe informel de décider d'ouvrir les portes aux observateurs. Il a proposé aux parties de réunir un groupe informel sur REDD+ et de décider si elles doivent ou non autoriser la participation des observateurs. Le groupe informel sur REDD+ a par la suite accepté d'ouvrir les réunions aux observateurs.

Le groupe de contact de l'AWG-LCA s'est réuni à cinq reprises pendant la réunion pour faire le point sur les progrès accomplis et entendre les rapports des animateurs des groupes informels. Au cours de la dernière réunion du groupe de contact le vendredi 17 juin, le groupe de contact a examiné la voie à suivre. Reifsnnyder le président de l'AWG-LCA, a présenté une liste de propositions élaborées par les parties pour présentation, ainsi que le travail technique effectué par le Secrétariat en relation avec le travail des groupes informels. Il a proposé de transmettre la liste à la séance de clôture de l'AWG-LCA. Bon nombre de parties ont attiré l'attention sur les éléments manquants. Au cours de la plénière de clôture de l'AWG-LCA dans la soirée du 17 juin, Reifsnnyder a indiqué que les consultations informelles n'ont pas abouti à un accord sur les présentations et le travail technique effectué avant la reprise de l'AWG-LCA 14. Il a expliqué que les présentations des parties en vertu de la décision 1/CP.16 (paragraphe 47 et 67) seront toujours bien accueillies, et que les parties peuvent également mettre à profit l'invitation ouverte de communiquer leurs opinions sur toute question à tout moment.

Reifsnnyder a déclaré que les présentations envoyées par les parties après la session de Bonn seront compilées sous forme d'un document avant la reprise de l'AWG-LCA 14. Il a proposé que les observations des parties au cours de la session de Bonn seront compilées dans un document divers et que les notes élaborées par les animateurs des groupes informels de l'AWG-LCA, actuellement disponibles en ligne, seront compilées dans un document d'information, étant entendu que les notes n'ont aucun statut officiel.

Le représentant des Philippines a demandé que toutes les présentations par le G-77/Chine et ses membres pendant la session de Bonn soient prises en compte dans les documents de séance et transmises à la reprise de l'AWG-LCA. Elle a souligné que les textes proposés par le G-77/Chine devront former la base des négociations. La Chine s'est opposée à la compilation des notes des animateurs dans un document d'information, soulignant que ces notes sont déjà disponibles en ligne.

Reifsnnyder a confirmé que le G-77/Chine a le droit de demander que leurs communications soient présentées sous la forme d'un document de séance, soulignant que le même droit s'applique à toutes les parties. Le Secrétariat a précisé que les documents de séance sont utilisés couramment lorsque les parties présentent des projets de décisions, mais qu'ils ont également été utilisés à des fins plus diversifiées. Le Secrétariat a également expliqué que la durée de vie d'un document de séance est normalement d'une session de négociations mais étant donné que l'AWG-LCA 14 reprendra en septembre/octobre, les documents de séance de la session de Bonn «ont avoir droit à un autre sursis.»

Les parties ont convenu que les présentations faites au cours de la session de Bonn seront incluses dans un document divers, à moins que les parties ne fassent connaître au Secrétariat leur désir de disposer des présentations particulières utilisées comme documents de séance. Les parties ont également convenu que les travaux des animateurs seront transmis, rendant ainsi leurs notes disponibles en ligne, et que tous les travaux techniques seront effectués pendant la reprise de l'AWG-LCA 14, plutôt que pendant l'intersession.

Atténuation: Atténuation par les pays développés: Le 9 juin, l'AWG-LCA a organisé un atelier en session sur l'atténuation par les pays développés. Pour un rapport sur les discussions, voir à: <http://www.iisd.ca/vol12/enb12506f.html>

Dans le groupe informel sur l'atténuation par les pays développés, bon nombre de parties ont souligné la nécessité d'augmenter le *niveau d'ambition* des engagements pour l'atténuation par les pays développés, afin de combler «le déficit d'ambition». De nombreux pays développés ont souligné que l'examen du niveau d'ambition doit prendre en considération le contexte des deux pistes de négociations et tous les pays qui peuvent aider à combler l'écart.

Sur un *résultat de Durban*, certaines parties ont appelé à une décision de la CdP comprenant une annexe pour l'inscription des engagements d'atténuation. D'autres ont insisté sur une deuxième période d'engagement du Protocole de Kyoto pour les pays de l'Annexe I qui sont parties au Protocole, et des engagements comparables pour les pays de l'Annexe I qui ne sont pas parties au Protocole. Les parties ont également souligné la nécessité de conclure un accord sur: les directives pour le système de MRV, y compris sur les rapports biennaux et une échéance pour les premiers rapports avant l'examen 2013-2015 de l'adéquation de l'objectif global à long terme; les directives sur l'IAR, les règles claires sur les UTCATF, l'utilisation des mécanismes de marché, et un groupe de travail spécial sur la conformité.

Les parties ont également examiné le *processus de l'IAR et les questions connexes de comptabilité*. Alors que certaines parties ont déclaré qu'un examen de l'IAR doit être précédé d'une discussion plus détaillée des règles comptables, d'autres ont appelé à des travaux plus conceptuels et plus méthodologiques sur l'IAR. Des parties ont proposé des contributions possibles pour le processus de l'IAR, notamment: des inventaires annuels de GES; des rapports biennaux; des rapports des équipes d'experts; et les communications nationales. Un certain nombre de pays en développement ont souligné que la fréquence de l'IAR et ses exigences ne doivent pas être moins onéreuses que celles de l'ICA. Ils ont également souligné que le processus de l'IAR est essentiel pour assurer la comparabilité des efforts d'atténuation par les pays développés.

Sur les *règles comptables*, de nombreux pays en développement et plusieurs pays développés ont soutenu les règles communes sur des questions telles que les objectifs concernant les émissions, l'année de base, les secteurs, les GES, la monétarisation et le commerce, et l'UTCATF. Plusieurs pays développés ont appelé à la souplesse dans l'expression des promesses de dons.

Concernant le *respect des dispositions*, un certain nombre de pays en développement ont demandé l'élaboration d'un mécanisme de conformité, tandis que plusieurs pays développés

ont indiqué que l'IAR devra être facilitateur et non punitif. Un pays en développement a déclaré qu'un mécanisme de conformité devrait déterminer l'admissibilité à participer aux marchés internationaux du carbone.

Les co-animateurs ont préparé deux notes pour aider à faciliter les nouvelles discussions sur l'atténuation par les pays développés. La première note traite des éléments possibles des rapports biennaux par les pays développés, et contient les éléments généraux de rapports biennaux, au niveau thématique, qui, de l'avis des co-animateurs, reflètent une large convergence de vues entre les parties. La seconde note est un résumé par les co-animateurs des discussions sur l'IAR.

Atténuation par les pays en développement: Le 10 juin, l'AWG-LCA a organisé un atelier en session sur l'atténuation par les pays en développement. Le rapport de l'atelier est disponible en ligne à: <http://www.iisd.ca/vol12/enb12507f.html>

Dans le groupe informel sur l'atténuation par les pays en développement, les parties se sont d'abord concentrées sur l'identification des priorités pour Bonn, les questions qui seront traitées entre Bonn et Durban, et sur les attentes pour Durban.

Sur les *priorités pour Bonn*, de nombreuses parties ont soutenu la concentration sur le registre des MAAN. Certaines ont proposé que le Secrétariat prépare un document technique sur la conception et le fonctionnement du Registre des MAAN. D'autres parties ont insisté sur la nécessité de décrire la structure possible des rapports biennaux des pays en développement, avec des mises à jour sur les inventaires nationaux de GES et des informations sur les mesures d'atténuation. Plusieurs parties ont attiré l'attention sur la nécessité de présenter les engagements d'atténuation des pays en développement de manière plus systématique et ont soutenu l'élaboration d'un format commun à cet effet.

Sur les *questions à traiter entre Bonn et Durban*, il y a eu un soutien pour le travail technique intersessions d'experts, notamment sur les modalités et les directives pour faciliter le soutien aux MAAN par le biais d'un registre, et sur le système de MRV. Bon nombre de pays en développement ont également demandé des éclaircissements sur: le soutien aux pays en développement pour la préparation des MAAN, et la signification de «facilitation de l'appui.»

Pour ce qui est des *attentes pour Durban*, certains ont souligné la nécessité d'adopter des directives pour les rapports biennaux des parties non-visées à l'Annexe I, ainsi que des orientations sur la préparation de rapports pour l'examen de l'objectif global à long terme, prévu en 2013-2015. D'autres ont proposé que les principaux éléments et les modalités de l'ICA soient élaborés à Durban.

Les parties ont également examiné le *processus de l'ICA*, avec un accent sur les contributions des intervenants, le fondement de l'ICA, la séquence et la portée, les produits et les prochaines étapes après Bonn. De nombreuses parties ont suggéré que l'ICA doit se baser sur les rapports biennaux actualisés et contenir uniquement des informations sur les mesures d'atténuation non financées. À propos de la base, plusieurs parties ont souligné que l'ICA est distincte de l'IAR, et n'inclut pas un examen ou une évaluation de la conformité. Les parties ont également souligné que l'ICA fonctionne suivant le principe de facilitation pour améliorer la transparence et ne vise

pas la comparabilité des efforts, et tient compte de la diversité des MAAN des pays en développement. Certaines parties ont également noté que la fréquence et le contenu des rapports nationaux des pays développés sont subordonnés à la fourniture du soutien.

S'agissant de *la séquence et de la portée*, certaines parties ont proposé que le processus de l'ICA doit comprendre une composante technique, analytique et une composante consultative et publique et doit être dirigée sous l'autorité du SBI et être ouvert à toutes les parties. Les autres parties ont souligné que le processus de consultation dans le cadre du SBI doit être sous forme de discussion non-conflictuelle et interactive. Certaines parties se sont opposées à des consultations ouvertes à toutes les parties. En conclusion, beaucoup de parties ont soutenu un rapport analytique qui ne traite pas des non-réalisations.

Les animateurs ont préparé deux notes pour faciliter davantage les discussions sur la question. La première note contient un résumé des discussions sur l'ICA, et la deuxième, un résumé des questions soulevées dans la mise à jour des rapports biennaux.

REDD+: Les discussions au sein du groupe informel sur REDD+ ont porté essentiellement sur l'identification des questions à examiner et des options de financement pour la mise en œuvre complète basée sur les résultats des actions.

À propos du *financement pour la mise en œuvre de REDD+*, certains pays en développement parties ont demandé instamment aux pays développés parties de fournir les fonds supplémentaires nécessaires la préparation de REDD+, et ont souligné la cohérence de l'intégration du renforcement des capacités dès les premières étapes.

Sur les sources de *financement pour la mise en œuvre complète*, certaines parties ont déclaré que le financement public devrait jouer un rôle plus important dans la phase de préparation, mais que pour la troisième phase, un panier d'options de financement doit être envisagé. Les sources de financement possibles identifiées comprennent: le financement public aux niveaux national et international; une éventuelle fenêtre de REDD+ dans le cadre du Fonds vert pour le climat; et des mécanismes fondés sur le marché. Certains ont suggéré l'imposition d'une taxe sur l'aviation internationale et le transport maritime comme une source de financement supplémentaire. Bon nombre ont souligné que toutes les sources devront être complémentaires. Toutefois, certaines parties ont mis en garde contre l'utilisation des mécanismes de marché pour REDD+. D'autres ont souligné que les approches fondées sur le marché ne fonctionnent que dans le contexte d'un système de contraintes. Plusieurs pays ont également souligné le rôle que le secteur privé pourrait jouer dans la fourniture du financement, en particulier dans le traitement des causes du déboisement. Bon nombre ont souligné qu'il reviendra à chaque pays de choisir les sources de financement qu'il est prêt à utiliser. Soulignant les lacunes dans les informations, de nombreux pays ont mis l'accent sur l'importance du système de MRV de la fourniture de financement pour REDD+, mais un pays développé a fait opposition, notant que les questions de financement relèvent d'un autre groupe.

Approches sectorielles et actions sectorielles: Les discussions sur les approches sectorielles et les actions sectorielles ont porté sur: la voie à suivre; un cadre général pour les approches sectorielles, l'agriculture; et l'aviation et le transport international.

Les Parties ont identifié les éléments clés et des options pour l'examen du cadre général, y compris des approches sectorielles; et le principe de responsabilités communes mais différenciées. Certaines parties ont préféré ne pas examiner un cadre général. S'agissant de l'agriculture, les parties ont convenu que le texte provenant de sessions antérieures a constitué une bonne base pour la poursuite des discussions.

Le modérateur Wamukoya présenté une note, le 17 juin, reflétant quatre options pour le traitement du cadre général, à savoir: un texte sur l'agriculture, un nouveau texte sur l'aviation internationale et le nouveau texte avec six options proposées par les parties pour le traitement de l'aviation internationale et du transport maritime.

Approches fondées sur le marché et approches non-fondées sur le marché: Dans le groupe informel sur les approches fondées sur le marché et non-fondées sur le marché, il a été demandé aux parties d'envisager, le cas échéant, quels nouveaux mécanismes la CdP devra établir. Les discussions ont porté sur les projets de décisions à transmettre à la CdP 17 et sur les suggestions pour les nouveaux mécanismes qui pourraient être établis.

Certaines parties ont souligné la nécessité d'une entente sur une deuxième période d'engagement du Protocole de Kyoto avant l'établissement de nouveaux mécanismes de marché. En ce qui concerne les attentes par rapport à Durban, les parties ont souligné: une décision établissant de nouveaux mécanismes de marché; la création de nouveaux mécanismes de marché fondés sur des principes déjà convenus, tels que l'intégrité environnementale; élaboration des modalités et des procédures, y compris pour les rapports; et l'établissement d'une structure de gouvernance. Plusieurs parties ont souligné que le but des nouveaux mécanismes serait de compléter et non de remplacer les mécanismes existant tels que le MDP. Une partie a déclaré que tous les nouveaux mécanismes de marché doivent être établis dans un cadre international. Pour ce qui est des éléments spécifiques, une des parties a souligné, entre autres, des mesures pour éviter le double comptage.

Au cours des discussions, un certain nombre de parties ont également présenté leurs points de vue sur l'élaboration des mécanismes fondés sur le marché et non fondés sur le marché, et toutes les parties ont engagé un débat sur ces présentations.

Le modérateur a préparé une note qui reflète son évaluation des questions que les parties devront traiter pour mener à bien leur mandat consistant à élaborer des mécanismes fondés sur le marché et non-fondés sur le marché.

Les mesures de riposte: Dans le groupe informel sur l'impact des mesures de riposte, les discussions ont porté sur les questions politiques et sur les principes, y compris: l'établissement d'un forum permanent sur les mesures de riposte, l'utilisation des canaux existants, tels que les communications nationales, le partage des informations sur les impacts du mesures de riposte; et les obstacles au commerce. Un certain nombre de parties ont fait référence au forum conjoint

SBI/SBSTA sur les impacts de la mise en œuvre des mesures de riposte, qui avait été convenu dans les Accords de Cancun. Les discussions sur ce sujet se poursuivront à la reprise de l'AWG-LCA 14.

Adaptation: Dans le groupe informel sur l'adaptation, les parties ont échangé les vues sur l'opérationnalisation, la composition de, et les modalités et les procédures pour, le nouveau Comité d'adaptation, mettant relief les liens avec d'autres institutions, les plans nationaux d'adaptation et le Fonds vert pour le climat.

Le rapport d'étape présenté par le modérateur Kumarsingh a souligné la convergence de vues sur les directives et les modalités pour le Comité. Les parties ont tenté de rationaliser le texte sur les activités du Comité, mais les divergences de vues ont persisté. Certains pays développés ont préféré des informations détaillées sur les fonctions du Comité, soulignant que cela permettrait de préciser les compétences requises des membres du Comité. Plusieurs pays en développement ont mis en garde contre la «micro gestion», et ont préféré une description des fonctions tel que stipulé dans la décision 1/CP.16, soutenant que cela permettrait aussi de s'assurer que le groupe ne va pas au-delà du mandat donné par la CdP 16.

Le 17 juin, le modérateur Kumarsingh a rapporté que sa note contenant le projet de texte de décision fait état du vaste consensus entre les parties, et qu'il existe un large consensus sur l'utilisation du texte comme base de discussion dans les préparatifs pour Durban.

Financement: Les discussions au sein du groupe informel sur le financement ont porté principalement sur le nouveau Comité permanent. Les parties ont également examiné le financement à long terme.

S'agissant du *Comité permanent*, de nombreuses parties ont déclaré qu'il devrait être opérationnalisé avant la CdP 17, à Durban. Les divergences de vues ont cependant persisté sur le point de savoir si le rôle du Comité permanent sera consultatif ou de supervision. Certaines parties ont proposé de se concentrer sur les fonctions/activités du Comité permanent. D'autres ont proposé une approche pragmatique et mis en garde contre le fait de préjuger de la capacité du Comité permanent à jouer un rôle efficace dans l'évolution de l'architecture internationale du changement climatique, et ont souligné la nécessité de se concentrer sur les orientations pour une décision de la CdP.

Sur le rôle et les *fonctions du Comité*, les parties ont échangé des vues sur: la distinction entre améliorer la cohérence et la coordination dans la prestation du financement du changement climatique, et rationaliser le mécanisme de financement; le rôle du Comité permanent dans le système de MRV du soutien, et la relation entre le Comité de la CdP.

En ce qui concerne *la cohérence et la coordination*, certaines parties ont attiré l'attention sur la fragmentation du financement du changement climatique au sein et en dehors de la Convention, et sur la fonction de coordination que le Comité permanent pourrait exercer, comme par exemple, identifier les lacunes dans le financement, présenter une vue d'ensemble des ressources financières au sein et en dehors de la Convention, et collecter les informations sur les flux financiers et sur les progrès vers la réalisation des objectifs globaux. Les discussions

ont porté également sur la nécessité de rationaliser la «pléthore de fonds» de la Convention et de redéfinir leur rôle et leur relation par rapport au Fonds vert pour le climat.

S'agissant du **MRV du soutien**, les questions soulignées comprennent: le point de savoir si le MRV se limite à l'atténuation; la nécessité d'instruments tels que le registre; et les mécanismes de la Convention pour le traitement de la question de MRV.

Les parties ont également examiné cinq présentations des parties sur le Comité permanent, provenant du G 77/Chine, du Groupe africain, de certains membres du Groupe de coordination, de l'UE, de la Turquie et de l'Inde. Certains ont noté un terrain d'entente entre les différentes propositions, ainsi que la nécessité de faire une distinction entre ce qui doit être fait par le groupe et les questions dont l'élaboration peut être confiée au Comité permanent, comme par exemple, un programme de travail plus détaillé. Un certain nombre de parties ont appuyé une approche fondée sur la preuve pour le travail du Comité permanent, ce qui permet d'assurer un avis d'expert objectif et impartial sur les questions liées au mécanisme de financement. Certains ont suggéré que le groupe se concentre sur la manière dont le Comité peut aider la CdP, notant que le type d'assistance requise peut évoluer au fil du temps. Les résultats des travaux du groupe ont été reflétés dans une note informelle élaborée par l'animateur du groupe sur le financement.

Le 17 juin, le modérateur Børsting a indiqué que les parties ont discuté d'un atelier technique sur le financement dans le cadre des préparatifs de la prochaine session, mais n'ont pas été en mesure de prendre une conclusion, et que les vues des parties sur la question sont annexées à sa note. Des éléments pour une décision sur le financement à long terme ont également été annexés à la note du modérateur.

Technologie: Dans le groupe informel sur la technologie, les parties ont examiné les mesures pour rendre le nouveau mécanisme de la technologie pleinement opérationnel d'ici 2012. Elles ont discuté des priorités pour les négociations à Bonn et des attentes pour Durban. Le principal sujet débattu a été le Centre et le Réseau des technologies du climat (CRTC).

De nombreuses parties ont suggéré de se concentrer sur une demande à faire des propositions et des critères à utiliser pour l'évaluation et la sélection de l'hôte du *Centre des technologies du climat (CTC)*. Des parties ont souligné la nécessité d'examiner les informations requises pour permettre aux institutions de répondre aux demandes de faire des propositions; elles ont aussi débattu du type d'organisation envisagée pour accueillir le Centre des technologies du climat, ainsi que de la nécessité de tenir compte de l'expérience de l'organisation et des ressources dont elle dispose.

Les parties ont aussi examiné la *structure de gouvernance* et les termes de référence pour le CRTC. Plusieurs parties ont souligné la difficulté à élaborer une structure de gouvernance précise du CRTC avant de déterminer son champ d'application et son hôte. Bon nombre de parties ont soutenu une institution d'accueil modeste, efficace et flexible. Les pays développés aussi ont préféré une option qui n'implique pas la création d'un nouvel organe de direction, mais une institution d'accueil au sein de laquelle le CRTC aura un directeur général et une équipe

restreinte logée dans un organisme existant de l'ONU, et dont l'orientation stratégique sera fournie par le Comité exécutif de la technologie (CET).

Plusieurs parties ont souligné la nécessité de définir la relation entre le CETC et le CRTC, ainsi que la relation entre le Centre et le Réseau. Les pays développés n'ont pas voulu un rôle de supervision pour le CET sur le CRTC alors que les pays en développement ont proposé que le CET exerce une fonction de surveillance.

Sur les *fonctions du CRTC*, de nombreuses parties ont demandé que les détails soient plus élaborés et ont souligné la nécessité d'inclure les rôles et les fonctions dans les termes de référence pour l'institution d'accueil potentielle. Les points de vue du groupe ont été reflétés dans la note du modérateur. Les résultats du groupe ont été intégrés dans la note du modérateur.

Lors de la dernière réunion du groupe de contact de l'AWG-LCA, le modérateur Uosukainen a rapporté que les parties ont entrepris des discussions sur ce qui est nécessaire pour le démarrage du CRTC. Ces discussions ont été reflétées dans une note sur les dispositions possibles à prendre pour rendre le Mécanisme de la technologie pleinement opérationnel en 2012. L'animateur a déclaré que les parties ont exprimé le désir d'utiliser la note comme un outil de référence pour aider à structurer les discussions. Il a ajouté que les parties ont également décidé de prendre plusieurs mesures, notamment: demander au Secrétariat d'enregistrer et de compiler les noms de toutes les organisations qui ont montré un intérêt à participer au CRTC, et de les mettre à la disposition des parties sur le site web de la CCNUCC; demander aux parties de présenter leurs idées ou de faire des propositions sur ces questions.

Renforcement des capacités: Dans le groupe informel sur le renforcement des capacités, les parties ont discuté de la marche à suivre pour la surveillance et l'examen, et les dispositions institutionnelles, en soulignant le caractère transversal du renforcement des capacités. Pour ce qui est des dispositions institutionnelles, les parties ont exprimé leur satisfaction quant à la décision 1/CP.16 qui avait intégré le renforcement des capacités dans de nombreux domaines, mais ont souligné que l'amélioration à grande échelle des activités de renforcement des capacités pourrait aussi poser des défis. Certaines parties ont proposé la création d'un nouveau mécanisme institutionnel pour régler ce problème, tandis que d'autres ont dit craindre la redondance et l'inefficacité que cela pourrait entraîner. À propos du système de MRV, plusieurs pays en développement craignent que les rapports ne posent de sérieux défis pour les parties qui ne disposent pas de moyens financiers pour satisfaire les normes de rapport de la CCNUCC. Les retards dans l'achèvement des PANA ont été cités en exemple et les parties ont souligné la nécessité de fournir des moyens pour la production des rapports efficaces.

Le 17 juin, le modérateur Uosukainen a parlé des prochaines étapes, indiquant qu'il a préparé une note du modérateur qui résume les questions.

Une vision commune: L'objectif du groupe informel sur une vision commune pour une action concertée à long terme est de travailler à l'identification d'un objectif global de réduction des émissions et à un échéancier pour un plafonnement mondial des émissions de GES, tel que requis par la décision 1/CP.16. Les parties ont identifié d'autres questions à examiner, notamment:

- la nécessité pour un objectif global d'être basé sur les meilleures connaissances scientifiques disponibles et sur les principes de la Conventions tels que les responsabilités communes mais différenciées;
- le commerce;
- l'équité;
- l'accès équitable au développement durable;
- la défense des droits de la Terre Mère pour assurer l'harmonie entre l'homme et la nature;
- la conformité par le biais d'une cour internationale de la justice climatique;
- les migrants;
- les guerres;
- un budget du carbone;
- les objectifs globaux pour le financement, la technologie et l'adaptation;
- l'intensification de l'action sur tous les éléments du Plan d'action de Bali
- la responsabilité historique;
- une deuxième période d'engagement du Protocole;
- les droits de survie des pays; et
- les mesures de riposte.

Les parties ont examiné l'objectif global de réduction des émissions d'ici 2050. Un certain nombre de pays développés ont présenté leurs objectifs nationaux de réduction des émissions et plusieurs parties ont souligné la nécessité d'autoriser des années de plafonnement différentes pour les pays développés et les pays en développement. Les parties ont également souligné la nécessité: d'examiner les questions sociales et humanitaires; d'envisager un budget global de carbone en même temps qu'un objectif global; et la nécessité aussi d'un document compilé par le Secrétariat, qui tient compte des données sur les plafonds des émissions et du principe de responsabilités communes mais différenciées.

Le modérateur a préparé une note résumant les questions débattues par les parties dans le groupe informel. La note contient le texte entre crochets du projet de décision sur une vision commune.

Examen: Le groupe informel sur l'examen de la portée de l'objectif mondial à long terme a considéré les principes, les processus, les contributions des intervenants et la voie à suivre.

Sur la *portée de l'examen*, certaines parties ont souligné la nécessité de se concentrer sur l'adéquation de l'objectif global à long terme, tandis que d'autres ont déclaré que la Décision 1/CP.16 donne mandat aux parties pour mettre en œuvre la Convention et assurer les progrès vers la réalisation de l'objectif global. D'autres ont suggéré que l'examen devrait inclure la considération de l'opportunité de modifier la structure de la Convention, puisque la décision 1/CP.16 demande à la CdP de prendre les mesures appropriées sur la base de l'examen. Certaines parties ont mis en garde contre l'adoption d'une large portée. Une partie a également proposé de se pencher sur le soutien aux pays en développement.

À propos des *principes clés*, bon nombre de parties ont souligné la nécessité d'un processus dirigé par les parties, et certains ont soutenu l'examen des principes de responsabilités communes, mais différenciées, d'équité et de transparence.

Pour ce qui est des *contributions*, les parties ont examiné les sources possibles d'information, et certaines ont mis l'accent sur la contribution du Quatrième rapport d'évaluation (RE4) du GIEC, la contribution du groupe de travail du GIEC au Cinquième rapport d'évaluation (RE5), les rapports biennaux proposés et les politiques et les mesures adoptées par les pays pour atténuer les effets du changement climatique. D'autres ont suggéré de démarrer le processus avant 2013 et de rassembler les données par le biais d'un mécanisme d'échange. Une partie a déclaré que l'examen devrait également tenir compte des dommages évités et des avantages de l'objectif d'abaisser la température de 2°C.

Sur les *modalités*, certaines parties ont indiqué leur préférence pour l'utilisation des mécanismes existant pour l'examen, à la création d'un nouveau mécanisme. Bon nombre de parties ont proposé une approche par étape, y compris la collecte et la compilation de l'information, son évaluation, l'élaboration des conclusions et des recommandations, et l'examen des recommandations en 2015.

Le modérateur a préparé une note contenant un résumé des questions examinées par les parties dans le groupe informel. La note contient aussi le texte entre crochets du projet de décision.

Les options juridiques: Le groupe informel sur les options juridiques s'est concentré sur la manière de faire avancer les travaux sur les options juridiques et les éléments clés d'un éventuel résultat de l'AWG-LCA.

De nombreux pays en développement ont souligné que des progrès sont nécessaires dans la piste de négociations de l'AWG-LCA, et qu'un résultat juridiquement contraignant possible, dans ce cadre serait complémentaire à une deuxième période d'engagement du Protocole de Kyoto. D'autres pays développés ont déclaré que les précisions sur la forme juridique pourraient aider à débloquer les négociations sur le fond et faciliter les décisions dans le cadre du Protocole de Kyoto. Certains pays en développement s'y sont opposés, soutenant qu'il est nécessaire d'avoir plus de clarté sur le fond avant d'arriver à une conclusion sur la forme juridique.

Sur les *éléments possibles*, les parties ont souligné, entre autres: les éléments du Plan d'action de Bali; le principe de responsabilités communes mais différenciées; et les engagements d'atténuation; le système de MRV; la comptabilité; les mécanismes fondés sur le marché; le soutien; la conformité et les dispositions institutionnelles.

Sur les *options juridiques*, certaines parties ont appuyé un protocole à la Convention, tandis que d'autres ont soutenu des amendements à la Convention et d'autres décisions de la CdP. Certaines parties ont suggéré la possibilité de combiner «juridiquement contraignant» avec ce que le modérateur a appelé éléments «politiquement contraignants». Sur la base des propositions présentées antérieurement par les parties en vertu de l'Article 17 de la Convention (protocoles), bon nombre ont appuyé la préparation par le modérateur, d'un document sur les options pour la forme juridique. Ils ont noté qu'un examen de fond des éléments de ces propositions pourrait conduire à une meilleure compréhension entre les parties. Certains pays en développement s'y sont opposés, arguant que les discussions étaient trop prématurées pour ce genre d'exercice. Finalement, une partie a proposé, et beaucoup l'ont soutenue,

que le modérateur prépare un résumé sur les discussions et la divergence des vues. La modératrice Flores, a présenté un résumé le 16 juin, qui reflète les vues exprimées par les parties.

QUESTIONS DIVERSES: Parties de l'Annexe I en transition vers une économie de marché: Au cours des consultations informelles, les parties ont examiné un projet de décision de la CdP 17 présenté par les pays de l'Annexe I en transition vers une économie de marché et portant, entre autres, sur la croissance économique à faibles émissions.

Parties à l'Annexe I dont les circonstances nationales particulières ont été reconnues par la CdP: Au cours des consultations informelles, les parties ont échangé des vues sur les préoccupations de la Turquie concernant la catégorisation des parties au sein la Convention.

SEANCE PLÉNIÈRE DE CLÔTURE: La plénière de clôture de l'AWG-LCA a eu lieu dans la soirée du vendredi le 17 juin. Figueres, le Secrétaire exécutif de la CCNUCC, a annoncé que des contributions financières suffisantes ont été annoncées pour la tenue d'une réunion intersessions au cours de la dernière semaine de septembre et de la première semaine d'octobre. Mentionnant deux pays d'accueil possibles, elle a indiqué que le choix sera confirmé le 21 juin.

À propos de la voie à suivre, le président de l'AWG-LCA Reifsnnyder a proposé à l'AWG-LCA, et les parties ont convenu, de suspendre sa 14e session pour poursuivre les travaux pendant la session de reprise en septembre/octobre sur la base de l'ordre du jour convenu à Bangkok, dans le seul groupe de contact et les groupes de consultations informelles établis à Bonn.

L'Afrique du Sud, en tant que président entrant de la CdP 17 et de la CdP/RdP 7, a fait rapport sur les consultations informelles ouvertes à tous sur les attentes des parties pour Durban. Elle a souligné les consultations constructives et approfondies avec les parties, les observateurs et les intervenants, ainsi que des réunions avec les groupes régionaux et les groupes de négociation, et des réunions bilatérales avec de nombreuses parties. Elle a renouvelé l'engagement de l'Afrique du Sud à poursuivre le travail de manière transparente et inclusive au cours des derniers préparatifs pour Durban. Elle a également souligné la confirmation de plusieurs dates des consultations de la présidente entrante avant Durban: une réunion ministérielle à Berlin, Allemagne, les 3 et 4 juillet, organisée en collaboration avec le gouvernement allemand; et une réunion avec les négociateurs les 25 et 26 juillet, à Auckland, Nouvelle-Zélande, organisée en collaboration avec le gouvernement de la Nouvelle-Zélande. Elle a également souligné les intervalles de temps provisoires pour: une réunion ministérielle, précédée par une réunion avec les négociateurs, au cours de la semaine du 5 au 9 septembre, qui se tiendra consécutivement à une réunion avec les parties prenantes, et la traditionnelle session ministérielle pré-CdP, précédée par une réunion avec les négociateurs, au cours de la semaine du 23 au 26 novembre, qui se tiendra aussi consécutivement à une réunion avec les parties prenantes.

L'Argentine, au nom du G-77/Chine, a souligné l'importance de l'atténuation comme partie d'un résultat équilibré et ambitieux à Durban, et a déclaré que des mesures appropriées en matière d'atténuation nécessitent la prise d'une décision à Durban sur la deuxième période d'engagement du Protocole de Kyoto. Elle a demandé instamment l'opérationnalisation du Comité pour

l'adaptation le plus tôt possible après la CdP 17 et a appelé à des ressources adéquates. Le G-77/Chine a pour sa part rappelé qu'il a déposé deux projets de décisions sur le financement et le transfert des technologies, pour examen par la CdP 17.

La République démocratique du Congo, au nom du Groupe africain, a souligné qu'un ensemble complet de résultats sur l'adaptation est essentiel pour l'issue de Durban, ajoutant, entre autres, que les initiatives doivent être orientées vers une vision pour le développement de l'Afrique. À propos du financement, il a souligné que l'opérationnalisation du Comité permanent est un élément clé réalisable à Durban et a signalé que le Groupe africain a soumis un projet de décision sur les sources de financement à long terme. Le Groupe africain a mis l'accent sur les «informations crédibles», suggérant que les pays en développement ont pris des mesures d'atténuation plus ambitieuses que celles des pays développés, et que cela est difficile à concilier avec les engagements des pays développés à faire preuve de leadership dans la prévention des phénomènes climatiques dangereux.

L'UE a appelé à l'approfondissement du débat sur l'atténuation, y compris le système de MRV et les nouveaux mécanismes de marché, et a souligné la nécessité d'un cadre global et inclusif juridiquement contraignant. Elle a exprimé sa volonté d'envisager une deuxième période d'engagement du Protocole de Kyoto, notant que les progrès dans les discussions sur la forme juridique du résultat de l'AWG-LCA sont déterminants.

L'Australie, au nom du Groupe de coordination, a souligné les éléments d'un résultat équilibré à Durban, notamment, les progrès sur: les efforts d'atténuation par les pays en développement et les grandes économies des pays développés; la création du Fonds vert pour le climat; la conception du CRTC; REDD+; l'amélioration des directives pour les communications nationales; les rapports biennaux et les rapports de la mise à jour biennale; et l'opérationnalisation de l'IAR et de l'ICA.

La Gambie, au nom des PMA, a appelé à des progrès et à la conclusion des travaux sur les questions clés, notamment: l'adaptation, le financement et le renforcement des capacités. La Grenade, nom de l'AOSIS, a souligné les priorités telles que: l'amélioration du niveau d'ambition dans les engagements d'atténuation; l'approbation des modalités pour l'examen de l'objectif global à long terme; et la conception de l'architecture du Fonds vert pour le climat, le Comité pour l'adaptation et le Comité exécutif de technologie.

Le Nicaragua, au nom de l'ALBA, a souligné la pertinence de la participation de la société civile dans le processus de la CCNUCC, comme moyen de renforcer la transparence. La Papouasie-Nouvelle-Guinée, au nom de la Coalition des Nations des forêts denses pluvieuses, a exprimé sa préoccupation face à la lenteur des progrès dans les discussions sur le financement de REDD+, et a déclaré qu'en dépit des engagements de financement pris par les pays développés à Copenhague et à Cancun, le financement de la première et de la deuxième phases de REDD+ demeure insuffisant. L'Inde a demandé de considérer les présentations des parties comme une base privilégiée pour les négociations. Le représentant a souligné la nécessité d'un travail de fond sur la définition de l'accès équitable au développement durable et du plafonnement des émissions des pays de l'Annexe I.

Le Panama a parlé de ses efforts en vue de présenter une proposition officielle d'accueillir la prochaine réunion intersessions, et a appelé à un soutien financier.

La Pan African Climate Justice Alliance, au nom des ONGE, s'est dite préoccupée par les efforts déployés par les pays développés pour «effacer la ligne» entre pays développés et pays en développement et «abandonner le navire» pour un nouveau régime d'atténuation au titre de la Convention.

ICLEI - Gouvernements locaux pour la durabilité, au nom des gouvernements locaux et des autorités municipales, a demandé instamment de veiller à ce que la résilience et l'adaptation en milieux urbains passent d'un objectif singulier et spécial sur les infrastructures et les lieux touchés par le climat, à un recentrage plus intégré sur les risques globaux, les conditions de développement et la performance des domaines locaux.

La Fédération internationale des mouvements d'agriculture biologique, au nom des ONG des agriculteurs, a souligné l'importance de l'adaptation dans le secteur de l'agriculture pour répondre aux défis de la sécurité alimentaire et doter les agriculteurs des moyens pour faire face aux impacts du changement climatique.

Les Parties ont adopté le rapport de la réunion (FCCC/AWG-LCA/2011/L.2). Le président Reifsnyder de l'AWG-LCA a félicité les parties pour leur professionnalisme et les progrès accomplis au cours de la session. Il a suspendu l'AWG-LCA à 21h01.

BRÈVE ANALYSE DE LA CONFÉRENCE DE BONN SUR LE CHANGEMENT CLIMATIQUE

Comment peut-on faire avancer un processus à pistes multiples lorsque certaines parties ont déjà ce qu'elles veulent, que d'autres veulent l'impossible et que toutes imaginent des avenir différents? Tel est le défi que les délégués ont eu à relever à Bonn, lorsqu'ils cherchaient à négocier une voie à suivre pour la Conférence de l'ONU sur le Changement Climatique à Durban, en Afrique du Sud, qui aura lieu dans six mois. Comme Ulysse qui a affronté de nombreux dangers au cours de son long voyage retour à Ithaque après la guerre de Troie, les gouvernements doivent naviguer à travers leurs propres dangers, s'ils veulent obtenir un résultat positif à Durban.

Cette brève analyse évaluera les progrès accomplis à Bonn dans le contexte du voyage des délégués à Durban, en commençant par l'adoption des Accords de Cancun à la fin de 2010 et son impact sur les ordres du jour des organes subsidiaires; l'intention de certaines parties de ne pas inscrire leurs objectifs dans le contexte d'une deuxième période d'engagement du Protocole de Kyoto; et les mesures pour combler le fossé entre les promesses d'atténuation annoncées et les réductions d'émissions nécessaires pour éviter des perturbations climatiques dangereuses.

SUR LE CHEMIN DE RETOUR?

Lorsqu'Ulysse échappa au Cyclope Polyphème et pensait qu'il était presque rendu chez lui, libre, ses marins ouvrirent un présent offert par Éole, le maître des vents, et la tempête qui s'en suivit ramena les navires au point de départ juste là où ils pouvaient apercevoir Ithaque devant eux. De la même manière, lorsque les délégués ont échappé aux batailles de l'ordre du

jour à Bangkok en avril, ils ont pensé qu'ils seraient en mesure d'entamer de nouvelles négociations à Bonn. Cependant, ils ont été rapidement confrontés à un obstacle, un autre débat sur l'ordre du jour, cette fois au sein des organes subsidiaires.

L'un des grands défis de la réunion de Bangkok sur l'ordre du jour du Groupe de travail spécial sur l'action concertée à long terme au titre de la Convention (AWG-LCA) a été la manière de se baser sur les éléments des Accords de Cancun pour faire des avancées, tout en tenant compte de l'objection de la Bolivie à leur adoption à Cancun. Les premières réunions des organes subsidiaires après Cancun ont rencontré un obstacle similaire. Les Accords de Cancun, bien que salués par bon nombre, étaient moins clairs sur les mandats pour aller de l'avant. Par exemple, alors que de nombreux pays ont appuyé les travaux techniques de l'Organe subsidiaire de mise en œuvre (SBI) sur le système de MRV, certains pays en développement parties ont déclaré que les Accords de Cancun n'ont pas donné au SBI un mandat clair pour ce travail. À propos du forum sur les impacts de la mise en œuvre des mesures de riposte, les désaccords ont persisté sur la signification à donner, dans le mandat issu des Accords de Cancun, aux termes titre et structure, au point que les présidents du SBI et de l'Organe subsidiaire de conseil scientifique et technologique (SBSTA) ont décidé de préciser qu'ils avaient mandat pour organiser le forum, indépendamment de son titre.

Les délégués des groupes de travail spéciaux (GTS), ayant résolu les problèmes de leur ordre du jour à Bangkok, ont été en mesure de démarrer immédiatement les négociations à Bonn. Cependant, l'AWG-LCA grommelait sous le poids des efforts entrepris pour institutionnaliser les Accords de Cancun et faire des progrès sur les questions en suspens. Les progrès sur certaines questions, telles que l'atténuation par les pays développés et par les pays en développement sont demeurés lents, alors que les parties s'employaient à synchroniser les questions dans l'intérêt de tous, et certains ont assuré que le travail technique sur certaines parties du texte dépendait du travail technique sur d'autres parties. Quant aux questions sur lesquelles plus de progrès ont été notés, telles que le Mécanisme de la technologie, certains craignaient à leur propos, un éventuel arrêt si les parties s'apercevaient qu'elles étaient en train d'avancer par rapport à d'autres questions.

Tout comme Ulysse a essayé de maintenir son équipage soudé, les délégués à Bonn n'ont pas voulu laisser les travaux progresser de manière inégale, de peur que les discussions sur une question ne préjugent des résultats sur l'autre. Un des défis à relever au cours des mois qui précèdent Durban sera de savoir comment progresser sur le traitement des questions entre et au sein des quatre organes de manière relativement intégrée, sans tomber dans un débat circulaire incontournable rythmé par l'appel de sirène des positions retranchées. Comme l'a dit un délégué, «nous devons résister à la tentation de céder à l'intérêt personnel.»

ENTRE CHARYBDE ET SCYLLA

Les instances de négociations de la Conférence-cadre des Nations Unies sur le changement climatique (CCNUCC), à savoir, les deux organes subsidiaires, les deux GTS, la Conférence des Parties (CdP) et la Conférence des Parties siégeant en tant que réunion des Parties au Protocole (CdP/RdP), forment, on peut le dire, une bête à six têtes, ce qui n'est

pas sans rappeler la mythique Scylla à six têtes. De la même manière, alors que les parties se battaient dans les différents organes de la CCNUCC pour trouver une vision commune de leur avenir sur la base des interprétations différentes des accords passés et des mandats communs, l'on se demandait si elles peuvent échapper aux deux dangers de Scylla et de l'abîme de Charybde, ou si la CCNUCC va être déchirée sous la pression des parties qui la tirent dans des directions opposées.

Ceci semble particulièrement pertinent sur la question critique de l'atténuation, question sur laquelle les délégués doivent naviguer avec prudence car une deuxième période d'engagement du Protocole de Kyoto est pour la plupart des pays développés, subordonnée à des progrès significatifs dans la piste de négociations de la Convention sur un cadre juridiquement contraignant qui inclut tous les principaux émetteurs. Étant donné que la première période d'engagement expire à la fin de 2012, Durban constitue une étape déterminante pour le Protocole de Kyoto, puisque l'absence d'accord sur une deuxième période d'engagement se traduira par une inertie de facto du Protocole qui, bien que toujours en existence, n'aura pas d'objectif de base. En attendant, il apparaît qu'une deuxième période d'engagement, au cas où elle serait adoptée, sera considérablement plus faible que la première. Le Japon, le Canada et la Fédération de Russie ont déclaré qu'ils ne prendront pas d'engagement dans une deuxième période d'engagement. Cet exode a amené les pays en développement à déclarer que ces pays ne devraient même pas participer à des discussions sur l'élaboration des règles pour la deuxième période d'engagement.

Globalement, les attentes pour l'avenir du Protocole de Kyoto sont faibles et certains se demandent si un «Kyotino» avec des engagements possibles des parties telles que l'Union européenne, la Norvège, la Suisse et l'Islande, aurait même du sens, ou s'il ne vaudrait pas mieux enterrer le Protocole à Durban. La plupart des pays en développement continuent à souligner son importance en tant qu'entité juridique «pare-feu» qui sépare les engagements d'atténuation obligatoires par les pays développés, des mesures d'atténuation volontaires par les pays en développement. Ceux qui s'inquiètent de la prééminence de l'approche ascendante pour les «promesses et l'examen», préconisée par les États-Unis, voient aussi la nécessité de préserver la structure juridique descendante créée par le Protocole au cours de ce qu'ils espèrent sera une «période transitoire». «À ce stade» comme l'a souligné un partisan de Kyoto, «il s'agit de sauver le système fondé sur des règles et des institutions que nous avons créées au cours des 14 dernières années».

Le défi à relever par tous ceux qui souhaitent la poursuite du Protocole de Kyoto, même sous une forme réduite, consiste à porter les débats suffisamment loin pour répondre à deux conditions de base. Tout d'abord, les règles techniques doivent évoluer assez loin afin de permettre la prise des décisions politiques à Durban. Deuxièmement, parallèlement, des progrès suffisants doivent être réalisés dans le cadre de l'AWG-LCA, sur l'opérationnalisation des Accords de Cancun et sur les étapes vers un cadre juridiquement contraignant qui inclut tous les principaux émetteurs, afin de satisfaire les conditions prévues par de nombreuses parties de l'Annexe I. Toutefois, notant les récents articles de presse sur le désir des États-Unis d'avoir

un «accord juridiquement contraignant dans une décennie», beaucoup se sont demandé si ces déclarations seraient suffisantes pour rassurer ceux qui sont «intéressés mais pas commis» à une deuxième période d'engagement.

Un observateur chevronné, soulignant l'enthousiasme affiché par les États-Unis pour l'opérationnalisation des Accords de Cancun, se demandait si «les États-Unis n'ont pas obtenu le système d'engagement et d'examen qu'ils voulaient, raison pour laquelle il y a peu d'incitation à aller plus loin». D'autres ont souligné les difficultés rencontrées par le système politique américain: «compte tenu de la réalité pratique actuelle de la politique des États-Unis, entamer un processus électoral avec une minorité au Congrès, l'administration Obama ne pouvait pas prendre des engagements plus ambitieux, même si elle le voulait». En même temps, alors que l'on assiste à une vague impressionnante de mesures nationales à travers les législations nationales dans de nombreux grands pays en développement, la réticence à inscrire ces mesures au niveau international persiste. La question qui demeure est de savoir comment réussir à naviguer entre Charybde et Scylla et comment déterminer les mesures concrètes à prendre en vue d'un cadre global juridiquement contraignant sous l'AWG-LCA, et si ces mesures seront suffisantes pour préserver le système fondé sur des règles.

ÉVITER CALYPSO

Les parties auront-elles fait suffisamment de progrès dans le cadre de l'AWG-KP et de l'AWG-LCA pour convenir d'une deuxième période d'engagement et faire des avancées concrètes vers un accord complet global? À ce stade, il faut le dire, vu l'absence de progrès réels sur l'atténuation et les questions juridiques à Bonn, cela semble très incertain.

En attendant, le cadre institutionnel de la CCNUCC est plus fort que jamais depuis l'Accord de Cancun sur l'établissement du Mécanisme de la technologie, le Comité pour l'adaptation, le Fonds vert pour le climat et le Comité permanent sur le financement. Bon nombre ont le sentiment que les parties ont fait des progrès sur des questions telles que le Mécanisme de la technologie et le Cadre pour l'adaptation. Il est clair que l'opérationnalisation de ces institutions, avec les nouveaux procédés sur le MRV et un accord sur les détails du Fonds vert pour le climat, constitue des objectifs clairs pour Durban. Bon nombre ont également le sentiment que ces objectifs sont réalisables, à condition que les parties maintiennent le cap. La question est alors de savoir si les parties peuvent éviter les obstacles rencontrés par Ulysse et réaliser un retour glorieux à Durban. Selon Homère, Ulysse était retenu captif par Calypso, ce qui a retardé son voyage retour pendant sept ans. De nombreux observateurs conviennent que les négociations sur le changement climatique ne peuvent pas être retenues en otage pendant une autre année, encore moins sept années, par les difficultés auxquelles sont confrontés les gouvernements au moment de faire les compromis nécessaires, mais politiquement et économiquement difficiles. Ulysse est finalement arrivé chez lui à Ithaque, alors qu'une nouvelle série de défis l'y attendait après ses vingt années d'absence. Au moment où la CCNUCC commémore le vingtième anniversaire de son adoption l'année prochaine, son avenir dépendra, en partie, de la manière dont les parties naviguent à travers les dangers sur la route de Durban.

RÉUNIONS A VENIR

Réunion conjointe des GTI, GTII et WGIII des experts du GIEC sur la géo ingénierie:

Le GIEC examinera les bases scientifiques physiques de la géo ingénierie dans plusieurs chapitres de la contribution du GTI au RE5. Le GTII se penchera sur les impacts des propositions de géo-ingénierie sur les systèmes humains et naturels, et le WGIII aura à examiner les impacts et effets secondaires possibles et leurs implications sur les coûts d'atténuation pour définir le rôle de la géo ingénierie dans leur portefeuille d'options de réponse au changement climatique d'origine anthropique, y compris une évaluation des options pour des mécanismes de gouvernance appropriés. **Dates:** du 20 au 22 juin 2011 **lieu:** Lima, Pérou **contact:** Groupe de travail III du GIEC Unité de Soutien Technique **téléphone:** +49-331-288-2472 **télécopie:** +49-331-288-2640 **courriel:** act@ipcc-wg3.de **www:** <http://www.ipcc-wg3.de/meetings/expert-meetings-and-workshops/em-geoengineering>

Sixième Forum asiatique sur l'énergie propre 2011: Nouveaux modèles de gestion et Facteurs Politiques – Construire un avenir faible en carbone: Ce forum, organisé par la Banque asiatique de développement (BAD), l'Agence américaine pour le développement international, et World Resources Institute, vise à promouvoir les meilleures pratiques dans les domaines de la politique et de la réglementation en matière de l'énergie propre, du financement et de l'investissement, des modèles économiques novateurs, et de l'accès à l'énergie. Des séances de discussion organisées en parallèle offriront l'occasion de débattre des méthodes novatrices et créatives pour faire vaincre les barrières au développement à grande échelle et le déploiement de l'énergie propre en Asie-Pacifique. **dates:** du 20 au 24 juin 2011 **lieu:** siège de la BAD, Manille, Philippines **contact:** Visant Zhou, BAD **téléphone:** +632-632-4444 **télécopie:** +632-636-2444 **courriel:** azhou@adb.org **www:** <http://beta.adb.org/news/event/6th-asia-clean-energy-forum-2011>

Conférence de Vienne sur l'énergie 2011: Cette Conférence, organisée par l'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel (ONUDI), se réunira sous le slogan «Énergie pour tous: Le temps d'agir». Les principaux thèmes à aborder seront: accord sur une compréhension commune des accès à l'énergie; entente sur une stratégie visant à assurer l'accès universel aux services énergétiques modernes et à accroître l'efficacité énergétique en réduisant l'intensité énergétique de 40% jusqu'en 2030; identification des objectifs indicatifs et des politiques à l'appui de ces objectifs; et la priorité aux actions nationales et régionales clés sur l'accès et l'efficacité énergétiques. **dates:** 21 et 23 juin 2011 **lieu:** Vienne, Autriche **contact:** Secrétariat de l'ONUDI **courriel:** info@viennaenergyforum.org **www:** <http://www.unido.org/index.php?id=1001185>

Oslo REDD+ Exchange 2011: Cet atelier est organisé par l'Initiative Norvégienne internationale Forêt et Climat et l'Agence Norvégienne pour la Coopération et le Développement. L'atelier se concentrera sur les garanties et REDD+, avec un accent particulier sur l'échange d'expériences

acquises sur le terrain. **dates:** 23 et 24 juin 2011 **lieu:** Oslo, Norvège **contact:** Knut Laksa, Conseiller principal **courriel:** knut.laksa@norad.no **www:** <http://www.osloreddexchange.org/>

Réunion conjointe des GTII et GTIII du GIEC sur l'analyse économique, les méthodes de calcul des coûts et l'éthique: Cette réunion d'experts du GIEC portera sur des sujets tels que: l'identification et la comparaison des métriques; mesurer le risque et valoriser l'information; les changements techniques; l'adaptation comme un processus économique; évaluation intégrée; les dimensions comportementales; la justice intra-et intergénérationnelle et ses coûts; les implications économiques et éthiques de la prise de décision dans l'incertitude; l'analyse sociale des coûts-avantages; et le prix optimal du carbone en deuxième meilleur paramètre. **dates:** 23 et 25 juin 2011 **lieu:** Lima, Pérou **contact:** Unité de soutien technique GIEC GTII **téléphone:** +1-650-462-1047 ext. 229 **télécopie:** +1-650-462-5968 **courriel:** tsu@ipcc-wg2.gov **www:** <http://www.ipcc-wg2.gov/meetings/EMs/index.html#5>

Forum 2011 de partenariat des CIF: Le Forum de partenariat des Fonds d'investissement climatique (FIC) 2011 est prévu à Cape Town, Afrique du Sud. Le Forum offre une occasion pour tous les acteurs-gouvernements, la société civile, les peuples autochtones, le secteur privé et d'autres, de contribuer à l'approfondissement de la compréhension globale du changement climatique et du développement dans le contexte du CIF. Il sera immédiatement précédé par une série de réunions connexes, y compris les réunions des pays pilotes, les 20 et 23 juin. **dates:** 24 et 25 juin 2011 **lieu:** Cape Town, Afrique du Sud **contact:** Unité administrative du CIF **téléphone:** +1-202-458-1801 **courriel:** CIFAdminUnit@worldbank.org **www:** http://www.climateinvestmentfunds.org/cif/partnership_forum_2011_home

Pour la vie, pour l'avenir: Réserves de la biosphère et changement climatique: Cette conférence est organisée à l'occasion du 40e anniversaire du programme L'Homme et la Biosphère (MAB) de l'Organisation de l'ONU pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO). Elle est organisée par l'UNESCO-MAB, le ministère de l'environnement, l'Agence fédérale allemande pour la Conservation de la Nature et la Commission allemande pour l'UNESCO. La conférence réunira des représentants politiques et scientifiques de haut niveau des politiques du climat et de la conservation de la nature, de l'administration, de la science et de la pratique du monde entier, y compris plusieurs ministres. La conférence montrera comment plus de 560 réserves de la biosphère de l'UNESCO dans plus de 100 pays, en plus de préserver la biodiversité, peuvent contribuer à une atténuation et une adaptation efficaces du changement climatique. **dates:** 27 et 28 juin 2011 **lieu:** Dresde, Allemagne **www:** <http://www.mab40-conference.org/index.php?id=home0>

Troisième Forum africain du Carbone: Le Forum africain du Carbone est une foire commerciale et une plate-forme de partage des connaissances pour des investissements dans le carbone en Afrique. Le troisième Forum africain du carbone a pour but de réunir les représentants des autorités nationales désignées, les points focaux nationaux, les représentants de plusieurs agences des Nations Unies, des gouvernements et du secteur privé, et comprendra des séances d'appariement

de personnes, et de facilitation d'ententes qui permettront aux développeurs de projets potentiels du MDP de présenter leurs projets pour les parties intéressées, y compris les investisseurs et les acheteurs de carbone. **dates:** du 4 au 6 juillet 2011 **lieu:** Marrakech, Maroc **contact:** Miriam Hinojosa **courriel:** acf@risoe.dtu.dk **www:** <http://africacarbonforum.com/2011/english/index.htm>

CRGAA Événement spécial sur le changement climatique: Cet événement spécial sera précédé par la 13ème session ordinaire de la Commission des ressources génétiques pour l'alimentation et l'agriculture (CRGAA) qui se tiendra du 18 au 23 juillet 2011. **dates:** du 16 au 23 juillet 2011 **lieu:** Rome, Italie **contact:** Mme Eva Hain, Secrétariat de la CRGAA **télécopie:** +39-6-57055246 **courriel:** Eva.Hain@fao.org **www:** http://www.fao.org/fileadmin/templates/nr/documents/CRGAA/EN_DaftAgenda_CC_Final.pdf

Reprise des sessions de l'AWG-KP 16 et de l'AWG-LCA 14 de la CCNUCC: La reprise de la 14^e session de l'AWG-LCA et la reprise de 16^e session de l'AWG-KP auront lieu en fin septembre/début octobre. **dates:** à déterminer **lieu:** à déterminer **contact:** Secrétariat de la CCNUCC **téléphone:** +49-228-815-1000 **télécopie:** +49-228-815-1999 **courriel:** secretariat@unfccc.int **www:** <http://www.unfccc.int>

Conférence John Tyndall 2011: L'Académie royale irlandaise et l'Agence de protection environnementale irlandaise organisent une conférence pour marquer le 150e anniversaire de la publication de travaux expérimentaux révolutionnaires de John Tyndall sur l'absorption des radiations infrarouges par différents gaz atmosphériques. Les thèmes de la conférence comprennent les potentiels de réchauffement des serres et autres métriques pour la comparaison des substances radiatives et la science actuelle sur les rétroactions climatiques. **dates:** du 28 au 30 septembre 2011 **lieu:** Dublin, Irlande **contact:** Clara Clark, gestion des événements: **téléphone:** +353-1-2898533 **courriel:** clara@claraclark.ie **www:** <http://www.tyndallconference2011.org/>

Changement climatique: Comment sécuriser notre futur bien être: Une perspective de la santé et de la sécurité: Ce briefing de haut niveau vise à comprendre les problèmes et identifier les solutions au changement climatique et les conséquences pour la santé et la sécurité. Des hauts responsables de l'armée et des professionnels de la santé fourniront des briefings sur les impacts sur la santé et les implications pour la sécurité, du changement climatique. L'engagement avec la communauté des affaires est encouragé. L'événement est coparrainé par plusieurs groupes internationaux, notamment: Chatham House, le Climate and Health Council, la European Climate Foundation, la Société de biologie, le London School of Hygiene and Tropical Medicine, et l'Alliance Santé et Environnement. **date:** 17 octobre **lieu:** London, RU **contact:** Geetha Balasubramaniam **téléphone:** +44-20-7383-6396 **courriel:** climatechange@bmj.com **www:** <http://climatechange.bmj.com>

PMRC - recherche sur le climat au service de la société: Co-parrainé par l'OMM, le Programme mondial de recherche sur le climat (PMRC). La Conférence scientifique ouverte sur le thème «recherche sur le climat au service de la société» permettra d'identifier les principaux défis et opportunités

scientifiques pour faire progresser la compréhension et la prévision de la variabilité et du changement du système climatique de la Terre à toutes les échelles spatiales et temporelles. **dates:** du 24 au 28 octobre 2011 **lieu:** Denver, Colorado, É-U **contact:** personnel PMRC mixte de planification **téléphone:** +41-22-730-8111 **télécopie:** +41-22-730-8036 **courriel:** wcrp@wmo.int **www:** <http://conference2011.wcrp-climate.org/>

Session conjointe des GTI et GTII du GIEC: Cette réunion se tiendra immédiatement à la suite de la GIEC 34. Elle aura à approuver le Rapport spécial du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC) sur le thème «Gestion des risques d'événements extrêmes et des catastrophes en vue de faire progresser l'adaptation aux changements climatiques» Résumé à l'attention des décideurs, et à adopter le document de référence. **dates:** du 14 au 17 novembre 2011 **lieu:** à déterminer **contact:** Secrétariat du GIEC **téléphone:** +41-22-730-8208 **télécopie:** +41-22-730-8025 **courriel:** IPCC-Sec@wmo.int **www:** <http://www.ipcc.ch/>

34^{ème} session du GIEC: La 34^e session du GIEC examinera le rapport SREX dont l'approbation était prévue pour les sessions conjointes précédentes des Groupes de travail I et II du GIEC. La session poursuivra également la considération de l'examen du GIEC, entre autres questions. **dates:** 18 et 19 novembre 2011 **lieu:** à déterminer **contact:** le Secrétariat du GIEC **téléphone:** +41-22-730-8208 **télécopie:** +41-22-730-8025 **courriel:** IPCC-Sec@wmo.int **www:** <http://www.ipcc.ch/>

11^e Congrès mondial de l'Organisation des villes du patrimoine mondial: Les Villes du patrimoine mondial et le changement climatique: Le thème du 11^e Congrès mondial de l'Organisation des villes du patrimoine mondial est «les Villes du patrimoine mondial et le changement climatique». Le Congrès a pour objectif de créer une plateforme pour le dialogue et l'échange des connaissances les plus récentes sur la question des villes du patrimoine mondial et le changement climatique et son intégration dans la politique et l'action. Le Congrès comprendra des séances sur les mesures l'adaptation et d'atténuation à prendre par les villes historiques, une séance de présentation d'affiches mettant en vedette des études de cas relatives au thème du Congrès, et des activités pour un groupe restreint de journalistes qui apporteront leurs points de vue sur les relations entre le patrimoine et le changement climatique. **dates:** du 22 au 25 novembre 2011 **lieu:** Sintra, au Portugal **contact:** Kerstin Manz, l'UNESCO **téléphone:** +33-(0)1-4568-1202 **courriel:** k.manz@unesco.org **www:** <http://whc.unesco.org/en/events/739>

CdP 17 et CdP/RdP 7 de la CCNUCC: La 17^e session de la Conférence Parties à la CCNUCC (CdP 17) et la 7^e session de la Réunion des Parties (RdP 7) au Protocole de Kyoto auront lieu à Durban, en Afrique du Sud. **dates:** du 28 novembre au 9 décembre 2011 **lieu:** Durban, Afrique du Sud **contact:** Secrétariat de la CCUNCC **téléphone:** +49-228-815-1000 **télécopie:** +49-228-815-1999 **courriel:** secretariat@unfccc.int **www:** <http://unfccc.int/> et <http://www.cop17durban.com>

GLOSSAIRE

ALBA	Alliance bolivarienne pour les peuples de notre Amérique	MDP	Mécanisme de développement propre
AOSIS	Alliance des petits États insulaires	MRV	Système mesurable, notifiable et vérifiable
AWG-KP	Groupe de travail spécial sur les nouveaux engagements des parties visées à l'Annexe I, au titre du Protocole de Kyoto	MAAN	Mesures d'atténuation appropriées au niveau national
AWG-LCA	Groupe de travail spécial sur l'action concertée à long terme au titre de la Convention	NAPA	Programme d'action nationale d'adaptation
CCUNCC	Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques	OACI	Organisation de l'aviation civile internationale
CDB	Convention de la diversité biologique	ONGE	ONG de l'environnement
GCE	Groupe consultatif d'experts	OS	Organe subsidiaire
CdP	Conférence des Parties	PTN	Programme de travail de Nairobi
CdP/RdP	Conférence des parties siégeant en tant que réunion des parties au Protocole de Kyoto	PMA	Pays moins avancés
CET	Comité exécutif de technologie	PRP	Potentiel de réchauffement planétaire
CRTC	Centre et réseau des technologies du climat	REDD	Réduction des émissions résultant du déboisement et de la dégradation des forêts dans les pays en développement
EBT	Évaluation des besoins technologiques	REDD+	Réduction des émissions résultant du déboisement dans les pays en développement, plus la conservation, la gestion durable des forêts et le renforcement du carbone forestier dans les pays en développement
GEF	Fonds pour l'environnement mondial	SBI	Organe subsidiaire de mise en œuvre
GES	Gaz à effet de serre	SBSTA	Organe subsidiaire de conseil scientifique et technologique
GIEC	Groupe intergouvernemental sur l'évolution du climat	UQA	Unités de quantité attribuée
IAR	Évaluation internationale et analyse	UTCATF	Utilisation des terres, changement d'affectation des terres et foresterie
ICA	Consultation internationale et analyse	UNCCD	Convention des Nations Unies pour combattre la désertification
GIE	Groupe pour l'intégrité environnementale		
OMI	Organisation maritime internationale		
LEG	Experts des pays moins avancés		